

LÉON DAUDET

L'AVANT-GUERRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

SUR

L'ESPIONNAGE JUIF-ALLEMAND

EN FRANCE

DEPUIS L'AFFAIRE DREYFUS

Deuxième tirage

SEPTIÈME MILLE

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

11, RUE DE MÉDICIS — PARIS

MCMXIII

**BRANDEIS UNIVERSITY
LIBRARY**



given by
**BRANDEIS UNIVERSITY
NATIONAL WOMEN'S COMMITTEE**

Dedicated to the support of the University Libraries



L'AVANT-GUERRE

DU MÊME AUTEUR

A LA NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

Une campagne d'Action Française, 1 vol..... 3.50

CHEZ A. FAYARD

Le Bonheur d'être riche, 1 vol..... 0.95

Les Deux étreintes, 1 vol..... 0.95

Ceux qui montent, 1 vol..... 3.50

CHEZ E. FASQUELLE

BIBLIOTHÈQUE CHARPENTIER

Ouvrages in-16 à 3 fr. 50.

Germe et Poussière..... 1 vol.

Hæres..... 1 vol.

L'Astre noir..... 1 vol.

Les Morticoles..... 1 vol.

Les Kamtchatka..... 1 vol.

Les Idées en Marche..... 1 vol.

Le Voyage de Shakespeare..... 1 vol.

Suzanne..... 1 vol.

La Flamme et l'Ombre..... 1 vol.

Alphonse Daudet..... 1 vol.

Sébastien Gouvès..... 1 vol.

La Romance du temps présent..... 1 vol.

La Déchéance..... 1 vol.

Le Partage de l'Enfant..... 1 vol.

Les Primaires..... 1 vol.

La Lutte..... 1 vol.

La Mésentente..... 1 vol.

Le Lit de Procuste..... 1 vol.

CHEZ E. FLAMMARION

La France en alarme..... 1 vol.

Le pays des Parlementeurs..... 1 vol.

LÉON DAUDET

L'AVANT-GUERRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

SUR

L'ESPIONNAGE JUIF-ALLEMAND

EN FRANCE

DEPUIS L'AFFAIRE DREYFUS

Deuxième tirage

SEPTIÈME MILLE

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

11, RUE DE MÉDICIS — PARIS

MCMXIII

2091

Il a été tiré de cet ouvrage un exemplaire sur Japon et vingt-quatre exemplaires sur vergé d'Arches numérotés.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés.

A

CHARLES MAURRAS

SON AMI

LÉON DAUDET

689288

AVANT-PROPOS

Quarante-deux ans ont passé depuis l'heure funeste où Bismarck, à la suite d'une guerre malheureuse et grâce à l'intervention du métèque génois Gambetta, sut nous imposer ce régime républicain que nous subissons ; quarante-deux ans pendant lesquels le Juif et l'Allemand ont pu accomplir patiemment, silencieusement, sans être inquiétés, leur travail de pénétration chez nous. Il a fallu les humiliations sans précédent de Tanger et d'Agadir, la campagne acharnée menée par l'Action Française depuis dix-huit mois — début : le 21 Septembre 1910 — pour que nos compatriotes prissent enfin conscience du danger.

A l'heure actuelle, le péril est devenu pour tous si évident que certains quotidiens, plus particulièrement dévoués aux intérêts de la République, ont cru opportun d'amorcer une campagne de diversion contre l'envahissement des produits " Made in Germany ".

Le but manifeste de cette contrefaçon est de détourner l'attention du point de vue exclusivement

national, qui est le nôtre, pour la fixer, l'hypnotiser sur la concurrence commerciale.

Les dangers que présente la concurrence commerciale allemande ne nous échappent pas, mais il est évident qu'il faut aller d'abord au plus pressé, à l'essentiel. Or une campagne dirigée uniquement contre les perturbations économiques que la concurrence étrangère doit apporter sur notre marché ne s'appuie pas sur un terrain aussi solide que celle que nous entreprenons ici. On peut lui objecter, en effet, qu'il est impossible d'empêcher nos prolifiques voisins de chercher des débouchés pour leurs produits et de remplir les cadres laissés vides par la diminution progressive de la natalité française. Aussi ne nous attaquerons-nous à l'envahissement commercial qu'au seul point de vue de sa répercussion sur la Défense nationale. Cet intérêt supérieur doit rallier autour de nous tous ceux qui ont à cœur de conserver intact notre patrimoine national : la France. Sur ce terrain-là, nous sommes inébranlables et résolus à aller jusqu'au bout.

Nous allons montrer comment, sous le couvert du régime républicain, l'Allemand, guidé par son fourrier le Juif, qu'il s'appelle Weyl, Dreyfus, Ullmo ou Jacques Grumbach, a su trouver en France toutes les facilités, toutes les complicités, toutes les trahisons même, qui lui ont permis de supplanter nos nationaux dans les diverses branches du commerce et de l'industrie intéressant la défense nationale ; comment il a pu se rendre ainsi maître de notre blé, de notre fer, de notre or et occuper, sous le couvert d'opérations en apparence légales, les points stratégiques les plus importants du pays, ses centres ou ganglions nerveux, ses nœuds vitaux.

De telle sorte qu'au moment d'une déclaration de

guerre, à l'heure grave et peut-être prochaine où il nous faudra tout abandonner et courir à la frontière pour faire face aux armées du roi de Prusse, ses fidèles sujets, nos hôtes de la veille, installés en nombre imposant dans nos villes, dans nos campagnes, dans nos ateliers, dans nos usines, dans nos administrations, pourront en toute tranquillité, à l'abri de nos lignes de combat, saboter ici même nos travaux de défense et paralyser ou retarder nos efforts.

La documentation irréfutable, les faits précis que nous produisons prouveront aux esprits les plus sceptiques, qu'aurait dû pourtant rendre clairvoyants la cruelle expérience de 1870, la nécessité de notre cri d'alarme.

La responsabilité du désastre qui nous menace incombe uniquement aux institutions démocratiques. Elles nous ont livrés au Juif. Elles ont arraché toutes les barrières qui pouvaient s'opposer à ses progrès. Elles ont désorganisé la famille, la magistrature, l'armée, en un mot ce qui constituait l'ossature même de notre pays.

Connaissant la cause de nos maux, il faudra bien conclure à sa destruction et au rétablissement du gouvernement national, traditionnel, héréditaire, au-dessus des partis, seul capable de rendre la France aux Français.

Le principe même d'un gouvernement démocratique et parlementaire lui interdit d'apporter un remède à l'espionnages juif-allemand, à l'Avant-Guerre.

Ce n'est pas avec une simple digue, comme disent nos libéraux, qu'on pourra désormais arrêter le flot irrésistible.

Limiter le nombre des étrangers, les mettre sous la

surveillance de la police? Impossible. Il faudrait appliquer cette mesure à des gens comme le ministre de l'Intérieur du cabinet précédent, à ce Steeg, fils d'un pasteur allemand qui n'a jamais pu faire la preuve de sa naturalisation française.

Celui-ci ne pousserait sans doute pas l'audace jusqu'à réclamer ouvertement la protection du Kaiser; mais il n'en serait pas de même des milliers de nationaux allemands qu'une telle loi générerait aux entournares, et qui auraient vite obtenu de leur empereur l'envoi de quelque nouvelle "Panther" dans les eaux de nos ports devenus à moitié allemands.

La situation actuelle, si elle se prolonge, est donc sans issue.

De deux choses l'une : ou nous laisserons l'Allemand et son compère le Juif continuer à nous traiter en pays conquis, à nous menacer dans notre héritage moral, dans nos biens, dans nos vies même, et nous serons absorbés, dévorés en pleine paix, sans combattre..... ou nous nous révolterons contre tant d'humiliations accumulées et rejetterons l'étranger hors des frontières, mais alors ce sera la guerre.

Sommes-nous donc un peuple fini, et devons-nous nous laisser mourir?

En dehors des nombreux clients du régime alimentaire dont ils vivent parfois grassement, et qui constituent le gros de l'armée républicaine, il y a des Français qui considèrent la situation dans laquelle nous nous débattons comme la conséquence fatale de notre ancienneté dans le Monde. Nous devons, selon eux, céder la place aux peuples jeunes plus énergiques, mieux armés pour la lutte.

Les faits donnent heureusement chaque jour un

démenti formel à ce poncif funeste, à ces affirmations mal fondées.

L'ardeur, le courage, l'initiative, l'ingéniosité dont témoignent nos aviateurs sont une preuve, entre mille autres, que notre race n'a perdu aucune de ses qualités traditionnelles.

D'autres veulent bien reconnaître que nous ne sommes inférieurs que par le nombre. Certes, on ne peut nier cette crise fatale de la natalité française. Mais on doit en faire remonter la responsabilité aux institutions démocratiques.

Bien loin d'enrayer le mal, ces institutions l'aggravent en détruisant peu à peu toutes les garanties tutélaires à l'abri desquelles la famille française a jadis prospéré. Elles tendent systématiquement, automatiquement, à isoler l'individu de tout groupement, de ses soutiens naturels, pour en faire l'esclave, la chose du premier acheteur de bulletins de vote venu.

Ces institutions antiphysiques encouragent le divorce en faisant voter la loi du juif Naquet. Elles s'ingénient à rendre chaque jour plus lourdes les obligations et les charges du chef de famille, accablé d'impôts, de vexations, et dont l'autorité est battue en brèche. On lui conteste même le droit primordial de donner à ses enfants une éducation de son choix !

Les théories malthusiennes sont enseignées ouvertement et le gouvernement le tolère. Il protège les faiseuses d'anges.

Son origine élective le contraignant à centraliser pour pouvoir vivre, il attire dans les centres urbains, dans les usines, toutes les forces vives des campagnes.

Loin de la vie au grand air, où la collaboration continue unit les membres d'une même famille, où les enfants sont une source de richesse, ces énergies

se brisent au contact de l'existence déprimante des villes, existence étroite, malsaine, qui enlève tout son charme au foyer, où l'homme, et bien souvent, la femme ne rentrent que le soir énervés par la fatigue ou l'alcool, hargneux, hostiles. L'agriculteur, abandonné à ses seules forces, se désespère dans cette alternative de faire appel à la main-d'œuvre que lui offre l'étranger ou d'abandonner sa terre, bien souvent guettée par celui-ci.

A ces maux, le gouvernement républicain croit avoir trouvé un remède souverain : la naturalisation à jet continu. Il fabrique des faux Français à coups de décrets. Mais une décision administrative peut-elle donner à l'étranger ainsi étiqueté Français, un sang et un esprit de chez nous ?... L'État républicain réserve même un traitement de faveur à ces faux Français, au nom de l'Humanité et de la Fraternité des peuples.

D'un sectarisme farouche à l'égard des Français de race, cet État se montre d'une tolérance sans bornes pour les métèques et, en particulier, pour les Allemands. Ce n'est pas sans une certaine stupéfaction que M. Schoen, docteur ès lettres, professeur de l'Université, constate dans la Revue Alsacienne quel accueil chaleureux nous faisons à nos vainqueurs de 1870.

Cette tolérance le stupéfie, et il lui rend un hommage ironique :

« Je ne crois pas, dit-il, qu'il y ait au monde une autre
« cité (Paris) de langue non allemande qui offre autant
« de ressources aux Allemands que la capitale de la
« France. »

« La presse allemande jouit, en France, de la même liberté que la presse française. Or, le but avoué de cette

presse est de défendre les droits et la politique des Allemands installés en France. »

Les Sociétés allemandes laïques et religieuses sont nombreuses et florissantes ; « il faudrait plusieurs pages, « dit M. Schoen, rien que pour énumérer toutes celles « qui existent actuellement en France ».

Ces lignes ont été écrites en 1909. Mais, depuis quatre ans, il serait intéressant de savoir dans quelle proportion le nombre desdites sociétés s'est accru chez nous. C'est une invasion faite avec méthode, d'après un plan nettement défini. Ceux qui l'ont conçu savaient parfaitement que rien ne devait plus contribuer que ces sociétés à resserrer les liens des Allemands entre eux, sur tout le territoire de la France. Par leur attachement et leur fidélité à la patrie allemande, ces sociétés sont toutes, à des degrés divers, les champions du germanisme en France. Cela, on le sait, on le comprend chez nous et même (je cite textuellement l'auteur, qui ne peut manquer de manifester sa stupéfaction, en écrivant cette phrase en caractères spéciaux) « et même le gouvernement de la République va « jusqu'à l'approuver, tant il sait se placer au point « de vue des étrangers qui viennent lui demander « l'hospitalité ».

Mais où la « tolérance » du Gouvernement français est encore plus remarquable, c'est dans le domaine de l'enseignement, car ici, elle va jusqu'à créer, en faveur de la colonie allemande, des exceptions aux lois générales qui régissent l'enseignement en France.

Le fait le plus frappant est l'existence, en plein Paris, d'une école allemande, gratuite, ouverte à tous les enfants qui veulent faire leurs études élémentaires en allemand. Peu importe que leurs parents soient d'origine française ou allemande. « L'histoire de cette

« école, dit M. Schoen, est extrêmement intéressante
 « et prouve que, même après l'envahissement du
 « territoire, la France ne s'est pas départie de sa
 « tolérance traditionnelle. Cette école est mieux ins-
 « tallée que la plupart des écoles françaises ». Les
 bancs viennent d'Allemagne et les professeurs aussi,
 naturellement.

L'allemand est enseigné comme langue fon-
 damentale, comme langue maternelle. Le français y devient
 la langue étrangère. L'histoire est enseignée au point
 de vue allemand. Ce qu'on apprend à aimer aux jeunes
 élèves, c'est l'Allemagne, la patrie allemande, l'empe-
 reur allemand.

« Malgré la loi française qui interdit absolument
 « tout châtiment corporel infligé aux élèves, la discipline
 « de l'école est la discipline allemande.

« Même exception aux lois générales pour ce qui est
 « de la direction et des professeurs de l'école allemande.
 « Les lois françaises veulent que, pour avoir le droit
 « d'ouvrir une école dans notre pays, on soit Français
 « et qu'on ait passé des examens français, plus ou moins
 « élevés selon le but de l'école. Or, voici un grand
 « établissement scolaire, qui est dirigé uniquement par
 « des Allemands et dont les professeurs n'ont que des
 « grades étrangers et éprouvent des difficultés
 « sérieuses à s'exprimer en français. Par respect pour
 « l'âme allemande, par déférence pour la colonie ger-
 « manique, on permet à un comité allemand, à des
 « maîtres allemands, ce qu'on ne permettrait pas à
 « un prêtre français qui voudrait ouvrir une école à
 « Paris. »

Ce n'est pas tout. Non seulement le gouvernement
 de la République accorde, en dépit de nos règlements
 scolaires, une entière liberté d'action à la direction et

aux professeurs de l'école allemande en question, mais encore il encourage et récompense ceux qui sont à la tête de cet établissement.

A l'occasion du jubilé de l'école, en 1908 (1858-1908), le ministère des Affaires étrangères a nommé M. A... chevalier de la Légion d'honneur. Le conseil de l'ordre n'ayant pu être réuni à temps pour confirmer la nomination avant la fête, on n'attendit pas la réunion suivante, conformément aux règlements, pour pouvoir remettre les insignes au nouveau chevalier, le jour même.

Voilà donc un cas où l'un de nos ministres, pour témoigner sa sympathie à une colonie étrangère, va jusqu'à créer une exception aux usages les mieux établis et aux règlements les plus formels !

Mais il est une association dont l'existence à Paris surprendra encore davantage.

On connaît la célèbre Société allemande appelée « Flottenverein », et chacun sait qu'elle a pour but d'assurer la prépondérance de la marine allemande sur toutes les mers du globe et d'employer tous les moyens pour faire une concurrence acharnée à la flotte anglaise et à la flotte française.

Eh bien, cette association, qui est dans le domaine des choses maritimes l'équivalent d'une « Kriegerverein » dans le domaine de la guerre continentale, cette gigantesque ligue de combat a une filiale en France. Créée en 1902, cette filiale n'a pas tardé à gagner de nombreux partisans et a déjà reçu les félicitations officielles de personnages politiques très en vue dans la mère patrie. Son titre est : « Flottenverein Paris Zweigverband des Hauptverbandes Deutscher Flottenvereine im Auslande ». Ce n'est donc qu'une branche de la grande société allemande. Et cette société ne se

cache pas ? — Non, « forte de son droit sur une terre de liberté », elle se montre au grand jour.

« Est-il possible de pousser plus loin la tolérance ? » — dit M. Schoen. — Évidemment non, mais pratiquée jusqu'à ce point, cette prétendue tolérance s'appelle trahison. Et nul ne s'en étonnera, du reste, quand nous aurons expliqué comment le gouvernement de la République a confié la surveillance et le contrôle des étrangers au juif Jacques Grumbach.

PREMIÈRE PARTIE

LES AUXILIAIRES

DE L'AVANT-GUERRE

CHAPITRE PREMIER

UN AUXILIAIRE DE L'AVANT-GUERRE

LE JUIF JACQUES GRUMBACH

*Fonctionnaire du gouvernement allemand au ministère
de l'Intérieur français.*

Il est évident que, sans la complicité ouverte ou tacite des autorités chargées de la surveillance des étrangers en France, il serait matériellement impossible à ceux-ci de pénétrer et de s'installer en maîtres chez nous.

L'accroissement effrayant et continu de leur nombre, le sans-gêne avec lequel ils s'imposent carrément, sans dissimuler leur nationalité, ne sauraient échapper à Jacques Grumbach, sous-directeur au Ministère de l'Intérieur, chef du deuxième bureau de la direction générale (police générale et contrôle des étrangers), dont Alphonse Humbert eut déjà l'occasion d'entretenir la Chambre dans la séance du 28 mai 1900. Ce Jacques Grumbach est juif, bien entendu, il est même cousin par alliance de Mathieu

Dreyfus, frère de l'incontestable traître juif Alfred Dreyfus, auteur du Bordereau, lequel, selon son propre aveu, « livrait des documents à l'Allemagne pour en avoir d'autres en échange ». Il est le neveu d'un autre juif d'espionnage, Émile Weyl, chassé jadis du Ministère de la Marine par M. de Mahy. Ce Weyl eut l'audace de faire à la grande Française M^{me} Edmond Adam un procès, lequel tourna à sa confusion et fut du plus saisissant intérêt, car il contenait en germe bien des événements. Ces titres devaient offrir toutes garanties, non pas à la France, mais à tous les Baumann, Himmelsbach, etc... et autres champions de l'Allemagne dont Jacques Grumbach est le meilleur introducteur et protecteur.

Les attributions du bureau de ce juif comprennent en particulier : le contrôle et la *police des étrangers* (déclarations de résidence des étrangers ; arrêtés d'expulsion ; permis de séjour ; avis sur les demandes d'admission à domicile, de naturalisation et de réintégration dans la qualité de Français) ;

La Sûreté nationale (surveillance des frontières, du littoral, des arsenaux, des établissements militaires et maritimes, des voies de communication, des canaux et voies navigables, des places fortes et camps retranchés, des postes de la télégraphie sans fil. Rapports avec le Ministère de la Guerre et le Ministère de la Marine, pour les questions intéressant la défense nationale).

Cette énumération officielle semble vraiment un défi porté au pays. Il n'y a pas, en effet, un des objets de la surveillance éventuelle de Jacques Grumbach qui n'abrite un ou plusieurs agents de l'espionnage allemand. Quelques-uns de ceux-ci sont décorés de la Légion d'honneur. D'autres sont con-

seillers au commerce extérieur. Presque tous sont bien en cour, ont obtenu les sourires, les faveurs, les prébendes et des postes importants du gouvernement de la République. Tranquillement installés sur notre territoire, exerçant cyniquement, ouvertement, ou sous un masque branlant, leur métier d'ennemis dans la place, ces juifs allemands occupent avec la complicité souriante de Jacques Grumbach, chargé de les surveiller, les points stratégiques de la frontière. Ils encombrent le littoral. Ils ont un port en eau profonde, sous prétexte de mines souterraines, à Diélette, à deux pas de Cherbourg. Ils ont un centre d'espionnage à Monaco, avec ramifications à Toulon. Ils ont installé ici et là des postes de télégraphie sans fil, destinés à capter et embrouiller les communications de la défense nationale aux arsenaux et aux navires.

C'est à la faveur de cette fiction légale qu'on appelle naturalisation que le juif Jacques Grumbach, souverain en la matière, a pu installer sur notre sol une nuée de pirates et d'espions, réclamant même et obtenant un privilège sur les nationaux.

Le nombre des naturalisations a augmenté d'une manière saisissante, surtout depuis 1896. Alors, en effet qu'elles s'élevaient à 38.000, en 1896 (chiffres officiels), on en comptait 65.000 en 1901, 90.000 en 1906 et 120.000 en 1911. C'est-à-dire que de 1896 à 1911 le nombre des étrangers (principalement Juifs et Allemands) campés chez nous à la faveur de cette fiction légale a augmenté de quatre-vingt-deux mille.

Cette augmentation s'explique par l'affaire Dreyfus qui commence à exercer ses ravages en 1897 et les poursuit jusqu'en 1912. La statistique officielle ne donne pas — et pour cause — le pourcentage des

Juifs et des Allemands, mais il est formidable. Il faut qu'on le dise : l'affaire du traître Alfred Dreyfus a eu comme premier résultat une véritable invasion, la formation chez nous d'une *Anti-France*.

C'est de là que date l'accaparement juif dans toutes les branches commerciales, théâtrales, journalistiques, artistiques...

C'est de là que date l'espionnenvahissement méthodique des Allemands et juifs allemands préparant ce que j'appelle : *L'Avant-Guerre*¹.

Sur tout le réseau économique, industriel, financier, une expropriation lente s'opère peu à peu, qui élimine l'élément français au bénéfice de l'élément pseudo-français ou anti-français. Il n'y a presque plus aucune avenue dans aucun métier, aucune profession qui ne soit occupée, commandée, souvent bouchée par un ou plusieurs naturalisés.

Cette invasion a profondément modifié déjà les conditions de la vie en société dans une grande ville comme Paris. Elle a avili la presse, tenue par sa publicité au respect des envahisseurs, avili également les transactions commerciales et industrielles, jadis conduites en France avec une droiture et une probité qui ne se retrouvent plus que dans les rares maisons ayant échappé au joug étranger. Elle a même avili les foules, moins spontanément vibrantes et communicatives, quand elles ne sont pas encadrées et conduites, qu'il y a seulement une quinzaine d'années.

Quant à ceux de ces métèques qui ont dû, à leur corps défendant, participer dans une mesure dérisoire au service militaire, souvent interrompu d'ail-

1. La presse allemande m'a fait l'honneur de traduire ce mot nouveau par *Vorkrieg*.

leurs par une désertion ou une maladie opportune, ils ont apporté au régiment leur état d'esprit, leur sourde révolte, leur naturelle « anti-France ». Ils ont certainement contribué pour une grande part à la poussée antimilitariste, si contraire à notre tempérament national, qui a sévi de 1897 à 1910 et de haut en bas, des seigneurs juifs aux milieux ouvriers.

L'envahissement allemand ne laisse rien au hasard. Il n'agit que d'après un plan scientifiquement étudié. Nous avons vu comment il s'assurait près du pouvoir un appui, une complicité. Les nationaux allemands ne s'installent en France qu'en connaissance de cause, après s'être assuré des ressources offertes par le territoire envahi. Le grand organe de renseignements Schimmelpfeng vient à point pour rendre un si précieux service à l'espionenvahissement.

C'est donc la maison d'espionnage allemand Schimmelpfeng — sous le couvert de renseignements industriels et commerciaux — que nous allons maintenant étudier.

CHAPITRE II

L'AGENCE SCHIMMELPFENG

M. Henri Schoen, de la *Revue Alsacienne*, à qui nous avons emprunté quelques passages caractéristiques de son intéressant ouvrage sur « les Institutions allemandes en France », n'avait point cité l'agence Schimmelpfeng au nombre de celles dont le gouvernement républicain encourageait le développement par sa coupable... tolérance.

En 1909, en effet, l'existence de cette agence devait lui être inconnue. Au cas contraire, il n'eût certes pas manqué de manifester une fois de plus quelque étonnement de voir opérer en plein Paris un institut de ce genre. Comme nous le verrons au cours de cette étude, la « Schimmelpfeng » centralise tous les renseignements commerciaux, industriels, financiers, géographiques et militaires qui permettent aux Allemands et aux juifs allemands de s'aboucher entre eux, de s'entr'aider et aussi de s'installer là où il y a quelque chose de français à défaire, quelque chose d'allemand à faire.

Ce n'est qu'en 1910 que l'existence d'une organi-

sation de ce genre fut révélée au public français par M. Pierre Mareuilles. A cette époque parurent en effet, sous sa signature, dans le *Gil Blas* d'Henri de Noussanne, trois articles des plus précis mais où l'institut n'était toutefois pas désigné par son nom, ce qui enlevait une grande partie de son intérêt à cette révélation.

Or à cette date l'agence avait déjà plus de vingt ans d'existence.

D'aucuns s'étonneront qu'elle ait pu vivre ainsi pendant tant d'années à peu près ignorée, sauf des commerçants et industriels qui avaient affaire à elle. Il n'y a là pourtant rien de très surprenant. Pour des esprits non avertis et que n'avait pas encore mis en éveil la connaissance des faits indéniables d'« espionenvahissement » dévoilés par la suite, son fonctionnement, la nature même de ses opérations ne devaient pas particulièrement attirer l'attention. Mais tout change à la lumière des faits et, en cette année 1913, la lecture du rapport de janvier 1901 publié à cette date par l'agence Schimmelpfeng, et dont le contenu devait sembler alors assez terne, prend une saveur extraordinaire.

C'est en quelque sorte un plaidoyer *pro domo* où sont entassés, non sans habileté, tous les arguments jugés susceptibles d'attirer à la boîte allemande les sympathies françaises.

Il importe d'en étudier les grandes lignes, d'en dégager les idées directrices avant d'exposer le rôle réel de cette agence qui dissimule, sous le masque ingénieux du renseignement commercial, de savants travaux d'espionnage.

Lorsque l'agence Schimmelpfeng s'est installée en France, elle ne possédait aucun document sur les

commerçants français. Que fit-elle? Elle confectionna un questionnaire extrêmement complet qu'elle remit aux intéressés en les invitant à y répondre (un *Qui êtes-vous ?...*). C'est la méthode habituelle aux Allemands. Plusieurs de nos industriels et commerçants se soumièrent bénévolement à ce procédé et fournirent sur leur compte personnel des détails qui, bien entendu, furent enregistrés sans aucun contrôle.

Cette méthode permit à Schimmelpfeng de donner l'impression d'une organisation très importante et de s'imposer comme agence de renseignements commerciaux.

Ce sont ainsi des commerçants français, des industriels français qui ont, sans le vouloir, aidé l'agence allemande à s'implanter en France.

Une fois installée, elle s'y maintint et consolida sa situation encore peu définie. Elle adressa aux patrons et directeurs d'établissements, de comptoirs, de maisons de commerce, de bureaux de mines, de forges, le questionnaire suivant qui fait de chaque maison française l'espionne, la dénonciatrice de ses concurrentes :

Messieurs,

« Il résulte de nos recherches que la situation de la maison sus-indiquée vous est connue. — [*Une fiche portant le nom et l'adresse de cette maison est jointe au questionnaire.*] — Nous prenons donc la liberté de vous questionner à ce sujet.

« Notre loyauté nous imposant le devoir de sauvegarder scrupuleusement les intérêts de ceux sur lesquels nous devons renseigner, — *en effet, l'agence Schimmelpfeng a une peur terrible des procès, comme nous le verrons par la suite,* — nous espérons que vous voudrez bien nous aider, en nous éclaircissant dans la mesure qui vous paraîtra convenable.

« En vous assurant de notre entière discrétion, nous vous remercions d'avance de tout ce que vous voudrez bien nous communiquer, et vous présentons, messieurs, nos salutations distinguées.

« Institut W. Schimmelpfeng.

« (Dép^t...) »

« Prière de répondre, au verso de ce formulaire, ou sinon de rappeler dans les lettres la maison sus-nommée et son adresse exacte. »

Et voici, maintenant, le verso de ce « formulaire » :

« 1° Que savez-vous sur les antécédents, la carrière commerciale et les qualités personnelles ?

« 2° Quel est votre avis sur la situation de fortune actuelle et les résultats qu'obtient la maison ?

« 3° Pouvez-vous nous dire, d'après votre propre expérience, comment les paiements sont effectués ?

« 4° Lorsqu'il s'agit d'un agent :

« Est-il apte et prudent dans le choix de la clientèle ?

« Est-il chargé de vos encaissements ? »

Certains commerçants s'étonnèrent bien de la « hardiesse de ces enquêtes sur leur propre situation ». Chez les uns cela provoqua une colère violente, chez les autres un certain ébahissement qui se traduisait par la phrase typique : « Alors, vous enverrez à vos abonnés ce que nous vous dicterons ? » Mais peu à peu ces difficultés s'aplanirent et c'est avec satisfaction que notre agence constatait, dans son rapport de 1901, que ces deux catégories diminuaient « dans une très heureuse mesure ». « Nous pouvons dire, aujourd'hui, » s'écriait-elle, « que nous avons réussi à nous assurer la sympathie de tous les milieux sérieux et vraiment éclairés du commerce français. »

Et pourtant, dès cette époque, les commerçants auraient dû trouver fort suspecte cette énergie avec laquelle l'agence repoussait une responsabilité matérielle « qu'il serait insensé d'exiger de nous », osait-elle écrire sérieusement dans son rapport. Et qu'y aurait-il là de si extraordinaire? Le gouvernement républicain a toujours, il est vrai, montré une surprenante indulgence en faveur des étrangers; mais il semblerait, pour le moment du moins, prématuré de vouloir les soustraire à toutes les conséquences de leurs actes.

L'institut Schimmelpfeng n'est pas de cet avis et se demande avec une certaine indignation « comment il se fait qu'il ne se soit pas encore produit un mouvement réformateur dans la jurisprudence française en ce qui concerne le renseignement commercial honnête, dont le libre fonctionnement devrait jouir de la protection légale ».

Tout porte à croire que cette protection lui a été largement accordée depuis 1901, car l'institut Schimmelpfeng a pris aujourd'hui une extension colossale et il a maintenant en France des succursales à Bordeaux, Lyon, Marseille, etc.

A propos de « cette question si grave de la responsabilité » le rapport de 1901 précise, d'après l'exposé remis à la Chambre de commerce de Vienne (Autriche), les rapports essentiels sur lesquels doit porter l'activité de l'agence. Nous verrons par la suite avec quelle fantaisie ce programme est appliqué :

« 1° Le renseignement est fourni en vertu d'un contrat qui contient la condition expresse que l'institut n'est pas responsable des conséquences d'une disposition quelconque prise par l'abonné, et que ce dernier renonce à tout recours contre l'institut en

cas de dommage provenant, selon lui, d'erreurs ou de fautes d'auxiliaires (*clause de non garantie*);

2° Le renseignement n'est pas fourni publiquement ni dans le but d'être répandu au gré de celui qui le reçoit, mais est uniquement destiné à l'usage personnel de ce dernier et communiqué sous la condition expresse d'une discrétion absolue (*clause de confiance*);

3° Nous fournissons seulement des renseignements sur la situation des personnes qui usent du crédit commercial et qui, par ce fait même, incitent à ce qu'on se renseigne sur elles;

4° Nous ne fournissons des renseignements que sur demande et contre la promesse que la cause et le but de la demande ont un intérêt purement commercial;

5° Nous fournissons des renseignements en vertu d'un contrat dans lequel il est entendu que, pour des honoraires modérés payés par l'abonné, nous ne prenons nullement l'engagement de lui fournir une information complète et encore moins que cette information soit composée de faits certains.

Nous ne faisons que transmettre ce que nous avons pu apprendre par nos recherches, forcément limitées, dans les milieux commerciaux. »

Il ressort donc de cet exposé que l'activité de l'agence devait se porter exclusivement sur le renseignement COMMERCIAL honnête. De l'étude de son fonctionnement il ressort, au contraire, que le renseignement commercial (quand il ne porte que sur des questions qui n'ont rien à voir avec un commerce quel qu'il soit); que le renseignement commercial, dis-je, soi-disant honnête est tout bonnement un prétexte malhonnête.

Le rôle de l'institut Schimmelpfeng est double :

Le rôle avoué consiste à fournir au premier demandant, pour une somme assez modique, des renseignements commerciaux; mais l'autre, *le rôle caché*, consiste à fournir au peuple allemand deux ordres de renseignements :

1° Industriels et commerciaux;

2° D'État, ou plus exactement d'éventualité de guerre.

Il semble bien du reste que quelques commerçants soupçonneux aient entrevu vaguement ce que dissimulait le renseignement commercial. On pourrait du moins le supposer si l'on en juge par l'âpreté avec laquelle le rapport de 1901 s'élève contre ceux qui s'entêtent à qualifier ses travaux « d'occultes, de ténébreux ». N'accuse-t-on pas l'institut d'avoir presque des affinités plus ou moins avouées avec la police? Le monde est si méchant.

Aussi, pour se défendre contre tous les pièges que l'on veut lui tendre, l'agence Schimmelpfeng a-t-elle cherché des appuis solides, des garants et elle les a trouvés, semble-t-il, à en juger par les remerciements qu'elle adresse aux Chambres de Commerce, aux corporations industrielles et commerciales, à des commerçants et des industriels « dont le précieux concours ne lui a pas fait défaut ». Fort de ces appuis, l'institut allemand déclare « continuer son œuvre, convaincu qu'il est de servir loyalement les intérêts du commerce intérieur et extérieur de la France ».

Voilà, n'est-ce pas, un noble désintéressement. Faut-il que nous ayons l'esprit mal fait pour ne pas nous sentir émus à la lecture de cette patriotique tirade! C'est que nous avons aujourd'hui le sentiment

très net, la certitude que tout ceci n'était que mensonge, et, patriotes avertis, nous voulons jeter bas le masque de cette agence allemande dangereuse.

Située boulevard Montmartre, à Paris, l'agence Schimmelpfeng est en relations constantes, d'une part, avec ses succursales des principales villes de France, de l'autre, avec son siège central à Berlin. Si M. Van der Donk, — auquel on prête une origine hollandaise — est directeur du bureau de Paris, le directeur général pour la France est M. Bosschaertz¹. D'ailleurs tout passe sous le contrôle directorial de MM. Hans et Richard Schimmelpfeng, seuls maîtres en droit et fait. Il y a quelques années, un M. Karl Klee était directeur du bureau de Paris. En 1907, il fut nommé, par le Ministère du Commerce français, conseiller du commerce extérieur de la France ! C'est ainsi que l'agence berlinoise Schimmelpfeng entra ouvertement dans les conseils du gouvernement de la République.

Comme nous le voyons, elle est solidement installée dans la place, et à l'ombre du pavillon français elle va pouvoir opérer en toute tranquillité.

De quelle valeur est donc le renseignement commercial fourni par cette maison ainsi privilégiée ?

De toute évidence ce ne peuvent être que de vagues ragots et des racontars de quartier, de fournisseurs, de domestiques ou de concierges. S'ils étaient sérieux et détaillés, ces renseignements « difficiles à se procurer », comme dit le traître Dreyfus dans le Borde-

1. M. Bosschaertz est lui aussi conseiller du commerce extérieur de notre pays. De sorte qu'il semble que ce titre soit attaché à la fonction même de directeur de l'Institut Schimmelpfeng. Il serait intéressant de savoir comment et par quelles relations, à la suite de quelles démarches on obtient ce titre si envié.

reau, coûteraient fort cher et le prix modeste de l'abonnement deviendrait aussitôt suspect. En outre, de semblables enquêtes, capables de nuire extrêmement si leur résultat était nettement défavorable à des firmes commerciales et industrielles, exposerait à des réclamations, à des poursuites en dommages et intérêts parfois formidables et nous avons vu avec quel soin cette prudente agence tient à dégager complètement sa responsabilité matérielle. D'où nécessité de ne fournir à la clientèle que des espèces de devinettes, d'approximations qu'on aura ensuite à vérifier, parmi lesquelles on devra se reconnaître tant bien que mal.

Cette sorte de renseignement ne justifierait pas un pareil déploiement de comptoirs, de personnel très coûteux. Aussi est-il bien entendu que la Schimmelpfeng ne fait pas ses frais et que, limitée à ses seules ressources et à ses seuls bénéfices, elle ne tiendrait pas longtemps. En effet, chaque renseignement ordinaire obtenu coûte en moyenne à l'agence 1,50 à 2 fr. Je ne parle pas ici des renseignements importants et « difficiles à se procurer » qui peuvent être payés des 20, 30, et 100 francs et davantage. Le même renseignement ordinaire est vendu, aux abonnés, de 1 fr. 10 à 1 fr. 25, exception faite pour certains d'entre eux. On aura une idée de l'importance de l'agence Schimmelpfeng quand on saura qu'un établissement de crédit comme la Société Générale lui demande des renseignements par paquets de dix mille à la fois.

Comme nul n'ignore les facilités qu'ont les établissements de crédit pour se documenter directement sur la solvabilité de leur clientèle, on est en droit de se demander si de telles commandes ne constituent

pas une espèce de subvention à Schimmelpfeng, ou, si vous préférez, une sorte d'assurance, de garantie contre les risques de mauvais renseignements, concernant cette fois les établissements de crédit eux-mêmes.

Mais la vérité est que la maison Schimmelpfeng est, au vu et au su de tout son personnel, subventionnée par les chambres de commerce allemandes, sinon par le gouvernement allemand. Il n'est rien de plus naturel. Les services qu'elle peut rendre, tant au point de vue commercial et industriel allemand qu'à un autre point de vue, sont certainement considérables.

Et c'est là, nul ne peut plus le nier, sa véritable raison d'être.

Nous venons de montrer, en effet, que le renseignement commercial n'est qu'un prétexte et l'on voudra bien nous accorder que ce n'est évidemment pas pour rendre service au commerce français que la Schimmelpfeng est ainsi subventionnée par une nation rivale et ennemie.

Son but réel et caché est de fournir aux maisons commerciales et industrielles allemandes le moyen d'envahir à bon escient et avec le moindre risque d'insuccès le marché français. C'est ici qu'intervient l'esprit méthodique et patient, le sens du développement particulier au Germain.

Chaque branche du commerce, de l'industrie, de la production agricole, des extractions minières, de la prospection du sous-sol, a fait l'objet d'une enquête approfondie et exacte portant sur :

1° Le lieu ; la description exacte de la région, de son climat, de ses moyens de communication, de sa population, de ses ressources pécuniaires, de sa

teneur en éléments autochtones et étrangers, *de ses représentants au Parlement, de leur situation de fortune et de leur entourage ;*

2° Le nombre d'ouvriers et d'employés, que comporte le commerce ou l'industrie en question ; leurs aptitudes ; leurs salaires ;

3° Les frais généraux ;

4° Le mode de fabrication, d'extraction, les procédés nouveaux mis à l'étude, etc. ;

5° La production journalière, mensuelle et annuelle ; les hauts et les bas, la courbe en un mot de cette production ;

6° Les matières premières ;

7° Les marques de fabrique ;

8° Le prix de revient ;

9° Le prix de vente, etc.

Un ancien employé de l'agence Schimmelpfeng nous a écrit à ce sujet : « Les fiches de renseignements sont collationnées dans des cartons, groupées par villes, et le simple dépouillement d'un de ces cartons, gros comme un petit Larousse, vous donnera en une heure plus de renseignements qu'il ne vous en faut pour évaluer les ressources détaillées d'une ville de 20.000 habitants. Or, *notez bien ceci, les doubles de tous les renseignements établis sur des maisons de quelque importance sont expédiés immédiatement à Berlin où ils sont groupés.* » Il y a là en somme un service de fiches ethnographiques, régionales, commerciales et industrielles des plus ingénieux, qui correspond par certains points à l'admirable système de fiches anthropométriques inventé par le grand Bertillon. On peut s'imaginer facilement de quelle utilité seraient des renseignements si précis au cas où les

armées allemandes pénétreraient à nouveau sur le territoire français.

Ainsi savamment documenté sur les ressources de toute nature du pays occupé par ses armées, l'envahisseur saurait où s'approvisionner de tous les produits convoités : grains, bétail, chevaux, fourrages, etc.

Et si par une fatalité que nous ne saurions envisager sans une profonde horreur, nous étions encore une fois vaincus, notre ennemi, exactement renseigné sur les ressources de l'épargne française, désormais n'hésiterait pas à nous imposer une indemnité de guerre formidable et cette fois savamment calculée, qui viderait dans ses fourgons tous les pauvres bas de laine de nos populations françaises si laborieuses et si économes. On sait quels regrets Bismarck ressentit de n'avoir, en 1871, exigé de la France qu'une indemnité de 5 milliards, qui lui semblait pourtant colossale au moment de la signature du traité de Francfort, et quelle fut sa stupéfaction de la voir si rapidement payée, tant nous avions hâte de voir notre territoire enfin délivré.

Grâce à la Schimmelpfeng, les Allemands pourraient hausser à coup sûr leurs exigences. On pouvait lire, en effet, le 16 septembre dernier, dans le *Figaro* (enquête Bourdon) ces paroles sincères de l'Allemand Alfred Kerr, directeur de la revue *Pan*, un des polémistes les plus considérables d'Outre-Rhin :

« La perspective d'une nouvelle campagne ne
« rebute personne. On s'en entretient sans émoi, on
« suppose le profit : l'anéantissement de la France,
« une indemnité de guerre de *vingt-cinq milliards*,
« car on se rappelle que la dernière fois, vous avez
« vraiment payé trop facilement. Et l'on se frotte les

« mains. Vous souriez ? C'est que vous ne connaissez
« pas l'Allemagne d'aujourd'hui. C'est un pays de
« marchands ; ce qui y domine, c'est l'amour du
« gain ; gagner de l'argent, être riche, on n'y a pas
« d'autre idéal. »

Malheur au peuple qui ne comprendrait pas de tels avertissements. Je dis « au peuple », car le gouvernement de la République, uniquement occupé de l'électoral et de ses dépendances, est incapable de les comprendre.

Pour en revenir à la Schimmelpfeng, nous dirons que le bureau des renseignements n'a pas disparu en France, bien qu'il ait été supprimé officiellement au ministère de la Guerre par les amis et protecteurs du traître Alfred Dreyfus. Il est tenu par Schimmelpfeng, voilà tout, et il fonctionne contre les Français.

En effet, il débarque chaque jour à Paris des représentants de maisons allemandes qui vont tout droit à l'institut Schimmelpfeng et se font remettre immédiatement contre un bon prix — ils ne lésinent point — chacun selon sa spécialité, la liste de tous les clients de la concurrence française et la liste de ces concurrents français eux-mêmes. Fort de ces excellents tuyaux, le représentant allemand, très souvent juif, se présente à la clientèle avec une tranquille assurance, l'entortille et enlève l'affaire à moins de frais. Ainsi se trouvent supplantées et ruinées, sans même avoir eu le temps de faire « ouf ! », des maisons françaises, naguère prospères, et qui faisaient vivre un grand nombre d'ouvriers et d'employés français.

Voici un exemple emprunté aux articles de Pierre Mareuilles.

« Il y a quelques années, il y avait à Troyes une industrie très prospère, celle des fabricants de métiers pour la bonneterie; de l'aveu des gens de la partie, la concurrence étrangère ne pouvait lutter avec la production de ces fabriques. Un jour, deux ingénieurs allemands, agents d'une firme de Dusseldorf, s'engagèrent comme simples ouvriers chez l'un de ces fabricants de métiers, puis passèrent chez un autre, enfin firent un stage chez chacun des fabricants de la région. Un jour ils disparurent, mais alors, chacun de ces fabricants s'aperçut que ses modèles, ses dessins avaient été copiés et l'on apprit alors la qualité de ces deux ouvriers si habiles. Bientôt la firme allemande pour laquelle ils avaient agi présenta dans la région troyenne, où l'industrie de la bonneterie est très répandue, des modèles de métiers copiés sur les modèles français, en un mot des contrefaçons habiles que la loi ne pouvait atteindre. Après cette firme, ce fut le tour d'autres maisons allemandes, en sorte qu'aujourd'hui, la presque totalité des métiers de bonneterie est fournie, dans la région troyenne, par les Allemands, et les fabricants français doivent se contenter des réparations. »

Voici donc dans une région bien déterminée, une industrie jadis très prospère et faisant vivre un bon nombre d'ouvriers qui, aujourd'hui, est en complet marasme.

Mais comment la Schimmelpfeng obtient-elle en France des renseignements si précieux ?

A l'aide d'une armée de démarcheurs habiles, éprouvés, attachés les uns à la maison de Paris, les autres aux succursales des provinces, qui procèdent tantôt en démontrant aux enquêtés que c'est leur avantage de se soumettre à l'enquête, tantôt, suivant les têtes,

par une demi-intimidation ; et très rares sont les maisons de commerce qui osent envoyer promener les agents de la maison Schimmelpfeng. La terreur d'une mauvaise fiche est pour elles le commencement de la sagesse. Mais la Schimmelpfeng ne se contente pas de cela. Elle centralise tous les documents que lui fournissent en France, avec l'évidente complaisance de l'État français :

1° Certains greffiers des tribunaux de commerce ;

2° Certains greffes des justices de paix ;

3° Certains huissiers ;

4° Certains commerçants, espérant ainsi — par l'espionnage de leurs concurrents — s'immuniser contre les mauvais renseignements de Schimmelpfeng ;

5° Certains instituteurs et secrétaires de mairie.

C'est ainsi que les plus récentes enquêtes de l'agence Schimmelpfeng portèrent sur la production du blé en France, l'industrie des machines d'imprimerie françaises et, enfin, la soie et les tissages lyonnais.

Or, il est clair, qu'avec ces renseignements industriels et commerciaux, d'autres renseignements d'un autre ordre sont obtenus.

Il est avéré, en effet, qu'il existe à l'agence trois ou quatre employés allemands ou juifs qui surveillent le travail de collationnement et de classement de leurs camarades et qui sont chargés de recueillir et de soustraire à la curiosité de ceux-ci les pièces particulièrement intéressantes, notamment celles qui concernent les officiers de l'armée française, surtout dans les garnisons de l'Est. Ces pièces, et en général tout ce qui a un caractère d'intérêt politique, sont immédiatement soumises à la direction de Paris, laquelle les transmet à la direction

de Berlin. Ce qu'elles deviennent une fois à Berlin, il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour le deviner.

Nous n'étonnerons personne en disant que l'agence Schimmelpfeng s'honore d'avoir ici même, à Paris, la clientèle allemande la plus sérieuse, la plus haut placée.

Comme, dans tous les sujets les plus graves, il faut toujours une note ironique, la voici :

On sait aujourd'hui, de source certaine, que, dans le même temps que l'agence Schimmelpfeng procédait à cette quête secrète de renseignements commerciaux, « militaires et sentimentales », — comme eût dit le prince de Ligne, — auprès de complaisants dresseurs de fiches, notre délicieux Vadécord recueillait, pour le ministre mouchard André et pour les Percin de son entourage, des renseignements analogues auprès des mêmes individus. Que ce soit pour le compte de l'Allemagne, que ce soit pour le compte du Grand-Orient, ce sont toujours les mêmes, en effet, qui ont le goût et les aptitudes pour ce genre de travail occulte et discrédité. Le pire châtiment du mouchard, c'est qu'il est exposé à servir d'espion. Il lui est difficile de prévoir l'utilisation ultérieure de son mouchardage. *C'est ainsi que, des mêmes officines radicales et judéo-maçonniques — de 1900 jusqu'à aujourd'hui — s'en-volèrent des fiches de délation militaire, établies en double, qui prenaient aussitôt deux directions : l'une, par Schimmelpfeng, vers Berlin ; l'autre, par le Grand-Orient, vers le ministère de la Guerre français, rue Saint-Dominique, à Paris. Le « Corinthe et Carthage » d'André avait ainsi sa réplique au cabinet prussien.*

Il est impossible d'imaginer rien de plus atroce, ni de plus complet. Cette collaboration de Schimmelpfeng et de Vadécord dans la même besogne, — patriotique quant à Schimmelpfeng, anti-patriotique quant à Vadécord, — collaboration voulue de toute éternité par les affinités de la maçonnerie pour le juif et du juif pour l'Allemand, cette collaboration de l'espion et du mouchard définit et symbolise à jamais l'œuvre de la République contre la Patrie.

Il est très intéressant de se rendre compte de la façon dont les délateurs des loges devenaient, plus ou moins sciemment, des espions au service de l'Allemagne. Les officiers français, leurs camarades, qu'ils mouchardaient ainsi sont bien vengés par cette constatation.

Au moment où fut dévoilé le scandale des fiches — grâce à l'énergie et à la ténacité de Gabriel Syveton — le personnel de l'Institut Schimmelpfeng ne fut qu'à moitié surpris de constater que les principaux informateurs de Vadécord étaient en même temps les plus zélés correspondants de Schimmelpfeng. Un grand nombre de ceux-ci, pris d'une frousse intense et prévoyant l'indignation de leurs compatriotes, le jour où le pot-aux-roses complet serait découvert, se hâtèrent d'adresser leur démission à l'agence du boulevard Montmartre, ce qui n'alla pas sans causer une perturbation profonde dans tous les services. Le directeur du bureau de Paris à cette époque, M. Karl Klee, depuis conseiller du commerce extérieur en France, n'était pas, lui non plus, très rassuré. On ne savait pas comment les choses allaient tourner. Si l'opposition prenait le pouvoir... Si on ordonnait des perquisitions chez les fichards et les francs-mouchards... Si l'on trouvait chez eux la preuve

de leurs relations avec l'agence Schimmelpfeng... C'eût été le désastre. Pendant deux mois, ce furent des alertes continuelles dans les bureaux du boulevard Montmartre. On saisit le prétexte d'un agrandissement pour entasser les archives — *comprenant déjà plus de six cent mille dossiers (!)* — dans de vastes caisses. Il n'y avait plus qu'à clouer et à mettre en lieu sûr.

De plus, il fut défendu expressément aux rédacteurs chargés du service de la province, et jusqu'à nouvel ordre, de continuer à demander leurs renseignements aux fonctionnaires, greffiers de justice de paix, secrétaires de mairie, huissiers, etc... On ne devait plus s'adresser momentanément qu'à des commerçants choisis, de préférence abonnés de la maison.

Enfin, une circulaire confidentielle de 1905 interdit de répondre aux demandes de renseignements concernant :

- 1° Les officiers, *même en congé* ;
- 2° Les fonctionnaires ;
- 3° Les journaux et les journalistes.

La circulaire spécifiait que les rédacteurs de l'agence ne devraient dorénavant tenir aucun compte des opinions politiques prêtées par les correspondants aux personnes sur lesquelles des renseignements seraient demandés. Un pareil luxe de recommandations et de précautions, à la suite du scandale des Fiches, prouve surabondamment qu'avant ledit scandale, les renseignements fournis par l'Institut Schimmelpfeng n'étaient pas exclusivement industriels et commerciaux.

L'eussent-ils été, le seraient-ils demeurés que leur nocivité, au point de vue français, n'en demeurerait pas moins redoutable. Témoin cette maison allemande

de la région lyonnaise avec qui on eut une petite difficulté et à qui la Schimmelpfeng écrivit : « J'espère
« que nous marchons d'accord, sinon je serai forcé de
« communiquer votre procédé aux bureaux de ren-
« seignements belges et allemands qui me sont
« connus. »

Un ex-abonné de Schimmelpfeng eut les yeux ouverts sur les agissements du fameux Institut par une campagne de discrédit, fort habile et sournoise, contre deux banques d'ailleurs très honorables qui avaient le tort de soutenir le commerce d'exportation locale. « On était en droit de se demander s'il n'y
« avait pas, dans ces menées, une tactique voulue dont
« les résultats, désastreux pour nos maisons d'exportation, eussent largement profité aux maisons
« d'exportation allemandes. »

Un autre m'exposa comment Schimmelpfeng invite ses abonnés à jouer le rôle de guillotins par persuasion : « J'étais abonné, comme beaucoup de mes
« confrères, depuis plusieurs années, quand je reçus
« une circulaire m'invitant, *dans mon intérêt,* à
« envoyer moi-même ma propre fiche boulevard
« Montmartre, avec détails sur ma personne, ma
« situation de fortune, mon industrie, ses résultats,
« les capitaux dont je disposais, le nombre de mes
« ouvriers... Naturellement je n'ai rien envoyé du
« tout et je n'ai pas tardé à cesser mon abonnement. »

Quelques commerçants et industriels, ainsi amorcés, puis traqués, cèdent à la crainte, soient qu'ils aient un naturel enclin à la timidité, soit qu'ils aient entendu parler des représailles et vengeances possibles de l'institut Schimmelpfeng.

Je connais l'histoire d'un fabricant que de mauvais renseignements avaient presque acculé à la ruine,

qui, d'abord, s'était fâché, puis composa et préféra, en fin de compte, devenir l'abonné de ses persécuteurs.

Dans une autre occasion — il s'agissait, cette fois, d'un commerçant des environs de Paris, — comme celui-ci exigeait une forte indemnité, on lui dépêcha un concurrent allemand qui s'installa à côté de lui et lui copia ses modèles. Les histoires comiques ou dramatiques, de soumission ou de révolte des industriels et commerçants français sont si nombreuses, que le chapitre *Curiosités* du rapport annuel de l'Institut, eût-il cinq cents pages de petit texte, ne suffirait pas à les contenir. Ajoutez à ceci que les dossiers concernant les personnes — et même leur vie privée — en dépit de la circulaire de 1905, ne manquent pas à l'agence et qu'un de ses directeurs, il y a une dizaine d'années, pouvait se targuer publiquement d'être mieux documenté sur la plupart de nos hommes politiques que le Préfet de Police lui-même. Ce n'est pas beaucoup dire, il est vrai.

Cependant qu'elle procède ainsi vis-à-vis des commerçants et industriels français, l'agence Schimmelpfeng a un questionnaire encore plus précis, qu'elle met à la disposition des commerçants et industriels allemands installés en France et notamment du juif allemand, décoré de la Légion d'honneur, Lucien Baumann, directeur des Grands Moulins de Corbeil. Ce Baumann est, bien entendu, un des principaux clients de l'agence Schimmelpfeng.

Chaque fois qu'un employé de l'agence Schimmelpfeng prend un renseignement pour Lucien Baumann, il pose les questions suivantes sur chacun des boulangers que ses moulins fournissent

1° Combien occupe-t-il d'ouvriers ?

2° Travaille-t-il lui-même au fournil ?

3° Combien emploie-t-il de sacs de farine par jour ?

Il est bien entendu que les Grands Moulins de Corbeil ne sont pas les seuls à recevoir des renseignements de la Schimmelpfeng. Les moulins Vilgrain et Simon, de Nancy, sont également ses clients. Ceux-ci, demeurés français, n'ont toutefois rien de commun avec les sociétés judéo-allemandes que nous poursuivons par mesure de salubrité nationale. Il importe de ne pas confondre. Nous extrayons du numéro de l'*Action Française* du mardi 19 novembre 1912 les lignes parues sous la signature de notre collaborateur F... et qui corroborent ce que nous avons essayé de dégager ici, à savoir qu'en dehors de l'intérêt commercial il est un motif plus puissant qui pousse Schimmelpfeng à se faire le fournisseur de certaines maisons de commerce et en particulier des grands moulins de Nancy.

Nous venons de voir que Lucien Baumann, de Corbeil, recevait des fiches de renseignements de Schimmelpfeng. Il les payait à raison de 3 fr. 50 l'une.

« Eh bien, les moulins de Nancy, également abonnés de l'agence Schimmelpfeng, reçoivent des renseignements établis exactement comme ceux adressés à Lucien Baumann, mais eux, ne les paient que un franc dix.

« C'est cette différence de prix qui nous a donné l'éveil, car si, des deux clients de Schimmelpfeng, l'un devait être privilégié, c'était évidemment Lucien Baumann, compatriote de Schimmelpfeng, et non la maison française n'ayant aucune attache avec la clique juive-allemande.

« Comment expliquer cela ?

« On ne peut l'expliquer que d'une seule façon :

C'EST QUE SCHIMMELPFENG, AYANT UN INTÉRÊT PUISSANT A SE RENSEIGNER SUR LA SITUATION DE TOUS LES BOULANGERS DE LA RÉGION FRONTIÈRE, C'EST-A-DIRE DES DÉPARTEMENTS DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE, DES VOSGES ET DE LA MEUSE, DEVAIT, POUR JUSTIFIER SES RECHERCHES ET SES ENQUÊTES, S'ASSURER, N'IMPORTE A QUEL PRIX, LA CLIENTÈLE DE LA SEULE MAISON SE TROUVANT EN RELATIONS D'AFFAIRES AVEC TOUS CES BOULANGERS.

« Cette explication est la seule logique et acceptable ; nous avons tenu, cependant, à nous procurer des preuves indéniables de son exactitude. D'abord, il sera très facile de montrer qu'en fournissant au prix de 1 fr. 10 l'un ses renseignements, Schimmel-pfeng fait, au point de vue commercial, une affaire désastreuse.

« Premièrement, cette somme minime de 1 fr. 10 n'entre pas tout entière dans son coffre-fort, puisqu'il accorde au courtier qui a traité avec la maison Vil-grain et Simon, une commission de dix pour cent ; ce courtier reçoit en outre un traitement fixe de 200 francs par mois.

« D'autre part, nous avons démontré naguère que chacun des renseignements établis par Schim-melpfeng, lui revient, l'un dans l'autre, à 1 fr. 75 ou 2 francs.

« Comment, dans ces conditions, peut-il s'en tirer ?

« Pour résoudre ce problème, il n'y avait guère qu'un moyen : pénétrer dans l'antre de Schim-melpfeng et étudier, dans ses archives mêmes, quelques-uns des dossiers qui y sont sévèrement gardés et surveillés. Nous avons pu accomplir cette tâche et nous venons aujourd'hui mettre sous les yeux de nos lecteurs un des renseignements types de l'agence

Schimmelpfeng. Ce sont les copies de ces renseignements qui sont adressées aux clients.

« Voici, à titre d'échantillon, un des nombreux renseignements adressés aux moulins Vilgrain et Simon :

« X..., boulanger à S... (Vosges)

« X... a repris de son père, il y a une dizaine d'années, cette bonne petite boulangerie de campagne qui, depuis plus de cinquante ans, a toujours été tenue par des membres de la famille.

« Il est honnête, intelligent et travailleur ; il est bien secondé par son fils, qui travaille avec lui au fournil ; sa femme, aidée par un domestique, s'occupe des livraisons.

« La maison possède une bonne clientèle rurale ; elle emploie environ dix gros sacs de farine par semaine.

« X... passe pour posséder une bonne aisance en dehors de son commerce et ses paiements s'effectuent correctement.

« R. 868, 22.5.12.

1. Vilgrain et Simon

2. Berlin. »

« Quelques mots d'explication au sujet des annotations qui suivent le texte du renseignement. 868, c'est le numéro du rédacteur qui, d'après les textes des correspondants, a établi le renseignement ; suit la date à laquelle le renseignement a été rédigé¹. Au-dessous, les noms des clients à qui le renseignement a été transmis. Or, nous avons pu constater

1. Numéro et date ont été modifiés par notre collaborateur.

(Note de l'auteur.)

que tous les renseignements fournis à la maison Vilgrain et Simon, *tous, sans exception*, ont été, comme celui qui précède, envoyés également à Berlin.

« Nous avons donc le droit de dire que l'opération commerciale réalisée avec la maison Vilgrain n'est qu'un prétexte, une simple précaution destinée à justifier les agissements de Schimmelpfeng. *Il doit fournir à l'état-major allemand et à l'intendance des renseignements précis ; il faut que les Allemands sachent exactement sur quelle quantité de farine et de pain pourra compter l'armée d'invasion lors de la prochaine guerre. Rien de plus simple : on se fait demander ces renseignements par la maison Vilgrain et Simon qui, précisément, en a besoin ; on les lui cède, non pas à prix coûtant, mais à perte ; à la rigueur on les lui donnerait même gratuitement ; le principal, c'est que l'opération d'espionnage soit couverte, masquée par une opération commerciale en apparence licite. »*

Voilà avec quelle habileté procèdent les tenanciers de l'agence Schimmelpfeng.

Pour terminer, un simple détail.

Nous avons appris que, depuis moins de six mois, Lucien Baumann a demandé à Schimmelpfeng trois renseignements sur la maison Vilgrain et Simon.

Des enquêtes ont été faites simultanément à Paris et à Nancy. Dans cette dernière ville, les correspondants chargés par Schimmelpfeng de l'enquête concernant les moulins Vilgrain et Simon, ont reçu un « formulaire » contenant les instructions suivantes :

« La situation financière de la maison ci-dessus indiquée est connue de nous ; nous désirons simplement savoir si, à votre connaissance, un changement

important ne s'est pas récemment produit ou n'est pas sur le point de se produire dans cette maison. »

Les personnes qui nous ont communiqué ces renseignements se demandent si Lucien Baumann ne songerait pas à mettre la main sur les moulins de Nancy. Déjà maître des approvisionnements de la capitale, qu'il peut affamer à son gré, il lui serait tout aussi facile de jouer, à Nancy, le même rôle qu'à Corbeil. Là-bas comme ici, il peut compter sur le concours des capitalistes juifs et sur la monstrueuse inertie de notre gouvernement.

Et pourtant, Lucien Baumann, c'est l'approvisionnement de Paris. C'est de lui, nous allons le voir, que dépendra, au moment de la mobilisation, la solution de la si grave question de l'alimentation de la capitale. C'est donc un assez puissant seigneur juif allemand pour que l'on étudie de près son intéressante personnalité et le rôle prépondérant et fatal qu'il pourrait être appelé à jouer, le cas échéant, dans notre pays.

CHAPITRE III

LUCIEN BAUMANN

LES GRANDS MOULINS DE CORBEIL DITS " PETITE PRUSSE " ET LE JUIF-ALLEMAND LUCIEN BAUMANN

La question du ravitaillement de Paris en temps de guerre est une de celles qui devraient préoccuper au premier chef un gouvernement national.

Il est de toute évidence qu'un aliment de première nécessité, tel que le pain, ne doit jamais faire défaut dans une agglomération d'habitants aussi considérable que Paris.

Paris affamé, on l'a déjà malheureusement vu, c'est l'émeute à coup sûr et à bref délai. Or, au moment où toutes les forces devraient être tendues vers les frontières envahies, les discordes civiles ne seraient pas faites pour faciliter la tâche des armées en contact avec l'ennemi.

Il faut donc multiplier les garanties nécessaires au bon fonctionnement du service, si compliqué même

en temps de paix, du ravitaillement de la capitale. La première garantie que l'on doit exiger, c'est que ses rouages ne soient pas faussés par des mains étrangères, c'est que les produits de première nécessité soient entre les mains de vrais Français de France. Même si les directeurs de ces services d'approvisionnement étaient les plus braves gens du monde, recommandés et appuyés par des personnages importants, le fait qu'ils seraient de nationalité allemande, devrait, surtout dans les circonstances critiques actuelles, les amener à se retirer immédiatement.

Vis-à-vis de ceux qui occupent de tels postes, le moindre soupçon est encore de trop.

Nul n'ignore, à l'heure actuelle, l'importance des Grands Moulins de Corbeil. Considérable, en effet, en temps de paix, elle le serait bien davantage en temps de guerre, car c'est d'eux que dépend en majeure partie l'approvisionnement de Paris.

Si nous ouvrons l'*Annuaire des Sociétés par actions*, nous y voyons que la Société des Grands Moulins de Corbeil a pour objet : le commerce et l'industrie de la minoterie en général; l'établissement des Grands Moulins établis à Corbeil et connus sous le nom d'Anciens établissements Darblay et Béranger, la création, l'achat, la vente, l'exploitation de tous autres établissements et usines de même nature et toutes opérations et participations de commerce ou d'industrie se rattachant aux grains, féculés et autres produits analogues.

Les Grands Moulins de Corbeil sont les plus importants de France. Leur production quotidienne est de 6.500 quintaux. La farine fabriquée en une journée suffit à produire 610.000 kilogrammes de pain, ce

qui représente la nourriture journalière d'un million de personnes.

Ils rayonnent sur toute la France. Ils ont des agences dans toutes les villes, des agents un peu partout. C'est donc là une véritable puissance dans l'industrie de la meunerie et, étant donné l'aliment de première nécessité que ces moulins fabriquent, il serait du devoir du gouvernement de s'opposer à ce que, à la tête de la société qui les dirige, se trouvât un Lucien Baumann, administrateur-délégué.

Mentionnons, tout de suite, que Lucien Baumann, avant d'occuper ce poste aux Grands Moulins de Corbeil, s'occupait avec son frère des Illkirche Mühlenwerke, moulins situés à Illkirch, bourgade à sept kilomètres de Strasbourg.

Or Lucien Baumann est *juif et juif allemand*.

La question de sa nationalité fut posée dès le début de la nouvelle société à l'assemblée des actionnaires. On lit en effet dans la *Vie financière* du samedi 4 mars 1905 :

4 mars 1905 :

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des Grands Moulins de Corbeil.

(Discussion sur les frais trop considérables occasionnés par les directeurs et administrateurs)

Un Actionnaire. — Vous avez présenté tout à l'heure un nouveau candidat, M. Baumann. On vous a demandé quelques renseignements sur lui ; je vous prierai d'en donner. Veuillez me dire qui il est et ce qu'il a fait.

M. Wallut (administrateur). — C'est bien simple : M. Baumann est Alsacien.

Le même actionnaire. — Allemand ou Français ?
(Bruit.)

M. Wallut. — M. Baumann est né dans un moulin, car son père était meunier à Strasbourg.

Il a été élevé dans le moulin de son père. M. Baumann a donc acquis, en matière de meunerie, une compétence tout à fait spéciale.

Ensuite, il est devenu associé de son oncle, puis directeur de la Société Baumann frères. Cette Société possède à l'heure actuelle à Strasbourg un moulin tout à fait remarquable à tous les points de vue. Ce moulin est excessivement important, puisqu'il broie actuellement 2,400 quintaux de blé en 24 heures. C'est, à mon avis, le moulin le mieux monté d'Europe. Vous voyez que M. Baumann nous est précieux à tous égards.

Le même actionnaire. — Je retiens ceci, que M. Baumann est un meunier, qu'il a un ou des moulins très importants en Allemagne, et qu'il est notre concurrent.

On voit qu'à cette époque, l'honorable M. Wallut était un chaud partisan de M. Lucien Baumann. Il serait intéressant de savoir si, depuis lors, son jugement ne s'est pas modifié. Mais ce qui est encore plus curieux, c'est le débat suivant, tel qu'il nous est rapporté dans *La Vie Financière* du 17 avril 1905 :

Séance du 16 avril.

Un actionnaire. — On nous a demandé pourquoi M. Baumann était à la tête de l'administration des Grands Moulins de Corbeil, et comment il se faisait qu'il pût y avoir ici un Allemand, *ex-soldat allemand*, dit-on, membre de la municipalité de Strasbourg, et propriétaire de moulins allemands.

M. Baumann ne joue évidemment pas ici le rôle de terre-neuve, venu pour sauver une société qui tombe. C'est un intérêt de spéculation qui le guide.

Mais il y a un fait beaucoup plus grave. Si, malheu-

reusement, une guerre éclatait entre la France et l'Allemagne, que deviendrait M. Baumann ?

Vous savez que les Grands Moulins de Corbeil approvisionnent une partie de Paris. Il est facile de faire des provisions de grains et de farine. Que ferait M. Baumann ? Resterait-il Français pour servir les intérêts des actionnaires ?

Un autre actionnaire. — En matière d'industrie, il n'y a pas de nationalisme. Amenez-nous des Russes et des Japonais, pourvu qu'ils nous donnent des dividendes.

Il est dommage que le nom de cet actionnaire si patriote n'ait point passé à la postérité. Certainement, en prononçant ces paroles, il a dû se croire un homme très fort. Le jour où, la guerre étant déclarée, les Grands Moulins passeraient instantanément aux mains de l'autorité militaire allemande, — les collaborateurs de M. Lucien Baumann ayant aussitôt revêtu leurs uniformes — ou bien, paralysés, cesseraient de moudre, cet homme très fort s'apercevrait qu'il a proféré une énorme bêtise... Mais écoutez la fin :

M. Wallut. — M. Baumann est Alsacien. Il est né Français. Ses parents avaient des établissements en Lorraine et il est resté, comme beaucoup d'autres, en Alsace.

Un actionnaire. — Il n'a pas opté.

M. Wallut. — Il avait trois ans.

L'actionnaire. — Depuis, il a eu vingt ans et il aurait pu devenir Français.

Quelque temps après l'installation définitive de M. Lucien Baumann, il y eut des tiraillements au sein des actionnaires des Grands Moulins de Corbeil, certains se plaignant d'être frustrés au bénéfice du fonds de réserve. Au cours de la séance agitée de

l'assemblée générale du 13 avril 1908, un des plus anciens membres du conseil d'administration, l'honorable M. J..., fit les intéressantes déclarations suivantes :

Enfin, ne me sentant pas capable de donner aux Moulins de Corbeil l'impulsion nouvelle qu'il leur fallait, je suis allé demander à des gens, de mes amis, M. V..., ici présent, votre vice-président, M. B..., qui est empêché d'assister aujourd'hui à l'assemblée pour raison de santé, d'entrer au conseil d'administration. Je vous rappellerai que ces messieurs sont, en Belgique, synonymes de probité et d'honneur. C'est moi qui les ai introduits au conseil d'administration, et j'espère que les actionnaires ne me paieront pas d'ingratitude.

MM. V.... et B..., qui sont gens d'honneur et de probité, sont allés trouver un de leurs amis, particulièrement compétent en matière de meunerie, M. Baumann, votre directeur actuel.... etc...

Ainsi donc, d'après Monsieur J..., c'est à la Belgique que nous sommes redevables de l'introduction de la juiverie allemande dans les Grands Moulins de Corbeil dont dépend l'approvisionnement de Paris. Ce processus n'est pas unique.

A la suite de la campagne que nous avons entreprise depuis plusieurs mois contre le formidable danger de confier la direction des Grands Moulins de Corbeil à un étranger, M. le sénateur Le Breton intervint au Sénat, le mardi 25 juin 1912. Cette intervention amena de la part de M. Fernand David, alors Ministre du Commerce, l'affirmation que M. Lucien Baumann n'était pas étranger : « Le Directeur de la société dont vous parlez est Français », dit-il.

Il fallait au ministre Fernand David une stupéfiante audace pour qu'il osât faire une semblable réponse.

Lucien Baumann appartient à une famille juive allemande, quelques-uns disent d'origine badoise, campée en Alsace depuis plusieurs générations.

La réponse faite par l'actionnaire en 1905 à l'assemblée générale du 16 avril et la prévision des difficultés à venir incitèrent Lucien Baumann à « devenir Français ». Il alla trouver son compatriote Jacques Grumbach, allié du traître juif Alfred Dreyfus, neveu de l'espion juif Emile Weyl et chargé par le gouvernement de la République du contrôle et de la police des étrangers, de la sûreté nationale, au deuxième bureau de la direction générale au ministère de l'Intérieur. A la suite de démarches sans doute compliquées, car elles demandèrent un certain temps¹, l'acte de dénationalisation attestant que Lucien Baumann avait cessé de posséder la nationalité d'Alsa-

1. Ces formalités ont été simplifiées par la création des bureaux de naturalisation. Le nombre des étrangers qui vivent chez nous et les facilités qu'ils ont à revêtir la nationalité française devaient faire naître ces fabriques de « citoyens deux fois français ».

On relève que, de 1867 à 1889, la moyenne annuelle des naturalisations était de 458 ; depuis 1889, elle est de 5,968. Pour la seule période 1910-1911, on en a compté 13,430.

Un dernier convoi de plus de treize mille étrangers a donc porté, l'année dernière, le nombre total de ceux-ci en France à cent vingt mille. Et ce nombre n'est plus exact, à l'heure actuelle, car la période 1911-1912 nous aura valu, sans aucun doute, un contingent plus considérable encore que la précédente.

On sait que le gouvernement a ordonné une plus grande sévérité dans la surveillance des étrangers. Cette mesure, de l'application de laquelle nous avons quelques raisons de douter, concerne naturellement les étrangers non naturalisés. Mais croit-on que ces derniers soient les seuls dangereux ? Et n'y aurait-il pas une lourde erreur à s'hypnotiser sur la vertu de cet acte administratif qui s'appelle la naturalisation.

Mais revenons à ces fameux bureaux de naturalisation dont nous avons signalé plus haut la création. Naturellement les

cien lui fut délivré par la préfecture de Strasbourg en date du 15 juin 1907, à l'effet de sa réintégration dans la qualité de Français en vertu de la loi du 26 juin 1889 et par application de l'article 18 du Code civil.

Cette formalité, réclamée par le rôle d'administrateur des Grands Moulins de Corbeil, n'empêchait nullement Lucien Baumann de demeurer Allemand comme devant. En effet, d'après la loi allemande, la qualité d'Allemand ne se perd jamais, d'où l'adage « *Semel Germanus semper germanus.* » Le projet de loi Delbruck, du nom du secrétaire d'État allemand

tenanciers de ces officines font une abondante réclame. Voici la reproduction d'une affiche apposée, par les soins de l'un d'eux, sur les murs de Lyon :

AVIS AUX ÉTRANGERS

NATURALISATION

MM. les Étrangers qui désireraient devenir Citoyens Français, feront bien de profiter des facilités accordées par les *Lois sur la Nationalité* de 1889 et 1893, et de s'adresser au

BUREAU DES NATURALISATIONS

DIRIGÉ par J.-Alfred CHILD

Expert-traducteur juré près les tribunaux, auteur du « Manuel de Naturalisation française », 1, *rue Constantine* (au premier), LYON, de 1 heure à 4 heures ou de 6 heures à 7 heures du soir.

(Si l'on écrit, indiquer la profession, l'âge et depuis combien de temps on habite la France sans interruption et si on est marié ou non.)

Prompte exécution de toutes les formalités exigées pour la naturalisation des Étrangers.

On fait venir, légaliser et timbrer les Actes de l'État Civil français et étrangers. — Lettres de Commerce (Abonnements). — Traduction officielle de tous actes, pièces, jugements, procès, etc. — Formalités pour la constitution de Sociétés « Limited ».

qui l'a présenté au Reichstag, le 23 février 1912, dit formellement à ce sujet :

IL EST VRAI QUE NOUS RECONNAISSONS QU'IL Y A DES CAS OÙ UN CITOYEN ALLEMAND SE TROUVANT A L'ÉTRANGER POURRAIT AVOIR UN INTÉRÊT A ACQUÉRIR, A COTÉ DE LA VIEILLE NATIONALITÉ, UNE NOUVELLE NATIONALITÉ, ET QUE, TOUT EN POSSÉDANT CETTE DERNIÈRE, IL POURRAIT EN MÊME TEMPS REPRÉSENTER UTILEMENT LES INTÉRÊTS DE SA VIEILLE PATRIE. POUR FAIRE FACE A CETTE ÉVENTUALITÉ, NOUS AVONS, DANS LA NOUVELLE LOI, UNE DISPOSITION DÉCLARANT QUE CEUX QUI AURONT DEMANDÉ ET OBTENU LA NATIONALITÉ DANS UN PAYS ÉTRANGER, MAIS EN ONT PRÉALABLEMENT AVERTI LES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE LEUR PAYS ET EN ONT OBTENU L'AUTORISATION, NE PERDENT PAS LA NATIONALITÉ ALLEMANDE.

Voilà qui est carré. Voilà qui est net. Soyez certains que Lucien Baumann avait préalablement averti les autorités compétentes de son pays, ou mieux que les autorités compétentes de son pays lui avaient elles-mêmes donné le conseil de se « faire Français », de « devenir Français ». M. Fernand David, ex-ministre du Commerce, est un bien grand ignorant, s'il ne connaît pas la loi Delbruck. Il est un bien grand coupable, si, la connaissant, il ose faire la réponse qu'il a faite à M. le sénateur Le Breton.

M. Fernand David n'avait qu'à demander à son collègue du Ministère de la Guerre, si Lucien Baumann, « devenu Français » DANS UNE INTENTION TRÈS DÉTERMINÉE, ne figurait pas sur une certaine liste de personnages à surveiller et à arrêter dès la première heure de la mobilisation, liste qui aurait survécu à la destruction, par les amis du traître Dreyfus, du

Bureau des Renseignements. Payant d'audace et sentant la situation intenable, le juif allemand Lucien Baumann écrivit à M. le sénateur Le Breton la lettre suivante :

Corbeil, le 26 juin 1912.

Monsieur le Sénateur,

Je lis dans le *Journal Officiel* d'aujourd'hui que, dans la séance d'hier, vous avez déclaré à la tribune du Sénat que la Société des Grands Moulins de Corbeil était placée sous la direction d'un étranger, on dit même d'un officier de la Landwehr allemande.

Comme cette allégation me vise personnellement, la vérité m'oblige à la rectifier d'une façon très nette.

Né à Strasbourg en 1867, de parents français, j'ai dû, après 1870, rester avec ma famille dans mon pays natal; mais, sur ma demande, j'ai obtenu, en 1907, ma réintégration dans la nationalité française.

Je suis donc Français, et, non seulement je n'ai jamais été officier allemand, mais encore je suis, depuis ma réintégration, soumis aux lois militaires françaises, faisant partie de la classe 1907.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : LUCIEN BAUMANN.

Je faisais remarquer le lendemain que Lucien Baumann, étant juif, né de parents juifs, n'avait aucun droit, en aucune circonstance, au titre de Français.

Mais j'entrai dans sa fiction de « juif égale français », et je posai à ce juif les questions que voici :

1° Si Lucien Baumann est si Français que ça, comment a-t-il attendu de 1870 à 1907 — *c'est-à-dire trente-sept ans* — pour demander sa réintégration? N'a-t-il pas précisément attendu d'être délié de toute obligation militaire réelle *en France* ?

2° Comment peut-il se faire que, sujet allemand de 1870 à 1907, il ait échappé à la conscription allemande? IL EST IMPOSSIBLE QU'IL N'AIT PAS ACCOMPLI SON SERVICE MILITAIRE EN ALLEMAGNE ;

3° Sa réintégration dans l'armée française en 1907, à l'âge de quarante ans — c'est-à-dire dans la réserve de la territoriale, — est une mauvaise plaisanterie. Dans quel corps français, en effet, satisfait-il à cette illusoire obligation militaire?

Je conclus :

« On saisit ici sur le vif l'aplomb phénoménal de
 « cet agent juif-allemand qui combine toutes choses
 « pour « se faire Français », de façon que cette na-
 « turalisation à la Grumbach ne comporte pour lui
 « aucune obligation militaire EN FRANCE, alors que
 « forcément il avait dû remplir son obligation mili-
 « taire EN ALLEMAGNE ! Juif de naissance, Allemand
 « de choix, puis « Français » par nécessité, soldat
 « allemand, réserviste de la territoriale française,
 « cet agent de l'étranger qui nous affame, nous me-
 « nace et essaie de nous jeter de la poudre aux
 « yeux, en attendant de nous tirer du plomb dans
 « le corps, est complet. »

Ces considérations étaient exposées et ces questions étaient posées dans le numéro de l'*Action Française* du 28 juin 1912. Il n'y fut fait aucune espèce de réponse par le principal intéressé. Or, peu de temps après, nous recevions la lettre suivante que nous adressait quelqu'un de très compétent :

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans le numéro de l'*Action Française* du 28 juin 1912, vous avez reproduit une lettre du sieur Lucien Baumann adressée à M. le sénateur Le Breton. M. Baumann y

déclare que, né à Strasbourg en 1867, il a obtenu en 1907 sa réintégration dans la nationalité française et que, depuis lors, il est soumis aux lois militaires françaises, faisant partie de la classe 1907.

Dans les commentaires dont vous faisiez suivre cette lettre, vous observiez que M. Baumann, réintégré dans l'armée française en 1907, à l'âge de quarante ans, était classé dans la réserve de l'armée territoriale.

Voulez-vous me permettre de vous signaler qu'il y a là, de votre part, une légère erreur? Ce que vous dites serait vrai si nous étions encore sous l'empire de la loi de recrutement du 15 juillet 1889, laquelle disposait, dans son article 12, que « les individus devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration faite conformément aux lois, sont portés sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité », mais « ne sont assujettis qu'aux obligations de service de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge ».

Mais la loi du 21 mars 1905 a modifié ces dispositions. Son article 12, après avoir ordonné, comme celui de la loi de 1889, l'inscription des naturalisés ou réintégré sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité, ajoute, en effet :

« Les individus inscrits sur les tableaux de recensement en vertu du présent article... sont incorporés en même temps que la classe avec laquelle ils ont pris part aux opérations du recrutement. Ils sont tenus d'accomplir le même temps de service actif, sans que toutefois cette obligation ait pour effet de les maintenir sous les drapeaux... au delà de leur vingt-septième année révolue. Ils suivent ensuite le sort de la classe avec laquelle ils ont été incorporés. Toutefois, ils sont libérés à titre définitif à l'âge de cinquante ans au plus tard. »

Il suit de là que le sieur Lucien Baumann, réintégré dans la nationalité de Français en 1907, à l'âge de quarante ans, a été incorporé en même temps que la classe 1907, mais dispensé de service actif. Il suit le sort de cette classe, laquelle, incorporée en 1908, a été libérée en 1910 et versée dans la réserve de l'armée active.

M. Baumann fait donc partie de la réserve de l'armée active, et y restera jusqu'à sa libération définitive, en 1917, car à cette époque la classe 1907 sera encore dans la réserve de l'armée active.

Cette classe 1907 doit faire cette année même sa première période de 23 jours. M. Baumann va donc revêtir, s'il ne l'a déjà fait, l'uniforme français.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

*Un commandant de recrutement
en retraite.*

D'après ceci, le juif-allemand, délégué aux Grands Moulins de Corbeil, à l'approvisionnement de Paris par le gouvernement allemand, a dû revêtir l'uniforme français pour une période de 23 jours. Voici Lucien Baumann à cheval sur deux devoirs militaires, puisque, comme nous l'avons expliqué, sa naturalisation française et même sa parodie de service militaire français à l'âge de quarante ans *ne l'empêchent nullement, aux termes de la loi allemande, de demeurer un bon et fidèle sujet allemand.* Ainsi donc, dès la première heure de la mobilisation, habillé d'un uniforme mi-parti, français à droite, allemand à gauche, un casque à pointe négligemment fiché sur son képi de soldat de deuxième classe, M. Landwehr-Réserve Lucien Baumann aurait toute facilité de saboter, d'une main solide, « zum befehl », la première minoterie de France, de façon à affamer Paris.

Non content d'avoir fait marcher pour sa défense le ministre du Commerce Fernand David, le juif-allemand Lucien Baumann fit encore donner en son honneur le président du Conseil d'administration des Grands Moulins de Corbeil, M. Benjamin Rossier, qui tint le discours suivant à l'assemblée générale

d'octobre 1912 (*L'Information* du dimanche 27 octobre 1912).

Messieurs,

Permettez-moi d'ajouter quelques paroles au rapport de votre conseil d'administration.

Nous désirons en effet adresser aujourd'hui, devant tous, un témoignage reconnaissant à M. Lucien Baumann, pour la façon intelligente et expérimentée dont il a su prendre en mains la défense de vos intérêts, depuis le jour où il a été appelé à rénover les Moulins de Corbeil.

La situation prospère qu'il a réussi à leur reconquérir lui a attiré des attaques aussi violentes qu'injustifiées. On l'a traité d'étranger, et on a, par déduction, présenté votre Société comme une minoterie à la solde de l'Allemagne. Il est nécessaire de protester hautement contre de pareilles allégations. M. Baumann, né à Strasbourg en 1867, a réclamé sa réintégration de Français, quand, après avoir réorganisé votre entreprise, il consentit à quitter sa ville natale et la haute situation qu'il y occupait, pour se consacrer à la direction des Grands Moulins de Corbeil, affirmant ainsi qu'il était Français par le cœur autant que par la naissance.

Quant à votre Société, ce n'est pas à vous, Messieurs, que nous aurions à déclarer qu'elle est une Société éminemment française; française par ses origines, française par ses actionnaires, française par son conseil d'administration, française par son personnel, française par toutes les ressources qu'elle est prête à mettre au service du pays à son premier appel.

Mais nous avons tenu à proclamer ici ces vérités que vous connaissez tous, afin que vous soyez assurés que, sans nous laisser émouvoir par d'injustes polémiques, M. Baumann et nous, nous continuerons à remplir, comme par le passé, notre devoir de mandataires, soucieux de contribuer à la prospérité de votre Société, et certains de justifier ainsi la confiance que vous voulez bien nous témoigner.

Cette apologie du juif allemand Lucien Baumann

est d'une bouffonnerie cynique. Si quelqu'un, en effet, était peu qualifié pour délivrer un pareil certificat de civisme français, c'était certainement M. Benjamin Rossier.

Premièrement, M. Rossier n'est pas Français mais Suisse. De plus, en tant qu'émanant du président du Conseil d'administration des Grands Moulins de Corbeil, son attestation forcément intéressée n'a aucune espèce de valeur. M. Rossier est également administrateur délégué de la Banque suisse et française et chacun connaît les attaches allemandes de ladite Banque suisse et française, laquelle fait les affaires des *Grands Moulins de Corbeil* et est en étroites et constantes relations d'affaires avec elle. Il suffit de consulter la liste des personnalités composant le Conseil d'administration de l'une et l'autre Société pour s'en convaincre.

Enfin ce n'est pas devant une assemblée d'actionnaires et par la voix d'un président du Conseil d'administration que Lucien Baumann eût dû répondre indirectement à nos accusations. C'est devant l'opinion publique.

Lucien Baumann, malgré ses défenseurs maladroits, eût dû être deux fois suspect au gouvernement français en sa double qualité de juif et d'Allemand.

Or il n'est pas le seul de sa race aux Moulins de Corbeil et, malgré les affirmations, sans valeur du reste, de M. Rossier, nous persistons à affirmer que le haut personnel de ces moulins était tout récemment encore peuplé de juifs et de sujets allemands ou suisses allemands. Les créatures de Lucien Baumann y foisonnent.

Mais, dira-t-on, s'il est en effet déplorable qu'un établissement de cette importance soit entre les

mains d'un Allemand en temps de paix ¹, il n'est pas douteux qu'en temps de guerre ses services seraient réquisitionnés par l'autorité militaire. Telle

1. Dans une seule journée Lucien Baumann a pu provoquer impunément une hausse de trois francs par quintal de blé. Le résultat a été de faire monter immédiatement le prix du pain de 5 centimes le demi-kilogramme.

Décidé à provoquer une crise sur le blé au début de l'été 1912, mais devinant que son rôle serait dénoncé et flairant que des questions lui seraient posées par des actionnaires récalcitrants, il racheta à tour de bras ses propres actions des Moulins de Corbeil comme un homme qui aura besoin à un moment donné de tenir complètement la Société dont il est l'administrateur-délégué.

Le 14 février 1912, Lucien Baumann faisait acheter 35 actions ;

Le 15, il en faisait acheter 84 ;

Le 17, il en faisait acheter 20 ;

Le 20, il en faisait acheter 13 ;

Le 21, il en faisait acheter 41 ;

Le 22, il en faisait acheter 4 ;

Le 23, il en faisait acheter 34 ;

Le 26, il en faisait acheter 45 ;

Le 27, il en faisait acheter 35 ;

Le 28, il en faisait acheter 21 ;

Le 29, il en faisait acheter 2.

Ces achats se poursuivaient pendant tout le mois de mars. Le 16 mars, Lucien Baumann faisait acheter 100 actions d'un coup et, le 19, il en faisait acheter 51. Dans l'intervalle, il ne vendait pas un seul titre.

Cependant les journaux qui se disent patriotes taisaient le nom et le cas de Baumann.

Seul, à la Chambre, le socialiste Lauche a osé tenir le discours suivant : « Ce sont les grands meuniers qui ont spéculé à la hausse, en accaparant le blé, et vous ne les frappez pas. Vous les connaissez pourtant bien. Il y a le directeur des Moulins de Corbeil. C'est ce meunier, un Allemand, qui détient le blé. Que feriez-vous en cas de conflit international, vous qui vous dites patriotes ? Les Moulins de Corbeil ont joué à la hausse et ont étranglé le marché. En même temps ils vendent la farine à un prix qu'aucun petit meunier ne peut offrir. Il y a là une manœuvre abominable qui consiste à faire monter le prix du blé et à ruiner le petit commerce. »

est sans doute l'intention du gouvernement. C'est alors aussi que risque d'intervenir le sabotage patriotique allemand, dès que sera apposé sur les murs le décret de mobilisation. L'envahissement allemand en temps de paix permet ce sabotage systématique en temps de guerre, facilite la destruction des magasins d'approvisionnement et des travaux d'art, lignes de chemins de fer, communications télégraphiques, aqueducs, viaducs, ponts et forteresses. L'armature industrielle de notre pays a fait d'immenses progrès depuis 1870-1871. Ces progrès eux-mêmes nous exposent davantage aux entreprises de l'envahisseur, soit qu'il anéantisse et disloque nos ouvrages, soit qu'il se contente d'éteindre les feux, de pervertir ou de supprimer le combustible. On conçoit ainsi l'intérêt qu'a l'Allemand à se glisser, dès à présent, dans ce que j'appellerai nos œuvres vives, à se faire notre fournisseur en pain blanc d'alimentation humaine ou en pain noir d'alimentation industrielle, — c'est-à-dire en charbon — de façon à pouvoir, au moment voulu, et sur un simple signal de Berlin, nous affamer de toutes les manières.

Cependant une note publiée par l'*Intransigeant* ouvre un jour singulier sur les procédés employés par le juif allemand Lucien Baumann « pour neutraliser d'avance la grande presse ».

« Il a fait fabriquer par sa minoterie un produit quelconque, « une farine semblable à toutes les farines, mais qu'il a manufacturée sous forme de petites boîtes destinées à être vendues au détail. Et sous prétexte d'annoncer ce produit, les « représentants de M. Baumann vont se présenter dans les « grands journaux, offrant des budgets importants de publicité aux rédacteurs pour ce produit à lancer.

« On comprend bien qu'il n'y a là qu'un prétexte. Mais dès « que les Moulins de Corbeil auront ainsi mis le pied dans les « divers organes de la grande presse, ils estiment qu'ils s'en « seront faits des amis. »

Je suppose qu'à l'instant où l'autorité militaire française réquisitionnera les Grands Moulins de Corbeil, ceux-ci explosent pour une cause inconnue — à la façon d'un simple cuirassé de Toulon — ou, par une intervention également inconnue, se trouvent détraqués et incapables de moudre avant deux ou trois mois, une des pièces détachées allemandes essentielles à leur fonctionnement manquant comme par hasard. Il sera trop tard alors pour maudire le méchant destin et réunir une commission d'enquête. Dût Lucien Baumann s'arracher les cheveux de désespoir, le mal sera fait et irréparable. La ville de Paris sera affamée. Je sais bien que Lucien Baumann cherchait récemment à acquérir des moulins de la région du Nord très connus. Mais ceux-ci ne suppléeraient point en ces heures critiques, à la paralysie accidentelle, si inopportune ou si opportune — selon qu'on l'envisage de l'un ou de l'autre côté de la frontière — des Grands Moulins de Corbeil.

Ces moulins sont outillés et organisés de telle façon *qu'en un quart d'heure ils puissent devenir inutilisables*. Cette constatation, au dire des techniciens, serait extrêmement facile à faire, si on pouvait les visiter. Mais depuis quelques mois surtout, ces établissements d'utilité publique, et que chacun a intérêt à contrôler, sont préservés « à l'allemande », c'est-à-dire comme une forteresse, contre la curiosité des visiteurs français¹.

Néanmoins nous savons que l'outillage est allemand. Il est identique à celui des Grands Moulins de Strasbourg installés d'une façon grandiose et stratégique à Sporeninsel. Il en est de même, assure-t-on,

1. L'huile des machines provient également de la m on

du comité technique. Au jour de la mobilisation, si une pièce de rechange manquait, et si l'on s'adressait au fournisseur d'Outre-Rhin, il est bien évident que la réponse serait : « Mille regrets. Nous ne pouvons vous fournir cette pièce. Le gouvernement de notre pays l'interdit absolument. »

Donc le gouvernement serait dans l'impossibilité de faire fonctionner les Moulins de Corbeil faute de pièces de rechange. Que deviendrait alors cette fameuse réquisition ?

En attendant, M. l'administrateur-délégué des

allemande Stern-Sonneborn comme en témoigne la commande suivante passée par Lucien Baumann :

GRANDS MOULINS DE CORBEIL

Anciens établissements Darblay et Béranger

Fondés en 1830.

Société anonyme au capital de douze millions entièrement versé.

SIÈGE SOCIAL

A

CORBEIL (S.-ET-O.)

Adr. Télég. : Corbellum-Corbeil.

Téléphones : 74-82-83-84-85.

Corbeil, 4 juillet 1912.

Société anonyme Stern-Sonneborn.

Rue Victor-Hugo

Pantin (Seine).

Nous avons bien reçu votre honorée du 3 courant. Nous avons remplacé l'huile Titania de la turbine à vapeur par de l'huile Gloria, le 30 juin, et avons immédiatement remarqué une différence de température.

Au palier de butée comme au palier de côté régulateur, la température de sortie de l'huile était 65° centigrades avec l'huile Titania; elle est actuellement à 55°.

Il est vrai qu'il faut tenir compte de l'état de propreté du

Grands Moulins de Corbeil s'entraîne en temps de paix à ruiner les meuniers français.

Le procédé habituel consiste à forcer la main aux acheteurs pour des quantités de farine supérieures à leurs besoins, en leur laissant espérer un crédit proportionné à l'importance de l'achat. Puis, quelque

réfrigérant qui vient d'être nettoyé, mais il est toutefois certain que, même avec un réfrigérant envasé, la température ne dépassera pas 57 à 58° centigrades.

En ce qui concerne l'huile blanche pour transmissions, nous avons remarqué encore un abaissement de température, mais n'avons encore rien pu noter comme consommation.

A vous lire, veuillez agréer, Messieurs, nos salutations empressées.

Le chef du service technique,

Illisible.

Grands Moulins de Corbeil.

P. P^m de l'administrateur-délégué,

Illisible.

En s'adressant ainsi à un compatriote, notre homme a toutes chances pour être bien servi. Mais rien ne prouve, par contre, que la Société allemande Stern-Sonneborn apporte le même soin dans la fourniture de l'huile destinée au service des automobiles de l'armée française. C'est elle en effet qui a été choisie par le Ministère de la Guerre, comme en témoigne cet extrait du prospectus de la Société :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Après un concours sévère, tant technique que pratique, 32 concurrents ont été éliminés et

l'Huile Sternoline-Ossag

a été SEULE retenue comme remplissant toutes les conditions requises : elle est donc adoptée EXCLUSIVEMENT pour le

SERVICE DES AUTOMOBILES DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Ajoutons qu'en Allemagne le gouvernement vient de décréter que les carburants des automobiles militaires seraient dorénavant un monopole d'Etat !

temps après, Lucien Baumann et ses agents refusent ou restreignent le crédit et attaquent les boulangers et les courtiers qui ont donné dans leur panneau. D'où une série de litiges qui représentent, pour les petits boulangers, la lutte du pot de terre contre le pot de fer. Les Grands Moulins de Corbeil font par ailleurs une concurrence acharnée aux meuniers français. ILS VENDENT LEUR FARINE A DES PRIX TRÈS RÉDUITS, CHOSE ÉTONNANTE, CAR ILS ONT DES FRAIS DOUBLES : TRANSPORT DU BLÉ AUX MOULINS ; TRANSPORT DE LA FARINE SUR LES MARCHÉS.

Lors des inondations de 1910, Lucien Baumann augmenta sa farine de six ou sept francs par gros sac (150 kilogs), au moment précis où les boulangers consentaient d'énormes sacrifices pour venir en aide aux populations. Voilà, pour un « Français de la quarantaine en 1907 », du patriotisme bien entendu. Jugez un peu de ce que Lucien Baumann eût fait s'il était demeuré sujet et soldat allemand !

Le 2 octobre 1912, l'*Humanité* signalait un nouveau coup de Bourse de Lucien Baumann qui se serait livré, d'après elle, à une opération singulière :

« L'opérateur principal — je n'hésite pas à le nommer — est un personnage que ses précédents exploits en Bourse ont déjà rendu notoire : c'est M. Baumann, directeur des Grands Moulins de Corbeil. Un peu avant trois heures, un de ses représentants à la Bourse a déclaré : « Je prends et je donne à 30,65. » C'était là l'étranglement classique du découvert, qui, la base de liquidation étant 27,90, devra donc payer une prime de 2,75 par quintal. Le bénéfice réalisé par les haussiers serait, dit-on, considérable. »

Le fait qu'une minoterie joue à la hausse n'est évidemment pas banal, mais il s'agissait là d'une

spéculation à laquelle aurait été mêlée la Banque Suisse et Française, autrement dit la banque des Grands Moulins de Corbeil.

Il était naturel que les deux sociétés, ayant des administrateurs communs, eussent partie liée dans un coup de ce genre. Or il est de notoriété publique que, selon l'expression de la *Revue Financière des Deux Mondes*, la Banque Suisse et Française est « une caudataire de la Deutsche Bank ».

Il y aurait une étude des plus curieuses à faire sur les procédés masqués d'intermédiaire et de substitution qu'emploie ainsi la finance allemande pour capter et malaxer et faire servir aux visées allemandes l'or français. Certaines maisons, d'apparence française, ne sont que des agences allemandes qui drainent impudemment nos capitaux. Tout cela, en attendant le grand projet d'introduction des valeurs allemandes à la Bourse de Paris, desideratum non seulement de toute la finance juive, mais encore de tous les parlementaires français du clan des Ya, éminents jetons de présence dont quelques-uns se donnent comme de fougueux patriotes.

Pour en revenir à la *Banque Suisse et Française* des Grands Moulins de Corbeil et de Lucien Baumann, apprenez que :

Sous l'inspiration de la finance teutonne, cette Gretchen hybride a constitué un organisme bizarre qui vient d'être baptisé sous le nom de *Société Financière Française*. Cette Société a été créée, le 13 juin dernier, au capital de six millions de francs, divisé en 1.200 actions de 5.000 francs. On notera, en passant, le chiffre particulièrement élevé du pair. C'est la méthode allemande.

Inutile de dire que la nouvelle entreprise n'a de français que le nom. Il suffit de lire attentivement ses statuts pour voir que le mot « étranger » y figure aussi

souvent que le mot « français », la dernière signification ne servant que de paravent.

Or, cette Société, qui ne compte pas encore trois semaines d'existence, vient d'avoir l'aplomb de demander l'appui de capitaux français en vue d'un grand emprunt de cinq millions de francs, en 10.000 obligations de 500 francs 4 1/2 0/0 qui seraient émises au prix de 470 francs.

Que valent de pareils titres ?

Pour s'en rendre compte, il suffit de méditer sur les observations suivantes :

1° L'objet de la Société Financière Française est extrêmement vague, et cela à dessein, parce que son véritable but, qui est de venir en aide à des industriels ou à des commerçants allemands gênés dans leurs affaires, ne pouvait être avoué publiquement ;

2° Le Conseil d'administration ne renferme aucune personnalité de marque ;

3° Les formalités exigées pour un appel au crédit en France n'ont pas été, en réalité, observées. La loi exige, en effet, la publication d'un premier bilan. Or, celui-ci ne paraîtra que le 30 juin 1913, donc un an après la tentative d'émission à laquelle on procède actuellement ;

4° Les obligations ne reposent sur aucune garantie, car c'est un leurre de proclamer gravement que ces titres ont comme garanties le capital et les prêts consentis par la Société.

On se garderait bien de déclarer que les prêts en question seraient garantis par une hypothèque au profit des obligataires. Dès lors, ils n'ont comme sûreté que les brouillards de la Sprée ou du Neckar ;

5° Fait significatif : ni la Banque de Paris, ni le Crédit Lyonnais, ni la Société Générale, ni aucun de nos grands Etablissements de crédit n'ont ouvert leurs guichets à la souscription. Ce silence équivaut à une condamnation.

Conclusion : Les Grands Moulins de Corbeil, Lucien Baumann, la Banque Suisse et Française, la

Société Financière Française, tout cela n'est qu'une même pompe allemande à plusieurs pistons qui aspire l'or et fait monter le cours du blé. Ces sociétés allemandes arborent le titre de « françaises », simple mesure de prudence pour écarter les soupçons des patriotes peu clairvoyants, et agitent avec frénésie sur leur tête notre pavillon national afin de couvrir leurs menées diverses.

Dans quelle autre nation civilisée une telle situation serait-elle tolérée ?

Imagine-t-on un minotier français installé aux portes de Berlin, susceptible d'affamer Berlin en vingt-quatre heures en cas de guerre et s'amusant, en temps de paix, à faire la disette par l'agio-tage ?

C'est cependant ce qui se passe chez nous trait pour trait. Le gouvernement de la République nous impose une servitude sans exemple.

DEUXIEME PARTIE

LA DÉFENSE NATIONALE
TRIBUTAIRE DE L'INDUSTRIE
ALLEMANDE

LA DÉFENSE NATIONALE TRIBUTAIRE DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE

Ce qui se passe pour le pain à Corbeil se passe également pour le charbon, ce pain noir de l'industrie, dans nos forts de l'Est. Avant d'exposer l'extraordinaire situation qu'a faite de ce chef, à ces forts, le gouvernement de la République, je tiens à rappeler encore que, de 1899 à 1905, le grand État-Major allemand ne fut plus considéré par nos gouvernants que comme une réserve de témoins éventuels à la décharge et en faveur de Dreyfus. Il importait donc de mécontenter le moins possible ces témoins, de faire tomber une à une devant eux toutes les barrières de la Défense Nationale. On verrait après... On a vu.

CHAPITRE PREMIER

DANS NOS FORTS DE L'EST LE CHARBON ET L'OUTILLAGE SONT FOURNIS PAR DES ALLEMANDS

LE CHARBON

Nous venons de voir qu'un Lucien Baumann, juif-allemand « naturalisé » à 40 ans, aurait toutes facilités pour affamer la capitale et désorganiser une grande partie du marché français, au moment d'une déclaration de guerre. De même les compagnies allemandes qui fournissent de charbon allemand nos forts de l'Est, pourraient à ce moment critique, soit en cessant leurs approvisionnements, soit en pratiquant un sabotage méthodique du produit livré, contraindre ces forts à une inaction dont les conséquences seraient désastreuses.

Si incroyable que le fait puisse paraître aux aveugles, qui ont encore conservé quelques doutes sur la malfaisance du régime, la situation est la suivante : Nos forts de l'Est reçoivent leur charbon de

fournisseurs allemands, auxquels le gouvernement français accorde même des facilités qu'il refuse à nos nationaux. L'outillage de ces mêmes forts est également allemand.

Nul n'ignore quel rôle capital joue la question du charbon dans l'industrie moderne. Le charbon est aussi utile que le fer et il est actuellement hors de doute que si nous voulions interdire à l'Allemagne de continuer à s'approvisionner chez nous de minerai de fer nous irions rapidement à un conflit armé avec notre voisine. Sans charbon, sans fer, l'industrie ne peut vivre et sa ruine entraînerait fatalement et à bref délai celle d'un État aussi essentiellement industriel que l'État allemand.

Mais si cette question du charbon est appelée à jouer un rôle vital dans l'industrie en temps de paix, ce rôle n'est pas moindre dans l'industrie de la guerre.

Si le charbon donne la vie à toutes ces puissantes machines qui distribuent la chaleur, la force, la lumière, c'est aussi grâce à lui que nos arsenaux s'emplissent. Sans lui nos vaisseaux seraient des corps sans vie. Sans lui nos forts de l'Est ne pourraient plus faire entendre les puissantes voix dont retentiront un jour peut-être proche, les échos de nos frontières. Il faut donc que ces sentinelles vigilantes soient largement approvisionnées.

C'est le premier devoir d'un gouvernement d'y tenir la main et aussi d'exercer sans relâche une surveillance continuelle sur la qualité du charbon livré. Cette fourniture doit être entourée de toutes les garanties possibles.

La première devra être demandée à la nationalité du fournisseur. Il faudra s'adresser *avant tout* à un fournisseur français. L'État pour son industrie mili-

taire ne peut agir comme un simple particulier qui, lui, a toujours le droit de rechercher les conditions financières les plus avantageuses.

Même si ses nationaux demandaient pour leur fourniture un prix plus élevé que celui offert par la concurrence étrangère, l'État ne devrait pas hésiter à l'accepter. C'est son intérêt certain.

En s'adressant à son ennemi, dont le devoir patriotique est l'opposé du sien, l'État commet un véritable crime contre la Patrie.

C'est de ce crime que se rend coupable notre gouvernement quand il approvisionne nos forts les plus importants, les plus menacés, à l'aide d'un combustible fourni par notre ennemi éventuel. Il les expose ainsi, pour le jour de la déclaration de guerre, soit à la paralysie, soit au sabotage. Car le charbon fait partie de l'outillage du fort et de son approvisionnement au même titre que le pain est la base de l'alimentation. Le charbon est indispensable aux dynamos actionnant les grosses pièces de siège. Il est indispensable à la forge, à l'atelier de réparations. Il est indispensable au chauffage. Le fort sans charbon est frappé d'inanition. Il n'a pas d'autre alternative que de se faire sauter lui-même ou de se rendre à l'adversaire.

Parmi les principaux fournisseurs du charbon utilisé dans nos forts de l'Est, se trouvent deux firmes allemandes :

1° La maison Hansen et Neuerburg de Sarrebrück¹ dont l'agent à Nancy serait un juif du nom de P... ;

1. Dès l'apparition dans l'*Action Française* de nos premières notes sur la germanisation par le combustible des forts français dans la région de l'Est, c'est-à-dire au mois de décembre 1911, alors que les principaux journaux de Paris,

2° La compagnie des mines de la Houve, dont le siège est à Strasbourg, 1, rue du Faisan, qui compte

même patriotes, jugeaient inutile de signaler à leurs lecteurs que la plupart de nos forts de l'Est étaient approvisionnés de charbon allemand, notre confrère Hubert Bailly nous apportait sa contribution dans les lignes suivantes :

« La maison allemande Hansen et Neuerburg a son siège à Paris, 3, rue de La Boétie, et des succursales, notamment à Sarrebrück et à Nancy.

« Le directeur de la succursale de Nancy se nomme Maurice Madère.

« Indépendamment de la maison Hansen et Neuerburg, les forts et camps retranchés du 7^e corps, tels que Belfort, Langres, Epinal, sont alimentés en charbon par MM. Chatel et Dollfus, de Belfort, et ceux-ci fournissent exclusivement du charbon allemand.

« Ajoutons que Chatel et Dollfus fournissent aussi, toujours exclusivement de charbons de provenance allemande, un grand nombre d'administrations publiques de la région, le lycée de Vesoul, pour nous borner à un seul exemple.

« Nous nous bornons pour aujourd'hui à ces indications précises, que le Ministère de la Guerre ne démentira pas. »

On m'affirme — de source sérieuse — que l'un des deux propriétaires de la maison allemande Hansen et Neuerburg, laquelle approvisionne en charbon allemand plusieurs de nos forts de l'Est, serait consul d'Allemagne à Charleroi. Le renseignement est à vérifier sur place. S'il était exact, il en résulterait que ce personnage officiel allemand aurait accès, comme fournisseur de l'État français, dans nos forts français!

On m'assure aussi que la maison allemande Hansen et Neuerburg, de Sarrebrück, aurait, avec la *Compagnie du Gaz à Paris*, un contrat qui lui assurerait le monopole de la vente du coke aux industriels abonnés de ladite Compagnie. Quand une autre maison se présenterait chez ces industriels pour leur proposer du coke, il serait répondu : « Impossible. Nous devons nous fournir chez Hansen et Neuerburg. »

On raconte encore que pendant la crise franco-allemande de l'été de 1911 on pouvait voir, dans la gare de Neufchâteau, *des soldats français en uniforme, déchargeant du charbon d'un wagon tout flambant neuf portant les aigles allemandes*. Ce charbon était destiné aux ouvrages français. « Spectacle honteux » et symbolique. Venez donc nier, après cela, que le gouvernement de la République soit bien celui de l'étranger !

dans son conseil de surveillance M. H. d'Olsinger et le baron de Stücklé, et qui a pour directeur M. Uhry.

Ceci n'est d'ailleurs qu'un point secondaire. Ce qui est inouï, invraisemblable et scandaleux, c'est que ces fournitures de charbon allemand, livré par des maisons allemandes à nos forts de l'Est, aient été obtenues par adjudication.

Si nous ouvrons le cahier des clauses et conditions générales imposées aux titulaires de tous les marchés relatifs au département de la Guerre (du 16 février 1903) à la page 9, article 25 : « Provenance des fournitures », on lit ceci :

Sauf exceptions prévues dans le cahier des charges spéciales, les matières et denrées livrées doivent être d'origine française, ou provenir des colonies françaises ou des pays de protectorat. Les effets et objets doivent être de confection ou de fabrication française, ou avoir été confectionnés ou fabriqués soit dans les colonies françaises, soit dans les pays de protectorat. Le titulaire du marché aura à justifier de l'origine, toutes les fois qu'il en sera requis.

Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur la nécessité absolue d'une telle précaution, dont on retrouve la trace dans tous les cahiers des charges spéciales. En voici un exemple pris au hasard, dans le cahier des charges des ateliers de construction de Lyon :

ARTICLE 12. — Les charbons doivent provenir exclusivement des mines françaises. Les briquettes peuvent être obtenues avec des matières de provenance étrangère, pourvu qu'elles aient été fabriquées dans des usines françaises.

Mais depuis quelques années, les cahiers de charges spéciales laissent là-dessus une étrange latitude. J'ai, par exemple, sous les yeux celui du 20^e corps d'armée, du 1^{er} avril 1911 au 31 mars 1912. J'y lis à l'article 3 : *Conditions de provenance* :

Par exception, les combustibles de provenance étrangère seront admis dans les livraisons à faire dans les places ci-après, pourvu qu'ils remplissent les conditions de qualité énumérées à l'annexe 1 du cahier des charges communes et du présent cahier des charges spéciales... Toutefois, les adjudicataires ne pourront livrer des combustibles de provenance étrangère qu'autant que cette provenance aura été nettement spécifiée dans leur soumission.

Suit une énumération des places ainsi consacrées au combustible allemand et à des adjudicataires qui ne sont autres, évidemment, que les agents des maisons allemandes : Baccarat, Boulémont, Frouard, Lunéville, Manonviller, Nancy, Neufchâteau, Pagny-la-Blanche-Côte, Pont-à-Mousson, Pont-Saint-Vincent, Rambervillers, Saint-Nicolas-du-Port et Toul... C'est, comme on le voit, assez coquet.

Il serait fort intéressant de savoir quelle influence est intervenue au ministère de la Guerre, pour annihiler une clause et condition essentielle, et même nationale, au bénéfice des mines allemandes de la Houve et de la firme allemande Hansen et Neuerburg. Le bon marché relatif des charbons allemands ne saurait être une explication. En effet, en admettant que les mines et houillères françaises du Nord et du Pas-de-Calais fassent des prix plus élevés que les compagnies allemandes, il existe une multitude de firmes françaises ayant en mains, par marchés

réguliers, des charbons allemands susceptibles d'être livrés, même par adjudication, à de bons prix pour les intérêts de nos forts. Ces maisons, au point de vue de la défense nationale, offriraient toutes les garanties. En cas de guerre, elles pourraient très bien prévoir, dans leurs contrats, des remplacements de charbons allemands par des charbons de mines françaises, avec lesquelles elles travaillent également.

En d'autres termes, il y a deux choses dans un contrat : la livraison et le livreur. Non seulement, le gouvernement français, QUAND IL S'AGIT DES FORTS DE L'EST, accepte, au mépris du cahier des charges générales, la livraison allemande ; mais il accepte encore, sans nécessité, le livreur allemand.

Demandons-nous maintenant ce qui se passerait au moment de la déclaration de guerre : à la page 14, article 38 de la même brochure bleue du ministère de la Guerre, on lit ceci :

Sauf indications contraires, contenues dans les cahiers des charges spéciales, le cas de guerre ne dégage pas l'entrepreneur des obligations qu'il a contractées. Toutefois, si les conditions du marché ont été profondément modifiées du fait de la guerre, l'entrepreneur est admis à réclamer au ministre, sauf recours au Conseil d'Etat, soit la résiliation pure et simple du traité, soit le paiement d'une indemnité équitable.

De deux choses l'une : ou la firme Hansen et Neuerburg et la compagnie des mines de la Houve continueraient, en cas de guerre franco-allemande, d'approvisionner de charbon nos forts de l'Est. Ou elles rompraient le contrat et cesseraient leurs livraisons.

Dans le premier cas, je n'ai pas à insister sur le danger de confier à l'adversaire en armes l'approvisionnement en charbon de nos forts. C'est comme si un particulier confiait les clés de sa maison à son pire ennemi et le chargeait d'aller faire ses provisions de bouche. On voit d'ici les conséquences. La firme Hansen et Neuerburg, les mines de la Houve se trouveraient dans la cruelle nécessité ou bien de trahir l'Allemagne, en livrant de l'excellent combustible aux forts français de l'Est, ou bien de tromper la France en lui livrant, pour sa défense immédiate, un mauvais charbon ¹. Dans la crise de tension politique et économique précédant la déclaration de guerre, la même redoutable alternative se poserait quant au stock de réserve. J'imagine les angoisses par lesquelles ont dû passer MM. Hansen et Neuerburg et les mines de la Houve, pris entre leurs obligations professionnelles et leur devoir national, pendant la récente période d'alarme juillet-août-septembre 1911 ².

1. Comme illustration aux risques que fait courir l'emploi du charbon étranger, un correspondant me communiquait la note suivante : « Vers la fin de la guerre de Sécession, les Confédérés aux abois, bloqués de toutes parts par les escadres fédérales, s'avisèrent de laisser capturer par l'ennemi un navire chargé de briquettes de charbon. Naturellement les fédéraux s'en servirent pour chauffer leurs navires de guerre. *Or, certaines de ces briquettes étaient bourrées de poudre.* Des explosions se produisirent dans les chaufferies, et certains navires furent immobilisés pour longtemps. »

Ceci, c'est le péril n° 2, par sabotage direct. Le péril n° 1, par refus de livraison du combustible, par la faim noire, est à la fois plus banal et plus menaçant.

2. Ecoutez ceci, qui est d'hier et que m'affirment des personnes bien renseignées. Dès le début de la dernière tension diplomatique au sujet du Maroc-Congo, le gouvernement français demanda à la maison Clément-Bayard un dirigeable neuf. D'autre part, comme il y en avait en service plusieurs

Dans le second cas, — rupture brusque du contrat, — je laisse à penser le désarroi que causerait dans l'approvisionnement en combustible de nos forts, sur la zone la plus menacée, ce changement soudain de fournisseurs, au moment de la mobilisation ! Une pareille mesure équivaldrait au désarmement de plusieurs de nos forts de l'Est, dès le début des hostilités.

Pendant qu'on chercherait, au milieu du trouble général, à s'approvisionner ailleurs, en toute hâte, les colonnes allemandes passeraient tranquillement sous des forts français aux feux éteints.

La raison se refuse vraiment à admettre que les

de son système, on lui donna l'ordre de mettre, le plus tôt possible, des pièces de rechange à la disposition de l'autorité militaire.

Parmi les organes essentiels du dirigeable sont les radiateurs. Ceux qu'on utilise sur les Bayard sont de fabrication allemande. Clément avisa le fournisseur. La réponse aurait été : « Le gouvernement allemand nous interdit absolument de vous faire la livraison. » C'est alors qu'on aurait eu recours aux services de la maison française Grouvelle-Arquimbourg.

De toutes façons, le gouvernement allemand serait dans son rôle en faisant cette réponse, car c'est être dupe que de donner, de ses propres mains, fût-ce sous forme de pièces détachées, des avantages à son ennemi éventuel.

Mais vous conviendrez que ce qui s'est produit pour des radiateurs pourrait très bien se produire pour le charbon de nos forts de l'Est. Que deviendraient ceux de ces forts qui sont les clients de la maison Hansen et Neuerburg ou de la Compagnie de la Houve, le jour où la tension s'accroissant entre la France et l'Allemagne, ces firmes allemandes leur déclareraient : « Le gouvernement allemand nous interdit absolument de vous faire la livraison. » Il est bien probable que les intendants militaires des régions menacées regretteraient amèrement alors leur folle confiance et les exceptions « en faveur du combustible de provenance étrangère » de leurs cahiers des charges spéciales. Mais hélas ! il serait trop tard.

pouvoirs publics, qui devraient être compétents en la matière, n'aient pas entrevu et même violemment pressenti les inconvénients si graves que présenterait en temps de paix la fourniture, par des maisons allemandes, du charbon de nos forts et ses dangers terribles en cas de guerre.

On ne voit guère qu'une raison possible : l'économie ¹. Il résulte de mon enquête qu'en effet, les maisons allemandes livrent leur charbon allemand à des prix plus bas que ne le livrent les maisons françaises, auxquelles l'autorité militaire aurait un intérêt national à s'adresser. Il s'agit précisément de savoir si, dans ce cas, cet intérêt national ne prime pas, et de beaucoup, l'intérêt tout court. Il s'agit aussi d'envisager si ces bas prix, ces « prix de sacrifice », consentis par les maisons allemandes, en cas de fourniture aux forts français de l'Est, ne sont pas suspects, s'ils ne sont point recommandés ou commandés par le gouvernement allemand, désireux d'avoir ainsi la main sur nos défenses de frontière et de pouvoir, à la mobilisation, les paralyser instantanément. Le fait qu'une pareille question peut s'imposer au patriotisme justement vigilant et inquiet est de trop. Remarquez bien ceci : quand la maison Fried Krupp a besoin pour ses canons de minerai français, elle s'adresse à M. Thyssen, conseiller privé de l'empereur Guillaume II, possesseur et exploiteur des mines du Calvados et de la Manche. Quand nos forts de l'Est ont besoin de combustible, non seulement celui-ci est allemand, mais encore il est livré à nos forts par des firmes allemandes. Du

1. Nous avons vu que cette raison ne saurait être prise au sérieux. Quand l'intérêt national est en jeu il est de bonne politique de ne pas lésiner sur les prix.

côté allemand, on est garanti. Du côté français, on ne l'est pas.

J'arrive à la question d'intérêt matériel, de prix de transport, qui sert d'excuse à l'intendance militaire française, — de mauvaise excuse, — pour germer en combustible nos forts de l'Est et risquer ainsi, soit le sabotage, soit l'extinction des feux au moment de la mobilisation. L'un de mes correspondants explique la chose avec beaucoup de clarté. Je lui cède ici la parole : « Par exemple, pour la
« place de Neufchâteau, le transport de dix tonnes
« venant du Nord français est environ de 100 francs,
« tandis que celui de dix tonnes de la Sarre est d'en-
« viron 89 francs. Pour Nancy, la différence est
« encore plus forte en faveur des houilles alleman-
« des. Comme prix d'achat, les houilles du Nord
« sont plus chères que celles de la Sarre. Seulement,
« la qualité des charbons français est bien supé-
« rieure. Ils sont moins flambants et donnent plus
« de chaleur.

« Le plus surprenant, c'est que nous avons, en
« Lorraine française, des gisements de houille très
« importants et que l'on ne peut exploiter, en raison
« des difficultés que soulève l'État français. *On dirait*
« *que le gouvernement français favorise l'entrée des*
« *houilles allemandes, en imposant des charges exa-*
« *gérées aux Français qui voudraient exploiter les*
« *gisements de la Lorraine française.* »

C'est ici le moment de faire remarquer que le kartzel allemand, — institution d'État, sous le contrôle du gouvernement de l'Empire, — favorise, par tous les moyens, l'exportation du combustible allemand. Notamment, il majore le prix de vente au consommateur allemand, ce qui lui permet de livrer à très

bas prix à la clientèle étrangère. Ce procédé, commun à beaucoup de kartels allemands, est d'ailleurs emprunté aux trusts américains. D'autre part, les tarifs des chemins de fer allemands sont sensiblement inférieurs aux nôtres. Enfin, tout combustible destiné à l'exportation bénéficie encore d'une forte réduction sur ces tarifs. Or, en vertu des fameuses « conventions scélérates » établies en 1884, par le juif Raynal, les charbons étrangers introduits en France sont admis à voyager sur tous nos réseaux, aux tarifs de leurs pays d'origine. C'est ainsi qu'un wagon de charbon du bassin de la Ruhr, expédié à Paris, paie moins de transport qu'un wagon expédié de Lens ou d'Anzin.

Nous retrouvons ici le processus habituel : d'un côté, — du côté gouvernemental français, — abandon, négligence, trahison des intérêts les plus évidents du pays et de l'industrie nationale. De l'autre, — du côté gouvernemental allemand, — effort d'expansion et de pénétration nationales sur toute la ligne.

Non contente de ces avantages, l'Allemagne n'hésite pas à se servir de la fraude, — vraisemblablement de complicité avec l'État français qui ferme les yeux, — pour faciliter encore ce qu'on appelle « l'invasion noire », l'invasion du pain noir de l'industrie. J'ai sous les yeux une lettre de voiture ayant servi au transport d'un wagon de charbon allemand. L'expéditeur est le directeur d'une mine appartenant à un très haut personnage de l'État allemand. Ce wagon de charbon a profité d'un tarif de faveur dit « pour la troupe ». L'expression « pour la troupe » est portée, en toutes lettres, sur la feuille de routage. Or, il y a fraude, car la station destinataire, — Four-

mies-Nord, — ne possède pas de troupes, et le wagon était tout bonnement destiné à un marchand qui en a pris livraison. Il paraît que ce procédé est courant. Il montre, en tout cas, à quel point les Allemands se gênent peu chez nous.

Le correspondant que je citais tout à l'heure ajoutait : « En réalité, l'économie faite par l'État français, en acceptant les houilles allemandes pour les besoins de notre défense nationale, n'est pas considérable. Il serait même difficile de soutenir qu'il y ait intérêt matériel à accepter ces houilles souvent pierreuses, qui demanderaient tout au moins une surveillance constante et des analyses. Car il n'est pas du tout certain qu'elles répondent aux conditions des cahiers des charges. »

Si, maintenant, élargissant la question, nous nous plaçons au point de vue de l'avenir des mines et des charbonnages français, nous y trouvons un autre sujet d'inquiétude. L'invasion méthodique, continue *et favorisée* du combustible allemand, en s'accroissant, amènera bientôt une paralysie de toute la production houillère française. Le fléau du chômage, qui commence à se manifester sur maint carreau de mine, ira s'aggravant, avec son cortège d'émeutes et de troubles économiques. Ici, comme en d'autres circonstances, c'est à la guerre civile entre Français qu'aboutit l'envahissement allemand.

Il est bien entendu que le gouvernement français serait armé pour résister à cet envahissement, s'il le voulait. Il n'aurait — comme la loi l'y autorise — qu'à frapper le charbon allemand d'un droit compensateur au montant des primes dont il bénéficie dans son pays d'origine. Mais il y a quelque ironie à parler de ce moyen, alors que le gouvernement

républicain donne précisément une prime au charbon allemand, quand il s'agit des forts de la frontière.

La vérité est que, pour avoir la paix, et aussi par cupidité, le gouvernement de la République n'a cessé, surtout depuis l'affaire Dreyfus et la suppression du bureau des renseignements, de concéder à l'Allemagne tous les avantages qu'elle a voulu, en fournitures d'État industrielles et commerciales, même et surtout intéressant la défense nationale, en concessions minières, en privilèges aux compagnies maritimes, etc., etc... C'est ainsi que l'appétit de notre puissante voisine s'est encore accru en mangeant.

Hier, c'était le Congo, qu'elle engloutissait. Demain, ce sera l'introduction des valeurs d'État allemandes sur le marché de Paris qu'elle exigera d'un ton belliqueux. Après-demain, ce sera l'établissement d'un véritable Gibraltar, sinon à Cherbourg, au moins aux environs, à Diélette, par exemple. Nous en arriverons ainsi à payer rançon, à être démembrés, dépecés en pleine paix apparente, comme après une guerre désastreuse.

Voilà donc nos forts approvisionnés en charbon allemand par Hansen et Neuerburg et les mines de la Houve, autrement dit à la merci du combustible allemand. Mais ce n'est pas tout. Ils sont encore à la merci de l'*outillage* de transport allemand. Vienne la guerre ils pourront tout comme les Grands Moulins de Corbeil, être frappés en quelques heures de paralysie.

C'est en effet à la firme allemande Orenstein et Koppel (Arthur Koppel de Berlin) que nos forts de l'Est, notamment Belfort, Toul, Saint-Mihiel et Ver-

dun, demandent la fourniture d'un type de locomotives chargées de faire le service, au dire de Koppel lui-même, sur le tracé de nos forts. Ces locomotives à essieu breveté permettent aux roues motrices de s'inscrire dans de très fortes courbes, à cause du nombre de ces roues, malgré la puissance relative que ce brevet permet de leur réserver. La principale référence allemande de ces locomotives Koppel est l'administration de la Guerre pour les forts de la Lorraine annexée. Leur principale référence française est la clientèle de nos forts de l'Est¹. *La mise en route et les essais de ces machines* sont effectués par les représentants et mécaniciens de Koppel, lesquels ont ainsi toutes facilités pour l'inspection périodique de nos forts de l'Est. Il est superflu d'ajouter que toutes

1. La Société Orenstein et Koppel affectionne d'une manière toute spéciale les terrains militaires. Ne lisait-on pas, en effet, dans le *Matin* du 5 juin 1912, les lignes suivantes :

« Sur le plateau de Satory, à Versailles, au centre de l'organisation défensive et des approvisionnements de guerre d'une partie importante du camp retranché de Paris, la construction d'une voie ferrée militaire a été depuis peu commencée pour desservir les ouvrages fortifiés et les magasins. Tout le travail de la voie, en partie en déblai, est effectué par une puissante machine excavatrice à vapeur, véritable monument, provenant de la maison A. Koppel, de Spandau. Les différentes parties de cette machine ont été un beau jour déposées sur le plateau, dans un très grand nombre de caisses volumineuses venant directement de Prusse. Des Allemands sont venus ensuite procéder au montage et à la mise en marche, toujours en plein milieu d'un terrain militaire, où opèrent à la fois, chaque jour, une commission des poudres, une commission de réception de mitrailleuses, de cartouches, etc., etc., sans parler de tous les divers établissements militaires qui sont situés sur le même terrain. »

Le plus fort c'est que la machine en question portait en grosses lettres l'indication de sa provenance allemande. Mais nous n'en sommes plus à nous étonner du sans-gêne allemand sous l'œil bienveillant de nos gouvernants.

les pièces de rechange nécessaires aux réparations viennent, comme pour les Grands Moulins de Corbeil, directement d'Allemagne.

Mais qu'est-ce donc que cette fameuse Société Orenstein et Koppel à laquelle nous sommes redevables de ces magnifiques locomotives si complaisantes, si roulantes en temps de paix mais qui le seraient sans doute moins si l'empereur Guillaume nous déclarait la guerre?

Cette société allemande, comme son nom l'indique assez clairement, a fusionné en 1911 avec la société des chemins de fer à voie étroite Decauville.

Les personnalités compétentes en la matière s'accordent à reconnaître que, en temps de guerre ces très ingénieux petits chemins de fer Decauville, que tout le monde connaît, auraient une importance considérable. On les installe avec facilité. On les transporte aisément d'un point à l'autre. Pour toutes les besognes de transport, ils suppléeraient avec avantage la traction par chevaux, et chacun sait que la raréfaction de notre cavalerie, — raréfaction augmentée par les récents achats en chevaux de l'Allemagne, — est une des préoccupations du ministère de la Guerre. Au jour de la mobilisation, les Decauville auraient en particulier ce double rôle :

1° Transporter les matériaux de défense dans les places;

2° Alléger les convois et transports de l'arrière.

C'est à ce titre que nous nous occupons de la nouvelle firme allemande qui a fusionné avec l'ancienne société Decauville, car, nous n'envisageons dans ces études, que les compromis, industriels ou autres, qui ont un intérêt quant à la Défense Natio-

nale. Même ainsi délimité, le champ demeure assez vaste et menaçant.

Voici d'abord, d'après l'*Annuaire des Sociétés par actions* en quoi consistait la *Société Nouvelle des Établissements Decauville aîné* :

Capital : 4 millions de francs divisés en 40,000 actions de 100 francs entièrement libérées. — *Obligations* : 5,000 de 500 fr., 4 0/0 remboursables de 1898 à 1942.

Durée : 50 ans, du 31 décembre 1894.

Objets : Exploiter les établissements industriels de Corbeil (Seine-et-Oise) connus sous le nom de « Établissements Decauville aîné », ceux du Val-Saint-Lambert, commune de Seraing (Belgique) et ceux de Petite-Synthe, près Dunkerque (Nord), avec la clientèle et l'achalandage y attachés, ainsi que tous brevets, marques de fabrique, immeubles, matériel, marchandises, droits de toute nature, etc., en dépendant, le tout provenant de la liquidation de la Société des Établissements Decauville aîné; construire du matériel de chemin de fer, dit « chemin de fer Decauville » ou autre; construire tous objets et machines se rattachant au matériel de chemin de fer fixe ou roulant à voie étroite ou normale; construire et vendre rails, locomotives, chaudières, machines à vapeur, excavateurs.

Voici maintenant un extrait de rapport qui demande à être lu avec soin.

**Orenstein und Koppel-Arthur Koppel
Aktiengesellschaft, Berlin**

*Résultats de l'exercice ayant pris fin
le 31 décembre 1910.*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les statuts de notre Société devront être modifiés en

vue de la communauté d'intérêts avec la Lübecker Maschinenbau Gesellschaft, de Lübeck, et la Société Nouvelle des Etablissements Decauville aîné de Paris, ainsi que de notre participation éventuelle à d'autres entreprises.

Ce qui a donné naissance à cette communauté d'intérêts, c'est que les trois établissements se complètent d'une façon tout à fait rationnelle; chacun d'eux aura donc avantage à ce que la concurrence avec les deux autres soit évitée dans la mesure du possible et que tous trois adoptent la même ligne de conduite. Nous vous indiquons ci-après, dans la mesure compatible avec les intérêts de notre Société, les points principaux des accords que nous avons conclus, accords dont la mise à exécution est subordonnée à votre approbation.

L'accord passé avec la Lübecker Maschinenbau Gesellschaft, etc...

L'accord que nous avons conclu pour *une durée de vingt ans avec la Société Nouvelle des Établissements Decauville aîné* doit être soumis à l'assemblée générale de cette Société qui se tient au mois de juin; la concurrence très vive qui régnait entre nous-mêmes et cette firme, qui existe depuis 1853, dans les pays latins et aussi hors d'Europe, devait naturellement, à la longue faire naître le besoin d'un accord entre les deux parties. Par une répartition rationnelle des débouchés, nous avons supprimé les inconvénients de cette concurrence; en outre, les *commandes que la Société Decauville s'est engagée à nous faire* assurent à nos ateliers une grande activité d'une façon permanente.

Comme le précédent, cet accord n'a pas pour but la hausse des prix de vente; il tend surtout à augmenter la capacité productive des deux contractants et à réduire sensiblement leurs frais généraux.

Pour rendre plus étroite la communauté d'intérêts existant entre les deux Sociétés et pour donner plus de force aux bonnes relations qui les unissent, il a été convenu qu'elles participeraient à tour de rôle aux bénéfices; d'autre part, il sera procédé à un échange d'actions et les deux Sociétés auront des administrateurs communs.

Société nouvelle des Établissements Decauville aîné.

Assemblée générale extraordinaire
du 24 juin 1911

RÉSOLUTIONS

1^{re} RÉSOLUTION. — L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les explications du conseil d'administration relatives au projet d'un accord à conclure avec ORENSTEIN UND KOPPEL-ARTHUR KOPPEL A.-G., approuve les bases dudit projet et décide en conséquence que, etc...

Si l'on veut connaître les sentiments francophiles de cette société Koppel, avec laquelle ont fusionné les établissements Decauville, on peut savourer ces quelques lignes extraites du numéro du 4 février 1910, du *Berliner Morgen Post* alors que la France était dévastée par les inondations et que les témoignages de sympathie lui venaient de partout :

ORENSTEIN UND KOPPEL-ARTHUR KOPPEL, BERLIN.

Nous apprenons, de source bien informée, que la Société Orenstein und Koppel de Paris tirera profit des inondations en France, dont les dégâts s'élèvent à plusieurs centaines de millions, parce qu'il y aura un besoin considérable de chemins de fer portatifs et excavateurs, pour la restauration des chemins de fer, canaux, etc., etc...

Mais le plus étrange c'est ceci : d'après un renseignement puisé à bonne source, la société Koppel aurait été exclue des fournisseurs de la Marine française à la date du 23 mars 1910¹. Charbon allemand, outil-

1. D'un article paru dans *l'Action Française*, le 17 juin

lage allemand, c'est complet. Si la guerre éclatait demain entre la France et l'Allemagne, on se demande avec angoisse ce qui se passerait DANS DES FORTS FRANÇAIS DE LA FRONTIÈRE, ALIMENTÉS EN COMBUSTIBLE

1912, sous la signature de notre collaborateur Pierre Dumoulin, nous extrayons les lignes suivantes :

« Léon Daudet rappelait que cette Société aurait été exclue en 1910 des fournisseurs de la marine. Des renseignements, qui nous parviennent, nous affirment que cette mesure, si elle a été prise, n'était point la première dont ait été frappée la firme Orenstein et Koppel.

En effet, dès 1903, la Société Orenstein et Koppel étant chargée d'importants travaux pour le compte du ministère de la Marine ; on aurait découvert que deux ingénieurs de cette maison étaient des officiers allemands qui mettaient à profit leur présence à Cherbourg et les facilités que leur donnait la conduite des travaux pour se livrer à l'espionnage. On n'aurait pas ébruité l'affaire, et l'on se serait contenté de reconduire à la frontière les deux officiers. A la suite de ces faits, le ministre de la Marine, bientôt imité par son collègue de la guerre, aurait exclu de ses soumissions la maison Orenstein et Koppel.

Que firent alors ces industriels? — toujours d'après nos renseignements — une manœuvre pourtant assez grosse pour qu'un gouvernement vigilant ne s'y trompât point. L'un des associés, M. Arthur Koppel, se retira de la maison Orenstein et Koppel, et s'installa, sous son nom, rue de Londres. Un an s'était à peine écoulé que M. Koppel avait retrouvé les faveurs des ministres de la Guerre et de la Marine et leurs plus importantes commandes.

Cela dura jusqu'en 1908, date à laquelle l'interdiction qui pesait sur la maison Orenstein et Koppel fut levée. Arthur Koppel ferma aussitôt ses bureaux de la rue de Londres et reprit sa place dans l'ancienne firme qui fut, de nouveau admise à soumissionner pour les travaux du gouvernement.

Le tour était joué, mais il n'est personne qui ne trouvera étrange le système bénin d'exclusions momentanées dont le gouvernement se sert vis-à-vis d'un groupe reconnu aussi dangereux pour les secrets de notre défense nationale. Et il apparaît bien, d'ailleurs, qu'Orenstein et Koppel utilisent cette mansuétude. Ils ne négligent rien pour s'assurer l'exclusivité des constructions de chemins de fer à voie étroite et des travaux s'y rattachant. Ils ont réussi à faire servir à leurs fins la Société Decauville. On dit, maintenant qu'ils tentent

ALLEMAND PAR DES MARCHANDS DE CHARBON ALLEMANDS ET MUNIS EXCLUSIVEMENT DE LOCOMOTIVES DE TYPE ALLEMAND, EXÉCUTÉES, LIVRÉES, RÉPARÉES PAR DES CONSTRUCTEURS ALLEMANDS.

d'acquérir une des rares compagnies qui puissent leur faire concurrence et dont le siège est en Bourgogne.

Cette dernière opération, si elle réussit, nous met, pour les travaux ci-dessus indiqués, comme pour les travaux de terrassement, dans les ports et près des forts, à la merci d'une compagnie allemande déjà soupçonnée — pour ne pas dire plus, — de faits d'espionnage. »

CHAPITRE II

NOTRE AÉRONAUTIQUE

EST TRIBUTAIRE DE L'ALLEMAGNE POUR
LA FOURNITURE DE L'HYDROGÈNE
DE NOS DIRIGEABLES ET CELLE DES APPAREILS
DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL
DE NOS AÉROPLANES

DIRIGEABLES

La tactique de l'air est à l'ordre du jour. Il semble prématuré de discuter les avantages respectifs des dirigeables et des aéroplanes en temps de guerre. Dans le doute, qui tient au manque de preuves directes, il est clair que le gouvernement allemand a intérêt à suivre de très près nos progrès dans l'une et l'autre fabrication et à se ménager — du côté des dirigeables, comme du côté des aéroplanes — des possibilités d'intervention, de mainmise, soit par sabotage n° 1, soit par sabotage direct.

Il existe, à quelques kilomètres de Compiègne, une usine allemande de produits chimiques, qui prend en

ce moment, comme d'ailleurs la plupart de ses similaires, un développement considérable. L'Allemagne a, depuis quelques années, monopolisé, en quelque sorte, le commerce de la droguerie et des spécialités pharmaceutiques à la mode. Elle inonde le monde de ses poisons. La liste complète de ceux-ci tiendrait des pages et des pages. L'Allemagne est, d'ailleurs, le pays par excellence de l'intoxication chronique, et l'on ne connaît pas encore en France, Dieu merci, comme au delà du Rhin, des villages entiers de morphomanes ! L'intoxication chronique offre cet avantage — purement commercial — de faire à la fois la fortune des droguistes, qui vendent le poison, et des sanatoria, où on en déshabitude les malades. Mais ceci est un autre sujet qui mériterait une étude de fond.

Donc, et pour en revenir aux environs de Compiègne, cette usine allemande emploie un personnel de fabrication entièrement allemand. Seuls, les manœuvres sont du pays. Elle est dirigée par un Hollandais M. Vis. Elle est la propriété d'une Société anonyme dite *Société industrielle des Produits chimiques*, dont le siège social est 10, rue de Vienne, à Paris.

Si j'ouvre l'*Annuaire des Sociétés par Actions*, je vois que cette *Société industrielle des Produits chimiques* a été fondée au capital social de deux millions cinq cent mille francs, divisés en 2.500 actions de 1.000 francs, entièrement libérées. Les titres sont au porteur et non cotés. La durée est de 50 ans, depuis 1896. Elle a pour objet :

La création d'une ou de plusieurs fabriques de produits chimiques, soit en France, soit à l'étranger ; prise ou cession d'intérêt dans d'autres sociétés ; l'acquisition, l'exploitation de tous procédés de fabrication, brevets

et licences ; l'acquisition de tous terrains et immeubles ; le commerce, la vente et l'achat de tous produits et tous brevets, procédés et appareils relatifs à leur fabrication et à leur emploi.

Le conseil d'administration était récemment encore ainsi composé : Membres : MM. H. de Glenck, J. Stroof, E. de Bondelli, J.-C. Ertel, Ch. Kœchlin, H. Oswald, Th. Plieninger, Ch. Schlumberger, Vischer.

L'usine fabrique, entre autres, énormément de dérivés chlorés. Dernièrement, elle s'est mise à la fabrication du chloroforme et elle approvisionne actuellement de ce produit les principales drogueries parisiennes. Elle est située dans la commune de La Motte-Breuil, dans une position stratégique, à l'entrée de la forêt de Compiègne et presque au confluent de l'Oise et de l'Aisne. Elle est gardée comme une forteresse. Personne ne peut y pénétrer, et on ne délivre même jamais aucune autorisation aux personnes étrangères aux services. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer, à propos des Grands Moulins de Corbeil, dits « Petite Prusse », que c'est là une coutume constante des installations allemandes en territoire français. Alors que nos administrations, usines, maisons de commerce sont ouvertes à tout venant, les Allemands campés en France, avec l'autorisation et la protection du gouvernement français, verrouillent jalousement portes et fenêtres. Ils se barricadent.

Sachez maintenant qu'à La Motte-Breuil, plusieurs de nos dirigeables sont construits et font leurs essais. Le parc aérostatique est contigu à l'usine allemande. Celle-ci produit, comme déchet, d'immenses quantités d'hydrogène. Elle avait fait récemment, soit à

Clément-Bayard, soit à l'État, des offres exceptionnellement avantageuses pour la fourniture de l'hydrogène destiné au gonflement de nos dirigeables. CES OFFRES ONT ÉTÉ ACCEPTÉES. Quoi de plus tentant, en effet, que de s'approvisionner à bon marché et à sa porte même ? Vous retrouverez ici l'ingéniosité, la présence perpétuelle et l'opportunité du fournisseur allemand..., qualités réelles, mais auxquelles il est imprudent de se livrer.

Quand nos dirigeables rentrent au parc, après une sortie, et quand l'opération est un peu difficile, on voit, spectacle touchant, les ouvriers allemands de l'usine allemande prêter leur concours à nos sapeurs du génie, pour la réintégration des ballons au bercail ! La situation est donc la suivante : NOS DIRIGEABLES MILITAIRES SONT CONSTRUITS A LA MOTTE-BREUIL, A DEUX PAS D'UNE FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES ALLEMANDE. C'EST ELLE QUI LES FOURNIT D'HYDROGÈNE. LES ALLEMANDS CONNAISSENT A FOND TOUTES LES INSTALLATIONS DU PARC AÉROSTATIQUE ¹.

Je laisse à mon lecteur le soin de tirer de cette constatation les conséquences qu'elle comporte, non seulement en temps de mobilisation, mais encore en

1. Cette usine ne fournit pas seulement d'hydrogène le parc aérostatique de La Motte-Breuil.

Exemple : Maubeuge est devenu, depuis quelques mois, un centre très important d'aéronautique. Un dirigeable, le *Dupuy-de-Lôme*, et huit aéroplanes garnissent son parc aérostatique. Or, le *Dupuy-de-Lôme* est alimenté en hydrogène par nos vieilles connaissances de l'usine de La Motte-Breuil, succursale de l'Elektron-Chemische de Griesheim-Bitterfeld. Cet hydrogène arrive ici en tubes et il est incontestable que l'usine de La Motte-Breuil, chargée officiellement de cette fourniture, demeure en mesure de saboter, à distance et à son heure, le dirigeable de Maubeuge, comme il lui serait facile, au moment de la mobilisation, de saboter ceux de La Motte-Breuil. (Pierre Dumoulin, *Action Française* du 8 février 1913.)

cas de simple crise diplomatique. En outre, le risque d'incendie des hangars et des ballons — même avec les meilleures intentions du monde — n'est pas petit dans le voisinage d'une fabrique de produits chimiques. Sans compter le sabotage possible de la fabrication de l'hydrogène et de la canalisation qui la complète.

Une fourniture d'hydrogène impur peut en effet détruire complètement un dirigeable. Or la chose se serait produite à La Motte-Breuil où une enveloppe de dirigeable aurait été mise hors d'usage par la faute de l'hydrogène¹.

Remarquez que ce scandale de la livraison des dirigeables français à une usine allemande, — sous prétexte d'hydrogène — peut avoir des conséquences désastreuses. Je lis, dans *la Technique moderne*, une conférence, d'ailleurs fort claire et très bien faite, de M. Camille Matignon, professeur au Collège de France, sous la présidence de M. le général Roques, inspecteur permanent de l'aéronautique militaire. Cette conférence du mercredi 27 décembre 1911 traite *De la préparation de l'hydrogène pour les besoins de l'aéronautique militaire*. On y trouve une description des divers procédés, deux cartes de la répartition des usines à hydrogène en France et dans la région parisienne. On y lit les lignes suivantes :

La Société des usines de Griesheim, près de Francfort-sur-le-Mein, qui, la première, a mis au point un procédé fonctionnant régulièrement par la préparation électrolytique de la soude, a commencé, dès 1899, à recueillir une partie de son hydrogène.

1. M. Vis, directeur de l'usine allemande ne nous a rien répondu quand nous avons publié ce renseignement dans *l'Action Française*.

D'après le rapport du professeur Graebe, les usines de Griesheim ont livré aux consommateurs les cubes d'hydrogène suivants :

1899.....	12.200	mèt. c.
1900.....	50.000	—
1901.....	70.000	—
1902.....	100.000	—
1903.....	125.200	—
1904.....	145.800	—
1905.....	185.200	—
1906.....	157.200	—
1907.....	242.400	—
1908.....	311.000	—
1909.....	610.000	—

Et un peu plus loin :

En France, la Société industrielle des produits chimiques, qui exploite, depuis longtemps, à La Motte-Breuil, dans l'Oise, les procédés de Griesheim, s'est préoccupée, en 1910, de faire les installations nécessaires pour recueillir tout ou partie du million de mètres cubes d'hydrogène qu'elle produit annuellement.

L'hydrogène, capté dans un réseau de tuyauterie, subit une épuration avant de se rendre au gazomètre de 1.500 mètres cubes. Un ventilateur chasse l'hydrogène du gazomètre et le conduit directement dans la manche du ballon.

Une autre partie de l'hydrogène est comprimée à 150 atmosphères, dans des tubes contenant 7 mètres cubes. Par son usine génératrice de gaz léger, La Motte-Breuil est appelé à devenir un véritable port aéronautique où pourront se faire au robinet des gonflements faciles et rapides et où des wagons, chargés de bouteilles d'hydrogène comprimé, attendront l'ordre de départ pour s'en aller assurer le ravitaillement. M. Clément a déjà fait construire, à 700 mètres de l'usine, un hangar aux dimensions imposantes, qui peut abriter deux de ses grands dirigeables de 7.000 à 8.000 mètres cubes et qui est alimenté en hydrogène par une conduite souterraine venant directement de l'usine.

Voilà qui est gai ! Pour que la fête fût complète, il faudrait que les wagons chargés de bouteilles d'hydrogène fussent fournis par la société allemande Orenstein et Koppel (ex-société Decauville).

Si, au jour de la mobilisation, ces chemins de fer ne fonctionnaient pas, si la conduite souterraine était bouchée, si l'hydrogène impur détruisait les enveloppes des dirigeables, M. Clément et le général Roques s'arracheraient les cheveux. Mais il serait trop tard.

Je répète : pourquoi l'aéronautique militaire ne demande-t-elle pas son hydrogène, soit à des sociétés de construction aéronautique sévèrement contrôlées, soit à des usines militaires ? Il est fou de mettre une force nouvelle comme celle-là aux mains de l'ennemi, à la disposition de l'ennemi. Cela est aussi fou que d'accepter comme combustible, dans les forts de la frontière, du charbon allemand livré par des firmes allemandes ¹.

1. Pendant ce temps, on lit dans le *Matin*, à propos de la première sortie du dirigeable monstre *L-I*, à Friedrichshafen :

L'ÉQUIPAGE EST COMPOSÉ DE MARINS FORMÉS AU SERVICE DES DIRIGEABLES.

LE SECRET LE PLUS ABSOLU EST GARDÉ AU SUJET DE L'ARMEMENT DU BALLON. ON SAIT SEULEMENT QU'IL POSSÈDE UNE MITRAILLEUSE.

Le secret de nos dirigeables, hélas ! est certainement moins bien gardé au parc de La Motte-Breuil, où l'hydrogène de nos ballons est fourni par la *Société Industrielle des Produits Chimiques*, simple succursale de la *Griesheim-Elektron*.

D'UN CÔTÉ, DU CÔTÉ ALLEMAND, SECRET ABSOLU.

DE L'AUTRE, DU CÔTÉ FRANÇAIS, PROXIMITÉ DU PARC DE DIRIGEABLES ET DE L'USINE ALLEMANDE. CANALISATION D'HYDROGÈNE ALLEMAND. PROMISCUITÉ DU PERSONNEL ALLEMAND DE LA *Société Industrielle* ET DU PERSONNEL FRANÇAIS D'AÉROSTATION MILITAIRE.

Quel contraste, quel scandale ! Quel Français patriote ne serait frappé de stupeur et d'indignation !

LA PRESSE RÉPUBLICAINE

AU SECOURS DE L'USINE ALLEMANDE DE LA MOTTE-BREUIL

Les révélations précédentes sur le parc aérostatique de La Motte-Breuil et l'usine de produits chimiques allemande, sa voisine, qui fournit nos dirigeables d'hydrogène, ont paru dans plusieurs numéros de l'*Action Française* quotidienne du mois de janvier 1912.

Elles ont ému la presse républicaine de l'Oise, moins prudente que celle de Corbeil qui n'a pas osé souffler mot, à ma connaissance, de notre étude sur Lucien Baumann et ses Grands Moulins de Corbeil dits « Petite Prusse ».

Les principaux journaux de la région dont dépend La Motte-Breuil sont : notre excellent et vaillant confrère le *Réveil de l'Oise*, organe royaliste, donc nationaliste intégral, et qui combat avec nous l'espionnage juif-allemand ; la *Dépêche de l'Oise*, organe de l'ex-député Butin, lequel défend éperdument la très suspecte installation de La Motte-Breuil et le Hollandais Vis, directeur de la Société chimique Elektron de Griesheim Bitterfeld ; la *Gazette de l'Oise*, organe républicain, lequel, plus habilement, d'un ton quasi officieux et en prétextant l'intérêt régional (!), se porte aussi au secours des fournisseurs allemands d'un hydrogène destiné à des dirigeables français ; enfin, le *Progrès de l'Oise*¹,

1. Il convient de citer ici une note comique du *Progrès de l'Oise* (numéro du dimanche 24 novembre 1912). Ce journal est de ceux qui prirent, au début, contre moi la défense de la maison allemande, jusqu'au moment où les preuves accumu-

organe libéral. Il est intéressant de voir l'intérêt allemand ainsi soutenu et représenté par deux journaux du régime que Bismarck implanta chez nous.

La *Dépêche de l'Oise* déclare qu'elle a pour M. Vis, directeur de cette usine, « une particulière estime », ce qui n'a rien à voir avec la question. Elle ajoute que les habitants de La Motte-Breuil sont très contents de cette usine, point de vue électoral qui prouve simplement leur manque de renseignements ou de clairvoyance. Nous sommes là pour leur ouvrir les yeux. Elle conclut :

Tout cela ce n'est que propos enfantins. L'Usine de La Motte-Breuil n'est pas plus allemande que bien

lées du péril qu'elle faisait courir à nos dirigeables fermèrent la bouche à ce bon républicain. Savourez-moi ça :

« TROSLY-BREUIL. — *Une nouvelle école.* — M. Vis, directeur de l'usine de produits chimiques de La Motte, vient de « mettre gracieusement à la disposition de la commune de « Trosly-Breuil, pour y installer une nouvelle école de gar- « çons, un local spacieux qu'il a fait aménager et qui com- « prend un beau matériel scolaire.

« M. Vis a, en outre, pris à sa charge le traitement du « maître que l'administration académique a désigné.

« De son côté, M^{me} Vis a tenu à offrir un mobilier personnel « pour l'instituteur.

« Cette nouvelle école a été inaugurée lundi dernier, dans « l'intimité, par M. Deciry, maire de Trosly-Breuil, et M. Co- « chet, le sympathique inspecteur primaire de Compiègne. »

Non seulement l'usine de La Motte-Breuil fournit de l'hydrogène à nos dirigeables. Elle fournit encore du mobilier à nos instituteurs! *Timeo Germanos et dona ferentes*. Si le *Progrès de l'Oise* m'objecte que M. Vis est Hollandais, je lui répliquerai tout aussitôt qu'il agit pour le compte des Allemands et que son usine n'est qu'une succursale de l'ELEKTRON de *Griesheim Bitterfeld*, en relations étroites avec l'usine MERCK, installée comme par hasard au *Pont de Moscou* à *Montereau*... Qu'est-ce que M. Merck et madame vont bien offrir aux instituteurs de Montereau?!

d'autres et elle a fait entrer dans la région de jolies sommes dont les Français profitent.

A cette affirmation d'un patriotisme bien républicain, nous répondrons simplement ceci : L'USINE ALLEMANDE DE LA MOTTE-BREUIL N'EST QU'UNE SUCCURSALE DE L'USINE ELEKTRON A GRIESHEIM-BITTERFELD, LAQUELLE APPROVISIONNE EN HYDROGÈNE LES DIRIGEABLES ALLEMANDS. Le chef de l'usine de Griesheim-Bitterfeld est membre lui-même du conseil d'administration de l'usine de La Motte-Breuil, laquelle se trouve ainsi — n'en déplaise à la *Dépêche de l'Oise* — « plus allemande que beaucoup d'autres ». Quant à M. Vis, directeur de l'usine de La Motte-Breuil, il est en effet, Hollandais, mais son entourage immédiat est allemand. On m'affirme — je n'en ai pas confirmation — qu'il a été longtemps professeur en Allemagne. Le directeur qui a précédé M. Vis se nommait Pistor et était Allemand. Il est fréquent que l'Allemand emploie comme pionniers, à la tête de ses succursales en pays étrangers, en France notamment, des Hollandais ou des Belges.

Mais la note rectificative ou prétendue telle la plus importante, et d'un tour quasi officieux, a paru dans la républicaine *Gazette de l'Oise* — propriétaire-directeur G. Bourson. M. G. Bourson serait en même temps imprimeur et aurait comme client M. Vis, directeur de l'usine allemande, ce qui expliquerait l'abondance et la rapidité de sa défense de ladite usine. Voici donc le morceau qui a paru dans la *Gazette de l'Oise* du 18 janvier, le lendemain même de mon article et à la suite de sa reproduction :

Cet article appelle plusieurs rectifications. Tout d'abord, M. Vis, l'honorable directeur de l'usine, n'est

pas allemand, mais hollandais, et il professe pour notre pays la sympathie la plus vive.

Parmi les ingénieurs, il est évidemment des Allemands, mais il est aussi et surtout des Suisses.

Si l'élément français n'est pas représenté comme il le devrait dans cet état-major, la faute n'en est nullement à la société, mais bien à l'insuffisance de nos écoles de chimie industrielle. La chimie, il ne faut pas l'oublier en effet, est surtout une science allemande et en fait les ingénieurs de La Motte-Breuil sont de véritables savants, des chercheurs, tels qu'on en trouve en France, seulement dans nos laboratoires de Faculté. Les savants chez nous dédaigneraient d'ailleurs de faire de l'industrie. Bien à tort, du reste.

M. Bourson me permettra de lui faire remarquer que ce ton dédaigneux à l'endroit de la science chimique française et des chimistes français est, dans un journal français, tout à fait extravagant. La note serait rédigée par un chauvin allemand, ignorant les noms de Lavoisier, Berthelot et autres, qu'elle ne serait pas différente, ni plus comiquement inexacte et hautaine. Mais continuons :

Pour ne citer qu'un exemple, l'actuel directeur, M. Vis, a fait notamment de véritables découvertes en ce qui concerne la production des rubis artificiels et c'est lui également qui a trouvé le moyen de capter l'hydrogène entièrement et gratuitement perdu jusqu'alors.

La *Gazette de l'Oise* n'a évidemment jamais entendu parler du Français Moisan, qui s'est occupé, lui aussi, quelque peu du rubis artificiel.

Cet hydrogène, ainsi récupéré, peut évidemment être livré à très bas prix, puisque auparavant il était absolument inutilisé. Voilà toute l'explication des offres de la société. Il n'y a là aucun machiavélisme.

Qui a parlé jamais de machiavélisme ? J'ai dit et je répète que le voisinage immédiat d'une usine de produits chimiques et d'un parc d'aérostation est un danger permanent d'incendie, que la connaissance, par les Allemands, de toutes les installations d'un parc aérostatique français est un danger d'autre sorte, que l'approvisionnement de ballons français en hydrogène fourni par des Allemands, par une usine allemande, expose la Défense Nationale aux pires sabotages. La question d'économie, quand il y va du salut du pays, est dérisoire. C'est ce même prétexte d'économie qui fait approvisionner en charbon allemand nos forts de la région de l'Est, qui les expose ainsi au désarmement par l'extinction des feux, dès les premières heures de la mobilisation. Je comprends fort bien que les Allemands l'allèguent, ce prétexte d'économie, car il fait partie de leur système d'invasion industrielle, commerciale et d'espionnage. Mais que des Français s'y laissent prendre, voilà ce qui me demeure incompréhensible.

D'ailleurs, si les chimistes sont étrangers pour la plupart, il n'en est pas de même des autres employés et l'on y compte notamment un certain nombre d'anciens fonctionnaires des contributions indirectes.

Quant au Conseil d'administration, que M. Daudet ne se trompe pas aux sonorités étrangères, il comprend d'excellents Français incapables de prêter la main à une œuvre antipatriotique. Certes, il est en majorité cosmopolite, mais dans des consortiums semblables n'est-ce pas la règle ? N'est-ce pas l'internationale des capitaux qui ne voit que des affaires et se préoccupe peu des frontières ?

L'Action Française a trop souvent mené campagne contre les capitaux français qui font vivre les Allemands pour ne pas se louer de voir des capitaux allemands faire vivre des Français.

Car les Français sont extrêmement nombreux à La Motte-Breuil. Loin de faire venir de la main-d'œuvre étrangère, on emploie tous les ouvriers disponibles du pays et même, à ce point de vue, l'usine est un élément très appréciable de la prospérité de la région. Ajoutons que les ouvriers de l'usine sont fort bien traités et que M. Vis et ses collaborateurs ont pour eux les plus grands égards.

M. Vis et ses collaborateurs sont en vérité bien bons. Il ne leur manquerait plus que d'empoisonner ou de manœuvrer à l'allemande leurs ouvriers français! Maintenant la *Gazette de l'Oise* pourrait-elle m'affirmer que L'ÉTAT-MAJOR SCIENTIFIQUE DE LA MOTTE-BREUIL NE COMPTE PAS D'OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'ARMÉE ALLEMANDE? Puisqu'elle veut bien servir d'intermédiaire entre moi et l'usine allemande, ce point serait intéressant à élucider. Par ailleurs, je poserai à mon confrère de l'Oise cette simple question : une usine française pourrait-elle obtenir en Allemagne une situation semblable à celle de La Motte-Breuil? L'Allemagne permettrait-elle une pareille installation française à cent mètres des hangars de ses *Zeppelin* et en contact avec les soldats allemands chargés de la manœuvre?

Enfin la question de la difficulté des visites à l'usine allemande — comme aux Grands Moulins de Corbeil — et du secret allemand bien gardé, a visiblement ennuyé et embarrassé l'auteur de la note de la *Gazette de l'Oise*. Écoutez-le plutôt :

Quant aux visites, il n'y a rien là que de très naturel. Toutes les maisons semblables en font autant. Il y a des secrets de fabrication qu'on ne livre pas aux premiers venus. D'ailleurs, en fait, l'usine est beaucoup moins défendue que ne le prétend notre confrère et, à notre connaissance, un certain nombre de personnalités, dont

l'une au moins très compétente, y ont été admises.

Nous nous en tiendrons là, ne connaissant ni le directeur, ni les administrateurs de la société, nous n'avons pas qualité pour présenter leur défense. Nous avons simplement voulu mettre les choses au point et rassurer le public que le pessimisme de M. Léon Daudet pourrait à bon droit effrayer.

Tout cela est très gentil, très bien intentionné à l'égard des Allemands, bien qu'un peu faible comme argumentation. Il est seulement fâcheux que le parc d'aérostation ne soit pas aussi bien gardé vis-à-vis du personnel de l'usine allemande, que celle-ci est bien gardée vis-à-vis des visiteurs indiscrets.

La *Gazette de l'Oise* admettra, sans doute, que le secret de l'aérostation militaire française vaut le secret de la chimie allemande!

Autre point de vue, moins important, mais qui démontre, une fois de plus, les complaisances de la République pour l'Étranger campé chez nous : fréquemment, depuis plusieurs années, on eut l'occasion de constater que la rivière d'Aisne, dans la vallée de laquelle est située l'usine allemande, était infectée par les déversements résiduaux des produits chimiques. Les poissons empoisonnés flottaient et flottent ventre en l'air. La Société des pêcheurs à la ligne de Compiègne fit faire des prélèvements et procéda à des analyses. La ville de Compiègne elle-même — qui s'alimente, en aval du confluent de l'Aisne et de l'Oise, en eau de consommation — s'émut et intervint auprès de l'administration compétente, Ponts et Chaussées, Ministère de l'Agriculture. Ces plaintes légitimes n'eurent aucun résultat. Cela, alors que des sucreries sont inquiétées à tout bout de champ dès que les circonstances les obligent, contre leur volonté, à envoyer

parfois des eaux résiduaires beaucoup moins nocives dans des cours d'eau sans importance, tels que l'Aronde, le Matz ou le Marquais.

Des influences discrètes, mais certaines, veilleraient-elles donc sur l'usine allemande de La Motte-Breuil et sur son directeur?

La *Dépêche de l'Oise* et la *Gazette de l'Oise* étaient réellement bien imprudentes de se porter ainsi au secours de l'usine allemande. En effet, lors des premiers essais des dirigeables, à La Motte-Breuil, l'entrée du hangar fut sévèrement refusée à deux officiers de dragons d'un régiment voisin. Le même jour, le Hollandais Vis, pouvait, avec des amis étrangers, visiter le hangar à sa convenance et étudier le navire aérien dans lequel il est d'ailleurs monté plus tard.

Qu'en pense l'ex-député radical Butin, lequel est, m'affirme-t-on, dans les meilleurs termes avec cette usine de La Motte-Breuil que la *Dépêche de l'Oise* déclarait « n'être pas plus allemande que beaucoup d'autres »?

Édifions maintenant l'ex-député Butin sur ses amis de La Motte-Breuil.

J'ai dit qu'elle n'était, cette usine destinée au gonflement des dirigeables français, qu'une succursale de la *Chemische Fabrik Elektron*, laquelle a dans ses attributions, à Bitterfeld, le gonflement des dirigeables allemands. On sait que, dans l'éventualité de la guerre prochaine, l'Allemagne attache plus d'importance aux dirigeables qu'aux aéroplanes. Elle les assimile volontiers aux cuirassés et compare les aéroplanes aux torpilleurs ce qui semble, d'ailleurs, une image inexacte et forcée.

Quoi qu'il en soit, je vous présente Herr Doctor

Ignatz Stroof, vice-président de la Société de produits chimiques de La Motte-Breuil, dont le siège social est 10, rue de Vienne, à Paris. Le doctor Ignatz Stroof est également vice-président de la *Chemische Fabrik Griesheim Elektron* et de plusieurs autres sociétés à Duisbourg et à Berlin, dont l'énumération serait fastidieuse.

M. J.-C. Ertel, de l'usine de La Motte-Breuil, est lui aussi, un gros personnage industriel allemand, propriétaire-gérant de la firme Ertel Bieber und C^o des usines de cuivre de Hambourg, de la Vereinsbank de Hambourg, vice-président de la Metallurgische Gesellschaft de Francfort, etc., etc., et, enfin, administrateur de notre *Chemische Fabrik Griesheim Elektron*.

M. Th. Plieniger, de l'usine de La Motte-Breuil, est vice-président des Duisbürger Kupferhütte de Duisbourg, administrateur de la Société électrochimique de Flix, et enfin, directeur général de la *Griesheim Elektron*.

Vous me direz que les résidus d'hydrogène de si importants personnages ne sont pas à dédaigner et que nos dirigeables français ont de la veine d'être gonflés par eux. Je vous répondrai qu'en cas de mobilisation, la garantie n'en serait pas moins des plus médiocres, et je rappelle ici la phrase prodigieuse de la *Gazette de l'Oise* (propriétaire-directeur, G. Boursou), qui écrit froidement :

« Quant au conseil d'administration, que M. Daudet
« ne se trompe pas aux sonorités étrangères, il
« comprend d'excellents Français incapables de prê-
« ter la main à une œuvre antipatriotique. »

Si ces lignes tombent sous les yeux de MM. Ignatz Stroof, J.-C. Ertel, Th. Plieninger, H. Oswald, ou

Schlumberger Viescher, je crains positivement qu'ils ne crèvent de rire....., tout comme un dirigeable français gonflé d'hydrogène allemand, le jour de la déclaration de guerre.

Les fameuses rectifications de M. G. Bourson, de la *Gazette de l'Oise* étaient donc ainsi réfutées une première fois dans l'*Action Française* du 31 janvier 1912.

M. G. Bourson ne se tint pourtant pas pour battu et voici l'apologie de La Motte-Breuil telle qu'elle fut présentée alors par le germanophile directeur de la *Gazette de l'Oise* :

M. Léon Daudet, rédacteur en chef de l'*Action Française*, revient aujourd'hui dans son journal sur la question de l'usine de La Motte-Breuil et consacre la majeure partie de son leader article à la réfutation de nos arguments.

M. Léon Daudet nous accuse notamment d'avoir calomnié la science française en prétendant que l'Allemagne nous est malheureusement supérieure dans le domaine pratique de la chimie industrielle.

Cela n'est, hélas! que trop exact. En chimie comme dans trop de sciences, d'ailleurs, les découvertes initiales sont généralement dues aux Français mais l'application en est, non moins généralement, laissée aux étrangers. Ce n'est pas manquer de patriotisme que de constater ce défaut, exagération d'une belle qualité de désintéressement, et il vaudrait mieux tâcher d'y remédier que de le nier, puérilement.

La *Gazette de l'Oise* ne disait plus que « la chimie, il ne faut pas l'oublier, en effet, est surtout une science allemande. » Elle s'était, sans doute, mieux renseignée sur le rôle plus que modeste de M. Vis en ce qui concerne la production du rubis artificiel et la captation de l'hydrogène. M. Bourson n'a qu'à

aller faire un tour dans le laboratoire du professeur Verneuil, savant français, aux Arts et Métiers. Il sera édifié sur le véritable auteur des découvertes quant aux pierres de synthèse. Il verra ensuite où est la « puérilité » des arguments.

La *Gazette de l'Oise* continuait :

Ceci dit et une fois réglé, nous ferons remarquer à M. Léon Daudet que la fabrique de produits chimiques n'est pas venue se placer près du parc aérostatique. C'est le parc qui s'est installé auprès de l'usine, et celle-ci ne saurait évidemment être rendue responsable d'un état de choses qu'elle n'a pas créé.

Ce parc n'est pas surveillé ! s'écrie notre confrère. En admettant même la vérité de cette assertion, il faudrait s'en prendre à la station aérostatique, l'usine n'a rien à voir là-dedans.

En une phrase toute fleurie de conditionnels, M. Daudet insinue ensuite, sans l'affirmer d'ailleurs, que l'usine est une filiale de celle qui en Allemagne fournit d'hydrogène les ballons allemands.

Nous ne renseignerons pas M. Daudet sur ce point, que nous ignorons autant que lui, MAIS NOUS POUVONS AFFIRMER EN TOUT CAS, QUE LA LISTE DES CHIMISTES ET OUVRIERS QUI SERAIENT, EN CAS DE GUERRE, « UTILISÉS » A LA MOTTE-BREUIL, A LA FABRICATION DE L'HYDROGÈNE EST DÉPOSÉE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE ET QUE CETTE LISTE NE COMPREND PAS D'ALLEMANDS¹.

1. A propos de cette déclaration si curieuse de la *Gazette de l'Oise*, nous avons reçu la lettre suivante qui émane de quelqu'un de bien renseigné :

« Votre adversaire a répondu une sottise. Toutes les usines françaises dont les produits intéressent la défense nationale doivent remettre chaque année, au ministère de la Guerre, une liste de la partie de leur personnel français qui serait nécessaire en temps de guerre pour la fabrication, et qui, comme telle, doit être soustraite à la mobilisation. Cette liste, étant donné son but, ne doit donc contenir que des noms de Français. Si l'usine, en cas de guerre, doit marcher avec dix

Sur le premier point, priorité de l'installation, je réponds qu'une enquête serait nécessaire, — à vous, Jacques Grumbach ! — afin de déterminer dans quelles conditions s'est produite la remarquable coïncidence de La Motte-Breuil, — parc aérostatique contigu à l'usine de produits chimiques, — coïncidence calquée sur celle de Griesheim Bitterfeld. Avec cette différence toutefois qu'à Bitterfeld, l'hydrogène allemand gonfle des ballons allemands, au lieu qu'à La Motte-Breuil, l'hydrogène allemand gonfle les ballons français. Il y a là un de ces hasards, heureux pour l'Allemagne, malheureux pour la France, dont une recherche approfondie dans les dossiers du ministère de la Guerre donnerait, sans doute, la clé. Si nous avons encore un Bureau des Renseignements, j'aurais plus de confiance dans son activité, je l'avoue, que dans celle du juif qui a nom Jacques Grumbach.

A défaut de ce bureau de renseignements qui n'aurait du reste peut-être pas toute liberté de la République pour pousser par trop loin ses investigations, nous poserons la grave question suivante :

Qui donc s'est entremis pour préconiser et favoriser cette installation du parc aérostatique, si préjudiciable

Français et trois cents Allemands, les noms des dix Français à *ne pas* mobiliser doivent être remis au ministère de la Guerre; mais cela n'empêchera aucunement les trois cents Allemands d'être employés à l'usine pendant la guerre. »

La *Gazette de l'Oise* nous faisait donc une objection absurde, soit que celle-ci vint de son cru, soit qu'elle lui eût été soufflée par un des étrangers de l'usine, M. Vis ou un autre, ainsi que la faute de français grossière UTILISÉS au lieu d'EMPLOYÉS semble l'indiquer.

Il est admirable que cette formalité administrative serve d'argument aux Allemands et aux défenseurs des Allemands. On peut apprécier ainsi le degré de cynisme des uns et des autres.

aux intérêts de notre défense nationale ? Qui donc a fait les démarches ? Qui donc a poursuivi de sollicitations, au ministère de la Guerre et ailleurs, ceux dont dépendait une aussi criminelle décision ? En d'autres termes, quels sont, dans cette région, les mystérieux protecteurs de M. Vis et de ses Allemands, qui donc écarte soigneusement les cailloux, les pannes et les accidents d'automobile sur la voie triomphale qui mène la firme Griesheim Elektron de Bitterfeld à La Motte-Breuil, en passant par notre Défense Nationale ?

Quant à mes insinuations et à mes conditionnels, la *Gazette de l'Oise* doit être fixée aujourd'hui. A moins de publier les portraits et biographies complètes des Allemands qui administrent conjointement La Motte-Breuil et Griesheim Bitterfeld, je ne sais pas quelles précisions de plus j'aurais bien pu lui offrir.

Résumons-nous : il y a, à La Motte-Breuil près Compiègne, une fabrique allemande de produits chimiques, dirigée par un Hollandais du nom de Vis, laquelle n'est que la succursale de la Chemische Fabrik Elektron de Griesheim Bitterfeld.

L'usine de Bitterfeld a dans ses attributions le gonflement des dirigeables allemands, à l'aide du gaz hydrogène résiduaire.

L'usine de La Motte-Breuil a dans ses attributions le gonflement des dirigeables français, à l'aide du gaz hydrogène résiduaire.

En cas de guerre, plusieurs de nos dirigeables seraient à la merci de l'Allemagne, grâce à cette combinaison très simple qui remet à nos ennemis allemands le soin de les gonfler. Je dis à leur merci : soit par privation d'hydrogène (*sabotage n° 1*), soit

par corruption du même hydrogène (*sabotage n° 2*). Il ne faudrait peut-être pas trop compter sur le petit personnel italien de cette fabrique allemande pour contrecarrer les volontés et les ordres d'en haut.

Qu'en pense M. Edouard Herriot, maire de Lyon, qui écrivait il y a quelque temps, dans le *Journal des Letellier*, un pressant article sur « notre flotte aérienne » ?

Mais on m'affirme que les mêmes mystérieux protecteurs solliciteraient actuellement sur les instances du Hollandais M. Vis, pour la prochaine adjonction au parc des ballons d'une station d'aéroplanes ! Ainsi, quand le savant chimiste, le Doctor W..., officier de réserve, m'assure-t-on, dans l'armée allemande, viendrait à La Motte-Breuil, il aurait le plaisir d'assister à la fois à des expériences de dirigeables et à de expériences d'aéroplanes.

Je demanderai à M. Edouard Herriot, maire de Lyon, auteur de l'article précité, si c'est ça qu'il appelle *placer les centres d'instruction aéronautique à proximité des grands centres militaires* ? L'installation, à La Motte-Breuil de la *Griesheim Elektron* de MM. Stroof, J.-C. Ertel, Plieninger et Cie peut être, en effet, considérée comme un grand centre chimico-militaire allemand.

AÉROPLANES

Nos aéroplanes du moins échappent-ils à l'ingérence étrangère ?

S'ils y ont échappé au début, il semble bien que cette situation soit appelée sous peu à se modifier.

Par des moyens détournés, l'Allemagne s'efforce

de prendre position dans cette nouvelle et importante branche de notre industrie militaire.

Cette question a fait l'objet d'un article de notre collaborateur Pierre Dumoulin, dans l'*Action Française* du 30 septembre 1912.

On sait quelles espérances on fonde, en France, d'une manière peut-être exagérée, dans l'état actuel de la science, sur le rôle que nos aéroplanes seraient appelés à jouer en cas de guerre.

Il n'est pas contestable que cette nouvelle arme doive donner le maximum de résultats pratiques que l'on peut attendre d'un outil encore fort imparfait surtout grâce à la surprenante habileté professionnelle de nos aviateurs tant civils que militaires.

Telle quelle, cette arme est appelée à rendre de grands services.

Le principal rôle qui lui est attribué semble être de renseigner les armées sur l'importance, la situation, les mouvements des troupes adverses, renseignements d'autant plus précieux qu'ils seront transmis plus rapidement et avec plus de précision par l'officier observateur. Or, si les aéroplanes doivent interrompre leurs randonnées aériennes pour atterrir, ils perdent alors un temps précieux, les conditions atmosphériques n'étant pas toujours favorables ; de plus le mouvement des armées leur échappe momentanément. Ainsi apportés dans des conditions défectueuses, les résultats de leurs explorations risquent de perdre une grande partie de leur valeur d'utilisation.

En somme nos aviateurs doivent remplir, à l'égard de nos armées un rôle analogue à celui du périscope de nos sous-marins.

On a donc été amené tout naturellement à recourir

à cette admirable invention qu'est la télégraphie sans fil et on a cherché à munir nos avions d'appareils facilement transportables, pouvant se tenir en communication constante avec des postes de T. S. F. situés à terre. C'est à la Compagnie Générale radio-télégraphique (brevet Lepel) que l'Administration a commandé les appareils de nos postes de T. S. F. les plus importants. Or, l'administrateur de la Compagnie Générale radio-télégraphique fait partie du Conseil d'administration de la Compagnie Universelle de téléphonie sans fil, et l'on raconte qu'il ne cache pas, mais annonce, au contraire, ouvertement son intention de faire absorber la petite compagnie par la grande Compagnie Universelle. De sorte, qu'à la place d'une société en grande partie française, nous allons avoir une société surtout allemande et que c'est elle qui, vraisemblablement, va fournir d'appareils de T. S. F. nos aéroplanes militaires.

Qu'est-ce donc que la Compagnie Générale radio-télégraphique ?

C'est un société anonyme à capital assez faible.

Le brevet de télégraphie sans fil qu'elle exploite vient d'Allemagne. L'inventeur est un nommé Lepel.

On a prétendu que cet appareil était assez perfectionné pour donner une direction aux ondes hertziennes et, par conséquent, pour empêcher celles-ci d'être captées par un poste voisin ou ennemi.

Prétention erronée, puisque des expériences faites sur les côtes de la Manche ont démontré que cette direction des ondes n'est possible qu'à de petites distances. Et c'est cependant à l'invention de l'Allemand Lepel que le gouvernement de la République a donné la préférence et ce sont ses appareils dont on a muni nos postes de la Tour Eiffel, de Bordeaux, d'Ajaccio, de Dakar et de Tanger. Cette préférence est d'autant plus étrange qu'au point de vue de la télégraphie sans fil, la France,

patrie du grand Branly, n'est aucunement en retard sur l'Allemagne.

Mais ce n'est pas tout. La Compagnie générale radiotélégraphique possède à Paris, rue des Plantes, un laboratoire. La chose, en elle-même, n'est pas extraordinaire : la société du Télégraphe Multiplex, possède aussi le sien, rue Henri-Monnier. Seulement, de ce côté, nous sommes bien tranquilles, puisque le chef de laboratoire est un officier français, le même précisément qui commande le poste de la Tour Eiffel.

Il n'en est pas de même rue des Plantes. Il s'agit là d'un appareil allemand, dont le maniement ou les réparations *peuvent* exiger la présence d'un ingénieur allemand. Nous avons vu le cas se produire pour des appareils infiniment moins délicats. Or ce poste, comme tous les postes et, sans aller plus loin, comme ceux que tout ingénieur peut créer dans son grenier, ce poste peut capter des ondes et, par conséquent, saisir des communications.

Voyons maintenant ce qu'est la Compagnie Universelle qui doit — affirme-t-on — absorber la Compagnie Générale.

La Compagnie Universelle de télégraphie et de téléphonie sans fil est une société anonyme française au capital de dix millions. Nous allons voir à l'instant de quelle manière imparfaite cette nouvelle compagnie est « française ».

Elle a pour but : l'organisation et l'exploitation commerciale de communications radiotélégraphiques à grande distance et notamment des communications transatlantiques par l'emploi de la machine à haute fréquence du système du professeur Rudolf Goldschmidt.

Arrivons maintenant au Conseil d'administration de la Compagnie Universelle.

Voici d'abord un technicien, M. Bordelongue, ancien

directeur des services télégraphiques au ministère des Postes et Télégraphes, puis M. Paul Dislère, président de section honoraire au Conseil d'État; un savant très honorablement connu, M. d'Arsonval, du Collège de France; M. E.-G. Suis, *administrateur en chef des Postes et Télégraphes*. Puis trois gros juifs, *Lazare Weiler*, *Marcel Bloch*, directeur de la Banque transatlantique, et *M. Emile Cohn*, de *Berlin*. Puis, *M. Julius Drucker*, industriel à Brünn (Autriche-Hongrie); *Robert Held*, directeur de la Compagnie Lorenz, de *Berlin*; et enfin, *M. Curt Sobernheim*, directeur de la *Commerz und Disconto Bank* de *Berlin*. Ce dernier nom est significatif.

La Compagnie Universelle est fondée au capital de dix millions. Or, la *Commerz und Disconto Bank* de Berlin a souscrit plus de la moitié de ce capital, c'est-à-dire cinq millions et quelques centaines de mille francs. En d'autres termes, elle s'est assurée la haute main sur la Compagnie et c'est ainsi que nous voyons son directeur occuper, dans le conseil d'administration, le fauteuil de vice-président.

Or, pourquoi la *Disconto Bank* s'est-elle assurée une aussi grande part d'intérêts dans la nouvelle société? Pour les beaux yeux des Français? Je ne le pense pas. Pour gagner de l'argent? Il semble bien qu'une science telle que la télégraphie et la téléphonie sans fil, à l'âge où elle est, soit plutôt utilisée par les gouvernements pour la défense de leur pays, que par les hommes d'affaires à des fins commerciales.

Me trompé-je beaucoup en affirmant que la *Disconto Bank* poursuit plutôt une œuvre patriotique qu'une affaire — et, après tout, pourquoi les deux intérêts ne marcheraient-ils pas de pair?

CHAPITRE III

NOS COTONS-POUDRES ET L'ALLEMAGNE

LE MINISTÈRE DE LA GUERRE FRANÇAIS
A ADOPTÉ EXCLUSIVEMENT
UNE HUILE DE GRAISSAGE ALLEMANDE
POUR LE SERVICE AUTOMOBILE
DE L'ARMÉE FRANÇAISE

NOS COTONS-POUDRES ET LES « GEBRÜDER MARTIN »

Cette question a fait l'objet d'un article paru dans l'*Action Française* du 25 décembre 1912 sous la signature de notre collaborateur Alain Mellet.

A la suite des nombreuses déflagrations spontanées qui se produisirent dans nos poudres de guerre on s'est préoccupé de chercher le véritable secret des poudres stables.

Or, il y a quelques mois, un éminent industriel qui est un remarquable savant et dont le patriotisme est notoire, M. de X..., offrit à notre ministre de la Marine de lui révéler ce secret et de doter notre flotte d'un explosif offrant toutes garanties.

Le *Laboratoire Central* ainsi que tous les appareils qu'il demanda furent mis à sa disposition. Tous les produits indiqués par lui et, notamment, le coton qu'il déclarait nécessaire à ses essais lui furent fournis. M. de X... eut besoin d'un coton déterminé : celui de la société anonyme de blanchiment de Montferrand (Doubs).

Qu'est-ce que la société de Montferrand ?

Nous allons trouver de précieuses indications dans les minutes du greffe du tribunal de commerce de Besançon. En voici un extrait :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE :

N° 343 du Répertoire.

Dépôt du six mai mille neuf cent cinq.

Société anonyme pour le blanchiment du coton, dont le siège est à Montferrand, canton de Boussières (Doubs), au capital de six cent mille francs, divisé en douze cents actions de cinq cents francs chacune, dont neuf cents à souscrire en numéraire et à libérer du quart au moins lors de la souscription.

Liste des souscripteurs et état des versements effectués.

M. Martin (H.), industriel à Mülheim-sur-le-Rhin (Allemagne); nombre d'actions souscrites : 250; montant nominal des actions : 125.000 francs; versements effectués : 31.250 francs.

M. Martin (P.), industriel à Mülheim-sur-le-Rhin (Allemagne); nombre d'actions souscrites : 200; montant nominal des actions : 100.000 francs; versements effectués : 25.000 francs.

M. Martin (G.), industriel à Mülheim-sur-le-Rhin (Allemagne); nombre d'actions souscrites : 200; montant nominal des actions : 100.000 francs; versements effectués : 25.000 francs.

(Ici un certain nombre de souscripteurs français industriels et négociants de la région).

Totaux. — Nombre d'actions souscrites : 900; montant nominal des actions : 450.000 francs; versements effectués : 112.500 francs.

Le présent état est certifié exact et véritable par M. H. Martin, soussigné, fondateur de la Société anonyme pour le blanchiment du coton dont le siège est à Montferrand (Doubs).

Besançon, le cinq avril mil neuf cent cinq.

Lu et approuvé :

Signé : H. MARTIN

Pour expédition :

Le Greffier : GUILLEMARD.

Qu'est-ce que ces frères Martin qui figurent pour 325.000 francs sur 450.000 francs dans la liste des souscripteurs?

Leur nom, commun en France, l'est non moins en Allemagne, et, il ne faut pas qu'on s'y trompe : nous avons les preuves absolues que les Martin, *les Gebrüder Martin, de Mülheim-sur-Rhin, sont allemands.*

Ce sont ces Allemands qui, depuis plusieurs mois, avec la ténacité propre à leur peuple, intriguent sous le couvert d'un nom français pour se rendre indispensables dans la fourniture de la matière première de nos poudres. Ce sont ces Allemands qui, installés en pleine France, ont cherché à développer à leur aise une industrie allemande sur un point que sa situation géographique sur le canal du Rhône au Rhin, rend précieux pour eux en cas de guerre, puisqu'il leur serait aussi facile d'approvisionner de là leurs compatriotes allemands que l'État français.

Les « Gebrüder Martin » n'en sont d'ailleurs pas à leur coup d'essai. *Ils reçoivent depuis plusieurs années d'importantes commandes du ministère de la Guerre, puisqu'ils prennent part régulièrement aux adjudications. Mais ils reçoivent aussi les commandes de l'État allemand.* Si scandaleux que le fait puisse paraître, il

est certain. Il existe, en effet, à Mülheim une seconde usine dirigée par les Gebrüder Martin..... Or, l'usine allemande soumissionne aux adjudications du ministère de la Guerre allemand.

A la suite de ces révélations, M. de X..... nous adressa une lettre rectificative dans laquelle il nous déclarait :

1° Qu'il n'avait jamais eu aucun intérêt dans la Société de Montferrand et qu'il n'en avait plus dans la Société de Besançon; il avait demandé des cotons de Montferrand parce qu'il les connaissait pour en avoir employé en Hongrie. « Il avait, au contraire constamment demandé que le gouvernement français achetât ses cotons en balles d'origine et les blanchît lui-même. »

2° Que les échantillons de pyroxyles de guerre par lui préparés aux Poudres et Salpêtres avaient répondu exactement aux conditions requises, comme en faisait foi le procès-verbal officiel.

3° Que les expériences de purification et de stabilisation ne pouvaient être entreprises à Paris, parce que le Laboratoire Central des Poudres et Salpêtres ne possédait aucun des appareils nécessaires.

Qu'il soit bien entendu que l'éminent chercheur qu'est M. de X..... n'est nullement en cause dans cette affaire. L'essentiel de notre renseignement consiste en ceci : qu'une *Société allemande* prend part indirectement — par ses trois membres les plus importants — aux adjudications du ministère de la Guerre pour la fourniture du coton-poudre. C'est là le point capital, le seul qui nous intéresse. car il met en péril une fois de plus, les intérêts de la Défense Nationale.

HUILE DE GRAISSAGE ALLEMANDE ET AUTOMOBILES
DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Nous avons déjà eu l'occasion de nous occuper incidemment, au cours de ces études, de la Société Stern-Sonneborn et du produit qu'elle fabrique sous le nom d'Huile Sternoline-Ossag.

Lucien Baumann est, nous l'avons vu, fort satisfait des résultats obtenus dans ses Moulins de Corbeil par l'emploi de cette huile. Qu'il se fournisse chez ses compatriotes, c'est son intérêt. Mais où la chose devient inexplicable, c'est quand on voit notre ministère de la Guerre français s'adresser à une société allemande pour lui demander de lui fournir son huile de graissage pour ses automobiles !

Tel est pourtant le cas.

Notre confrère le *Mois Automobile* a signalé ce fait scandaleux. Il ne faudra donc pas trop s'étonner si, au moment de la mobilisation, un certain nombre de ces automobiles restent en panne, soit que l'huile de la société « française » Stern-Sonneborn vienne à manquer, la maison-mère de Hambourg (21-26, *Werfstrasse*) n'en envoyant plus à Pantin, soit que cette huile, comme par hasard, devienne d'une qualité détestable et, en l'occurrence, dangereuse. C'est à se demander si les services responsables du ministère de la Guerre n'ont pas perdu la tête. Il ne manque pas de maisons françaises qui fourniraient de l'huile de graissage. Cette préférence *exclusive* accordée à l'ennemi éventuel ne s'explique pas.

J'ai là, sur ma table, à la disposition des incré-

dules le prospectus suivant imprimé en caractères rouges :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Après un concours sévère, tant technique que pratique, 32 concurrents ont été éliminés et l'Huile Sternoline-Ossag a été seule retenue comme remplissant toutes les conditions requises; elle est donc adoptée *exclusivement pour le service des automobiles de l'armée française.*

C'est formidable, n'est-ce pas?... surtout quand on sait que les administrateurs de la société anonyme « française » STERN-SONNEBORN s'appellent MAURICE BAER, ISIDORE BRAUN, PAUL BERLINER, JOSEPH STERN et J. SONNEBORN ! Jugez un peu ce que ce serait si la société n'était pas « française ».

Les administrateurs de la Société Stern-Sonneborn sont domiciliés légalement en Allemagne, et ceci constitue un manquement à la loi qui veut que les administrateurs de sociétés fournissant l'État aient au moins leur domicile légal en France.

STERN ET SONNEBORN FOURNISSENT EN PARTICULIER L'ARSENAL DE TULLE. Ils fournissent aussi et *exclusivement* la Préfecture de la Seine (*usines des Eaux, etc...*). Le 21 septembre 1912, la concession leur fut adjugée d'un premier lot de fourniture (huiles et graisses), atteignant le chiffre de 176.000 francs. Il serait intéressant, entre parenthèses, de connaître les noms des agents de cette firme allemande qui sont chargés de visiter les arsenaux se fournissant chez elle.

Enfin, on m'affirme que Stern et Sonneborn font des rabais énormes et complètement inexplicables.

Le cas a déjà été signalé dans diverses branches d'industrie et notamment quant aux locomotives allemandes fournies à nos compagnies de chemins de fer... ce qui constitue aussi, de la part de ces compagnies, une grave imprudence. Comment, en temps de guerre, procéderait-on aux réparations qui exigent soit un personnel allemand, soit des pièces de rechange allemandes ?

Pendant ce temps, l'État allemand, comme le constate notre confrère Georges Prade, du *Journal*, décide que, vu l'importance nationale des services automobiles et de dirigeables et des moteurs à explosion, il fabriquera lui-même le carburant des moteurs de son armée :

Le gouvernement allemand vient de prendre une décision plus hardie : il vient de passer commande d'un matériel d'usine qui sera sa propriété et qui, alimenté par le charbon fourni par le gouvernement lui-même, doit fournir un minimum de trois cent mille hectolitres de benzol par an.

Le carburant destiné à l'armée allemande sera désormais fabriqué en Allemagne, par l'État allemand.

Que va-t-on faire en France ?

En France, mon cher confrère ? Oh ! c'est bien simple : on va s'adresser à une société allemande et lui accorder le privilège exclusif de fourniture de carburant aux moteurs de l'armée française...

CHAPITRE IV

LES MESSAGERIES DÉPARTEMENTALES PAR AUTOMOBILES

Il est inutile d'insister longuement sur ce fait que les transports par automobiles — qu'il s'agisse de troupes, ou d'approvisionnements, ou de munitions, ou de combustible, ou de chevaux — joueront un rôle considérable dans la guerre future. Ces chariots que Napoléon réquisitionnait pour les derniers combats de la Campagne de France seront remplacés par des camions couverts à traction automobile. Il serait donc prudent, dès maintenant, de n'accorder de concessions de ce genre qu'à des messageries absolument françaises, administrées par des Français authentiques, je veux dire qui ne soient ni Allemands, *naturalisés ou non*, ni Juifs d'origine allemande, ni Juifs tout court, ni métèques. L'autorisation serait encore aggravée dans le cas où elle s'accompagnerait d'une subvention DU MINISTÈRE DE LA GUERRE FRANÇAIS octroyée sans de sérieuses garanties de nationalité et même, en ce cas, de patriotisme.

Or, je vous présente la *Société des Messageries*

départementales par automobiles, telle que nous la peint la *Cote Desfossés* — organe financier des plus connus — dans son numéro du 16 février 1912. Je vous dirai tout de suite que le conseil d'administration de cette société se compose de MM. BLUMENTHAL (président, domicilié à Paris), ZOUCKERMANN (administrateur-délégué, à Coulommiers), BAUML et R. GABRIEL. Voici maintenant quel est l'objectif de cette société que je mets ici en cause comme faisant appel au crédit public français :

La Société des *Messageries Départementales par Automobiles*, dont les actions figurent dans nos tableaux de Bourse du marché en Banque, au comptant, a été constituée le 28 janvier 1908.

Elle a pour objet toutes opérations de transports par automobiles en commun, en France *et à l'étranger*, tous camionnages automobiles, l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de toutes concessions et de contrats de transports en commun par voitures automobiles, l'étude, la création et l'organisation de toutes entreprises de transports en automobiles; enfin l'acquisition ou la location de tous meubles servant à l'exploitation de cette industrie.

Elle peut également prendre des participations dans toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher en tout ou partie à l'objet social, par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association, participation ou autrement.

Vous remarquerez ce « en France et à l'étranger » qui internationalise la société de MM. BLUMENTHAL, ZOUCKERMANN et BAUML. Vous remarquerez également la latitude qu'elle se réserve, latitude de rattachement à l'industrie et au commerce. Tous les détails ici ont leur valeur.

Au début, il lui a été accordé la concession d'un service de transports en commun par automobiles entre Coulommiers et Melun d'une part, et La Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers d'autre part. La première comportait une longueur de 49 kilomètres; elle était dotée d'une subvention du département de 19.600 frs.; la seconde (La Ferté-sous-Jouarre-Coulommiers), d'une longueur de 23 kilomètres. A ces deux lignes furent ajoutées successivement celles de Coulommiers à Meaux, de 25 kilomètres et Melun à Nangis, de 33 kilomètres.

Jusqu'en mai 1909, seule la ligne principale Melun-Coulommiers fonctionna; à cette date, celle de Meaux-Coulommiers entra en activité, puis en août 1910 celle de Coulommiers à La Ferté-sous-Jouarre. La dernière n'a été concédée qu'en septembre 1911. La longueur totale du réseau atteint, dans ces conditions, 130 kilomètres.

La première subvention de 19.600 francs a été élevée progressivement: en avril 1911, elle a été portée à 59.200 francs par an; puis en septembre 1911, le Conseil général l'a augmentée de 41.800 francs, dont moitié à la charge de l'État, l'autre moitié au département; enfin, quelques communes desservies ont alloué 1.125 francs, de sorte qu'au total, les sommes accordées à la Compagnie s'élevaient à 105.125 francs par an.

J'ai à peine besoin de faire remarquer l'importance stratégique de la région choisie, pour ses premiers essais, par cette société de messageries automobiles.

Pour augmenter encore ses profits, la Compagnie va organiser en Seine-et-Marne, à partir du mois prochain, un service de gros camionnage pour relier directement les centres principaux du département avec Paris. Cette nouvelle installation exigera 250.000 francs de dépenses de matériel et d'organisation qu'elle prélèvera sur les sommes dont elle dispose.

Elle estime que cette nouvelle branche commerciale lui procurera une recette annuelle de 556.400 francs et n'exigera que 393.800 francs de dépenses, de telle

sorte qu'il lui resterait 162.000 francs de bénéfices nets.

En outre, comme ses disponibilités seront encore plus que suffisantes pour ses besoins, elle a sollicité dans un département de l'Ouest de la France, une concession d'un réseau de 133 kilomètres pour le service de transports en commun par automobiles. Le conseil général de ce département aurait accordé en principe la concession et voté une subvention de 106.400 francs par an à la charge de l'Etat et du Département, chacun par moitié. Cette nouvelle ligne n'exigerait que 250.000 francs de dépenses.

Lors de la session d'août 1911, messieurs Blumenthal, Zouckermann et Bauml demandaient au département et aux conseillers généraux de la Charente-Inférieure la concession de *cinq lignes* (rien que ça !) dont « Rochefort à Royan », « Rochefort à Port-des-Barques », « La Rochelle à Charron ». Un des conseillers généraux ainsi sollicités, m'a fait remarquer, fort justement, que deux de ces lignes partent d'un port de guerre, Rochefort; que toutes deux aboutissent au littoral, l'une à l'embouchure de la Gironde (fort de Royan), l'autre à la rade de Rochefort, à l'embouchure même de la Charente. La troisième ligne suit la côte, de La Rochelle à l'embouchure de la Sèvre-Niortaise, passant à côté du port de la Pallice, bassin en eau profonde, *station de sous-marins*, longeant la rade où mouille souvent l'escadre du Nord. On voit que MM. Blumenthal, Zouckermann et Bauml, dans leurs tracés de plans, ont une dilection spéciale pour la marine de guerre française. Cette remarque émut sans doute les conseillers généraux de la Charente-Inférieure, mais pas au point de leur faire accepter les conditions, par ailleurs fort onéreuses pour le département et l'Etat, de MM. Blumenthal, Zouckermann et Bauml. Avec la ténacité

juive, ces intrépides camionneurs renouvelèrent leur demande en avril 1912, sans plus de succès.

Il n'échappera à personne que l'extension d'un semblable service de transport acquiert au point de vue des opérations de guerre une réelle importance.

Il semble donc, en conséquence, que les pouvoirs publics devraient tenir la main à ce que les personnes à la tête de cette entreprise fussent de nationalité française. Mais pas plus ici que pour les cas précédents, le gouvernement républicain n'a pu ou voulu exiger cette garantie élémentaire.

Admettre des étrangers et spécialement des juifs allemands ou polonais à la direction d'une entreprise comme celle des Messageries Départementales, c'est leur donner toutes facilités pour étudier le pays, ses routes, ses ressources. On peut craindre qu'en temps de guerre ils ne laissent saboter leurs voitures, mettant ainsi le service des transports dans l'impossibilité de les utiliser pour les approvisionnements et la troupe.

Le ministère de la Guerre devrait, semble-t-il, exiger d'autant plus de garanties spéciales de ces compagnies que, pour justifier son droit de réquisition, il leur attribue une prime une fois versée de 5.600 francs par voiture automobile et de 6.800 francs par camion automobile.

Cette prime représente à peu près la moitié du prix d'acquisition.

En vertu de l'article 103 de la loi de finances du 8 avril 1910, ces primes sont accordées sous diverses obligations. La première c'est que les véhicules primés doivent (*article 4*) :

Être neufs, avoir été complètement construits en France avec des matières premières usinées entièrement en territoire national, dans des établissements employant un personnel dirigeant et ouvrier dont les trois cinquièmes au moins soient d'origine française ou naturalisés français, et possédant une installation et un matériel suffisant pour assurer la continuation de la fabrication et de la fourniture des pièces de rechange en temps de guerre.

Le règlement a donc presque tout prévu, *sauf la nationalité des administrateurs de sociétés fournissant ces véhicules, les entretenant et réglant leurs parcours*. Ces primes du ministère sont accordées en vue des services éventuels que doivent rendre en temps de manœuvres, que devraient rendre en temps de guerre les camions et transports automobiles. Il est clair que si l'administrateur de la société desdits camions est un Alfred Dreyfus, un Ullmo, un Emile Weyl, un Jacques Grumbach, par exemple, un traître ou un déserteur juif, ou juif allemand ou juif polonais, il y a de grandes chances pour qu'en temps de guerre :

1° Certains camions automobiles, primés par le ministère de la Guerre français, ne fonctionnent plus *et qu'un immense truquage de fausses bandes et de moteurs fourbus* soit découvert tout à coup ;

2° Les camions automobiles, par hasard en bon état, servent au transport des approvisionnements et des soldats allemands.

En d'autres termes, ce qu'il y a de plus important dans ces entreprises, au point de vue des primes comme au point de vue national, *c'est la personnalité et la nationalité de ceux qui les dirigent*.

Les noms de ceux-ci auraient dû mettre les pou-

voirs publics en méfiance. Leur consonance est si peu française que l'on est tout naturellement porté à poser les questions suivantes :

1° MM. BLUMENTHAL, ZOUCKERMANN ET BAUML SONT-ILS FRANÇAIS, JE VEUX DIRE NÉS EN FRANCE DE PARENTS FRANÇAIS ?

2° MM. BLUMENTHAL, ZOUCKERMANN ET BAUML NE SONT-ILS PAS D'ORIGINE ALLEMANDE, OU JUIVE ALLEMANDE ?

3° MM. BLUMENTHAL, ZOUCKERMANN ET BAUML ONT-ILS FAIT LEUR SERVICE MILITAIRE EN FRANCE OU EN ALLEMAGNE, ET DANS QUELS CORPS ?

Au cours de notre campagne dans l'*Action Française*, nous ne nous sommes pas fait faute de répéter inlassablement ces questions précises. Elles n'ont encore reçu aucune réponse au moment où nous mettons sous presse.

Nous avons tenu toutefois à nous documenter complètement, tout au moins sur la personnalité d'un des administrateurs-délégués des Messageries Départementales et voici les renseignements que nous avons recueillis.

Ce M. Zouckermann serait un juif de Varsovie. Ce qui vérifie une fois de plus ce fait curieux qu'on ne peut pénétrer dans une affaire louche, sans y rencontrer un juif ou une collection de juifs !

Or, Zouckermann, que ses employés appelaient Zouc, a toujours eu du goût pour les affaires. Mais les affaires qu'il a entreprises n'ont jamais été d'une longue durée ni d'une extrême clarté.

Il a été imprimeur. Pas bien longtemps. Puis bijoutier, faubourg du Temple. Un incendie dont les journaux ont parlé, à l'époque, détruisit son magasin et le força à transporter son commerce à Coulommiers.

D'ailleurs, Zouckermann a abandonné assez promptement la bijouterie pour lancer son idée de Messageries automobiles.

Ce lancement nécessitait de l'argent et des appuis de toutes sortes.

Zouckermann chercha à se procurer l'un et les autres. Rochette, le fameux Rochette, se chargea de l'émission de ses actions, en reconnaissance de quoi le frère dudit Rochette fut pris par la société naissante, comme directeur. Lorsqu'il voulut obtenir l'autorisation du conseil général de la Charente-Inférieure pour le réseau qu'il projetait d'établir dans ce département, Zouckermann, en vue de s'assurer au moins un avis favorable, accepta comme employé M. X., frère d'un chef de division à la préfecture de la Charente-Inférieure. Probablement parce que sa requête demeura sans succès, Zouckermann congédia brusquement ¹ M. X... qui n'en pouvait mais.

Les projets de Zouckermann dépassaient, d'ailleurs, le cadre d'un département et se souciaient même assez peu des frontières, puisque, il n'y a pas très longtemps, il partait pour la Ville éternelle et causait longuement avec un autre juif — et lequel! — Nathan, maire de Rome, en vue d'établir dans cette ville un service de transports automobiles.

Ayant serré d'assez près sa personnalité, voyons maintenant avec quelle désinvolture Zouckermann agit vis-à-vis des lois françaises, lesquelles montrent d'ailleurs à son endroit une indulgence qui resterait inexplicable si nous ignorions le 445. Cela nous conduira ensuite à parler de certaines manœuvres qui sont autrement graves.

Le 15 juin dernier, le bureau de l'enregistrement de Coulommiers écrivait à Zouckermann, pour lui réclamer le paiement : 1° des droits sur des obligations émises; 2° d'une amende à laquelle il avait été condamné pour n'avoir pas déposé un extrait de la délibération de son conseil d'administration, en date du

1. *Action Française* du 19 septembre 1912, Pierre Dumoulin.

11 novembre 1911, et qui fixait le dividende de la société pour l'exercice de 1910. Cette amende a été réduite à vingt-cinq francs.

Zouckermann ne fut pas corrigé par cette punition et, au mois de juin dernier, une négligence du même ordre lui valait une amende nouvelle.

Mais voici qui est plus sérieux, parce qu'ici c'est l'intérêt direct des ouvriers français qui est ouvertement, cyniquement méprisé par ce juif.

On affirme qu'il n'existe pas, dans les ateliers des Messageries départementales de repos hebdomadaire, ni de cahiers de roulement. Et l'inspecteur du travail aurait fait récemment, à Zouckermann, des observations restées vaines.

Zouckermann emploie, pour ses transports, des camions primés par le ministère de la Guerre et qui devraient, nous l'avons vu, en cas de guerre, être réquisitionnés par l'autorité militaire.

Or on nous assure enfin qu'au mois de Juin dernier, il aurait soustrait au recensement des véhicules automobiles huit camions sur les vingt-deux qu'il possède à Coulommiers. Il aurait, à cette occasion, été frappé d'une amende qui lui aurait été enlevée par l'effet de quelque mystérieuse protection.

On dit encore que ces voitures sont déjà en fort mauvais état et qu'au moment de l'examen annuel de ces camions par l'autorité militaire, Zouckermann use d'un stratagème pour cacher cet état et emploie notamment des pneumatiques de pacotille, mais qui paraissent solides et neufs¹.

On le voit, il n'y a rien dans tout ceci qui permette de justifier cette bienveillance toute particulière des pouvoirs publics dont bénéficie, une fois de plus, une

1. Extrait d'un article paru dans un numéro de l'*Action Française* du 19 septembre 1912, sous la signature de notre collaborateur Pierre Dumoulin, et qui n'amena aucune protestation ni rectification de la part des intéressés.

société étrangère, la société des Messageries Départementales.

Et l'on est en droit de demander avec une nouvelle insistance quelles influences sont intervenues en faveur de cette compagnie, à l'encontre des intérêts de la Défense Nationale?

TROISIÈME PARTIE

LA NORMANDIE ENVAHIE

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

La formidable expansion industrielle qu'a prise l'Allemagne depuis sa victoire de 1870, l'a mise dans la nécessité absolue de se procurer les matières premières indispensables à la vie industrielle : le charbon, le fer.

Pour ce qui est du charbon, la Westphalie lui en fournit en quantité plus que suffisante ; mais le fer va lui manquer. Le maximum de son exploitation sera atteint dans dix ans, et dans quarante ans toutes ses ressources en fer seront épuisées. *Il faut donc qu'elle en trouve à tout prix.* Or par suite du procédé Thomas, qui a permis l'exploitation des gisements phosphoreux, sans valeur jusque-là, la France est en train de devenir *la première puissance métallurgique du monde.*

L'importance de la question n'échappe à personne et elle est un peu partout à l'ordre du jour. *La Gazette des Tribunaux* elle-même s'en occupe. On lisait, en effet, dans son numéro du 26 octobre dernier, à propos du cinquième congrès de la Propriété minière, récemment tenu à Liège :

M. Pawloski a présenté un rapport sur la situation générale des ressources en minerai de fer. Pendant longtemps, l'Espagne, avec la région de Bilbao, a été le principal producteur. Mais les gisements s'épuisent, et d'après les derniers rapports du gouvernement espagnol, ils auront disparu dans trois ou quatre ans. L'Allemagne et quelques autres pays ont recours à la Suède, mais l'exploitation d'État y réduit l'extraction, de façon à réserver les gisements. Cette exploitation sera donc toujours limitée. Restent l'Allemagne, le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine et la France. Le fer Luxembourgeois durera cent ans, si l'on n'exagère pas l'extraction. Il en sera de même des gisements d'Alsace-Lorraine. C'est la France qui contient le grand centre sidérifère à sa région frontière, au prolongement du morceau que les Allemands ont eu soin d'annexer en 1870, croyant absorber ainsi toutes nos mines de fer. On ne se figurait pas, alors, que le bassin de Briey pût s'étendre à l'ouest. On le reconnut en 1880. Aujourd'hui, il y a dans le bassin de Briey soixante-dix concessions, dont vingt-cinq en exploitation. La production s'accroît sans cesse. Elle a atteint quatorze millions de tonnes en 1911. Même avec toutes les augmentations prévues, il y a là du minerai de fer pour plus d'un siècle. Les Allemands y développent celles des concessions qui leur appartiennent ou dans lesquelles ils ont des participations.

Il y a trois ans et demi, le gouvernement français chargeait le conseil des mines d'élucider la question consistant à savoir s'il y a du fer en Normandie. Déjà dix-sept concessions avaient été octroyées et l'on craignait la mainmise allemande. Le conseil des mines déclara qu'il n'y avait pas de fer.

Or, c'est le contraire qui était exact, conformément à l'opinion déjà exprimée par Elie de Beaumont. *La Normandie est un immense champ de fer, dix fois plus riche que celui de Briey. Aujourd'hui, ce bassin est la propriété d'Allemands. Une première bande contient quatre mines, dont trois appartiennent à la Gutehoffnungshutte et la quatrième à des Français qui ont un contrat de dix-neuf ans avec des Alle-*

mands. Une deuxième bande contient cinq concessions, appartenant aux firmes allemandes Thyssen, Gutehoffnungshutte et Phoenix. Une troisième bande contient une concession appartenant à des Allemands. Enfin, une quatrième bande contient une concession appartenant à un Hollandais.

Dans la zone sud de la Normandie, les sociétés françaises sont enfin intervenues, grâce à l'active propagande de M. Métayer, professeur à l'Ecole centrale, et sur dix-huit concessions deux appartiennent à des sociétés françaises, les autres à des Allemands.

On n'a pas fait la même erreur en Anjou, où d'importants gisements de fer se sont révélés. La grande métallurgie française y a fait un effort extraordinaire et sollicité de toutes parts des concessions.

La France est donc un vaste champ de fer, minerai qu'elle est appelée à fournir au monde entier. Dans les Pyrénées, dont les gisements, riches en qualité comme en quantité, s'étendent de la Garonne à Port-Vendres, plus de cent millions de francs ont été dépensés en recherches par des demandeurs en concession. Actuellement, 360 postulants attendent qu'il soit statué sur leurs demandes. Le gouvernement prétend que, pour statuer, il lui faut attendre le vote de la nouvelle loi sur les mines.

Le dénombrement de ces 360 postulants serait intéressant à connaître. Il doit y avoir parmi eux un certain nombre de prête-nom de Thyssen. Par ailleurs, une récente communication à l'Académie des Sciences montre une fois de plus l'importance des gisements de Normandie. Cette note a pour objet : « *La structure du bassin d'Urville (Calvados) et ses conséquences au point de vue de l'exploitabilité du minerai de fer.* » Cette structure, telle qu'elle vient d'être dévoilée, assure à l'industrie une réserve de minerai de beaucoup supérieure au tonnage prévu.

Cette situation prépondérante ne va pas sans sus-

citer l'envie de notre voisine de l'Est et allumer ses convoitises. Elle cherche à les satisfaire en se procurant chez nous ce qui lui fait défaut chez elle. Pour arriver à ses fins, tous les moyens lui seront bons : la corruption, l'intimidation, la violence même. Elle les emploiera avec succès, car elle ne trouvera pas en face d'elle, en France, un gouvernement national capable de s'opposer à la mainmise de notre ennemi sur les richesses de notre sous-sol.

Toute la question est de savoir si la France continuera à se suicider en alimentant en minerai de fer le dieu Arminius et les usines Krupp, si elle continuera à abandonner à son ennemi éventuel des enclaves en plein territoire français.

Si nous avions un gouvernement soucieux de l'intérêt national, il aurait depuis longtemps pris ses précautions, soit en modifiant les tarifs de douane, soit en réservant à ses nationaux seuls les concessions de mines. Mais la France, étant en république, est privée de cet organe indispensable de résistance, de continuité et de responsabilité politique que possède l'Allemagne monarchique. Celle-ci, depuis la guerre, et notamment depuis l'Affaire Dreyfus, use et abuse de la situation. Les divers cabinets qui se sont succédé dans cet intervalle ont continuellement et invariablement cédé aux exigences progressives de l'Allemagne, soit par cupidité, soit par peur. De concession en concession, nous en sommes arrivés à ce point que nous ne pouvons plus résister aux dites exigences sans courir les risques d'une guerre. Il semble à l'heure actuelle complètement impossible, non seulement d'interdire, mais même de limiter l'exploitation par notre encombrante voisine des mines de fer de Normandie. Elle en tire, en effet, le

fer qui lui est indispensable à son industrie. Or, l'Allemagne est, nous l'avons dit, une puissance essentiellement industrielle et une telle interdiction risquerait de la plonger avec son armée formidable et sa population de 66.000.000 d'habitants dans la misère. Soyons bien assurés qu'elle ne se résoudrait pas à mourir de consommation, quand elle sent, à portée de sa main, de quoi continuer une vie intense.

Est-ce à la peur d'un conflit ou à un mobile moins désintéressé qu'il faut attribuer la clause dite « Augagneur » du projet du ministre des Travaux Publics de 1911, clause grâce à laquelle, en Normandie comme en Lorraine et partout ailleurs, notre sous-sol minier courra le risque d'être entièrement livré à l'Allemagne?

Avant d'étudier ce fameux projet Augagneur, chef-d'œuvre du genre, il faut savoir comment s'obtient, le plus souvent, une concession, en République, avec la loi de 1810.

C'est bien simple. Un individu se présente chez un propriétaire et lui demande d'effectuer des fouilles sur son domaine, en vue de découvrir des minerais, généralement des minerais de fer. Si le propriétaire veut éconduire le visiteur, celui-ci lui explique que son intérêt serait, au contraire, de signer un arrangement, afin de participer aux bénéfices éventuels de l'exploitation. Il insiste. Il fait luire des chiffres. Le propriétaire est ébranlé, puis finalement se laisse convaincre et finit par signer chez le notaire une convention en bonne et due forme. L'individu opère les fouilles, demande la concession, l'obtient et l'exploite. Quand le propriétaire s'adresse alors à lui, afin de réclamer la part convenue, l'autre lui rit au nez et lui exhibe l'article suivant de la loi de 1810 :

« Lorsque l'État accorde une concession, cette concession se trouve, par le fait même, libérée de toutes charges et de tous engagements antérieurs. » Le tour est joué.

Cela se passe ainsi dix fois sur douze. On m'affirme qu'en ce moment même, dans beaucoup de sites normands et bretons, notamment dans l'arrondissement d'Argentan (Orne) et de Segré (Maine-et-Loire), des centaines d'engagements semblables seraient signés par des propriétaires trop confiants.

D'après le projet Augagneur, l'État rompant avec tous les principes de droit civil, et ceux de la loi de 1810 sur les mines, se déclarerait carrément propriétaire du sous-sol. Il n'y aurait plus aucun privilège ni pour l'inventeur ni pour ceux qui ont fait des recherches. Par conséquent, l'État serait maître d'accorder une concession à qui lui plairait et sans que les étrangers en soient exclus. Vous voyez d'ici la belle source de pots-de-vin et la porte ouverte à toutes les sociétés étrangères.

Sans doute le retour à l'État apparaît comme plus juste *en principe* que ce qui se passe actuellement, vu que, sous un régime normal, la collectivité française profiterait du marché. Je me hâte d'ajouter qu'avec la République, régime de l'étranger, le retour de la mine à l'État continuera à favoriser les Krupp, les Thyssen et les de Poorter, protecteurs naturels et bienfaiteurs des Fernand David.

L'industrie du fer est montée sur un tel pied qu'un particulier ne peut se lancer dans cette exploitation. Il faut un capital de 15 à 30 millions pour créer une usine et creuser des puits de mines. Il n'y a donc que des sociétés anonymes par actions qui puissent tenter le coup. L'Allemagne manquant de minerai,

L'État français accordera des concessions à des sociétés allemandes qui se constitueront avec des capitaux français ¹. C'est ainsi que procèdent en effet nos habiles voisins qui ne veulent pas compromettre leurs capitaux et cherchent à dissimuler la vraie nationalité de leur entreprise derrière les capitaux français.

Une fois bien installés si l'affaire est avantageuse, les capitaux allemands afflueront et remplaceront les capitaux français avec la même élégance que le personnel allemand se substituera de plus en plus au personnel français... comme nous le verrons par la suite chez les Thyssen et autres.

Il est un axiome que ne devait pourtant pas ignorer

1. Les lignes suivantes, parues dans *l'Action Française*, reproduisent fidèlement la pensée de M. Weiss, directeur des mines :

« Interrogé au sujet d'une demande de concession minière dans le Calvados, formée par une entreprise germano-belge et plus germanique encore que belge M. Weiss, directeur des mines, a répondu qu'il ne savait rien à ce sujet. Mais il s'est empressé d'ajouter que le gouvernement examinerait « avec la plus grande impartialité » les deux cents demandes de concession qui sont en ce moment en souffrance au ministère des Travaux publics, qu'elles émanent d'étrangers ou de nationaux. Et M. Weiss a dit encore : « Naturellement, à égalité de titres, le gouvernement donnera toujours la préférence à une société française, mais j'estime qu'il ne doit pas rejeter d'emblée les demandes émanant de sociétés étrangères, qu'il doit même y faire droit quand ces sociétés offrent toutes les garanties désirables. »

En somme, M. Weiss, directeur des mines, trouve tout naturel que nous apportions notre contribution — et dans des proportions formidables — à l'armement de l'Allemagne. Les affaires sont les affaires. Krupp ou Thyssen ou d'Ougrée Marihay de Rodingen, — c'est tout un, — ont besoin de minerai et offrent les « garanties désirables » à Augagneur. Il n'y a qu'à s'incliner et à leur livrer le Calvados et la Manche : « Entrez, messieurs, ne vous gênez pas. Installez-vous. La maison vous appartient. C'est à nous d'en sortir. »

le parlementaire Augagneur et qui est le suivant :

Quiconque livre le sous-sol, livre le sol.

On peut chaque jour en contrôler la justesse en Normandie, dans l'Orne, dans le Calvados, voire même en Bretagne, sur laquelle l'Allemagne a des vues certaines et où des sociétés allemandes plus ou moins bien grimées accaparent nos minerais.

Et ce n'est là que l'exécution d'un plan méthodique, à la fois industriel et militaire, poursuivi avec une grande ténacité et une hâte significative, aboutissant à la germanisation du pays occupé. Ce n'est pas à un pur hasard qu'il faut attribuer, en effet, la coïncidence de cette exploitation intensive des mines de fer normandes avec la germanisation de Caen (Hauts-Fourneaux) et de Cherbourg (compagnies du *Norddeutscher Lloyd* et de la *Hamburg Amerika*); l'établissement de personnages suspects au voisinage des postes de télégraphie sans fil comme celui des Rouges-Terres; les créations de lignes de chemin de fer Thyssen, actuellement destinées au transport du minerai, mais qui, à l'occasion, serviront aussi bien au transport des chevaux et de la troupe; les acquisitions de lignes électriques fournissant la force motrice; le projet d'amodiation du port de Granville (de Poorter-Krupp)...

Le but est double : alimentation de la métallurgie allemande, et principalement des usines Krupp d'Essen-Ruhr, en minerai de fer; germanisation progressive de la côte normande et de l'hinterland normand. La conquête en temps de paix pose ainsi les jalons de l'action guerrière.

De deux choses l'une : ou le gouvernement de la République ne voit pas cela, ou le voyant, il le tolère

et cette tolérance est criminelle. Dans l'une et l'autre hypothèse, il n'y a qu'un mot pour qualifier cette attitude : trahison. Cela est tellement vrai que, devant nos accusations précises et répétées, les organes du régime, depuis le *Temps* et les *Débats* jusqu'au *Petit Parisien*, n'ont eu qu'un seul moyen de s'en tirer : le silence.

Nous allons voir comment les Allemands ont commencé par exploiter le sous-sol minier en y puisant du fer pour leur métallurgie militaire, pour les usines Krupp.

Puis comment, possédant le sous-sol, ils y ont adjoint un port tel que Diélette, non loin de notre port de guerre *Cherbourg*, déjà menacé par les Compagnies de navigation allemandes et cela avec la complicité officielle du ministre du Commerce d'alors Fernand David, qui est venu dans l'été de 1912 inaugurer le port de Diélette.

Puis comment se sont installés à Caen des Hauts-Fourneaux sous le couvert de l'Association Thyssen-Le Chatelier.

Enfin comment les envahisseurs ont pu établir un chemin de fer, minier au début.

Chacune des étapes de cet envahissement scientifiquement conduit mérite une mention à part.

CHAPITRE II

EXPLOITATION DES MINES DE FER DE NORMANDIE PAR L'INDUSTRIE ALLEMANDE

L'exploitation du sous-sol minier normand est entre les mains de plusieurs sociétés allemandes dont les trois plus importantes sont :

La Société Minière et Métallurgique du Calvados¹ ;

La Société Française des Mines de fer ;

La Société des Mines et Carrières de Flamanville (Manche).

1. A Saint-Germain-le-Vasson (*Calvados*), la concession des mines de fer appartient à une société, qui se dit franco-allemande, la *Société des mines de Barbery*, mais qui est bel et bien allemande. Son directeur français, bien entendu, est l'ancien directeur de Diélette. Le directeur actuel de Diélette était lui-même directeur à Saint-Germain-le-Vasson. Ils ont permuté. Les machines sont de marque allemande (*locomobiles Wolf, wagonnets Orenstein et Koppel, marteaux Westphalia, etc...*). Le monteur mécanicien est Allemand. L'exploitation, encore à ses débuts, va prendre une extension considérable. Un important centre d'extraction sera installé d'ici peu sur les bords de la Laize. Un embranchement avec les chemins de fer départementaux est actuellement en construction.

§ 1.

LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DU CALVADOS

Si nous ouvrons l'*Annuaire des Sociétés par actions*, répertoire admirable quand on sait le lire et qui vaut avec ses sèches nomenclatures les plus grands romans de Balzac, nous y voyons que la Société Minière et Métallurgique du Calvados a son siège social, 6, rue Blanche à Paris.

Cette société a été fondée au capital de un million deux cent mille francs. Sa durée est de cinquante ans, du 5 décembre 1901. Elle a pour objet :

La mise en valeur et l'exploitation du gisement de minerai de fer, dont la concession, dite de Perrières, a été apportée par M. Masse; l'obtention éventuelle, soit directement, à la suite de recherches et formalités nécessaires, soit par suite d'achat ou autrement, d'autres concessions de minerai de fer et métaux connexes, soit en France, soit à l'étranger; tous achats et ventes de minerais provenant, soit des concessions de la société, soit d'autres; l'acquisition de tous ateliers et de toute usine nécessités par le but sus-indiqué, ou destinés à traiter ou transformer les produits de la Société, notamment à l'élaboration de produits métallurgiques, fer, fonte, acier et autres; toutes prises d'intérêt dans des établissements de cette nature, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, même immobilières, se rapportant à l'exploitation des minerais de fer, au traitement, à la transformation, au commerce et au transport des produits des exploitations de la Société et de tous autres similaires.

Je recopie ces documents, malgré leur aridité appa-

rente, parce qu'ils s'animeront de vives couleurs, comme vous le verrez par la suite.

Le conseil d'administration est ainsi composé : *Président* : M. Ch.-E. Solacroup ; *membre* : M. Horten ; *commissaire* : M. Rabes.

Cette exploitation a prospéré et s'est étendue singulièrement depuis 1901. Elle rayonne, aujourd'hui, sur Potigny, Perrières, Saint-Germain-le-Vasson et les environs. Elle a acheté du terrain et fait bâtir de nombreuses maisons, dont une école ; ce qui fait dire aux habitants français que, si cela continue, dans quelques années, la langue allemande sera celle de toute la région ; attendu que tout le personnel des mines et extractions de minerai est allemand ou italien.

Il est avéré que les mines en question sont partiellement ou en totalité dans la dépendance de la maison Krupp et qu'elles servent à alimenter ses usines et fonderies en minerai de fer.

§ 2

SOCIÉTÉ FRANÇAISE (?) DES MINES DE FER

L'*Annuaire des Sociétés par actions* nous fournit sur le capital et l'objet de cette importante entreprise les renseignements suivants :

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES DE FER

Siège social : 9, Square Moncey, Paris.

Capital : 5 millions de francs divisés en 50.000 actions de 100 francs chacune, dont 10.000 entièrement libé-

rées, attribuées à M. de Poorter en représentation de ses apports : *Parts bénéficiaires*, 4.000, attribuées à M. de Poorter.

Durée : 50 ans. *Objet* : l'exploitation en France et à l'étranger de tous gisements de minerai, notamment le minerai de fer et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant à cet objet; la création, l'acquisition de tous établissements quelconques se rattachant à ladite industrie ou pouvant en faciliter l'extension et le développement, *notamment toutes opérations de transport de minerais ou autres marchandises, ainsi que l'acquisition de la flotte nécessaire à ces transports*; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles ou commerciales pouvant se rattacher à l'un des objets précités soit par voie de création de Sociétés nouvelles françaises *ou étrangères*, d'apport, de fusion ou autrement avec toutes Sociétés françaises *ou étrangères*.

Sans qu'il soit besoin d'un examen approfondi, on reconnaît immédiatement, dans la latitude et l'esprit de conquête de ces statuts, en quelque sorte la marque allemande, l'estampille d'Auguste Thyssen, maître de forges, conseiller privé de l'empereur Guillaume II, personnage dans son genre aussi caractérisé que le juif Lucien Baumann. Cette phrase « l'acquisition de la flotte nécessaire à ces transports » vous donne déjà froid dans le dos s'il est bien vrai que ladite société française soit au fond une société au service des intérêts allemands.

D'ailleurs, un article très documenté de l'*Information* du 19 mars 1912 va nous permettre de préciser. Nous apprenons que la *Société des Mines de fer* s'est assuré, dans le bassin normand, l'exploitation de quatre concessions s'étendant sur une superficie de 3.711 hectares. Ces quatre concessions sont celles de Jurques, Bourberouge, Mortain et Ondefontaine.

Pour Ondefontaine, l'achat a été effectué, mais on attend la ratification du Conseil d'État. Nul doute que cette ratification ne fasse pas un pli. Bourré de juifs, notre Conseil d'État n'a rien à refuser ni aux Allemands, ni aux prête-nom des Allemands.

Voici ce que *l'Information* dit de la concession de Jurques :

« La concession de Jurques a une étendue de 580 hectares et est aujourd'hui en exploitation normale. Sa production est d'environ 100.000 tonnes par an. *Ces 100.000 tonnes sont achetées par avance, pour une période de 10 ans, par le groupe Thyssen.* Les minerais de Jurques sont donc dirigés sur le port de Caen. Cette concession est d'ailleurs susceptible de faire face à une production supérieure à 100.000 tonnes par an, mais ce sont ses moyens d'exportation qui sont un peu limités, car le port le plus proche, celui de Pont-à-Bessin, n'est pas aménagé pour faire face à des exportations de quelque importance ; il est fort possible que, par la suite, ce port soit amélioré, *à moins que la Société n'ait intérêt à diriger ses minerais sur quelque autre point de la côte normande. Ajoutons que le contrat passé avec le groupe Thyssen assure à la Société française des Mines de fer un bénéfice minimum de 2 francs par tonne.* »

Quant aux mines de Bourberouge, elles étaient exploitées de longue date, ainsi que l'indique leur nom fort significatif. Aux dix-huitième et au dix-neuvième siècles, les paysans extrayaient le minerai dans une partie de la propriété dénommée « minières ». Ils formaient entre eux de petites associations, procédant à l'extraction et à la fonte par des procédés rudimentaires. La fonte était vendue à la forge de Bourberouge, qui la transformait en fer. A partir de 1840, sous l'habile impulsion de M. de F..., père du concessionnaire actuel, ces travaux prirent une

grande importance. Les ouvriers transportaient le minerai à dos de cheval et le maître de forges le leur payait à raison de 0 fr. 25 le demi-hectolitre. Leur situation, on le voit, était un peu meilleure qu'aujourd'hui. C'EST AINSI QUE, JUSQU'EN 1860, L'USINE DE BOURBEROUGE FUT LE FOURNISSEUR ATTITRÉ EN BOULETS DE CANON DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER. Maintenant, en 1912, ce minerai normand va alimenter l'usine Krupp. Ne trouvez-vous pas le rapprochement instructif? En 1861, l'Empire signa avec l'Angleterre un traité libre-échangiste qui ruina complètement les forges de Normandie. Déjà, depuis quelques années, la plupart des autres forges de l'Orne et des environs avaient éteint leurs fours les uns après les autres. M. de F... lutta jusqu'à la dernière extrémité et fut finalement acculé à prendre la même détermination que ses confrères. Ce bon Français, afin de conserver du travail à ses ouvriers, transforma alors son usine en fonderie de deuxième fusion, recevant lui-même d'Angleterre les gueuses de fonte et la houille.

Voici, d'autre part, ce que dit l'*Information* de la concession de Bourberouge.

La concession de Bourberouge est entrée récemment en exploitation et sa production qui s'est élevée à 70.000 tonnes l'an dernier atteindra cette année aux environs de 75.000 tonnes.

Cette concession est susceptible de faire face un jour à un très gros tonnage et on estime normalement qu'elle pourra produire 400.000 tonnes par an¹. Le seul obstacle qui s'oppose actuellement à

1. La concession amodiataire de Bourberouge octroyée à J. de Poorter le 8 mars 1906 extrait au maximum 200 tonnes de minerai par 24 heures alors qu'elle pourrait fournir norma-

son extension réside dans les difficultés d'exploitation du minerai. Le port le plus proche est en effet celui de Granville, qui n'est situé qu'à 94 kilomètres, mais le port de Granville n'est point actuellement aménagé pour permettre l'embarquement de grosses quantités de minerai.

Comme il y a là une question primordiale pour la Société des Mines de fer, M. de Poorter ¹ a offert à la

lement de 900 à 1.000 tonnes. Du simple point de vue industriel cela, au dire des gens compétents, apparaît comme un lamentable gâchis.

1. Mis en cause dans ces termes par un article paru sous ma signature dans l'*Action Française* du 14 avril 1912, Monsieur Jos. de Poorter, administrateur de la Société Française des mines de fer m'adressa le 17 avril suivant la lettre de rectification que nous reproduisons ici :

JOS. DE POORTER

—
STEAMSHIP AND IRON ORE MINE OWNERS
IRON ORE AND COAL MERCHANTS

—
REGULAR STEAMERS TO KING'S LYNN

—
AGENT TO THE MIDLAND RAILWAY

—
CODES : SCOTTS, WATKINS, A. Z. LIEBER AND A.B.C.

TELEPHONE NO. 7327 AND 7328

AFTER SIX P. M. 3422 AND 6076

AT PARIS, 9 SQUARE MONCEY

TELEPHONE 234-77

» ALGIERS, QUAI D'AGRA

» BONA

—
Telegraphic Address :

POORTER ROTTERDAM.

RETROOP PARIS.

POORTER ALGIERS.

POORTER BONA.

Rotterdam, le 17 avril 1912.

VEERKADE No. 8.

Postbox 576.

municipalité de Granville de se charger de l'établissement d'un port, moyennant qu'on lui assure l'amodia-

Monsieur le Rédacteur en Chef de l'*Action Française*,
3, chaussée d'Antin, Paris.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je proteste contre votre article du 14 courant, et je vous prie de prendre bonne note de ma protestation et de la publier.

« Il serait inutile d'énumérer toutes les inexactitudes sur lesquelles les conclusions de cet article sont basées.

« Je tiens seulement à déclarer formellement que : ni M. Thyssen, ni M. Krupp, ni quelque autre Allemand quelconque se trouve sous mes espèces, comme l'imagination de l'écrivain de votre article semble le croire. Je tiens à déclarer que les actions de la Société française des Mines de fer appartiennent exclusivement à des Français et à des Hollandais, sans exception, et que je travaille pour mon compte personnel, sans que personne, Allemand ou autre y soit intéressé. Je ne sais où les journaux que vous citez dans votre article puisent leurs informations, mais elles sont souvent inexactes. De tout ce qui est dit dans votre article, il ne reste de vrai que ce qui suit : « Les minerais de fer de la Bretagne et de la Normandie, exploités soit par la Société Française des Mines de fer, soit par tout autre exploitant quelconque, sont vendus pour la plus grande partie en Allemagne. » La seule conclusion à tirer de cet état de choses est « que les Allemands donnent pour ce minerai le meilleur prix », c'est tout.

« La politique que vous y cherchez n'y est pour rien !

« Et surtout dans la Société Française des Mines de fer, dont je suis l'administrateur-délégué, il n'y a aucun Allemand, ni personne quelconque (*sic*) étrangère, à part de Hollandais susnommés, qui y aurait la moindre influence ni directe, ni indirecte.

« Je n'ai cherché que des concours français.

« Et la dite Société se trouve exactement dans la même situation que, par exemple, les marchands de vins de Bordeaux ou de Champagne, de modes de Paris, etc., etc., c'est-à-dire qui dirigent leurs produits ou leurs articles sur l'Allemagne, sans que, pour cela, vous puissiez conclure que les villes de Bordeaux, de Reims ou de Paris soient sous l'influence allemande.

« Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de ma haute considération.

« JOS. DE POORTER. »

Tout ceci est fort bien, mais en somme secondaire. M. de

tion des services de ce port. Cette opération est possible, puisque la loi sur l'autonomie des ports a été récemment promulguée, mais le décret d'administration publique n'a pas encore été rendu et sa promulgation est nécessaire pour que la municipalité de Granville puisse traiter avec M. de Poorter. Il faut bien

Poorter ne souffle pas mot de l'essentiel à savoir de *l'amodiation du port de Granville* qu'il sollicite et qu'il espère bien arracher à la complaisance du Gouvernement français. Or, c'est précisément cette concession, grave entre toutes, d'un port français à un étranger qui m'a fait écrire l'article du 14 avril 1912.

M. Jos. de Poorter me dit en gros que « ni M. Thyssen, ni M. Krupp, ni quelque autre Allemand quelconque se trouve sous ses espèces ». Mais il ne souffle pas mot de l'ajournement de l'offre Krupp jusqu'à ce que la concession du port de Granville à M. Jos. de Poorter soit accordée.

Par cette condition *sine qua non* la maison Krupp tient M. Jos. Poorter, lequel aspire lui-même à tenir le port de Granville.

Je lui ferai observer aussi qu'il a eu tort d'appeler sa société, *Société FRANÇAISE des Mines de fer*, attendu qu'il n'est pas français et qu'il est à la tête de la combinaison. Cette façon de franciser une entreprise hollandaise, suspendue pour une part au bon vouloir de Krupp, apparaîtra comme un peu sommaire et même audacieuse.

Tous les Français penseront, comme nous, qu'il faut à M. Jos. de Poorter du toupet pour oser formuler l'assimilation entre sa Société des Mines de fer, dite française, administrée par un Hollandais et des marchands de vins français écoulant leurs produits au dehors. M. de Poorter oublie deux choses : la première, qu'il n'est pas français. La seconde, qu'on ne saurait confondre un canon de vin et un canon Krupp.

La lettre de M. de Poorter, extrêmement prudente et flottante sous son aspect de dénégation générale, ne modifie en rien les réflexions que ses prétentions sur le port de Granville m'avaient suggérées. M. Jos. de Poorter n'est peut-être pas « sous les espèces » de Thyssen et de Krupp, mais la qualité du contrat passé par lui avec Thyssen pour la concession de Jurques, par exemple, — 100.0000 tonnes par an achetées d'avance pour 10 ans par le groupement Thyssen, — fait de lui, Hollandais, l'associé et le féal du métallurgiste allemand en Normandie.

remarquer que, d'ores et déjà, une grosse partie de la production de Bourberouge trouvera un placement immédiat, car la maison Krupp a offert à M. de Poorter de traiter pour 200.000 tonnes par an. Cette offre a été ajournée jusqu'à ce que la question du port de Granville soit résolue.

La concession de Bourberouge a donné lieu à des expertises d'ingénieurs allemands et, à la suite de leurs rapports, le groupe Stinnes avait demandé à M. de Poorter de prendre la direction de cette mine, moyennant la remise d'une somme de 1.500.000 fr. En outre le minerai extrait eût été partagé par moitié entre le groupe Stinnes et la Société française des mines de fer et enfin le groupe Stinnes aurait consacré une somme de un million cinq cent mille francs au développement de la mine. L'intention de ce groupe était de créer une usine métallurgique, avec un capital de 40 millions de francs.

On a estimé à 50 millions de tonnes le minerai probable de la concession de Bourberouge et on constate un enrichissement en profondeur.

Ainsi cette loi sur l'autonomie des ports français va avoir comme premier résultat la germanisation du port de Granville, condition *sine qua non* d'un contrat en bonne et due forme du Hollandais J. de Poorter avec la maison Krupp d'Essen Ruhr.

C'est de cette façon que la richesse métallurgique de la Normandie qui devrait être, sous un régime normal et national, une condition de prospérité pour notre pays, est devenue, de par la trahison de la République, un moyen de réalisation pour les visées allemandes, un moyen de pénétration pour l'industrie allemande.

A Bourberouge, comme à Jurques, chez de Poorter comme chez Lucien Baumann des Moulins de Corbeil, ne pénètre pas qui veut. Ces précautions ont leur raison d'être. Mais il n'est pas de porte si her-

métiquement close que ne puisse forcer un patricien vigilant, malgré les cerbères étrangers.

On sait que l'aménagement d'une mine comporte un certain nombre de précautions et de travaux préalables, puits de sondage, constructions et autres, que règlent avec soin les ingénieurs, car c'est de cette vigilance initiale que dépendra, par la suite, la sécurité des travailleurs. A l'exploitation de Jurques, rien de semblable. Il n'y eut là aucun travail préalable, et tout y indique encore aujourd'hui la ferme volonté, chez l'exploitant, d'obtenir le plus de minerai, dans le plus bref délai possible, avec le minimum de moyens. Pour l'installation et la mise en œuvre, M. de Poorter a fait appel non à des ingénieurs, mais à un certain nombre de maîtres mineurs qu'il tenait ainsi plus étroitement dans sa dépendance. Il est entendu que le salaire des ouvriers — français, espagnols ou italiens — ne doit jamais dépasser six francs par jour. Il n'y a ici ni cité ouvrière, ni jardin, ni coopérative. Bien mieux, LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS, LÉGALEMENT OBLIGATOIRE, N'EXISTE PAS. Amataire de Jurques, alors qu'il est propriétaire d'Ordefontaine, M. Jos. de Poorter considère évidemment que les lois françaises ne sont pas faites pour les étrangers et qu'il est au-dessus de leur observance. Ceci donne un avant-goût de ce qu'il fera du port de Granville, le jour où le gouvernement de la République et la municipalité lui en auront accordé la concession.

Par ailleurs, la désobéissance aux règlements concernant les mines serait flagrante à Jurques. C'est ainsi que l'absence des manœuvres de sécurité y est absolue. LES MACHINES ONT LEURS SOUPAPES CALÉES, DE FAÇON A MARCHER A PLUS HAUTE PRESSION, ÉCONO-

MIE QUI EXPOSE A DE GRAVES DANGERS ET QUI EST FORMELLEMENT INTERDITE PARTOUT AILLEURS. Ce dernier fait prouverait que les visites d'inspection ne sont pas fréquentes dans les mines de M. de Poorter ou qu'elles sont conduites de façon plutôt sommaire. Ajoutons que M. de Poorter, tout à fait incompetent dans les questions minières — puisqu'il est, de son métier, armateur — emploie, bien entendu, des machines étrangères, lesquelles, au dire de personnes compétentes, ne seraient pas de première qualité. Si, dans ces conditions, la mine de Jurques fonctionne longtemps sans aléa et sans accident, c'est que M. Jos. de Poorter aura pour lui une heureuse étoile.

On se soucie aussi peu à Bourberouge qu'à Jurques de se conformer aux règlements concernant les mines.

Pas plus qu'à Jurques, il n'y a ici de société de secours mutuels réellement en vigueur, ni de cités ouvrières, ni d'écoles, ni de coopératives d'aucun genre. La mine, éloignée pourtant de tout centre industriel, ne possède même pas un atelier de réparations mécaniques, absolument nécessaire, quoique le directeur, le maître-mineur et les ouvriers ne cessent, depuis le début, d'en réclamer un. Les marteaux pneumatiques — outils indispensables au mineur — sont ici en nombre insuffisant. Dans toute exploitation bien conduite, on possède non seulement les outils immédiats, mais encore des outils de rechange, afin de parer à toute éventualité et d'éviter le chômage inutile.

Chose plus forte, BOURBEROUGE NE POSSÈDE MÊME PAS DE TUYAUX DE RECHANGE POUR LES CANALISATIONS D'EAU, DE TELLE SORTE QUE SI L'UN DE CEUX-CI VENAIT A SE ROMPRE, LA MINE COURRAIT LE RISQUE D'ÊTRE

INONDÉE. Les ouvriers se sont plaints maintes fois de ces dangereuses conditions de leur travail. Il y a eu des grèves, des renvois et il y a toujours de nombreux mécontents. Je demande ici, comme pour Jurques, à quoi pensent les inspecteurs des mines quand ils font leurs visites réglementaires à Bourberouge. Je le demande aussi au ministre des Travaux publics, auquel il est évidemment très facile de vérifier les détails ci-dessus, et aussi de savoir si, à Jurques, LES SOUPAPES DES MACHINES SONT CALÉES OU NON. Jean Dupuy me répondra peut-être qu'en sa qualité de membre d'un cabinet « national », il est d'avis, comme son compère Fernand David, que le service de l'Allemagne et les intérêts de la maison Krupp passent avant tout. Je lui objecterai aussitôt qu'il ne devrait pas s'étonner le jour prochain où un épouvantable accident viendrait le rappeler au sentiment des réalités et à l'observation des règlements, même quand il s'agit de l'envahisseur étranger. En tout cas, il ne pourra pas alléguer l'ignorance. Le voilà prévenu.

Cette situation tranche avec celle des exploitations vraiment françaises en ces mêmes régions, chez lesquelles tout se passe de la façon la plus correcte, la plus normale et la plus humaine.

Il est bon de faire remarquer, enfin, qu'en dehors des actionnaires français éventuels — car M. Jos. de Poorter daigne faire appel, dans les journaux spéciaux, à notre crédit public, et c'est même à ce titre que je le mets en cause — tout est étranger dans l'entreprise de la *Société Française des Mines de fer*, et pas un sou ne peut en revenir à notre pays. En effet, j'ai dit que M. de Poorter était armateur. Ce sont ses bateaux qui emportent de Caen notre mine-

rai de fer, pour le livrer à l'excellent Krupp. Ce sont ses bateaux qui apportent à Caen le charbon de grillage nécessaire à son exploitation. La municipalité de Granville est ainsi prévenue de ce qui l'attend, le jour où M. de Poorter aura obtenu d'elle l'amodiation du port, et ce serait une illusion de croire que la vieille cité maritime retirera de cette opération le moindre profit. J'insiste sur ces points qui paraissent secondaires, afin de bien montrer la fausseté de l'argument d'après lequel l'exploitation intensive par l'étranger serait une source de richesses pour les régions ainsi exploitées. Des magistrats ou fonctionnaires locaux malhonnêtes peuvent, à l'occasion, tirer profit de cet envahissement, si dangereux au point de vue national. Mais les habitants eux-mêmes, les autochtones n'ont à en attendre que des déboires et de graves déceptions. On l'a déjà vu, on le verra encore de plus en plus. Les Thyssen, les de Poorter, les Lucien Baumann traitent la France — sol et habitants — comme le chercheur d'or traite la région sur laquelle il s'est abattu, plein de convoitise et de hâte. Leurs entreprises peuvent avoir, derrière la visée financière, une seconde visée métallurgique, politique ou militaire. Elles sont exhaustives et gaspilleuses. Elles ne comportent point ce caractère de modération, de solidité, de précision et de durée qui n'appartient, dans chaque pays, qu'aux natifs de ce pays, auxquels sont permis les longs desseins et la longue sécurité, qui n'ont rien à dissimuler ni à taire.

§ 3

SOCIÉTÉ DES MINES DE DIÉLETTE ET DE FLAMANVILLE
(MANCHE)

L'exploitation des Mines de Diélette et de Flamanville appartient au chef d'industrie allemand Thyssen, lequel figure en nom propre au conseil d'administration et alimente en minerai la maison Krupp, avec laquelle Auguste Thyssen a passé toute une série de contrats.

De l'*Annuaire des Sociétés par actions* nous extrayons ce qui suit :

SOCIÉTÉ DES MINES ET CARRIÈRES DE FLAMANVILLE (MANCHE)

Société anonyme.

Siège social : 6, rue Blanche.

NOTICE.

Capital. — Neuf cent mille francs, divisés en 1.800 actions de 500 francs, dont 620 d'apport, entièrement libérées, à M. Casel et 1.180 souscrites et entièrement libérées.

Durée. — 99 ans, du 6 avril 1907.

Objet. — L'exploitation de mines et carrières dans le département de la Manche et les départements circonvoisins, et, notamment l'exploitation des mines de fer dites de Diélette et des biens et droits apportés par M. Casel; l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de diverses autres mines et carrières ou concessions de mines et carrières dans le département de la Manche et les départements circonvoisins; la vente des produits et toutes opérations se rapportant à ces objets.

Acte constitutif, reçu par M^e Kastler, notaire à Paris.

Conseil d'administration.

Membres. — MM. E. Castel, A. Horten, C. E. Solacroup, E. Thyssen.

Commissaire : M. Rabes ¹.

C'est en somme une fois de plus la mainmise systématique de l'Allemand sur la Normandie.

Après l'organisation de l'exploitation métallurgique dans l'Orne et le Calvados, Auguste Thyssen s'est en effet rendu acquéreur de vastes terrains situés dans la commune de Diélette, proche de Cherbourg, en face du raz Blanchard, tombeau du *Vendémiaire* ².

1. On remarquera la fraternité de cette Société avec la *Société Minière et Métallurgique du Calvados*. Même siège social. Même conseil d'administration, à peu de chose près. La note que voici vous donnera une bonne idée de la façon de procéder de la maison Krupp. Je l'extrahs du *Bulletin de renseignements coloniaux* (29^e année, n^o 352). Elle a pour titre *la Maison Krupp en Nouvelle-Calédonie* :

La maison Krupp, d'Essen, sous le couvert d'une Société belge, son intime associée, vient de se rendre maîtresse d'une importante mine de nickel en Nouvelle-Calédonie. Mais pour se conformer au décret minier en vigueur dans la colonie, la société belge constitue une filiale française.

Remplacez *nickel* par *fer*, *Nouvelle-Calédonie* par *Calvados*, et vous aurez une bonne image de la manière dont se trouve peu à peu livré notre sous-sol à Krupp, sans calembour. La seule petite chose un peu ennuyeuse, c'est qu'avec ce minerai français, l'Allemagne fond des canons qui, un jour prochain peut-être, tireront sur les soldats français.

2. Du *Journal de Valognes*, sous ce titre : « Le Cotentin allemand ».

« Le Cotentin deviendra-t-il allemand? Voilà une question qui intéresse au plus haut point les habitants de la Manche car, cette fois, ce n'est plus le Congo ou les frontières de Lorraine

La Mine de Diélette-Flamanville est à un kilomètre environ du port de Diélette, au pied de roches sauvages fort pittoresques.

La concession comprend quatre couches de minerais parallèles à la côte. C'est vous donner une idée de l'importance du rapt que vont exécuter chez nous les Allemands et de l'aubaine qui attend l'usine Krupp.

On aurait même récemment constaté à Diélette la présence de minerais d'or et d'argent. Mis au courant du fait, le vieux Thyssen aurait recommandé là-dessus le plus complet silence. Je l'étonnerais beaucoup en disant qu'en effet la présence de galène dans sa mine est certaine. Or la galène est un minerai de plomb presque toujours argentifère.

L'installation actuelle est provisoire. On commence les travaux d'aménagement. L'extraction sérieuse de

que les Teutons rêvent de s'approprier, mais c'est Cherbourg et le Cotentin, c'est notre département.

« Les Allemands ont remarqué que le Cotentin, isolé de la France par les marais de Carentan, forme en réalité une île qu'il serait facile de rendre inexpugnable. Le Cotentin s'avance dans la Manche comme un môle naturel; il est la sentinelle avancée de l'Europe en face de l'Amérique, c'est pour cela que tant de transatlantiques partent aujourd'hui de Cherbourg. Le Cotentin par lui-même est un beau pays; au bout de vingt ans, il pourra nourrir une nombreuse population allemande après que les premiers possesseurs du sol auront été progressivement évincés. En outre et surtout, Cherbourg situé en face des côtes anglaises, à quelques heures de Portsmouth, est une admirable position stratégique qui domine la Manche et tient en respect l'Angleterre. Lorsque le drapeau des Hohenzollern flottera sur la digue et sur le fort du Roule, Cherbourg jouera, à l'entrée de l'Atlantique, le rôle que joue Gibraltar, à l'entrée de la Méditerranée, comme lui en terre étrangère, comme lui inexpugnable, comme lui commandant le chemin des mers. *Aussi les pangermanistes, dans leurs articles et conversations, appellent-ils Cherbourg le Gibraltar allemand.* »

minerais ne sera entreprise en grand que dans quelques semaines. Au dire des gens compétents, ce minerai est de qualité supérieure. Krupp en sera content. J'en ai là un morceau sur ma talbe, qui me sert de presse-papier. Je ne songe pas sans mélancolie que ce fer français va être fondu, travaillé, façonné contre nous, nous reviendra quelque jour sous forme d'obus allemands, de matériel d'artillerie allemand, de bateaux cuirassés allemands crachant le feu par tous leurs sabords. C'est ainsi que la République Bismarck-Gambetta paie sa dette au vainqueur qui l'installa chez nous sous le couvert de « la Revanche » !

Les machines employées sont les *locomobiles Wolff* de Magdebourg et les *Lanz* de Mannheim.

Le matériel utilisé est en effet exclusivement allemand : seuls quelques rails employés à l'établissement du chemin de fer à voie étroite de la mine du port proviennent d'un lot de Micheville 1912 : tout ce qui circule sur ces rails est allemand : wagonnets d'Orenstein et Koppel, machines des mêmes... etc... Jusqu'au charbon brûlé à la mine, tout est allemand : ce charbon vient de Westphalie par la voie du Rhin jusqu'à Rotterdam, où il est chargé sous forme de briquettes à bord de navires qui le transportent à Diélette; jusqu'à présent ces navires battent pavillon hollandais : ce sont le *San Antonio* et le *Syra*, appartenant tous deux à la firme Hammerstein de Rotterdam (encore un nom germanique), qui perçoivent par contrat un fret de 10 francs par tonne rendue à Diélette : lorsque le contrat de ces navires sera terminé (ce qui ne tardera guère), nous verrons si les navires qui apporteront le charbon allemand à l'établissement allemand de Guerfa ne seront pas, eux aussi, allemands.

Est-ce que Diélette profite au moins de cette colonisation allemande? Un fait certain est que le prix de l'existence a notablement renchéri dans la région

depuis que les travaux ont été repris à la mine. Les producteurs de denrées, dira-t-on, en profitent; peut-être. Mais ce renchérissement de l'existence n'a-t-il pas, par ailleurs, de répercussions fâcheuses pour la généralité des habitants?

CHAPITRE III

LE PORT DE DIÉLETTE

Le port de Diélette de peu d'importance par lui-même, mais d'un intérêt capital, comme nous allons pouvoir le constater, depuis que les Allemands s'y sont installés en maître, est situé sur la côte, dans l'anse de Vauville, à l'Ouest de Cherbourg, dont il n'est distant que par un ruban de route de 28 kilomètres.

Le sous-sol des terrains environnants et de la grève renferme une quantité considérable de minerai de fer.

Voilà longtemps déjà que l'extraction en fut tentée. Des puits ont été creusés et des galeries souterraines, à cent mètres de profondeur, sillonnent le dessous de la mer jusqu'à plusieurs centaines de mètres du rivage.

La première compagnie qui amorça ces travaux, abandonna après quelques années, devant les frais énormes nécessités pour le transport par voie de terre, jusqu'à Cherbourg, du minerai extrait. Cette contrée déserte n'était, en effet, desservie par aucune voie ferrée, et le primitif tombereau devait être employé. Or, de

Diélette à Cherbourg, il y a un ruban de route de 28 kilomètres.

Depuis deux ans, une compagnie nouvelle exploite la mine, et ses actionnaires ont consenti les sacrifices pour obvier à ces inconvénients. Le transport du minerai se fera désormais par voie de mer; la compagnie a creusé un port en eau profonde à 800 mètres du rivage, relié à la terre par un chemin de fer aérien. Ce port sera accessible à toutes les marées aux navires venant prendre leur chargement de minerai.

Le chemin de fer aérien a nécessité, lui aussi, des travaux fort importants. On a lancé, dans l'avant-port du commerce de Cherbourg, un énorme caisson-wharf, dans lequel ont été coulés 12.000 mètres cubes de ciment armé et de maçonnerie, et qui formera l'extrémité de la voie en mer. Quatre autres caissons, immergés à 180 mètres de distance l'un de l'autre, supporteront les pylônes sur lesquels courra le chemin de fer.

L'ensemble des travaux s'élèvera à plusieurs millions. Des milliers de tonnes de minerai sont déjà extraites. Sitôt que la ligne aérienne sera terminée, les transports commenceront à destination de Caen. C'est là, en effet, sur le territoire de la commune d'Hérouville, que la société a installé quatre hauts fourneaux, qui produiront 250 tonnes de fonte par jour ¹.

Mais bien des indices permettent de prévoir que cette installation d'un chemin de fer aérien sera suivie de la construction d'une digue. Ce gigantesque travail causera sans doute d'amères désillusions.

Il sera foncé sur du sable et il devra tenir à l'endroit voulu de par son propre poids : est-ce suffisant ? On en peut douter, étant donnée la violence des courants dans ces parages qui comptent, sans contredit, parmi les plus mauvais des côtes de France. Alors, qu'advient-il de ce chemin de fer aérien ? Le moins qu'on en

1. Ces renseignements sont extraits de la *Dépêche de Brest* des premiers jours de juillet 1912.

puisse dire, c'est que sa durée apparaît comme des plus problématiques.

C'est à ce moment que se posera la question de la digue, déjà envisagée par les ingénieurs de Thyssen.

Quant à ceux qui s'imaginent que le personnel allemand diminue à Diélette¹, parce qu'il se cache et fait le mort, je leur apprendrai que le contremaître R..., de Dresde, sous-officier de réserve de l'armée allemande, habite à Diélette même et surveille les opérations.

Mais j'arrive au grand projet, assez limpide celui-là, pour quiconque réfléchit, grand projet qui terrifie à bon droit les malheureux Normands demeurés dans la région Diélette-Flamanville, et sur lequel se poursuit actuellement, *pour la frime*, une enquête « *de commodo et incommodo* ». Car il est à peine besoin de dire qu'Auguste Thyssen et ses agents ont déjà partie gagnée : LA COMPAGNIE ALLEMANDE DES MINES DE DIÉLETTE — N'OUBLIONS PAS, JE VOUS PRIE, QU'AUGUSTE THYSSEN EST CONSEILLER PRIVÉ DE L'EMPEREUR GUILLAUME II — A LA PRÉTENTION D'INSTALLER LA, A QUELQUES PAS DE L'ARSENAL DE CHERBOURG, UN DÉPÔT DE DEUX MILLE KILOS DE DYNAMITE!...

Ce dépôt sera censé sous la surveillance du commissaire central de Cherbourg. En réalité, il sera sous la garde du sous-officier allemand R... ou d'un de ses camarades et d'un ingénieur allemand. Dans ces

1. Dans les mines de Normandie comme aux Grands Moulins de Corbeil, tout ce qui n'est pas allemand ou juif est suspect, surveillé de près et finalement mis en demeure de céder la place au conquérant. Mais les agents de Thyssen ne procèdent que peu à peu et par étapes à l'élimination du personnel français.

conditions, s'il se produit, un jour ou l'autre, à l'arsenal de Cherbourg, une catastrophe comparable à celle de Lagoubran, il ne faudra pas trop s'en étonner ; et il faudrait encore moins s'étonner si, au lendemain de la déclaration de guerre, ledit arsenal sautait d'un seul coup.

Cette installation du port de Diélette en eau profonde, à côté d'un de nos ports militaires, n'est certainement pas le pur effet d'un hasard ¹. Les inconvénients multiples qui doivent en résulter fatalement pour nous, et, par contre les avantages innombrables

1. Le 3 septembre 1912, je publiais dans *l'Action Française* les lignes suivantes sous ce titre :

Comment Caillaux liera Diélette aux Allemands.

« J'apprends de très bonne source comment le Gouvernement allemand a obtenu du gouvernement de la République, de Caillaux, pour préciser, l'autorisation de construire à Diélette un havre qui fait de cette partie du Cotentin un véritable Gibraltar prussien.

« C'était au moment des tractations du Maroc-Congo. Le traité du 4 novembre par lequel nous cédions le Congo à l'Allemagne était signé et cependant la « Panther » restait toujours devant Agadir. Caillaux voulait à tout prix devant l'opinion française soulevée obtenir le retrait du bateau allemand. Il sollicita à ce sujet l'ambassadeur d'Allemagne qui répondit en substance : « Soit, mais à une condition : l'octroi du port de Diélette. Thyssen en a besoin pour son minerai et l'Empereur serait heureux qu'on lui donnât satisfaction. » Ça ne traîna pas. Caillaux ignorant d'ailleurs profondément de quoi et de qui il s'agissait, accorda aussitôt ce qu'on lui demandait. C'est ainsi que la mine de Diélette, le port de Diélette et les travaux connexes se trouvent aujourd'hui constituer une enclave des plus dangereuses pour notre pays. Plus tard, afin de pallier autant que possible cette monstruosité, le gouvernement incita le candide M. Le Chatelier à contracter alliance avec Thyssen, à servir de paravent au conseiller privé de l'Empereur et à ses prises sur le sol français. »

Notre excellent confrère, *le Nouvelliste de la Sarthe*, ayant

que ne manquera pas d'en retirer la nation allemande, constituent la meilleure preuve que cette installa-

reproduit cette information, reçut de Caillaux la lettre suivante :

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Mamers, 5 septembre 1912.

Monsieur le Rédacteur en chef,

J'apprends par le *Nouvelliste* du mercredi 4 septembre, qu'il me parvient ce matin même, l'attaque dirigée contre moi par M. Léon Daudet dans l'*Action Française* au sujet d'un certain port de Diélette.

La réponse que, las de certaines calomnies, je juge, cette fois, à propos de faire sera simple : c'est la première fois que j'entends le nom de Diélette ; personne ne m'a jamais sollicité à cet égard. L'histoire que vous rapportez est inventée de toutes pièces. Je défie qu'on apporte pour la justifier l'ombre d'une preuve, l'apparence d'une présomption.

Je vous prie, Monsieur le Rédacteur en chef, de vouloir bien publier ma lettre à la place même où a paru l'article lu ce matin, et je vous adresse les assurances de mes distingués sentiments.

J. CAILLAUX, député de la Sarthe,
ancien président du Conseil.

A M. le Rédacteur en chef du *Nouvelliste*, au Mans.

Nous faisons suivre cette lettre, publiée dans l'*Action Française*, des commentaires suivants :

Nous ferons remarquer ici que, pour la première fois, M. Caillaux se donne la peine de démentir publiquement ses complaisances envers l'Allemagne. Il le fait dans un journal où son silence serait capable de nuire à ses intérêts électoraux, qu'il préfère, évidemment, comme tout bon parlementaire, à l'intérêt du pays.

Ceci établi, je réponds à M. Caillaux :

1° Qu'il est extravagant qu'un président du conseil avoue publiquement sa complète ignorance de travaux aussi colossaux que ceux de Diélette et de l'établissement d'un port allemand sur la côte normande ! Il ne reste plus qu'à traduire devant une Haute Cour les ministres des Travaux publics et du Commerce du cabinet Caillaux, en l'occurrence Augagneur et Couyba — mon pauvre vieux camarade de Louis-le-Grand — coupables d'avoir caché à leur chef direct des tractations et un événement de cette importance.

tion de Diélette est l'aboutissement d'un projet sagement étudié par nos voisins.

Le personnel allemand¹ des mines n'est-il pas,

2° Qu'à l'époque où M. Caillaux ignorait Diélette, il était de notoriété publique qu'il ne jouissait pas de la vigilance de toutes ses facultés mentales. Il a donc parfaitement pu, sans s'en apercevoir, livrer le port de Diélette à Thyssen, de même qu'il ne s'est peut-être pas aperçu qu'il livrait le Congo aux Allemands.

Moralité : les démentis de M. Caillaux ne prouvent pas grand'chose, et il les a peut-être déjà oubliés à l'heure actuelle.

1. De l'aveu des habitants du pays, nombreux sont les ouvriers allemands et italiens qui sont employés à Diélette et qui viennent chercher de l'embauche à la Pierre-Butée : « Voyez-vous, me disait un officier, tous ces gens-là nous espionnent maintenant et demain ils prendraient tous le fusil pour nous tirer dans le dos !

« Certes, dans les terrains vagues qui entourent le poste de T. S. F. des Rouges-Terres, il est bien défendu aux propriétaires de posséder des récepteurs qui pourraient leur permettre d'intercepter les messages. De plus, les communications se font presque habituellement à l'aide de messages chiffrés dont les commandants de navires possèdent seuls le code. Mais l'espionnage n'est-il pas défendu plus que tout autre crime ? Non seulement il est difficile de se garder contre des étrangers qui, établis en maîtres dans leurs propriétés, cherchent par tous les moyens possibles à servir leur pays, mais encore ne faut-il pas compter avec les consciences trop faibles ?

« Hélas ! l'argent est tout-puissant, et on m'a certifié que déjà rien n'est négligé pour ménager des intelligences utiles.

« A supposer que, pour une raison ou pour une autre, le code chiffré de T. S. F. tombe aux mains d'un espion, la défense de nos côtes peut être rendue momentanément impossible, l'ennemi pouvant dévoiler les moindres mouvements de nos vaisseaux. »

On a pu lire également dans l'*Action Française* :

« Il y a, aux mines de Diélette, un ingénieur allemand en permanence. En outre, d'autres ingénieurs viennent fréquemment visiter par groupes ces puits et ce port déjà fameux. Enfin, la construction d'un des caissons du warff « Kolossal », que Thyssen projette de construire pour le transport de son minerai — et probablement aussi des canons prussiens, en cas de guerre — la construction de ce caisson, dis-je, bien que

en effet, tout porté pour pratiquer l'espionnage en toute sécurité dans les parages du port de Cherbourg et provoquer ainsi au moment opportun une catastrophe irréparable?

C'est là un premier avantage dont ne manquera pas de tirer parti le patriotisme allemand. Par ailleurs, cette invasion cosmopolite sera la source de conflits multiples dont les conséquences risqueraient d'être fort graves. Il semble, du reste, qu'elles n'ont pas échappé aux autorités et que l'on cherche, sinon à les éviter, du moins à en restreindre l'importance.

On pouvait lire, en effet, dans le *Journal de la Manche et de la Basse-Normandie*, — numéro du 14 septembre 1912, — sous le titre « gendarmerie » et à propos du Conseil Général de la Manche les lignes suivantes :

« En raison des troubles qui s'élèvent fréquemment dans la région de Flamanville, on demande qu'il soit créé un poste de gendarmerie à Flamanville. »

« La commission est de cet avis et demande que des mesures soient prises et que des instructions formelles soient données à la gendarmerie pour réprimer les troubles qui se produisent au pays. »

« Les conclusions du rapport sont adoptées. »

La gendarmerie fera bien d'être prudente et d'avoir l'œil ouvert, car il peut éclater au moment le

confiée à un entrepreneur français, légitime, autorise la présence incessante desdits ingénieurs allemands, officiers de la Landwehr, naturellement, au cœur du port de Cherbourg.

Ce serait vraiment de la candeur que de s'étonner des faits d'espionnage qui se commettent à Cherbourg, puisque les espions y pullulent. Mais c'est de la trahison tout simplement que de tolérer plus longtemps ces espions dans notre grand port. »

plus inattendu, et comme par hasard, le plus favorable pour les intérêts de nos voisins, tel incident de grève, d'émeute, de tuerie qui fera fort bien les affaires des sujets du Kaiser.

Qu'à l'occasion d'un conflit toujours possible entre ouvriers français et allemands, un de ceux-ci soit blessé, qu'à l'occasion d'un conflit entre ouvriers et patrons les établissements de MM. Auguste Thyssen et Krupp aient à souffrir quelque dommage, on verra immédiatement intervenir un nouveau Kiderlen Waechter. « *Là où il y a un seul commerçant allemand — dit le menaçant axiome — toute la patrie allemande est engagée.* » A plus forte raison quand ce commerçant unique dispose de centaines de millions de marks, de milliers de travailleurs et occupe une situation quasi officielle dans son pays.

Il suffit de faire le voyage de Cherbourg pour se rendre compte du sans-gêne avec lequel les Allemands s'installent à Diélette.

Un de nos ligueurs nous écrivait l'an dernier :

« Deux de mes amis étant à Diélette, il y a une quinzaine de jours, apprirent que les Allemands s'y considéraient si bien comme chez eux, que le seul fait de ramasser une pierre sur la chaussée, c'est s'exposer, *pour un Français*, à être molesté.

Étant entrés dans un restaurant, l'un d'eux dit à voix haute à son compagnon : « C'est tout de même vexant pour des Français d'être ainsi traités dans leur propre pays par des Allemands ! »

Immédiatement, la patronne de l'établissement — une Française — lui *imposa silence*, en lui disant qu'il l'exposait à des ennuis en parlant ainsi des Allemands. Mes amis ne voulurent pas rester un instant de plus à Diélette et quittèrent indignés et

écœurés cette localité livrée en pleine paix, par la République, au joug allemand... »

Que les sceptiques prennent donc un train et y aillent voir. Ils seront rapidement édifiés. J'AFFIRME QU'AVANT DEUX ANS, S'IL N'Y A PAS LA GUERRE, LE JOUG ALLEMAND SERA DEVENU SI DUR ET SI INTOLÉRABLE DANS LA NORMANDIE QU'IL Y AURA DES SOULÈVEMENTS GRAVES.

L'utilité pour l'Allemagne du port de Diélette, ne saurait être un seul instant en doute. Elle va avoir, en effet, sous la main, un véritable ponton de débarquement où ses plus grands cuirassés pourront venir opérer comme à quai. L'endroit serait certes bien choisi pour une surprise à la japonaise, dans le voisinage du port et de l'arsenal de Cherbourg.

La côte en ces parages est très découpée. Une tentative de débarquement serait donc très difficile. Aussi ce point est-il dégarni et le front de défense de la ville n'a pas été étendu jusque-là.

Cherbourg est très bien défendu du côté de la mer. A quoi bon se livrer de front à l'attaque de cette place imprenable?

Du côté de l'Ouest, au contraire, pas un canon, pas une garnison. Rien de plus simple, en conséquence, que le débarquement d'un corps d'armée à Diélette. Cherbourg ainsi coupé pourra utiliser ses munitions contre les vagues de la Manche. C'est par le sud et non par le nord, par la terre et non par la mer que l'ennemi occupera Cherbourg. Et c'est ainsi que nous retrouvons ici cette adaptation éventuelle des travaux de la paix et de l'industrie aux entreprises de la guerre qui est éminemment la marque allemande. La prévision germanique sait conjoindre

ses intérêts commerciaux à ses intérêts militaires, de telle sorte qu'au moment voulu, la combinaison des uns et des autres s'opère automatiquement. Cette énergie tenace et rusée ne rencontre chez nous, qui serons ses premières victimes, aucune opposition. Dans les grandes choses comme dans le menu détail, la République se fait, contre la France, l'auxiliaire et la complice de l'Étranger.

Cette complicité, peut-on encore la nier après la visite en juin 1912, du ministre du Commerce français d'alors, Fernand David, membre du fameux « ministère national », au port de Diélette?

Le port de Cherbourg prête aux Allemands — m'affirme-t-on — le matériel dont ils ont besoin pour la construction de la digue destinée à protéger et fermer le port de Diélette, à en faire une rade et, comme je l'ai dit, un Gibraltar allemand.

Est-ce pour négocier ce prêt de matériel que Fernand David a fait tout exprès le voyage de Cherbourg et Diélette?

Notre ministre se déclara fort satisfait de cette visite.

Sans doute il y apprit que lorsque la mine de Diélette serait en pleine exploitation on pourrait charger tous les jours un navire de 6.000 tonnes de minerai¹? Mais il ne pouvait ignorer que ce minerai

1. Voici des extraits du *Phare de la Manche* (numéro du samedi 6 juillet 1912) ; et d'abord la visite à Diélette, possession du métallurgiste allemand Auguste Thyssen, conseiller privé de l'empereur :

« Tout près du puits de la Cabotière, au jour, le ministre visita une importante construction en cours d'exécution, dans laquelle sera déposé le minerai sortant de la mine. Des concasseurs y seront installés et le minerai sera ensuite chargé dans les wagons aériens qui partiront de cet endroit à une altitude de 14 mètres, pour aller se déverser sur le navire qui

était destiné aux usines Krupp qui nous le retourneront, par la gueule des canons allemands, sous la forme d'obus.

Alors son premier devoir n'était-il pas d'arracher Diélette à Auguste Thyssen et à l'impérialisme allemand... de faire interrompre immédiatement ces travaux monstrueux ?

Si erronés qu'aient pu être les renseignements recueillis par Fernand David près du maire de Cherbourg, le sieur Mahieu¹, que sa goujaterie lors des

sera accosté le long du wharf du large. Ce travail est d'autant plus intéressant qu'il faut attaquer le granit à l'aide de perforuses électriques. Le ministre du Commerce a mis lui-même un outil en main pour percer un trou. M. Fernand David a parfaitement pu se rendre compte du mouillage des premiers caissons supportant les pylônes destinés à supporter la ligne aérienne. Cette visite au puits de la Cabotière a été très intéressante, et M. Brischoux a fait connaître que lorsque l'exploitation fonctionnera, on pourra charger cinq cents tonnes de minerai à l'heure, c'est-à-dire qu'en douze heures, un navire de 6.000 tonnes pourra faire son chargement.

« On compte actuellement à la mine, tant au jour que dans les galeries, environ 200 ouvriers, pour lesquels la direction a fait commencer la construction d'un réfectoire et d'un dortoir.

« Le ministre a pu se rendre compte que, contrairement à certains bruits pessimistes, la mine de Diélette était bien exploitée par des Français, et non par des Allemands. »

L'aveuglement à ce point-là est-il encore involontaire ? Pour ma part je ne le crois pas.

1. Le passage suivant du scandaleux discours du député-maire Mahieu prononcé à l'occasion de cette visite est à citer.

« Notre port est le plus merveilleux point d'escale de la côte française, pour les grands paquebots cosmopolites qui sillonnent l'Atlantique et viennent déverser ces pléiades d'étrangers qui sont, pour notre pays, une source inépuisable de prospérité. Et l'on voudrait, dans une certaine presse, mener une campagne contre ce mouvement étranger, pour des raisons d'un vague patriotisme ? Mais nous le sommes, patriotes, autant que qui que ce soit, et dans la pleine acception du mot, nous, les habitants de cette ville-frontière où nous avons

funérailles du *Vendémiaire* a si tristement illustré, un ministre du Commerce français ne pouvait ignorer la situation critique dans laquelle se débat la Normandie envahie. Il a des secrétaires dont le

tous les jours sous les yeux l'exemple de notre marine, de son dévouement, de ses sacrifices. (*Applaudissements.*)

« Mais nous sommes aussi sans haines, et nous pensons que c'est grandir son pays que vouloir le dresser noblement, vis-à-vis des autres dans une rivalité d'intelligence, de volonté travailleuse, de grandeur matérielle et morale, exempte de jalousies.

« Et c'est pourquoi nous souffrons, mon cher ministre — nous souffrons dans notre amour-propre de Cherbourgeois et de Français, d'être obligés de recevoir les hôtes que nous envoie le monde entier *en si piteux endroit.* »

Ce n'était déjà pas mal, mais il y a mieux et il serait criminel de ne pas citer cette conclusion du discours prononcé par M. Hattemer, agent de la Hamburg-Amerika, parlant à David et à Mahieu, ainsi qu'un maître à ses domestiques :

« A l'époque lointaine dont je vous parle, disait-il, c'est des paquebots de 9.000 tonnes que nous amenions à Cherbourg, puis successivement nous avons vu leur tonnage monter à 15.000 tonnes, 25.000 tonnes, 45.000 tonnes et, *au printemps prochain, vous verrez sur votre belle rade le paquebot de ma Compagnie, Imperator, première unité de la série des 50.000 tonnes.*

« Ces constatations, ces prévisions me conduisent à vous exprimer un vœu, je pense que vous voudrez bien me permettre de le faire en ami, titre auquel je crois avoir droit en raison des relations très amicales que j'entretiens depuis si longtemps avec vous, messieurs, et qui me sont chères. Ce vœu, c'est que les améliorations de votre port de commerce soient effectuées sur un plan prévoyant les exigences de la navigation de demain ; l'établissement maritime, c'est-à-dire le port, *doit* être fait pour recevoir le plus parfaitement possible son client, qui est le navire, et il n'est pas douteux que celui-ci s'accroîtra encore en dimensions. Si nous pouvions en douter, l'accroissement des bassins, des cales sèches, l'approfondissement des rades et des passes, qui sont les travaux qu'entreprennent tous les pays, nous convaincraient que la victoire dans la lutte des ports est à ce prix. »

Quand on sait que des officiers de la marine de guerre allemande font des stages réguliers sur ces paquebots, afin d'apprendre les passes et les écueils de la Manche, quand on

métier est de lui mettre sous les yeux des documents, des avertissements comme celui-ci que publiait en juin (1912) un vieux journal libéral de Pont-l'Évêque, *le Pays d'Auge*, sous ce titre « les Allemands chez nous ».

Nous avons déjà signalé, disait-il, que trois membres de la famille Thyssen font partie de la Société des Hauts-Fourneaux qui doit s'établir à Caen. Cette famille de grands industriels allemands a déjà la haute main sur les mines de fer de Sousmont-Saint-Quentin, près de Falaise et de Diélette, dans la Manche.

Or, on annonce que les Thyssen viennent d'acheter, dans la commune de la Glacerie, à six ou sept kilomètres de Cherbourg, des terrains qui entourent complètement le poste de télégraphie sans fil de la marine

sait aussi qu'en temps de guerre, ces paquebots seraient utilisés comme éclaireurs et transbordeurs, on accueille avec moins d'enthousiasme que David et Mahieu l'annonce de la venue de *l'Imperator*. C'est à croire que tous ces gens-là sont devenus fous, les Allemands d'orgueil et d'audace, les politiciens français d'abrutissement, de vénalité, de servilité.

L'émotion provoquée dans les milieux maritimes par les incroyables détails de cette visite à Cherbourg fut grande et justifiée. D'autres politiciens et des armateurs du Havre notamment s'en firent les échos. On s'est demandé QUELS INTÉRÊTS SORDIDES — *en la circonstance*, DE TRAHISON — *liaient ainsi le ministre David à la fortune des Compagnies transatlantiques et minières allemandes.*

Mais Fernand David a pour lui un journal important à cause de sa gallophobie et de son impudence bien connues : la *Strassburger Post* où l'on peut lire ceci :

« La défense de M. Fernand David est facile. Les minerais de Diélette sont tombés aux mains allemandes *pour la seule raison que la France en possède trop et que l'Allemagne n'en a pas assez.* D'autre part, les sociétés maritimes étrangères ont gagné en importance à Cherbourg *parce que les Compagnies françaises sont plus chères et plus mal organisées que n'importe lesquelles.* Les acquisitions de terrains par M. Thyssen contribueront à la prospérité de la Normandie et il est tout naturel qu'en retour de cet enrichissement d'une région le gouvernement français fasse montre de quelque politesse. »

française, qui a le premier reçu la nouvelle de la catastrophe du *Vendémiaire*.

Notre pays est ainsi livré à l'Allemagne, et le gouvernement laisse faire.

Encore une fois, est-ce de tout cela que s'est montré fort satisfait le ministre Fernand David?

Bien plus, non content d'aller donner, par sa présence, une consécration officielle à l'installation de nos bons voisins à Diélette, il a tenu également à porter l'amical encouragement du gouvernement de la République aux Compagnies transatlantiques de Cherbourg : *La Hamburg-Amerika* et *la Norddeutscher Lloyd*.

Ce fut, un moment, le projet de Bismarck, en 1871, de nous arracher la cession de Cherbourg. Tout au moins l'Allemagne a-t-elle obtenu, dans notre second port de guerre, une escale pour ses transatlantiques du *Norddeutscher Lloyd* et de la *Hamburg-Amerika*. Le président de la *Hamburg-Amerika*, M. Ballin, — est-ce un cousin éloigné du Ballin-Grünebaum, dit le Francfortois de la Séparation? — est, entre parenthèses, un des conseillers les plus écoutés de l'empereur Guillaume II. On lui prête actuellement le désir de remplacer, pour ses transatlantiques, l'escale de Cherbourg par celle de Brest. Le rêve de l'Allemagne, Cherbourg port franc, ville de la Hanse comme Hambourg et Brême, serait remplacé par celui-ci : Brest port franc. Un journal technique, *l'Économiste Indépendant*, donnait, récemment, à ce sujet, les intéressants renseignements que voici :

Chaque semaine, la *Hamburg-Amerika* paie 10.000 frs. pour ses deux trains spéciaux Paris-Cherbourg et Cherbourg-Paris. Or, elle trouve, avec raison, que le

matériel mis à sa disposition est misérable, que les trains marchent trop lentement et que les horaires ne sont pas respectés. Il n'y a d'ailleurs pas que les Allemands qui pâtissent de l'état d'anarchie du réseau modèle. En transportant à Brest son escale, la Hamburg-Amerika veut remédier à cette situation. Elle veut des moyens modernes et confortables et des trains ultrarapides allant de Cologne à Brest par Jeumont, Saint-Quentin, Amiens et Rouen.

Et savez-vous comment elle pense arriver à ses fins? Tout simplement en établissant en territoire français une ligne électrique à son usage personnel. Si vous rattachez ces visées à la mainmise des gros industriels d'Outre-Rhin sur nos mines de fer normandes, il vous apparaîtra que le plan ne manque ni d'habileté, ni d'audace. *Dans quelques années, notre région Nord-Ouest serait une véritable colonie allemande.* Le gouvernement ne peut vraiment pas aller jusque-là dans la voie des concessions!

Les navires de la *Hamburg-Amerika* et de la *Nord-deutscher Lloyd*, non seulement luxueux et confortables, mais solides et faciles à armer, — tout y étant disposé à cet effet, — deviendront instantanément en temps de guerre des croiseurs. Les officiers de la marine régulière allemande font déjà un stage sur eux, afin de connaître à fond les passes, — qu'ils possèdent, en effet, aussi bien que nos meilleurs pilotes. Il y a bien à bord un pilote français, mais il n'est là que pour la parade et pour donner des renseignements supplémentaires, demandés incidemment au cours des conversations de fumoir. Les officiers de ces navires connaissent minutieusement le littoral. Ils ne se gênent pas, dans les causeries confidentielles, pour exposer à leur interlocuteur, même français, le rêve de Cherbourg ou de Brest, villes de la Hanse, ou du Cotentin coupé à Carentan et devenu

allemand. Cette nouvelle coupure les passionne beaucoup plus que celle du Congo.

Mais il y a mieux : partout où touchent les paquebots de la *Hamburg-Amerika* ou du *Lloyd*, quel que soit le pays, quelle que soit la ville (Southampton, Gênes, etc.), l'autorité locale exige, sur ordre de son gouvernement, que l'agent de ces Compagnies soit un national, anglais pour l'Angleterre, italien pour l'Italie..., etc... C'est là une précaution élémentaire, sur la nécessité de laquelle il n'est pas besoin d'insister, en même temps qu'un droit et un devoir strict. Encore faut-il que cet agent national, qui prête son nom à ces Compagnies étrangères, soit agréé par les Chambres de commerce et les municipalités. Étant tenu pour responsable, il exerce naturellement une surveillance proportionnelle à sa responsabilité.

Or, il n'en va pas ainsi, pour les Compagnies allemandes¹ de transatlantiques, à Cherbourg, port de

1. Conformément à l'usage international, l'agent de ces transatlantiques à Cherbourg fut, pour commencer, un Français : M. Emile Le Pont, Conseiller municipal, vénérable de la loge maçonnique « la Solidarité », licencié en droit, parlant couramment l'anglais et l'allemand. M. Emile Le Pont appartenait, en outre, à une des familles les plus connues de la ville. Son père était membre de la Chambre de commerce et commissionnaire à la marine, comme tel, en relations constantes avec les principales usines et fonderies de France. Il avait ainsi toutes facilités et tout accès auprès des pouvoirs publics, civils ou militaires. Enfin, il avait comme ami intime le député socialiste et actuel maire de Cherbourg, M. Mahieu. Si je donne tous ces détails, c'est afin de bien montrer, sur le vif, le procédé allemand qui consiste à s'implanter chez nous, en utilisant, *au début*, des personnalités à la fois compétentes et importantes. Avant d'agir, l'Allemand se renseigne bien, beaucoup mieux même que l'Anglais, son concurrent. Comment cela ? Par un système perfectionné d'agences et de fiches.

guerre français. Après avoir pris, pour faire les démarches au ministère de la Marine, près de la Chambre de commerce, près de l'Amirauté et des diverses autorités, un notoire Cherbourgeois. — de la noto-

Une fois bien et dûment installées à Cherbourg par les soins et l'activité de M. Emile Le Pont, leur agent, les Compagnies allemandes le remercièrent, pour recourir aux offices de leurs nationaux. C'est dans l'ordre. C'est la deuxième phase de l'occupation. Mais on raconte, à Cherbourg, que la *Norddeutscher Lloyd* et la *Hamburg-Amerika* demeurèrent en fort bons termes avec le citoyen député Mahieu, maire de Cherbourg. Quoi de plus naturel? Le parlementaire socialiste est, par définition, ami de l'humanité. Il importe au bonheur de l'humanité qu'il soit élu et réélu. Si donc, pour assurer cette élection ou cette réélection, il devait recourir à la sympathie active et manifeste d'étrangers, il serait bien sot d'hésiter une minute. C'est ainsi que le citoyen député Mahieu, maire de Cherbourg, est ouvertement dans les meilleurs termes avec les Compagnies allemandes susnommées et qu'il ne leur tient pas rigueur d'avoir éliminé son ex-camarade M. Emile Le Pont.

Le zèle transatlantique pro-allemand du citoyen député et maire de Cherbourg, M. Mahieu, est tel qu'il a mené en personne, comme député et comme maire, dans l'exercice de ses fonctions, une campagne acharnée, pour faire réduire les frais de pilotage des compagnies. Sans doute, les droits de pilotage, proportionnels au tonnage des bâtiments, étaient-ils parfois excessifs. Mais chacun se demanda, à cette occasion, s'il était dans le rôle du maire de Cherbourg de prendre le parti des étrangers contre ses concitoyens; et au cours d'une réunion tenue à l'Hôtel de Ville, les pilotes cherbourgeois, firent une scène des plus vives à leur maire comme trop économe des deniers teutons.

Il faut avouer que l'étrange sollicitude de M. Mahieu dépassait les bornes. Que les compagnies étrangères bénéficient des avantages de nos nationaux, cela est déjà excessif, mais qu'elles jouissent d'un régime de faveur, c'est tout simplement exorbitant! Et nous trouvons encore la confirmation de ce que nous venons d'écrire au sujet des droits de pilotage dans les lignes suivantes extraites d'une brochure de M. Bossière sur la prospérité des ports français.

« ... Sait-on que le transatlantique allemand du *Norddeutscher Lloyd*, qui touche chaque semaine à Cherbourg pour enlever aux lignes françaises le meilleur de leurs passagers, a

riété duquel ils ont largement usé, — les Allemands, une fois solidement implantés, ont rejeté, sous un prétexte quelconque, notre compatriote. C'est là leur tactique invariable. Ils se servent d'un national comme moyen de fixation et de pénétration, ils utilisent son influence locale, sa bonne situation, puis, quand ils ont ce qu'ils veulent, au premier tournant, ils se débarrassent de lui et le remplacent par un Allemand. C'est ainsi qu'à Cherbourg, les deux agences du *Lloyd* et des *Hambourgeois* fonctionnent, — contrairement à tous les usages, contrairement à ce qui se passe partout ailleurs, — avec un personnel entièrement allemand, sans aucun agent français. Les Allemands, ici, agissent en maîtres.

Faut-il insister sur les facilités que leur donne une situation aussi privilégiée et paradoxale quant à la connaissance des parties vives de notre défense côtière, quant aux arsenaux, quant aux sous-marins? Le péril a été signalé maintes fois et dans maint rapport confidentiel, *dont il n'a été tenu aucun compte en haut lieu*. On aurait même été jusqu'à interdire aux autorités maritimes d'intervenir, dans la crainte, sans doute, de tomber sur un second Ullmo. Vous me direz que, d'un certain côté, cette mainmise de l'Allemagne sur Cherbourg est pour nous une garantie que nos cuirassés y sauteront moins aisément qu'à

obtenu une réduction considérable sur le tarif de pilotage et ne paie aucun droit de quai..., tandis que son concurrent direct, le transatlantique français qui, chaque samedi, lorsqu'il sort des jetées du Havre, laisse derrière lui, aux dix mille personnes qui ont travaillé à son armement, une somme qui voisine le demi-million, se voit imposer à chaque voyage, les droits de quai à l'entrée et à la sortie, c'est-à-dire doubles, et le plein tarif de pilotage, augmenté même d'une surtaxe s'il veut choisir ses pilotes? »

Il faut avouer en effet que c'est un peu raide!

Toulon ; la poudre B leur sera moins nocive, attendu que l'explosion risquerait d'endommager les transatlantiques allemands, ce qui n'est pas le cas pour Toulon, où les Allemands ne font pas escale. L'argument a du poids, je n'en disconviens pas.

CHAPITRE IV

LES HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE CAEN. (ASSOCIATION THYSSEN-LE CHATELIER)

La création des hauts fourneaux de Caen était indispensable pour permettre la mise en valeur des gisements de minerais normands.

Le transport en Allemagne du minerai brut, tel qu'il était sorti de la mine aurait été trop dispendieux. Il ne fallait apporter aux usines Krupp que des produits achevés et prêts à être travaillés.

Mais cette installation n'allait pas sans rencontrer de nombreuses difficultés et c'est alors que Thyssen n'hésita pas à avoir recours aux capitaux d'un puissant groupe français.

Sur cette opération la *Gazette de Cologne* a publié les renseignements suivants, reproduits par une foule d'organes financiers, notamment le *Moniteur des Intérêts Matériels*, journal belge (numéro du 9 août 1912). Ce morceau est particulièrement instructif.

On sait que la *Gewerkschaft Deutscher Kaiser*,

propriété de la famille Thyssen, s'occupe depuis plusieurs années de minières de fer en Normandie. La société en question a acquis, en effet, il y a environ cinq ans, les concessions de Soumont et Perrières. Pour mettre ces gisements en valeur, elle décida de construire un chemin de fer minier reliant les minières au canal de Caen à la mer et d'établir des hauts-fourneaux. *Toutefois, l'exécution de ce programme n'était possible qu'avec l'intervention d'un groupe français puissant, qui fut la Société des établissements Cail.* La société Deutscher Kaiser donna donc option au groupe français, et ce au prix de revient, sur une part importante de ses propriétés en Normandie. Les concessions nécessaires ayant été accordées par le gouvernement français, les intéressés fondèrent la Société des hauts-fourneaux et aciéries de Caen, au capital de trente millions de francs ; le groupe français participa à la création pour 19/30, la société Deutscher Kaiser pour 11/30. Cette nouvelle entreprise construira et exploitera les usines ; celles-ci comprendront trois hauts-fourneaux, une aciérie, un train de laminoirs et une batterie de fours à coke. En outre, les Hauts-Fourneaux, les Aciéries de Caen ont acheté à la société Deutscher Kaiser une part des 11/30 dans une concession charbonnière en Westphalie en vue de s'assurer les combustibles nécessaires à l'exploitation. Enfin, la société Deutscher Kaiser a fondé, de commun accord avec les Hauts-Fourneaux et Aciéries de Caen, la Société des mines de Soumont, au capital de douze millions de francs, dont 60 p. c. appartiennent à la Société de Caen et 40 p. c. à la Deutscher Kaiser. La Société des mines de Soumont construira et exploitera les minières et le chemin de fer des mines aux ports. *On projette également la création d'une compagnie spéciale pour l'aménagement des installations maritimes.* Le tout réalisera donc une nouvelle et vaste entreprise sidérurgique en Normandie. L'usine pourrait fabriquer environ 250.000 tonnes de produits finis par an. Pour faire face à cette participation, la Société Cail doit procéder à une augmentation de son capital, opération qui serait réalisée *avec le concours du Comptoir national d'escompte de Paris.*

Pourquoi l'exécution de ce programme n'était-elle possible que grâce à l'intervention d'un groupe français puissant? C'est que ledit groupe français paraissait plus commode pour obtenir les concessions nécessaires, pour servir de paravent à Auguste Thyssen. On comptait que la chose se ferait à la muette et que quand les patriotes protesteraient, s'indigneraient de voir *concéder à un Allemand, conseiller privé de l'empereur Guillaume II, un chemin de fer et un port français*, on les renverrait à l'excellent M. Le Chatelier, Français authentique, personnalité très honorable, mais qui eut le tort, en toute cette affaire, de tirer les marrons du feu pour Thyssen et pour Krupp.

M. Le Châtelier est président du Conseil d'administration de la Société française des Constructions mécaniques (anciens établissements Cail).

Frappé de l'extension colossale que prenaient les opérations d'Auguste Thyssen, M. Le Chatelier imagina de devenir machiavéliquement le maître de la situation en *francisant* les mines allemandes de la Normandie. Naïvement il crut facile d'y parvenir en prenant des actions de ces mines. "Au lieu de protester contre l'envahisseur, envahissons-le à notre tour." Tactique merveilleuse qui fut jadis celle de Gribouille. On n'humanise pas le loup en lui portant ses bras et ses jambes à manger. On aiguisse sa voracité, voilà tout.

Les sociétés allemandes de M. Thyssen accepteront toujours avec plaisir l'argent français et même l'argent des bons Français. Elles s'arrangeront toujours pour que cet argent demeure le très humble serviteur de la volonté allemande et de l'intérêt allemand. D'autre part, M. Thyssen se rend parfaitement compte, comme le gouvernement français, des complications qui résul-

teront fatalement un jour de la germanisation intensive de la Normandie. Il ne demande pas mieux que de laisser, en apparence, le champ libre à un simulacre d'initiative, de concurrence française. Rien ne lui sera plus facile ensuite que de racheter ou de faire racheter, en sous-main, fût-ce au double, au triple de leur valeur, les actions des sociétés rivales et d'en redevenir ainsi le possesseur.

Auguste Thyssen est un vieux renard qui a plus d'un tour dans son sac. On prétend qu'il excelle à accepter en pays étranger des collaborations rendues nécessaires à un moment donné par l'excès même de ses empiètements, puis à secouer et éliminer lesdites collaborations aussitôt qu'elles contrecarrent ses projets.

Il faut vraiment que M. Le Chatelier soit d'une candeur sans bornes pour supposer qu'un homme rompu aux affaires comme Thyssen consente à se laisser débarquer d'une entreprise aussi avantageuse par des moyens aussi rudimentaires que ceux préconisés par le président du conseil d'administration de la Société Française des Constructions mécaniques.

Quoi qu'il en soit, voici d'après les journaux financiers le schéma général de l'entreprise métallurgique franco-allemande qui s'établit en Normandie :

Le cadre de cette entreprise comprend :

1° Une société minière, au capital de 12 millions, qui aura, sans doute, sous son contrôle les trois sociétés déjà existantes :

Société minière et métallurgique du Calvados (concession de Perrières, 1.460 Ha, inexploitée jusqu'ici).

Société des mines de Soumont (concession de Soumont, 777 Ha, avec une demande d'extension). Cette Société, qui extrait depuis 1908, a produit en 1910 40.000 t. de minerai, partie hématite à 48,5 0/0 de fer

et partie carbonate à 38,40 de fer. C'est le substratum de l'affaire.

Et la Société des mines de Flamenville, qui a repris l'exploitation de la concession de Dielette. Cette concession, qui produit de l'oxyde de fer à 50,55 0/0, offre cette particularité d'exploiter sous la mer, d'où de grandes difficultés qui ne paraissent pas avoir été surmontées jusqu'ici ;

2° Une Société métallurgique au capital de 30 millions d'obligations.

Cette Société établira non loin de Caen, en face d'Hérouville, sur la rive droite du canal de Caen à la mer, une usine qui comprendra fours à coke, hauts fourneaux, aciéries Martin et laminoirs, usine du modèle-type français, c'est-à-dire d'une capacité de 300.000 tonnes de fonte ;

3° Une Société de transports au capital de 3 millions pour construire le chemin de fer destiné à relier la mine de Soumont à l'usine d'Hérouville, et aménager le port de réception et d'expédition.

Les parts respectives des capitaux et des influences dans cette entreprise seront de 60 0/0 pour les Français et 40 0/0 pour les Allemands.

On sait que les deux chefs de file sont : colonne française, M. le Chatelier, président de la Société Française de Constructions Mécaniques (anciens Établissements Cail), et colonne allemande, M. Aug. Thyssen, le grand industriel de Westphalie.

Tout l'essai de « francisation » repose, en cette affaire, sur la prépondérance des capitaux français ainsi qu'il ressort du compte rendu de l'assemblée extraordinaire de la Société Française des Constructions Mécaniques. M. Le Chatelier après diverses considérations techniques d'un intérêt moindre y tenait en effet le langage suivant :

Mais il ne suffisait pas que l'affaire parût avantageuse comme nous venons de vous l'exposer ; nous nous trouvons en face de la situation très nette que voici : en

totalité pour l'une, en presque totalité pour l'autre, les sociétés déjà constituées pour l'exploitation des concessions de mines de Soumont et de Perrières sont la propriété d'une firme allemande. Cette situation existait avant le moment où nous avons été appelés à examiner l'affaire; résolus dès l'origine à la modifier dans le sens d'une prépondérance française, nous avons poursuivi ce but par de longs et laborieux pourparlers, et ce n'est qu'une fois parvenus à faire admettre contractuellement le principe de cette francisation, que nous avons envisagé la réalisation du programme industriel ci-dessus exposé.

Il n'est pas inutile de souligner ici cette considération, que le but et l'intérêt des possesseurs des mines de Soumont et de Perrières étaient bien moins de constituer une entreprise métallurgique à Caen que d'alimenter en minerai les usines allemandes. La portée pratique de nos conventions peut se résumer dans cette indication que, d'une part, l'objet principal devient l'établissement de hauts fourneaux près de Caen, pour le grand profit du développement industriel et économique de cette région et, d'autre part, que sur la production des mines un minimum de 60 0/0 restera pour les besoins de ces hauts fourneaux, c'est-à-dire en France.

Votre conseil d'administration a été heureux de pouvoir régler financièrement la question soumise à vos délibérations par un accord conclu avec un groupe financier de premier ordre.

Il est peu vraisemblable que M. Auguste Thyssen ait admis sans arrière-pensée la francisation des affaires importantes germanisées par lui en notre pays ¹. Un homme d'une grande compétence en la

1. L'admirable, c'est que cette association a permis à Auguste Thyssen, le somptueux châtelain de Landsberg, et à la *Gewerkschaft Deutscher Kaiser*, de faire appel aux capitaux français. Cet appel, d'un étonnant cynisme, est distribué dans plusieurs de nos établissements de crédit. Je l'ai eu entre les mains. Il m'a semblé qu'il était couvert de taches de sang et, bien qu'on prétende que l'argent n'a pas d'odeur, ces taches

matière, M. J. Bertal, a vu clair dans le jeu des in-avaient l'odeur du sang français. Vous me direz que j'anticipe. On disait cela, en 1869, aux patriotes de l'époque qui avertissaient leur pays comme je le fais en ce moment.

Le directeur de Diélette — tout au moins en apparence — est, bien entendu, Français. On me le peint comme un homme aimable et courtois. Mais c'EST UN DIRECTEUR QUI NE DIRIGE RIEN. Alors que, dans toute industrie, le directeur technique étudie à fond les projets, fait et discute les marchés, transmet ses ordres et demeure indépendant, celui de Diélette est un simple paravent. Il a derrière lui des ingénieurs allemands, envoyés par Auguste Thyssen, DONT QUELQUES-UNS NE SAVENT MÊME PAS UN MOT DE FRANÇAIS. Ce sont ces derniers qui dirigent et exécutent tous les travaux. TOUS LES DESSINS, TOUS LES PLANS, TOUS LES « BLEUS » SONT FAITS EN ALLEMAGNE et expédiés à Diélette.

Le projet monstre de l'installation future comporte des générateurs Babcock et Wilcox, lesquels entretiennent des turbines à vapeur distribuant la force motrice à l'exploitation. Vous vous figurez peut-être qu'au moins ces turbines seront françaises ? Pas le moins du monde. CE SERONT DES TURBINES THYSSEN. Partout se distingue la volonté évidente de germaniser l'entreprise, dans le moindre détail, afin qu'en cas d'alerte, LE HAVRE ET LES TRAVAUX DE DIÉLETTE PUISSENT DEVENIR EN QUELQUES HEURES UNE ENCLAVE ENTIÈREMENT ALLEMANDE ET DONT L'OUTILLAGE NE SOIT, EN AUCUNE CIRCONSTANCE, TRIBUTAIRE DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE. Au point de vue strictement économique, il ressort de là que notre pays ne saurait retirer aucun profit, d'aucun genre, des travaux en cours.

A qui fera-t-on croire qu'une pareille entreprise se monte à l'allemande, A QUELQUES KILOMÈTRES DE CHERBOURG, PORT FRANÇAIS, sans que l'amirauté allemande et l'état-major de Berlin s'en occupent !

On me signale aussi que les ouvriers sont de nationalité mêlée et qu'un grand nombre sont des repris de justice. Leur recrutement se fait par des affiches apposées dans les gares italiennes et allemandes et, bien entendu, l'on n'est pas très difficile quant au choix du personnel. C'est trop souvent le rebut de la civilisation, la pire racaille qui se rend à l'invitation. Ceci explique les rixes, assassinats, petites émeutes qui se produisent journellement et nécessitent la présence constante de la gendarmerie. Les Normands du voisinage, peu rassurés, commencent à émigrer, s'éloignent de ce foyer dégoûtant d'anarchie et de crimes, et laissent les Allemands complètement maîtres du pays.

dustriels allemands. Dans un article remarquable intitulé « Les Allemands et la Métallurgie Française » on lit ceci :

Il ne faut pas compter sur des textes légaux pour que soient écartés *de plano* les demandes émanant de groupes étrangers. Il serait toujours facile à ceux-ci de tourner la difficulté en passant par l'intermédiaire de Sociétés françaises dont ils posséderaient, sinon en apparence, du moins en fait, le capital et le contrôle technique. C'est en vain que l'on chercherait à déguiser la vérité et à tromper l'opinion publique en exigeant que les souscripteurs du capital, le Conseil d'administration et le personnel dirigeant fussent, en majorité, composés de Français. *La francisation ne serait toujours qu'apparente.*

Et un peu plus loin :

De même que nos métallurgistes français, les Allemands ne se font pas d'illusions sur les résultats à obtenir du traitement de minerais défectueux ou de qualité secondaire. Si donc ils viennent en prendre possession, s'ils constituent quelque jour des Sociétés à gros capital, s'ils construisent des usines à côté de ces mines pauvres pour y fabriquer des tôles ou d'autres produits, ce ne sera certainement pas avec l'espoir de retirer des bénéfices de cette exploitation. Leur but réel serait de venir troubler le marché métallurgique français en avilissant les prix et en faisant ainsi subir des pertes sérieuses aux usines françaises. Celles-ci se voyant concurrencées sur leur propre domaine commercial se trouveraient obligées, soit d'abaisser leurs prix de vente, soit de restreindre leur production, situation dont les producteurs allemands s'empresseraient de profiter pour développer leur exportation.

On comprend facilement que, pour atteindre ce résultat, la métallurgie allemande serait toute disposée à soutenir de ses capitaux les Allemands désorganisateur qu'elle aurait ainsi placés en France ¹.

1. Dans la *Liberté* du lundi 4 mars 1912 notre confrère

Il se pourrait même qu'on assistât au curieux spectacle d'une Société « brûlot » de ce genre au capital de laquelle les Allemands n'auraient souscrit que pour

M. J. Bertal, a encore publié sous ce titre « L'Invasion économique allemande » un excellent article.

Je le soumetts aux méditations des administrateurs français que les Allemands installés en France appellent à collaborer avec eux et qui se flattent de mettre dans leur poche, de « franciser », — comme ils disent, — lesdits industriels allemands et lesdites industries allemandes. Voilà ce qu'écrivit M. Bertal :

« Il sera toujours possible à des financiers ou à des industriels étrangers de détenir *en fait* le contrôle d'une société française et de s'assurer la plus belle part des profits que celle-ci est appelée à réaliser.

« En ce qui concerne le contrôle administratif de la société, c'est un jeu pour des gens rompus aux affaires que de la conserver quand bien même, à l'origine, la majorité absolue des actions auraient été souscrites par des banques ou par des individualités françaises. Il n'est même pas besoin pour cela d'acheter sur le marché les titres que les souscripteurs français viennent offrir tôt ou tard. Les firmes allemandes procèdent d'une façon beaucoup plus simple. Sachant avec quelle facilité s'effectue l'éparpillement des titres dans les portefeuilles français, il suffit de conserver en tous temps un lot souvent peu important d'actions pour se trouver, au moment de l'assemblée générale annuelle, détenteur de la majorité des actions déposées.

« On sait, en effet, que plus une affaire est prospère, plus ses titres sont classés dans le public et moins le nombre des actions présentes ou représentées aux assemblées générales est considérable. Le souscripteur d'origine qui conserve un paquet bien groupé a, par conséquent, de nombreuses chances de pouvoir faire la pluie et le beau temps dans toutes les réunions d'actionnaires.

« Le but principal du fabricant de matériel étranger qui souscrit une part du capital d'une société industrielle française est d'être le fournisseur obligatoire de la société. Les bénéfices qu'il réalise, soit sur les fournitures directes de matériel, soit sur les redevances perçues pour l'exploitation de la licence de fabrication, sont suffisamment élevés pour lui permettre d'amortir rapidement les actions qu'il conserve en portefeuille afin d'avoir la majorité aux assemblées. Il peut même, si les circonstances l'exigent, s'offrir le luxe d'en augmenter le nombre temporairement pour avoir cette majorité. »

une part infime, le reste étant bel et bien souscrit par des actionnaires français. Bien plus il ne faudrait pas s'étonner si ce plan magnifiquement machiavélique se trouvait assuré du concours de personnalités françaises qui, avec la meilleure foi du monde, se feraient ainsi les auxiliaires inconscients des adversaires de la France.

En tous cas ces personnalités françaises ne pourraient plus, à partir de maintenant, arguer de l'ignorance où elles seraient de ces stratagèmes grossiers des industriels allemands. Elles sont dûment averties et ne tomberaient plus dans de semblables pièges sans y mettre une complaisance qui pourrait s'appeler cette fois de la complicité.

Le centre métallurgique de la nouvelle entreprise Thyssen sera à Colombelles, entre l'Orne et le canal de Caen à la mer, à quelques kilomètres (4 ou 5) de Caen. Or, c'est à cet endroit que l'Orne se rapproche le plus du canal. Cinq cents mètres à peine l'en séparent. Les terrains achetés par la *Société des Hauts Fourneaux et Aciéries de Caen* commandent l'Orne et le canal, chose très importante à noter, CAR, EN CAS DE GUERRE, CAEN SE TROUVERAIT AINSI TRÈS FACILEMENT SÉPARÉ DE SON PORT VÉRITABLE QUI EST OUISTREHAM. Ce port vient d'être modifié : deux grands bassins ont été construits, et il n'y a, pour défendre ce point de relai occasionnel de notre flottille de torpilleurs de la Manche, que quelques batteries volantes (Merville, Amfreville, Colleville), jamais armées ni occupées en temps ordinaire. Les ingénieurs allemands auront donc beau jeu, surtout quand l'on constate que la ligne électrique fournissant la force motrice nécessaire au port de OUISTREHAM, AINSI QU'À LA MANŒUVRE DES PONTS TOURNANTS SUR

LE CANAL, EST AÉRIENNE ET PASSE SUR LES TERRAINS ACHETÉS PAR THYSSSEN !...

Rien ne sera plus facile que de transformer cette énorme usine en une véritable petite garnison allemande, entourée de murs géants, où personne n'aura le droit de pénétrer..., si ce n'est avec une autorisation signée en partie double par Auguste Thyssen, et par quelqu'un du grand état-major, à Berlin.

En ce moment même, on creuse le canal pour permettre à des navires de 4.000 et 4.500 tonnes de parvenir jusqu'à Caen, d'où ils emporteront le minerai français vers les usines Krupp, qui le transformeront aussitôt en matériel de guerre, à destination du peuple français. C'est ce qu'on appelle un circuit fermé ou je ne m'y connais pas.

Le minerai de fer des Mines de Diélette, c'est-à-dire de la Manche, sera donc traité par ces Hauts Fourneaux. Mais ils traiteront également le minerai de fer des mines de la Société des mines de Soumont, de la Société minière et métallurgique du Calvados, détentrice de la concession de Perrières.

Pour obtenir plus facilement les concessions de chemin de fer nécessaires à l'exploitation de ces mines ¹ Auguste Thyssen mit en avant le candide Louis Le Chatelier.

1. Nous avons déjà eu au cours de cette étude l'occasion de parler des complaisances du Ministre du Commerce Fernand David, pour les envahisseurs allemands tels qu'Auguste Thyssen à Diélette et Lucien Baumann aux Grands Moulins de Corbeil. Or, on a pu lire dans le *Bonhomme Normand* :

« Aujourd'hui, je me permets une question indiscrète. Elle vise le chemin de fer minier destiné à apporter, au port de

La Société Française de Constructions Mécaniques (Anciens Établissements Cail) dont l'attention avait été attirée par les richesses minérales de la

Caen, les richesses minières extraites des flancs de notre département. On se le rappelle, à un moment donné, tout faisait supposer que le Conseil général en refuserait la concession à une société franco-allemande. De son côté, la société des Tramways départementaux y mettait une vive opposition et proposait soit de tenir le chemin de fer actuel en état de transporter tous les produits miniers de Soumont-Saint-Quentin, soit au besoin de « construire à ses frais, un chemin de fer à voie normale ». — Le Conseil général et le préfet paraissaient partisans de cette combinaison, lorsqu'en un clin d'œil tout changea. Les difficultés disparurent, les formalités furent remplies et la compagnie des Tramways ne fit plus d'objections, comme si Thyssen, le grand distributeur de la « galette » allemande, avait passé par là. *Et le chemin de fer fut autorisé au profit d'une société dont la façade est française, mais dont le fond est bien allemand.*

« C'est alors qu'un conseiller général put s'écrier, dans un déjeuner donné à la préfecture : « Monsieur le préfet, nous sommes roulés ! Il y en a qui ont touché la grosse somme ! » Ce hors-d'œuvre était dur à digérer ; cependant, il le fut, car le propos ne fut pas relevé. *Je me demande si, dans son exclamation indignée, cet enfant terrible de notre Conseil général faisait allusion aux 50.000 francs versés, comme honoraires, à un membre du Gouvernement, pour son arbitrage, ou à des pots de vin du Rhin, apportés par l'Allemand Thyssen lorsqu'il vint, au moment de la délibération, faire un petit voyage à Paris et à Caen.*

« JACQUES BONHOMME. »

Dans son numéro du 30 novembre 1912, le *Moniteur du Calvados* réclamait une énergique protestation « des diverses personnes mêlées aux négociations », et il ajoutait :

« Il n'est pas douteux, en effet, qu'au début de la discussion relative au chemin de fer minier, le préfet, le Conseil général et la Compagnie des Tramways semblaient unanimes pour refuser la création d'un chemin de fer allemand. C'était l'intérêt du département et de la compagnie. Tout à coup le choix changea.

« Dans un de nos précédents articles, nous avons attribué ce changement d'attitude à *l'intervention officielle motivée*

Normandie et les avantages de la création d'une grande industrie sidérurgique à proximité de la mer et des mines, était donc entrée en pourparlers avec la Société des Mines de Soumont et la Société Minière et Métallurgique du Calvados, détentrice de la concession de Perrières. Elle fut chargée de faire les diligences nécessaires en vue d'obtenir la concession d'un chemin de fer reliant les mines à l'emplacement de l'usine, ainsi qu'à la gare et au port de Caen.

Voici maintenant la composition du conseil d'administration de cette affaire franco-allemande, où l'élément français tire innocemment du feu les marions de la guerre de demain, qui nous reviendront sous la forme que l'on sait :

MM.

Louis le Chatelier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, président de la Société française de Cons-

par une démarche de l'ambassadeur d'Allemagne, démarche dont nous croyons pouvoir affirmer la réalité. A-t-elle été réellement suivie d'une visite de M. Thyssen à Caen et cette visite a-t-elle laissé des traces? C'est ce qu'il serait bon d'éclaircir. »

Le ministre compétent n'éprouvera-t-il pas le besoin de fournir ces éclaircissements nécessaires? Le Président de la République, Raymond Poincaré, ne saura-t-il pas l'y contraindre? La chose en vaut la peine, si l'on réfléchit aux terribles dangers que présenterait, en cas de guerre, ce chemin de fer minier franco-allemand — et plus allemand que français — dont le réseau, une fois amorcé, ne cessera de ramifier à travers la Normandie.

Toutes ces acquisitions étrangères ne vont évidemment pas sans pots-de-vin.

Combien de temps laisserons-nous les ministres et les parlementaires de la République s'enrichir aux dépens de la Défense Nationale? Car, au bout de tous ces pots-de-vin, il y aurait, au moment d'une guerre, des pots de sang.

tructions mécaniques (anciens établissements Cail), président.

J. Barois, inspecteur des Ponts et Chaussées, administrateur de la Société française de Constructions mécaniques, vice-président.

H. Lartigue, administrateur de la Société française de Constructions mécaniques.

H. Legru, banquier à Paris.

Ch. Rabes.

Jules Rostand, administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Ch.-E. Solacroup, administrateur de la Société des mines de Soumont.

A. Thyssen.

F. Thyssen.

M. A. Bougault, administrateur délégué de la Société française de Constructions mécaniques, secrétaire du conseil.

Ces messieurs feront bien de méditer les lignes suivantes de notre confrère J. Bertal publiées dans *La Liberté* du 4 mars 1912 et qu'a illustrées d'une façon si saisissante le coup de force du lendemain 5 mars, de la *Compagnie Générale d'Electricité de Creil* (ÉLIMINATION DES ADMINISTRATEURS FRANÇAIS).

Peut-être s'imagine-t-on que la présence d'un conseil d'administration composé en totalité ou en majorité de personnalités françaises est appelée à assurer à la Société une indépendance administrative capable de contrebalancer, dans une mesure efficace, l'influence de l'élément étranger dans une affaire?

On commettrait, en raisonnant ainsi, une très grave erreur.

Que le président du conseil, l'administrateur-délégué, directeur de la Société soient Français, cela ne gêne

que médiocrement le groupe étranger qui possède une part du capital. Il sait qu'on lui demandera, surtout dans les débuts et dans toutes les circonstances délicates, le concours technique d'un codirecteur, d'un ou plusieurs ingénieurs, de contremaîtres, voire même de simples ouvriers destinés à mettre au courant des procédés qu'il s'agit d'exploiter en France. Ce personnel auxiliaire, bien que placé sous l'autorité d'administrateurs français, reste, par la force même des choses, sous la direction réelle de la firme étrangère.

Une correspondance, qui est tout d'abord d'ordre technique et consultatif, s'établit directement entre lui et ses anciens patrons. Elle dégénère peu à peu en rapports périodiques par lesquels le groupe étranger se trouve tenu au courant de tout ce qui se passe, et cela complètement à l'insu de la direction française.

Si des divergences de vues viennent à se produire entre les administrateurs français et étrangers, ceux-ci ont ainsi la faculté de pouvoir envoyer, s'ils le jugent nécessaire, à leurs représentants dans l'affaire, des instructions contraires à celles qui leur seraient données par le siège social. C'est donc, en réalité, de l'étranger que vient le mot d'ordre.

Lorsque les administrateurs et directeurs français s'aperçoivent qu'ils ont joué le rôle de simples parents, il est généralement trop tard pour qu'ils puissent prendre des décisions. C'est alors la rupture et le remplacement des administrateurs gênants par d'autres personnes de moindre valeur peut-être, mais plus aptes à se soumettre, en toutes circonstances, aux volontés des actionnaires étrangers.

La francisation pratique et durable d'une entreprise industrielle est, comme on le voit, un problème très difficile à résoudre.

En revanche et malheureusement, la germanisation du sous-sol et même du sol français a fait un grand pas de plus depuis ce fameux essai de franci-

sation tenté si malencontreusement par M. Le Chatelier.

Notre compatriote a été roulé, comme il était facile de le prévoir, par ce vieux méphisto d'Auguste Thyssen.

Dans le *Moniteur du Calvados* qui a toujours dénoncé très courageusement et patriotiquement la mainmise des Allemands en Normandie, on a pu lire ces lignes suivantes :

Quand nous avons montré le danger *patriotique* de l'invasion industrielle allemande dans le Calvados — comme d'ailleurs dans une foule de départements, — on nous a répondu par deux arguments :

1^o Le péril allemand, a-t-on dit, est conjuré; l'élément français domine dans la constitution de la Société des hauts fourneaux;

2^o L'intérêt commercial de la ville de Caen est une ample compensation au péril chimérique.

Or, le *Journal de Caen* a publié l'acte de la Société nouvelle des hauts fourneaux. Loin de calmer nos craintes légitimes, les termes du contrat ne peuvent que les justifier et les augmenter.

Nous n'avions jamais cru à l'abandon volontaire, par la maison Thyssen, de la majeure partie des concessions qui lui furent livrées, au profit de Sociétés françaises. Et nous avons raison.

Aujourd'hui, comme hier, *dans la réalité*, la maison allemande conserve bien la majorité dans la Société des hauts fourneaux. Les noms de la plupart des Français qui figurent parmi les actionnaires sont les noms allemands de banquiers établis à Paris ou d'ingénieurs parisiens aux noms d'outre-Rhin.

Le fait étant indiscutable, nous réservons la publication de la liste au cas où il serait contesté.

Le *Moniteur du Calvados* ajoute impitoyablement :

Ce n'est pas d'ailleurs sur ce point, depuis longtemps connu, que nous voulons attirer l'attention, mais sur

le but poursuivi par la Société des hauts fourneaux.

On a mis l'intérêt commercial caennais en jeu. Il est effectivement complètement en question.

On a cru jusqu'ici que la Société des hauts fourneaux se bornerait à l'exploitation du minerai. Or, elle vise une véritable mainmise sur les plus grosses industries de la région.

L'article 3 des statuts de la Société des hauts fourneaux définit l'objet de la Société « tant en *France qu'à l'étranger* », ce qui veut dire tant en France qu'en Allemagne.

Outre l'exploitation métallurgique, le but de la Société est :

La construction et l'exploitation de voies ferrées et de transports, ainsi que de *tous ports* destinés à desservir ou *faciliter* l'écoulement des produits, non seulement des usines de la Société, mais aussi de « *toutes autres usines* ».

La conception est donc vaste : construire des voies ferrées, percer des routes, créer des ports partout où cela leur conviendra.

Voilà notre région en bonnes mains allemandes...

D'autant que la Société des hauts fourneaux entend traiter « toutes opérations connexes à l'industrie métallurgique » et, de ce nombre : la fabrication des engrais minéraux, la fabrication du gaz, de l'électricité, les tramways, chemins de fer électriques ou à vapeur, la lumière, etc., etc.

S'il n'y a pas là une véritable mainmise sur le commerce local, je ne m'y connais guère.

Je suis seulement surpris que des protestations ne se soient pas encore produites de la part de ceux qui, par une étrange aberration, approuvent avec désinvolture des projets d'accaparement du commerce local.

Ce mal ne serait d'ailleurs que secondaire s'il n'était accompli par une maison allemande.

Mais se figure-t-on ce que serait notre département au cas d'une déclaration de guerre ? La Prusse serait

chez elle ; sur un simple mot d'ordre, la conquête serait faite !

C'est là le vrai danger.

Elle est vraiment peu banale la « francisation » de la Normandie, et je maintiens que tout Français vraiment digne de ce nom, en présence de l'opération des Hauts Fourneaux de Caen, pourra difficilement cacher son indignation et sa stupeur. Cette aventure associe devant l'histoire, le dupeur et la dupe, Auguste Thyssen, maître de forges allemand, et le Français Le Chatelier.

La cause est d'ailleurs tellement exécrationnelle que M. Le Chatelier semble avoir absolument renoncé à la défendre. De temps en temps, ici ou là, il essaie, d'une façon plus ou moins détournée, une vague publicité en faveur de son affaire franco-allemande, beaucoup plus allemande que française. Mais il n'insiste guère et il a l'air gêné de sa propre réclame. Il est impossible que quand il se trouve seul devant son contrat avec Thyssen-Krupp et ces plans, qui peuvent devenir d'une minute à l'autre si funestes à son pays, il est impossible, dis-je, qu'il ne sente pas entre les épaules un léger frisson : « Si pourtant Thyssen projetait réellement de faire de la Normandie une province allemande. »

Ce n'est plus, hélas ! un projet, c'est un fait : toute une province française, côtes et sous-sol, tombe aux mains de l'étranger, de l'ennemi éventuel, sans que les autorités locales ni le pouvoir central élèvent la moindre protestation.

La Manche, le Calvados, l'Orne, appartiendront bientôt à Thyssen, Krupp et de Poorter.

Citons également dans la Seine-Inférieure l'usine

d'électricité du Grand-Quévilly, près de Rouen, qui est une entreprise entièrement allemande.

Elle a été construite sous la direction d'ingénieurs et d'administrateurs allemands. Toutes les machines sont allemandes. Tous les matériaux, sauf la maçonnerie, sont venus d'Allemagne, par des douze et quatorze wagons à la fois. Tous les contremaîtres, le concierge lui-même, sont Allemands. « Que sera-ce quand l'usine sera en pleine exploitation ! » m'écrivait le ligueur qui me donne ces détails et qui compte en fournir d'autres à l'*Avant-Garde de Normandie*.

Notez que cette usine allemande est destinée à éclairer plusieurs communes suburbaines des plus importantes : le petit et le grand Quévilly, Sotteville, etc... Elle fournira, au moins en partie, la force motrice à la Compagnie des tramways de Rouen. LE BUT ACTUEL DE L'ALLEMAGNE EST DE GERMANISER L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE, DE TELLE FAÇON QU'AU MOMENT DE LA PROCHAINE GUERRE, LES MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION, Y COMPRIS LES SERVICES DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL, SOIENT AUX MAINS DE L'ENVAHISSEUR. Que tous les patriotes retiennent soigneusement le nom de l'A. E. G, c'est-à-dire de l'*Allgemeine Electricitäts Gesellschaft*¹.

1. LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉLECTRICITÉ A. E. G. (*Allgemeine Electricitäts Gesellschaft*), dont il est question ci-dessus, a le conseil d'administration suivant :

Président : M. Deutsch ;

Membres : MM. P. Mamroth, Thurnauer, Barrell, Roos Koch ;

Administrateur-directeur : M. Koch ;

Commissaires : MM. Neumann et Pfeffer.

Jugez un peu ce que ce serait si l'A. E. G. n'était pas FRANÇAISE !...

Nous connaissons les exploitations de Jos de Poorter en Normandie (Mortain-Bourberouge-Jurques, etc.). Nous savons comment elles fonctionnent.

Grand acquéreur de concessions de mines en France, grand fournisseur des usines Krupp, M. Jos de Poorter a récemment acquis des minières à ciel ouvert en Bretagne. Ce sera, n'en doutez pas, le point de départ d'opérations d'avant-guerre, car notre belle province de l'Ouest excite de plus en plus vivement les convoitises de nos entreprenants voisins de l'Est.

CHAPITRE V

L'ENVAHISSEMENT COMMENCE EN BRETAGNE, DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE ET SUR CERTAINS POINTS DE LA COTE (MANCHE ET MÉDITERRANÉE)

§ 1

PREMIÈRES MANIFESTATIONS DE L'ESPION.

ENVAHISSEMENT

EN BRETAGNE ET DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Ce n'est encore qu'un essai d'envahissement du sous-sol breton qui se dessine dans la Loire-Inférieure (arrondissement de Châteaubriant).

Les concessions minières que nous allons rapidement énumérer sont en effet loin d'avoir encore l'ampleur de celles que nous avons relevées en Normandie.

M. Jos de Poorter, associé et féal de Krupp, a donc affermé dans cette région l'exploitation des minières suivantes :

1° *La grande minière de Rougé.* Cette exploitation est reliée à la ligne de Ploërmel à Châteaubriant par une voie Decauville, c'est-à-dire, ne l'oublions pas, *Orenstein et Koppel*. Le bail a été fait pour douze ans. L'exploitation dure depuis huit ans. C'est la minière la plus importante de la région et peut-être de toute la Bretagne. LES QUANTITÉS DE MINÉRAI ENLEVÉ SONT TELLES QUE CERTAINS MOIS ONT DONNÉ AUX PROPRIÉTAIRES UNE REDEVANCE DE 600 FRANCS, ALORS QUE LA REDEVANCE PAR TONNE N'EST QUE DE 0,40 CENTIMES ! C'est que, depuis quelque temps déjà, il règne une activité fébrile dans les usines Krupp. Arminius a besoin de beaucoup de minerai français pour fondre beaucoup de canons et d'obus allemands.

2° *La Minière de la forêt de Teillay*, reliée à la gare de Teillay (*ligne de Ploërmel à Châteaubriant*) par un embranchement. Ce qui permet de charger directement les wagons dans la minière.

3° *La Minière de la Haute-Noë (commune de Sion)*. Celle-ci est reliée à la gare de Lusanger (*ligne de Redon à Châteaubriant*), distante de 12 kilomètres, par une voie *Orenstein et Koppel*, dite Decauville. Elle est moins importante que les deux précédentes.

Ce n'est qu'un commencement, mais si les pouvoirs publics laissent faire, la situation deviendra bien vite aussi précaire qu'en Normandie. Fort heureusement les patriotes, mis en éveil par notre campagne, commencent à faire leur police eux-mêmes et leur vigilance semble avoir déjà eu à Brest, notamment, un résultat en rendant impossible l'installation d'un industriel allemand aux portes du Conquet.

La presqu'île bretonne est certainement un objet de convoitise pour l'Allemagne qui n'ignore pas qu'à son extrémité se trouve le plus beau port du monde,

capable d'abriter toutes les escadres européennes.

La situation exceptionnelle du port de Brest aurait dû le désigner depuis déjà fort longtemps comme le plus apte à servir de point de départ et d'arrivée pour les paquebots qui mettent en relations, de plus en plus étroites chaque jour, la vieille Europe et la jeune Amérique.

La question de Brest-Transatlantique a fait couler beaucoup d'encre, mais elle n'est pas encore entrée dans la voie des réalisations. Ici comme partout ailleurs en République, les intérêts particuliers ont prévalu contre l'intérêt national. Seul un gouvernement national, indépendant de l'élection, situé au-dessus des partis, pourrait faire aboutir cette question capitale.

Un des plus grands griefs que l'on ait élevés contre le projet, c'est l'insécurité, les dangers de la navigation dans l'Iroise où la brume serait plus fréquente que partout ailleurs et rendrait l'entrée du goulet impossible à certains moments. « L'entrée du goulet de Brest est impossible par temps de brume. » Tel était du moins l'avis du commandant chargé, il y a cinq ans, par la Compagnie Générale Transatlantique de faire un rapport sur la question de Brest.

Citons à ce sujet les lignes suivantes de M. Claude Casimir-Périer dans le *Breton de Paris* du 8 décembre 1912 :

« Contre l'affirmation d'un commandant de paquebot, nous n'invoquerons ni l'opinion du pilote-major Renouard qui, en 1893, ramena de Quiberon, par temps bouché, les quatorze navires de l'escadre du Nord et les ancra, sans une avarie, à leurs corps morts de la rade-abri de Brest; ni l'autorité du vice-amiral de Cuverville qui, par tous les temps, est entré dans la rade de Brest

et en est sorti, avec des frégates à voiles et des croiseurs à vapeur, et qui se faisait fort d'y entrer n'importe quel navire, par n'importe quel temps, à n'importe quelle vitesse. Nous ne discuterons pas l'objection du commandant Poirot, parce qu'un paquebot transatlantique ne peut pas couramment se permettre de marcher à la sonde comme fait un cuirassé en manœuvres.

Le rapport de la Compagnie Générale Transatlantique avait toute sa valeur en 1907. Mais il ne vaut plus rien aujourd'hui. Une découverte récente a révolutionné la navigation en donnant aux navires perdus dans le brouillard la même sécurité que leur apportent, par temps clair, les éclats lumineux, d'un phare. Deux ingénieurs italiens, MM. Tosi et Bellini, ont perfectionné l'émission des ondes hertziennes et créé des « phares sensibles » aussi puissants, aussi pratiquement applicables que les « phares lumineux. » Entre deux postes hertziens qui croiseront leurs ondes, tout navire muni d'un poste sympathique « sentira » sa route sans y voir et ne pourra pas s'en écarter sans en être instantanément averti.

Il est permis d'admettre que les extrémités nord et sud de l'Iroise sont dangereuses; on peut laisser dire que la brume couvre toute l'année les côtes de Bretagne. Un seul fait est à retenir : « Brest est le seul port de France où les paquebots les plus rapides puissent aujourd'hui entrer par temps de brume, sans avoir un seul instant quelque hésitation sur la route à suivre ou la crainte de dangers invisibles. »

Nous extrayons encore les lignes suivantes du *Breton de Paris* du 19 Janvier 1913, sous la signature du même auteur :

« Les principaux ports par où se fait le commerce transatlantique de l'Europe ont été fondés à une époque où la rareté et la difficulté des communications artificielles avec l'intérieur donnaient une supériorité marquée aux ports situés à l'embouchure d'un grand fleuve, et où l'insuffisance des moyens de dragage ne laissait au problème de la profondeur d'autre solution que celle

du bassin des écluses. D'ailleurs, les dimensions des navires, il y a seulement vingt-cinq ans, n'exigeaient pas des écluses maritimes très différentes de celles que nous voyons aujourd'hui dans les ports fluviaux de la Seine et du Rhin, et la valeur de la vitesse et du temps gagné était encore assez minime pour qu'un paquebot pût — sans infériorité — attendre au large l'heure de la pleine mer et l'ouverture du port.

« C'est ainsi que les grands ports de l'Europe occidentale — qui sont en même temps les plus anciens — ont été, d'emblée, voués aux différentes *servitudes qui grèvent les ports d'estuaires* : barre à franchir, danger d'ensablement, rade peu sûre, bassins à écluses ou d'une profondeur insuffisante, faible superficie et extension difficile.

« Pas un seul n'y échappe entièrement.

« La *Mersey*, à Liverpool; l'*Elbe*, à Cuxhaven; la *Weser*, à Bremerhaven; l'*Escaut*, à Anvers; la *Seine*, au Havre; la *Loire*, à Saint-Nazaire; la *Gironde*, à Pauillac, forment des *barres* dont le seuil à marée basse, ne descend pas au-dessous de 9 mètres 72 (Liverpool. Queen's Channel) et atteint jusqu'à 7 mètres au-dessous du zéro des cartes marines (Saint-Nazaire, barre des Charpentiers).

« *Aucun de ces ports n'a de rade* où les navires puissent s'ancrer en eau calme en attendant l'ouverture du port, parce que les courants d'estuaire y entretiennent un perpétuel ressac, et que ces estuaires sont eux-mêmes grands ouverts à tous les vents du large. Dans tous ces ports, les paquebots qui ne peuvent pas franchir la barre par gros temps n'ont d'autre ressource que d'aller chercher un refuge ailleurs.

« Ces ports, en outre, sont des ports à écluses, c'est-à-dire des *ports fermés*, ou des ports peu profonds, c'est-à-dire *ouverts par intermittence*.

« Enfin, ces ports d'estuaire ont une *surface d'eau qui répond à peine aux besoins* actuels de leur trafic; qu'il est extrêmement coûteux d'augmenter, parce qu'il faut conquérir les nouveaux bassins sur la terre ferme,

et qui est même limitée par définition, parce qu'il est impossible de découper artificiellement des bassins dans l'eau toujours agitée d'un estuaire.

.

« *Brest est le meilleur port de l'Europe, parce qu'il est le seul port européen en rade abritée, sans barre, sans risques d'ensablement, sans écluses, profond de 17 à 40 mètres, et indéfiniment extensible jusqu'à pouvoir offrir au commerce une surface d'eau de quinze mille hectares.*

« Le seul port européen où l'on puisse, à peu de frais, réaliser un programme de *constructions modernes et définitives*, sans avoir, auparavant, à se protéger contre la mer (comme à Cherbourg ou au Havre), et sans avoir, après, à lutter contre l'apport des courants (comme au Havre, à Saint-Nazaire, à Liverpool et Anvers). Le seul port qui soit assuré de pouvoir croître avec sécurité, parce que les bassins de Liverpool, de *Hambourg*, d'Anvers, de Londres, de Rotterdam, de Marseille et du Havre réunis n'occuperaient pas encore les quatre dixièmes de la rade de Brest..

« Le seul port, enfin, que tout désigne — situation, facilité d'accès, profondeur, étendue — pour être *définitivement le siège européen des échanges transatlantiques.*

Cette question du port de Brest, on le voit, est capitale et devrait passionner l'opinion publique. Et pourtant celle-ci semble s'en désintéresser.

Mais si l'on néglige en France le problème brestois, il n'en est certes pas de même en Allemagne. L'attention de Guillaume II a été depuis longtemps attirée par la position exceptionnelle de l'Armorique au double point de vue militaire et commercial. L'annexion du Finistère fait, — avec celle de la Champagne et de la Normandie — partie du programme germanique. Le futur gouverneur, le second fils du Kaiser, en est déjà choisi, et il y a plusieurs années

qu'en manière de plaisanterie on l'appelle à la cour de Berlin « Le duc de Bretagne ».

« L'accaparement de Diélette n'est-il, comme on l'affirme, que le préambule d'un investissement plus complet, une façon d'expérimenter la force de résistance française avant d'attaquer ce morceau d'envergure : la germanisation du premier port de l'Europe Occidentale! ¹ »

C'est notre conviction absolue, les menées de certains industriels étrangers dans les parages du port de Brest ont déjà attiré l'attention. Les propositions d'achat de terrains par des pseudo-fabricants de soude aux environs du Conquet n'ont pas jusqu'ici été acceptées. Mais l'Allemand est tenace...

§ 2

LES ALLEMANDS A BRÉHAT ET LA QUESTION DES ILES

Le fils d'un banquier de Francfort, le juif allemand Kahn, est en train d'acquérir la totalité des terrains à vendre dans l'île de Bréhat (Côtes-du-Nord).

Située dans le canton de *Paimpol*, devant la petite baie de *Trieux*, au fond de laquelle est *Lézardrieu*, où se trouve une station de torpilleurs, entre la *Grande Passe* et le *Fehrless*, l'île Bréhat est, au dire de tous les marins, un point stratégique des plus importants. La flotte allemande a toujours étudié ces parages en vue d'un débarquement éventuel. Des essais de « phares hertziens » ont été effectués en divers emplacements de l'île.

1. Ces lignes sont extraites d'un article paru dans l'*Action Française* du 26 septembre 1912 sous la signature de notre collaborateur Kerannoz.

Il y a plusieurs années déjà que le docteur V..., propriétaire en cette île, commençait à s'effrayer de ces acquisitions germaniques, selon un plan qui semblait méthodique. Il faut croire qu'elles n'effrayèrent pas Jacques Grumbach, car elles continuèrent. Vers 1908, M. le sénateur Riou, dans sa vigilance patriotique, crut devoir présenter à ce sujet une motion devant le Conseil général du Morbihan. Il demandait au Gouvernement de s'opposer au déclassement des fortins, dont l'achat, par des étrangers, pouvait compromettre la sécurité nationale. Cette motion fut votée à l'unanimité. L'extension prise par les postes de télégraphie sans fil et la nécessité de surveiller ces installations, — dont le rôle serait capital en temps de guerre, — démontrent, à l'heure actuelle, plus encore qu'en 1908, l'opportunité de l'intervention de M. Riou. Le sénateur du Morbihan ne s'en tint pas là. En 1909, une proposition, tendant à prévenir ces dangers, fut déposée par lui et deux de ses collègues. Elle fut renvoyée, par le Sénat, à la commission compétente, laquelle, bien entendu, l'enterra.

Nous verrons tout à l'heure avec quelle obstination digne d'éloges M. Riou revint encore sur cette question, au Sénat, le 14 février 1912.

Par ailleurs, j'ai posé quatre ou cinq fois à M. le député Long ¹, *rapporteur du projet de loi sur la cession du Congo à l'Allemagne*, la question suivante : « Est-il vrai que vous ayez été l'hôte du juif allemand Kahn, à Bréhat, l'été dernier ? » M. Long ne m'a pas

1. On lit dans la *Franc-Maçonnerie démasquée* :

La loge *Alsace-Lorraine Écossaise* avait organisé le 28 novembre dernier, une tenue qui portait à son ordre du jour la mention suivante :

L'Œuvre Française dans l'Afrique du Nord. Causerie par notre F. . . M. Long, député de la Drôme, rapporteur de la

répondu et pour cause ; car il a séjourné en effet pendant plusieurs semaines chez le juif allemand Kahn, à Bréhat, à la grande stupeur de Français du voisinage qu'étonnait une pareille promiscuité en un tel moment.

Le juif allemand Kahn poursuit ses achats de terrain à Bréhat. C'est ainsi qu'il a acquis cette année une ferme voisine du sémaphore ; le Moulin du Nord (vieux moulin à vent démantelé) situé en un lieu élevé.

Il est en pourparlers pour plusieurs îlots qui seraient, le cas échéant, des postes tout indiqués de télégraphie sans fil. Sans doute, Kahn compte-t-il sur ses amitiés et relations politiques pour devenir peu à peu et sans difficultés seigneur juif allemand de Bréhat. Je signale cette situation étrange à tous les patriotes de la région et aussi au Lorrain Poincaré, pour qu'il en fasse part au juif Jacques Grumbach, chargé de la surveillance des étrangers au ministère de l'Intérieur.

C'est à propos de la vente de l'île de Porquerolles, située, on le sait, à côté de Toulon, qu'eut lieu la patriotique intervention de M. Riou.

L'attitude de la presse parisienne, dans cette occasion comme dans beaucoup d'autres, a été du reste peu brillante. Elle est demeurée absolument muette et n'a fait aux paroles de M. Charles Riou qu'une allusion vague et peu distincte. Voici donc *in-extenso*, et d'après le *Journal Officiel*, — que veut bien ne pas

Comm. des Aff. Ext. de la Chambre, membre actif de l'At. :

Le F. Long trouve sans doute dangereux d'appartenir à une loge de la région qu'il représente.

Est-ce à la loge *Alsace-Lorraine Ecossoise* que M. le député Long a fait la connaissance du juif Kahn, de Francfort, grand acquéreur de terrains à l'île Bréhat ?

expurger encore M. Jean Dupuy, — le compte-rendu de ce mémorable épisode. Mémorable, car le jour où les choses s'aggraveront brusquement, il restera à M. Charles Riou l'honneur de ne pas s'être tu sur l'essentiel, je veux dire sur la livraison, en pleine paix, de territoires stratégiques français, — sol et sous-sol, — à l'Allemand.

On fera bien de lire avec soin et de méditer ces paroles éloquentes.

M. Charles Riou. — Messieurs, il y a quelques années, en Bretagne, nous avons été très émus par des achats prémédités, faits surtout par des Allemands, sur notre littoral, et notamment par l'achat de fortins déclassés; à tel point que je traduisais alors la pensée et les craintes de mes concitoyens devant le conseil général du Morbihan.

Un vœu fut adressé au Gouvernement et j'ajoute qu'il fut pris à l'unanimité de l'assemblée départementale, sans distinction d'opinion politique.

A ce moment, nous fûmes saisis au Sénat, non pas en séance publique, mais dans une séance des bureaux, d'une demande formée par un homme que vous connaissez bien, un éminent docteur de Paris, patriote avant tout, M. le docteur Variot. Nous fûmes saisis par lui d'une demande de convocation, dont je me chargeai, de tous mes collègues de Bretagne et de Normandie, qu'intéressaient les questions du littoral. Il nous révéla quelle était la situation d'une île de notre Bretagne, l'île Bréhat, où il est propriétaire et où, depuis un certain nombre d'années, le fils d'un banquier allemand de Francfort se rend, à vrai dire, maître du pays tout entier.

A la suite de ces constatations et de ces révélations, M. l'amiral de Cuverville, que nous regrettons toujours, M. Cabart-Danneville et moi, saisîmes le Sénat d'une proposition de loi qui fut renvoyée à la commission de la marine. L'autre jour, lorsque le bureau dont j'ai l'honneur de faire partie désigna deux de ses membres pour le représenter à la commission de la marine, je

me suis adressé à eux et plus particulièrement — il me permettra de le nommer — à M. Peytral, pour les prier de hâter le plus possible le moment où cette proposition pourra être discutée en séance publique. M. Peytral m'a répondu qu'il s'en occuperait, ainsi qu'il l'avait, au reste, déjà fait, et que bientôt, la commission ferait connaître au ministère et au Sénat son avis sur notre proposition de loi qui est due, je dois le dire, à l'honorable M. Cabart-Danneville.

M. Gaudin de Villaine. — Elle est urgente.

M. Charles Riou. — Sans entrer dans d'autres détails qui ne pourraient que fatiguer le Sénat à l'heure où j'ai l'honneur de parler, je me borne à ajouter que, dimanche dernier, je dus adresser à M. le ministre de la guerre une lettre dont je demande au Sénat la permission de donner lecture. Mieux que n'importe quel développement, elle fera connaître la nature de la question dont je désire aujourd'hui saisir le Sénat et M. le ministre de la guerre :

« Paris, le 11 février 1912.

« Monsieur le Ministre,

« Le journal *l'Action Française* qui a entrepris une campagne courageuse et très documentée sur l'invasion de la France par des industriels allemands, reproduit aujourd'hui une lettre adressée, le 4 février, au *Petit Marseillais*, de laquelle il résulte que l'île de Porquerolles qui importe, paraît-il, à la défense de Toulon, doit être mise en adjudication publique, le 22 février prochain.

« Le *Petit Marseillais* ajoute que des pourparlers sérieux sont engagés pour l'achat, avec des étrangers qui se trouvent, en ce moment, sur notre littoral.

« Cette acquisition par un étranger, quelle que soit sa nationalité, pouvant porter une atteinte regrettable à la défense de notre côte méditerranéenne; j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accepter, à ce sujet, une question à l'une des premières séances du Sénat où se discutera le ministère de la guerre.

« Bien des fois, j'ai dû, avec quelques-uns de mes col-

lègues du Sénat, me préoccuper de ce qui se passe sur nos côtes, notamment en Bretagne...

M. Gaudin de Villaine. — Et en Normandie.

M. Charles Riou. — « ... en janvier 1909, MM. l'amiral de Cuverville, Cabart-Danneville et moi, nous avons déposé, sur le bureau du Sénat, une proposition de loi qui a été renvoyée à la commission de la marine.

« *Depuis, rien n'a été fait d'utile, et il me paraît nécessaire, plus que jamais, que des dispositions soient prises sans tarder, pour que l'État mette fin à des empiètements sur notre territoire national, d'autant plus dangereux qu'ils se produisent depuis trop d'années, sans éveiller l'attention publique, avec une prudence et une préméditation calculées.*

« Veuillez agréer... »

M. Cabart-Danneville. — Voulez-vous me permettre une courte interruption, mon cher collègue ?

M. Charles Riou. — Parfaitement, avec le plus grand plaisir.

M. Cabart-Danneville. — La commission de la marine dont je faisais partie l'année dernière et les années précédentes, n'a pas examiné la proposition, et voici pourquoi : c'est qu'on a constaté que non seulement l'île de Bréhat était occupée, comme je l'ai indiqué dans ma proposition que vous avez bien voulu signer d'accord avec l'honorable amiral de Cuverville, mais qu'une partie du littoral était aussi occupée par des Allemands, en Normandie surtout et ailleurs.

M. Charles Riou. — A plus forte raison.

M. Cabart-Danneville. — Et la commission de la marine avait justement demandé, a cause de la rédaction qui était extrêmement délicate, qu'une commission interministérielle fût nommée...

M. Peytral. — C'est moi qui avais fait cette proposition.

M. Cabart-Danneville. — J'allais le dire... qu'une commission interministérielle fût nommée, comprenant un représentant de chacun des ministères de la justice, des affaires étrangères, de la guerre et de la marine.

M. Charles Riou. — Et rien n'a été fait.

M. Cabart-Danneville. — Rien n'a été fait.

M. Charles Riou. — Par conséquent, M. le ministre de la guerre voudra bien s'entendre à ce sujet avec son collègue de la marine.

M. Peytral. — J'ajoute que, dès la première séance de la commission de la marine, j'ai saisi celle-ci de la question que vous avez vous-même posée devant le bureau, et que le président de cette commission, M. Cuvilot, m'a dit personnellement qu'elle ne tarderait pas à reprendre l'affaire au point où elle l'avait laissée. (*Très bien !*)

M. Gaudin de Villaine. — Et les Allemands continuent !

M. Charles Riou. — Un de nos collègues, M. l'amiral de la Jaille, qui est une autorité en pareille matière, s'il n'eût été retenu chez lui par une indisposition heureusement sans gravité, aurait pu donner ici son avis sur la question de l'île de Porquerolles. Vous savez que l'amiral de la Jaille a été pendant très longtemps préfet maritime de Toulon. Or il m'a dit en propres termes : « L'île de Porquerolles ne peut pas ne pas appartenir à la France, Porquerolles commande la défense de la rade d'Hyères et, par conséquent, doit appartenir et rester à la France. »

Qu'en pense M. le ministre de la guerre ? C'est la question que je lui pose au nom de mon collègue et au mien, et je la pose au Sénat tout entier. (*Très bien ! très bien !*)

M. le ministre de la guerre. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le ministre de la guerre.

M. le ministre. — Je n'ai pas à m'expliquer sur la question générale, après ce qu'a dit tout à l'heure l'honorable M. Cabart-Danneville.

En ce qui touche Porquerolles, voici quelle est exactement la situation.

Le département de la guerre a, dans l'île de Porquerolles, des batteries de côte; en dehors des terrains

militaires, il y a un certain nombre de terrains qui appartiennent, à l'heure actuelle, à une société dont le président est, d'ailleurs, un étranger, et dont beaucoup de membres sont également des étrangers.

La situation n'est pas nouvelle, et, à plusieurs reprises, mes honorables prédécesseurs, notamment l'honorable M. Berteaux et l'honorable M. Messimy, ont reçu des propositions de vente qu'ils ont dû décliner. J'ajoute que le Sénat n'a pas à s'inquiéter, et voici pourquoi : c'est que le jour où le ministère de la guerre estimera que tels ou tels terrains sont nécessaires à la défense nationale, il aura la faculté d'user du droit d'expropriation et il n'y manquera pas (Très bien! très bien!)

Je crois donc que les craintes qui se sont fait jour, et dont je comprends très bien l'expression, doivent se rassurer, et j'estime que, à l'heure actuelle, il n'y a pas lieu de s'inquiéter (*Très bien! très bien!*)

M. Charles Riou. — Je remercie M. le ministre de la guerre des paroles qu'il vient de prononcer et je lui demande en même temps de s'occuper de la question plus générale dont M. Cabart-Danneville, l'amiral de Cuverville et moi, avons saisi le Parlement tout entier.

M. le président. — Il n'y a pas d'autre observation sur le chapitre 102 ?...

Je le mets aux voix.

(Le chapitre 102 est adopté).

Le 22 février 1912, l'île de Porquerolles citée plus haut fut adjugée au prix d'un million cent francs à M. Audibert, pour le compte de M. François-Joseph Fournier, rentier à Paris.

Ainsi échouait le coup de l'expropriation qui aurait très bien pu faire les affaires d'un certain coullissier juif-allemand, fort connu sur le marché de Paris, lequel avait amorcé et combiné l'opération de longue date par des achats préalables du terrain à exproprier. Si le coup avait réussi, on estime qu'il

eût rapporté à son auteur quelque chose comme deux millions et demi.

Grâce à la campagne menée en province par certains journaux locaux, tels que le *Petit Marseillais* et à Paris par l'*Action Française*, l'île de Porquerolles n'a pas été adjugée à un propriétaire étranger qui eût agi, très probablement, pour le compte d'une compagnie étrangère ; c'est ce que redoutait le *Petit Marseillais* lequel, au moment de la mise en adjudication de l'île de Porquerolles, avait manifesté ses craintes avec une franchise d'allure et de langage que ne saurait avoir une grande partie de la presse parisienne. La presse des provinces est beaucoup plus libre que celle de Paris. Sans la presse des provinces, la presse française, à quelques rares exceptions près, serait une simple domestique du pouvoir et des lancements financiers.

Sa prétendue liberté, pour laquelle on a tant combattu, n'a abouti qu'à une ignoble dépendance d'argent, qu'à une servitude à peine déguisée.

Donc le *Petit Marseillais* ajoutait ceci :

Nous tenons de source certaine qu'une *société allemande* a été en pourparlers pour l'achat de l'île voisine de la terre française... Le gouvernement s'est préoccupé de cela ; il s'en est même inquiété. Et la société a retiré sa candidature. Mais, demain, la même société ou d'autres sociétés similaires peuvent concourir à l'adjudication, sous le couvert d'un mandataire moins apparent ¹.

1. Le *Petit Marseillais* publia en outre à ce moment la lettre suivante envoyée par un correspondant particulièrement autorisé.

« Ce 4 février 1912.

« Vous ne m'en voudrez pas, je l'espère, de vous renseigner

Par la situation de Porquerolles, si proche de notre grand port militaire de Toulon, cette occupation étrangère eût présenté de graves inconvénients.

L'État se trompe fort, en effet, quand il dit qu'il n'a besoin de rien sur l'île. C'est ce que démontre facilement le *Petit Marseillais* dans les lignes suivantes :

sur un point qui a son importance. Les cartes disent que l'État possède 150 hectares sur l'île de Porquerolles. Les cartes se trompent. L'État ne possède pas 150 hectares, mais à peine 75. La pointe Est (Les Médés) est insuffisante pour les tirs des navires de guerre puisque, au moment des tirs de l'*Iéna*, la marine avait dû EMPRUNTER la moitié de l'île à la Compagnie Foncière, dirigée par M. Orengo.

« A certaine époque, l'État eut le projet de construire un vaste sanatorium sur l'île. Et des demandes d'achat de terrains furent adressées au liquidateur de la Compagnie Foncière. Jamais ces demandes n'ont été solutionnées. Jamais aucune vente n'a été faite.

« *Avant de liorer l'île de Porquerolles aux enchères publiques, je puis dire que tout a été fait, tout a été tenté soit auprès du ministre de la guerre, soit auprès du ministre de la marine pour les engager à acquérir, au nom de l'État, l'île de Porquerolles. Les lenteurs administratives sont sans doute cause de l'échec de ces démarches, car, au point de vue stratégique, Porquerolles a son importance. Certain dossier déposé au ministère de la marine en témoignerait si on avait pris la peine de l'ouvrir!...*

« La situation de la Compagnie Foncière n'a pas permis au liquidateur de différer plus longtemps la vente. Quels seront donc les futurs propriétaires de l'île? On n'en sait rien à l'heure actuelle. Tout ce qu'on peut dire, c'est que des pourparlers sérieux sont engagés avec des étrangers qui se trouvent en ce moment sur le littoral. Avouez que la chose serait pénible si, dans moins d'un mois, nous étions réduits à voir flotter sur tous les coins de l'île le drapeau allemand, espagnol ou italien. Tout a été tenté auprès du gouvernement pour éviter pareille éventualité, il a toujours fait la sourde oreille et, sur l'île de Porquerolles, l'État, nous le répétons, possède juste 75 hectares, dont 50 pour la pointe des Médés et 25 pour les forts de la Repentance et de Sainte-Agathe. Les autres fortins sont déclassés et loués au liquidateur pour une durée de neuf années. »

Les militaires casernés à Porquerolles n'ont pas d'eau potable à boire. Pour leur en procurer, l'État doit s'adresser à une compagnie privée qui, si elle était allemande, par exemple, pourrait répondre par un refus. A part cela, l'Etat n'a besoin de rien sur l'île.

Et à propos de la télégraphie sans fil :

Le 12 juillet 1911, l'administration des Postes et Télégraphes passait à l'administration de la Marine le poste de T. S. F. de Porquerolles. Et, par lettre en date des 16 septembre, 31 octobre, 15 décembre 1911, 3 janvier et 12 janvier 1912, le service des travaux hydrauliques du port de Toulon demandait le renouvellement du bail consenti aux Postes et Télégraphes, bail qui expirait le 16 janvier dernier. La dernière lettre, celle du 12 février, est à citer. Elle est adressée par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Delauche, au liquidateur de la compagnie :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître quelle suite peut être donnée à la proposition que nous avons faite dernièrement de louer la parcelle de terrain occupée par la station de T. S. F. de Porquerolles *et une autre parcelle contiguë*, de dimension figurée sur un plan joint à ma lettre du 16 décembre 1911. »

Le liquidateur a répondu : « Avant de renouveler le bail, nous devons attendre la désignation du nouveau propriétaire. »

Admettons que ce nouveau propriétaire soit un étranger, il pourra dire à l'État : « Je ne renouvelle pas le bail. » Et l'Etat devra déménager et se résoudre à n'avoir plus de poste de T. S. F. à Porquerolles.

Nous l'avons dit, ces craintes ont heureusement disparu quant à l'île de Porquerolles. Mais que va-t-on faire pour l'île de Bréhat, aujourd'hui propriété presque exclusive du juif allemand Kahn, de Francfort?

Enfin, on affirme qu'en Corse, les Allemands ont

fait récemment leur apparition sous la forme industrielle. Rien de plus innocent, en apparence, que l'exploitation des admirables forêts de châtaigniers qui sont une des parures de l'île incomparable. Mais derrière cette exploitation pourraient en même temps s'abriter des opérations moins innocentes.

Cette affinité des juifs allemands pour les îles s'explique : celles-ci constituent des emplacements de choix quant aux installations de télégraphie sans fil en même temps que des points stratégiques importants.

Ceux qui ont étudié l'Avant-Guerre savent combien l'Allemand est expert à greffer, sur une entreprise en apparence pacifique, une surveillance, puis une occupation du sous-sol, du sol, de l'air et de l'eau, puis un litige diplomatique ou économique à propos de cette occupation. Inlassablement, la race germanique poursuit ses projets à double fin : expansion, élimination d'autrui. Pour ne pas voir, il faut, ou se boucher les yeux, ou avoir reçu un bouche-œil. L'inertie de la République en face de ces initiatives impudentes n'a que deux explications qui se mêlent et se complètent : la pleutrerie et la cupidité.

QUATRIEME PARTIE

LES POINTS STRATÉGIQUES

LEUR OCCUPATION

PAR LES SUJETS DE GUILLAUME II

CHAPITRE I

GÉNÉRALITÉS

Cette étude sur « l'Avant Guerre » pourrait avoir comme sous-titre immédiat : les Allemands aux points stratégiques.

Point stratégique, en effet, au sens large du mot, le bureau des naturalisations au Ministère de l'Intérieur qu'occupe le juif Jacques Grumbach.

Points stratégiques également, les Moulins de Corbeil, qu'occupe le juif allemand Lucien Baumann, ainsi que les mines de fer de Normandie avec Jos de Poorter et Thyssen à Diélette et dans les Hauts Fourneaux de Caen.

Point stratégique, La-Motte-Breuil, avec les Ignace Strauf, M. J. C. Ertel, M. Ch. Plieninger.

N'avons-nous pas dénoncé, dans tous ces points occupés par le juif ou l'allemand, de redoutables forteresses dont la destination n'échappe qu'aux yeux mal exercés? N'avons-nous pas arraché à l'ombre où il se dissimulaient, fort mal du reste, ces ennemis installés en silence, abrités derrière une fonction officielle ou sous le couvert d'opérations commer-

ciales ? Nous les avons vus pénétrer au cœur du pays, s'immiscer dans nos affaires, se documenter, explorer, poster un peu partout des agents qui n'hésiteront pas à faire, le cas échéant, leur devoir patriotique. Ce devoir consistera à trahir notre hospitalité trop généreuse. Et l'on entendra résonner dans nos villes, plus justifié encore qu'il y a 43 ans, ce cri sinistre : « Nous sommes trahis. »

Mais il est d'autres points stratégiques qui correspondent mieux encore au sens étymologique du mot, c'est-à-dire *ceux que l'on détermine sur un plan de campagne pour les opérations d'une armée*.

La situation exceptionnelle choisie par nos voisins dans certaines régions ne saurait être le pur effet du hasard. C'est bel et bien là l'exécution d'un programme topographique et militaire savamment élaboré.

Ces lieux stratégiques sont situés dans le voisinage des forts et des défenses naturelles ; des garages et embranchements et principalement des voies de *chemin de fer qui seraient utilisées, au moment de la mobilisation, pour la concentration et le transport des troupes* ; des ports, des grands dépôts de charbon et d'outillage militaire, des arsenaux, de certains canaux, des postes de télégraphie sans fil, des aqueducs et des viaducs. Ces emplacements sont, en quelque sorte, les ganglions nerveux de ce grand corps armé qu'est la Défense Nationale. Sabotés ou détruits par l'ennemi, il en résulterait une forte perturbation et parfois de véritables catastrophes.

Comment, me direz-vous, de telles choses sont-elles possibles ? Comment les autorités locales, comment les autorités supérieures laissent-elles des Allemands procéder à ces installations si menaçantes

pour la Défense Nationale? Comment personne ne proteste-t-il? A quoi servent les députés, les sénateurs, les inspecteurs techniques? Ma réponse sera bien simple : à boucher les yeux du pays. Les Allemands ont le maniement du parlementarisme français. Ils ont le maniement, par intimidation, du gouvernement français. A Cherbourg, ils ont mis le député-maire Mahieu, socialiste, dans leur poche. A La Motte-Breuil, les journaux républicains ont pris, comme un seul homme, la défense de l'usine allemande qui fournit l'hydrogène à nos dirigeables. Partout en France il y a, embusqué, un agent électif français ou juif du clan des Ya, que manœuvre l'Allemand, qui vend à l'Allemand la clé de son patelin, avec la manière de s'en servir. C'est fou, c'est monstrueux, mais c'est ainsi, c'est la République.

Nous avons exposé, à différentes reprises, le plan général de sabotage industriel et économique soit direct et actif, soit par abstention et passif, qui est certainement dans les vues du grand État-Major de nos voisins et que nous dénonçons sous toutes ses formes. Gêner les transports et les approvisionnements, affamer Paris, détruire les travaux d'art, éteindre les forts de l'Est par manque de combustible, rendre les dirigeables inutilisables, éclairer la route des troupes allemandes vers la Capitale, à l'aide de relais d'apparence inoffensive, commerciale et même alimentaire, utiliser les fermes de la vallée de la Woëvre, certains dépôts, les chemins de fer à voie étroite, les canaux, les postes secrets de télégraphie sans fil et tout l'outillage de la paix, — soigneusement germanisé, — en vue des opérations de la guerre, tel est le but de cet immense réseau étendu sur notre pays depuis l'Affaire du traître Alfred

Dreyfus et la suppression du Bureau des Renseignements.

Le schéma général de cet envahissement progressif en vue de l'invasion m'apparaît net et clair. Je me hâte d'ajouter qu'en pareilles matières, ce qui est révélé perd la moitié de son péril et de sa nocivité, si, du moins, le ministère de la Guerre français veut bien tenir compte de nos révélations. Il est très facile de contrôler les documents que j'étaie ici et, une fois la certitude acquise, de prendre des mesures en conséquence. Ce qui serait criminel, ce serait de fermer les yeux et de se boucher les oreilles, afin de persister à ignorer la vérité. Mais ce serait alors aux patriotes à forcer la main au gouvernement.

Dans une série d'articles très remarquables, publiés au *Correspondant* par le général Maitrot, le danger que présente pour la défense nationale l'installation soit d'usines, soit de fermiers allemands à proximité de voies ferrées et de travaux d'art, ponts, viaducs, aqueducs, etc..., est exposé d'une manière impressionnante.

Cédons la parole au général Maitrot dont la grande compétence en ces matières est reconnue de tous :

Les deux nations sont à égalité, au point de vue transports stratégiques et rapidité de concentration : c'est cette égalité que nos adversaires chercheront à rompre en leur faveur.

Mais comment? Pas en augmentant le nombre de voies de concentration déjà existantes en Alsace-Lorraine; il semble bien qu'il y ait saturation sur le front considéré, mais en ralentissant par des destructions méthodiques le rendement du réseau français. Et c'est ici que nous entrons dans le vif du sujet.

Toutefois, nous demandons tout d'abord au lecteur de vouloir bien se figurer, en pensée, le spectacle offert

par nos voies ferrées au début d'une guerre : tout le trafic arrêté, le réseau national est requis par l'armée, 1.800 trains de troupes vont rouler vers la frontière de l'Est, 100 trains par corps d'armée, la plupart de 50 wagons et longs de 350 mètres. Si on forme 5 trains d'éléments d'armée soit 1.000 trains, en tout 2.800 trains. Et il n'y a pas que ces trains qui suivent les lignes de transport aboutissant à la zone de concentration, il y a des trains d'approvisionnement de toutes sortes pour les places fortes, pour les grands centres de population.

Le ravitaillement de Paris, *en dehors du ravitaillement journalier*, exigerait 8.000 trains de 500 tonnes, aussi confiera-t-on les deux tiers des transports aux canaux ; il n'en restera pas moins 2.600 trains à destination de Paris.

Pendant tout le temps que dure la concentration, ces énormes trains, avons-nous dit plus haut, se succèdent de vingt en vingt minutes, sur les lignes à double voie, à la vitesse de trente kilomètres à l'heure. C'est un mouvement ininterrompu, une lente montée vers l'Est, de toutes les forces vives de la nation ; un million d'hommes, que d'autres qui attendent dans les dépôts s'apprêtent à suivre.

S'imagine-t-on l'effet que produirait dans cette masse de trains un accident quelconque, déraillement, rupture de pont, éboulement dans un tunnel, etc., etc. C'est l'arrêt immédiat sur une bonne partie de la ligne. Nous savons que tous les cas qui pouvaient être prévus l'ont été, que dans le plan de transport on a étudié des « variantes » dans l'hypothèse où tel ou tel ouvrage serait détruit : on détournera les trains par la ligne de X, qui n'est pas, ou est peu utilisée, et on rejoindra la voie initiale de la station de Z, etc., etc.

Le voilà, le danger réel, terrible et soyons bien convaincus que les Allemands mettront tout en œuvre pour le faire naître et pour provoquer un désastre irréparable.

N'en doutons pas, les ouvrages à détruire, les portions de voies à faire sauter ou à saboter sont déjà repérés, reconnus, et les moyens d'exécution arrêtés dans tous leurs détails.

C'est l'évidence même, et les Allemands seraient bien sots s'ils n'adaptaient pas à ce travail de repérage les multiples prises qu'ils ont su se ménager sur notre territoire, les innombrables facilités que leur donnent les points de contact d'usines, d'agences, de mines, de quais d'embarquement et de débarquement, de lignes transatlantiques, etc., etc. Ce qui est abominable, ce qui demeurera devant l'histoire le crime du régime, c'est que, sachant cela, il ait levé, de ses propres mains, les barrières, facilité le plan allemand.

Mais, dira-t-on, il y a un service de protection des voies ferrées prévu pour tout le réseau : de plus, certains ouvrages d'art à proximité des villes de garnison seront gardés par des postes de l'armée active que viennent relever des postes de territoriaux.

Voici un bateau qui, au pas lent de ses deux chevaux de remorque, s'avance sur le canal de la Marne au Rhin. Il est monté par un honnête équipage, il va à Toul ou à Bar-le-Duc porter un convoi de bois ou quelques tonnes de farine. Il est accompagné d'un convoyeur militaire qui se tient en tenue près du patron. Les papiers sont en règle. Rien de suspect, rien d'anormal. Soudain, en passant sous le pont du chemin de fer, à Sermaize, ce paisible bateau se transforme en un volcan. Sous son bois, sous ses sacs de farine, il y avait cinq cents kilos de dynamite. Tout a sauté : bateau, attelage et pont du chemin de fer. Voilà la voie coupée sérieusement, il s'agit d'une grosse réparation. Détourner les trains sur des voies latérales, il n'y faut pas songer, on est au deuxième jour de la mobilisation, tout marche à plein. C'est l'arrêt pour combien de jours !

Nous avons cité un moyen pour « réussir un accident » ; nous en citons dix contre lesquels seront désarmés les gardes de la voie.

Qu'on ne crie pas au roman, à l'invraisemblance, tout

ceci n'est que trop réel, les événements le prouvent.

Quant aux hommes nécessaires pour faire ces coups d'audace, les Allemands n'en manquent pas, ils n'auront que l'embaras du choix. Il y a leurs officiers d'abord, qui circulent comme ils l'entendent dans toute la région frontière, qui peuvent faire à loisir des reconnaissances et qui, lorsque l'heure aura sonné, seront heureux de risquer leur vie dans une entreprise qui doit tourner au profit de la patrie. Il y a ensuite les trop nombreux Allemands, qui se sont fixés dans les 6^e et 20^e corps, et dont la plupart ont des missions secrètes qu'ils sauront accomplir le moment venu.

Nous nous rappelons avoir eu entre les mains une fiche concernant un Allemand qui était arrivé, certain jour, dans un village de X., et y avait acheté une petite ferme toute proche d'un important ouvrage d'art de Nancy. Cet homme recevait un volumineux courrier et vivait sur un pied que ne justifiaient pas les maigres profits qu'il pouvait tirer de sa modeste ferme. C'était certainement suspect ; il ne faisait pas de doute pour nous qu'il avait une mission, celle de détruire le grand point de la voie avec quelques complices qui l'auraient rejoint à l'heure fixée. Le gouvernement français prévenu aurait dû l'expulser ; les Allemands, dans un cas analogue, n'hésitent pas une seconde. On s'est borné à l'inscrire sur le registre des suspects et en face de son nom, on a écrit gravement : « A arrêter en cas de mobilisation générale !

L'homme est peut-être toujours là. Il y a longtemps qu'il aura disparu, et que le pont aura sauté quand on viendra pour l'arrêter.

Nous sommes entourés d'espions et d'agents secrets, et nous ne faisons rien pour nous en débarrasser. Nous l'avons déjà dit, nous le répétons, et nous le redirons encore : Les Français sont incorrigibles, la sévère leçon de 1870 ne leur profitera même pas.

Il est aisé de faire observer au général Maitrot que le gouvernement de la République, étant celui des juifs, c'est-à-dire de la trahison, est dans sa fonction

en tolérant et même encourageant les espions et les agents secrets. Mais encore une fois, en levant tous les masques, nous rendrons la tolérance et l'encouragement plus difficiles.

L'occupation des points stratégiques est une des formes les plus habiles et les plus hardies de *l'Avant-Guerre*.

Comme on dit en escrime et en tactique, les Allemands se logent en attendant l'occasion de nous attaquer ¹.

1. Rendons leur cette justice qu'ils le font avec une habileté remarquable. Ils savent revêtir les masques les plus inoffensifs. Voyez plutôt :

Il s'agit du fameux trust de la colle forte Scheidemandel, auquel notre confrère Louis Bruneau a consacré un chapitre fort intéressant de son enquête de la *Grande Revue*. Comme je l'ai maintes fois expliqué, ce trust commercial et industriel ne m'intéresse pas autrement en lui-même. En revanche, ses applications éventuelles à la Défense Nationale — situation des locaux par exemple — m'intéresse énormément. De même il est important de saisir sur le vif le « fregolisme » tudesque en matière de sociétés :

On voit, dans les *Affiches Parisiennes* du 28 mai 1911, la création de la Société Française de l'Industrie chimique (Anciens Établissements Tancrede et Collette).

Parmi les administrateurs figurent les anciens propriétaires, M. Willy Heilpern, avocat, demeurant à Bruxelles, rue Joseph II, numéro 60, et M. Roemer, ingénieur, demeurant à Paris, rue de Flandre, numéro 111.

Voilà une façade irréprochable : quel est l'acheteur qui pourrait se douter qu'il traite avec le groupe allemand Scheidemandel ?

Néanmoins, si on va au greffe du Tribunal consulter la liste des premiers actionnaires, on voit qu'ils ne sont que sept ayant souscrit les 2,000 actions, et, sur les sept, il y a :

Willy Heilpern	200 actions
Roemer	200 actions
Société Scheidemandel	600 actions

M. Heilpern a eu soin, pour la circonstance, de se déguiser en avocat belge, demeurant rue Joseph II, numéro 60.

Le même Heilpern figurait dans l'annexe du *Moniteur*

C'est ainsi que l'Allemagne s'est installée, sans coup férir :

En Normandie, où, nous l'avons vu, elle menace Cherbourg où demain elle aura le port de Diélette et le port de Caen, où ses enclaves sont déjà nombreuses.

En Bretagne, où elle commence à exploiter les mines, à tenir les îles (Bréhat).

Elle s'est également installée dans les *environs immédiats*, dans la *grande banlieue* et la *banlieue de Paris*.

Dans la vallée de l'Oise et dans le Nord, ce sont les forteresses chimiques et industrielles qui prédominent, de préférence le long des voies de chemin de fer, aux embranchements, dans le voisinage des ponts, viaducs, canaux, parcs aérostatiques. Nous

Officiel belge du 18 novembre 1910, comme représentant de la Société anonyme Centrale de Produits Chimiques, autre création, « anonyme » du groupe Scheidemandel. — Il est indiqué dans l'acte comme « Wilhelm Heilpern, industriel, demeurant à Bruxelles, rue Joseph II, numéro 60 ».

Quoique le prénom allemand Wilhelm n'ait pas encore été changé en Willy, on peut le supposer industriel belge.

Si on remonte plus loin, à la création de la Société anonyme centrale de Produits chimiques (Annexe du *Moniteur Officiel* belge du 31 décembre 1908), on voit dans les fondateurs : « M. le docteur Wilhelm Heilpern, représentant la « Zentralgesellschaft für chemische industrie, établie à Berlin, « Dorotheen Strasse, n°s 43-44. »

Avec quelle habileté ce docteur berlinois s'est tout doucement transformé en industriel belge, puis en avocat, pour opérer en France...

Pourquoi ces masques successifs si ce n'est pour égarer l'opinion publique ?

Comment diable ces « herren » à transformations font-ils pour s'y reconnaître dans leurs personnalités successives ? Comment le docteur-avocat allemand-franco-belge Wilhelm Heilpern ne s'engluet-il pas dans ces divers pots de colle vraiment forte ?

avons signalé les dangers de cette invasion dans l'Oise à La Motte-Breuil, à propos de la fourniture de l'hydrogène pour nos ballons; nous verrons d'autres cas aussi saisissants.

Dans l'Est, l'Avant-Guerre allemande a une prédilection pour les fermes, en raison des avantages que celles-ci présentent au point de vue du ravitaillement des armées en marche.

Cette Avant-Guerre, dans la région du Centre de l'Est, du Nord-Est et du Nord de la France revêt ainsi, deux aspects distincts :

Elle se manifeste :

1° Sous la forme d'usines, d'entreprises, de fortresses industrielles.

2° Par l'accaparement progressif des fermes.

Usines et fermes sont naturellement installées à proximité des voies ferrées et des travaux d'art.

CHAPITRE II

LES ALLEMANDS OCCUPENT DE VÉRITABLES FORTERESSES INDUSTRIELLES, DANS LE CENTRE, LE NORD, L'EST ET LE NORD-EST DE LA FRANCE.

1° DANS LES ENVIRONS DE PARIS, DANS LA GRANDE BANLIEUE ET DANS LA BANLIEUE

Ce n'est pas la région la plus encombrée. Ce n'est pas non plus la plus exposée, du moins immédiatement, en cas de guerre. Par contre, les établissements allemands de toute nature deviennent de plus en plus denses au fur et à mesure que l'on s'approche de la frontière de l'Est.

Transportons-nous près de Paris à Puteaux, sur le quai National.

La lampe Osram.

Il ne s'agit ici que d'un phénomène de contiguïté ; mais vous avouerez qu'il est inquiétant, quand vous

saurez qu'il concerne L'ARSENAL où se fabrique en secret le frein du 75, — et la société allemande dite « la Lampe Osram ».

Voici d'abord ce qu'est la Société anonyme de « la Lampe Osram » :

Capital. — Un million deux cent mille francs, divisés en 2.400 actions de cinq cents francs chacune, dont 1.645 entièrement libérées, attribuées comme prix des apports.

Durée. — Cinquante années. — *Objet :* l'obtention, l'acquisition et l'exploitation de tous brevets, procédés et secrets de fabrication, concernant l'électricité en général; l'acquisition et la concession des licences y relatives; la fabrication et le commerce de lampes électriques et de tous autres appareils et machines concernant l'industrie électrique, etc.

Conseil d'Administration :

Président. — M. F. Kallmann.

Administrateur délégué. — M. Richard Heller.

Membre. — M. Cahen.

Quant à l'arsenal de Puteaux, il est de toute première importance au point de vue de notre artillerie. J'aime à croire que la surveillance y est étroite; mais vous trouverez, comme moi, extravagant qu'il ne soit séparé de la *Lampe Osram* que par la rue Parmentier, laquelle est une étroite petite ruelle, un simple boyau.

J'ajoute que le haut personnel de la *Lampe Osram* (M. Arndt, directeur technique) est entièrement allemand; que certains employés principaux font, comme il est naturel, perpétuellement la navette entre Paris et Berlin; que toutes les relations verbales entre chefs ont lieu en allemand, de sorte que les ouvriers français de l'établissement ne peuvent y comprendre

un mot; que le personnel français est mené à la baguette; qu'il est strictement obligé d'adhérer à la loi des retraites ouvrières; que toutes les matières premières viennent d'Allemagne, à l'exception des culots de lampe, importés de Hollande.

Il est d'autant plus remarquable que la *Lampe Osram* se soit installée près de l'Arsenal, que sur d'autres points de Puteaux, et non loin d'ailleurs de l'emplacement choisi, abondaient, au moment de l'installation, des terrains disponibles et d'un prix beaucoup moins élevé.

La *Lampe Osram*, payant d'audace, tout comme la fabrique allemande de produits chimiques de La Motte-Breuil, a demandé l'autorisation de construire un bâtiment de deux étages, en bordure et au coin de la rue Voltaire et de la rue Parmentier. Elle a fait acheter les terrains correspondants et entoure ainsi complètement l'annexe de l'arsenal. De plus, quand la construction sera effectuée, le personnel allemand de la *Lampe Osram* ne sera séparé des chambres des ordonnances et de l'atelier de gonflage et de réparation des freins du 75, situés au premier étage de l'arsenal, que par la largeur de la rue, ou plus exactement, de la ruelle Parmentier.

Où l'affaire devient encore plus singulière, c'est qu'en fait, on ne fabrique pas de lampes Osram à Puteaux. Même, les lampes à réparer sont envoyées à Berlin. La nécessité d'une aussi vaste et coûteuse installation s'explique difficilement pour un simple entrepôt.

Ma baguette magique m'a permis de pénétrer dans les conseils de la *Lampe Osram*. Je sais que le directeur allemand de la *Lampe Osram*, M. Arndt, a recommandé à ses employés, si l'on venait de-

mander des renseignements de la part d'un journal quelconque, DE PARLER FRANÇAIS ET DE SE DIRE FRANÇAIS. Consigne plus facile à imposer qu'à exécuter. Mais que M. Arndt se rassure. Aucun journal n'aura l'indiscrétion de lui poser la moindre question sur l'aimable voisinage qui le rapproche ainsi de notre arsenal.

Un vol d'une caisse d'objets concernant l'artillerie, en gare de Suresnes-Puteaux, dans la matinée du 5 janvier 1912, est demeuré entouré de mystère. L'auteur du vol, un nommé L..., qui demeurait à Suresnes, en garni, déclara avoir agi sous l'empire de l'ivresse, sans savoir même ce que contenait la caisse. Il n'en fut pas moins condamné à plusieurs mois de prison, ce qui laisse supposer que son cas fut jugé grave et suspect.

De l'enquête faite par quelques-uns de nos amis de Puteaux, il résulta que la gare de marchandises de Puteaux était mal éclairée et qu'elle n'était pas gardée. Tout y est laissé à l'abandon, *même les wagons de poudre*, si mal clos qu'on peut lire les indications de service placées à l'intérieur. Les envois importants effectués par l'Arsenal sont généralement accompagnés jusqu'à la gare par un ou plusieurs factionnaires. Mais une fois là, personne ne s'en occupe plus. C'est l'incurie, d'autant plus coupable qu'il pourrait en résulter des catastrophes.

L'Administration de la Guerre a esquissé une vague réponse quant au vol commis, sur le quai, de la caisse renfermant des pièces secrètes du nouveau canon. Il y a bien eu « tentative de vol », mais il s'agissait de différents éléments du matériel d'artillerie, qui ne seraient « ni secrets ni même confidentiels ».

Simple amusette, sans doute pour passer le temps dans une gare que n'éclairaient pas les filaments électriques de la lampe Osram.

Savourons maintenant les lignes suivantes du règlement de cette *Lampe Osram*, contiguë à notre arsenal, et dont les employés allemands frayent, — dans les cabarets du voisinage, — avec les ouvriers dudit arsenal ¹.

« Le personnel est RENDU ATTENTIF du fait qu'il lui est rigoureusement interdit de communiquer à des tiers des renseignements quelconques sur l'installation et les méthodes de fabrication de l'usine. Il ne devra être fait aucun dessin, croquis, ni aucune note relative à l'installation de l'usine ou à la fabrication. L'inobservation de ces recommandations serait de nature à l'exposer à des poursuites judiciaires. »

Je prie l'administration de la *Lampe Osram* de vouloir bien remarquer la plaisante ironie du règlement. Je rends mes lecteurs « attentifs au fait » que cette méfiance serait encore bien plus légitime de la part de l'arsenal militaire, alors qu'à deux pas de cette boutique allemande, au premier étage des bâtiments de l'arsenal, dans une pièce donnant sur la rue Parmentier, se trouve l'atelier de gonflage et de préparation des freins du 75. J'ajoute, pour l'édification de tous, que le directeur général de la *Lampe Osram*, M. Richard Heller, est allemand, que

1. A l'angle de la rue Parmentier et du quai National, se trouve un petit restaurant, où se rencontrent, comme il est naturel, des ouvriers et employés allemands de la *Lampe Osram* et des ouvriers de l'arsenal. C'est ainsi qu'un de nos amis a vu un jour, de ses propres yeux, quelques employés de l'usine allemande cherchant à griser un ouvrier de l'arsenal, lequel, d'ailleurs, ne se laissa pas faire. Le fait peut être innocent. Il peut ne pas l'être.

le directeur commercial, M. Bruder, est allemand, que le directeur technique, M. Arndt, est allemand, que les principaux contremaîtres sont allemands, ont fait *ou vont faire* leur service militaire en Allemagne, que toutes les relations verbales entre chefs se font en allemand, que les matériaux et outils viennent d'Allemagne..., et cela est tout naturel.

Ce qui l'est moins, c'est ce voisinage immédiat d'un arsenal contenant d'importants secrets militaires et d'une usine allemande; c'est la promiscuité qui en résulte; c'est l'atmosphère étrange qui règne à Puteaux, et dont le vol de la nuit du 5 janvier 1912 n'est pas le moins inquiétant symptôme.

2° A CORBEIL

J'ai insisté, dans le chapitre consacré à Lucien Baumann, sur l'importance que devaient avoir, au moment de la mobilisation, les Grands Moulins de Corbeil et sur les conséquences désastreuses, incalculables, qu'entraînerait, à cette heure critique, un simple arrêt dans leur fonctionnement.

J'ai également montré quel danger offrait la présence d'un juif allemand à la tête de ces moulins.

Parmi les bons Français qui ont tenu à m'apporter leur contribution, un homme des plus compétents m'a signalé qu'un poste allemand installé à Corbeil peut paralyser, en une seule nuit, les gares suivantes :

Juvisy (Jonction de l'Orléans, du P.-L.-M. et de la Grande-Ceinture);

Villeneuve-Saint-Georges (Jonction du P.-L.-M. et de la Grande-Ceinture);

Melun (avec ses voies de grande ligne, ses quatre voies entre Montereau et Paris);

Moret (Isolant le Bourbonnais);

Montereau (Détruisant la liaison P.-L.-M. et Est par la ligne Montereau-Flamboin).

Au sujet de Melun, laissez-moi vous conter une histoire que je tiens d'un officier et dont l'exactitude est absolue. Il existait à Melun, avant 1870, une brasserie du nom de Barthel, qui n'employait en majeure partie que des ouvriers et employés allemands. Survint la guerre. Quand les uhlands arrivèrent en vue de la ville, quels étaient les éclaireurs des premiers escadrons qui dévalèrent les pentes de Melun?... CE FURENT TOUS D'ANCIENS OUVRIERS ET EMPLOYÉS DE LA BRASSERIE BARTHEL QUI CONNAISSAIENT ADMIRABLEMENT LE TERRAIN ET QUI FURENT RECONNUS PAR LES HABITANTS.

Or, depuis cette époque, à la brasserie Barthel, a succédé dans la même ville, la brasserie Grüber, reliée à la voie ferrée du P.-L.-M. qu'elle domine comme une véritable forteresse et qui a sa maison mère à Strasbourg. Mon correspondant ajoute que cinquante pour cent des employés de cette brasserie Grüber sont des Allemands, se donnant plus ou moins pour des Alsaciens, et vont à tour de rôle accomplir leur période militaire en Allemagne. La proportion fût-elle beaucoup moindre que le danger n'en resterait pas moins grand.

La brasserie Grüber pourrait m'objecter qu'elle est alsacienne, ayant sa maison-mère à Strasbourg, que ses employés Allemands ou naturalisés Français, *cè qui ne leur retire en rien leur qualité d'Allemands*, sont d'excellents Français, capables au besoin, tout comme nos déserteurs juifs, « d'aller se faire trouver

la peau à la frontière ». Je lui répliquerai que le précédent de la brasserie Barthel est joliment fâcheux, et qu'une bonne surveillance administrative et militaire me rassurerait plus que les protestations trop intéressées des intéressés.

Quant à la ligne de Montereau-Flamboin, c'est le type du chemin de fer stratégique. Quelques hommes décidés, munis des explosifs nécessaires — *et ce n'est pas ce qui manque dans les sociétés de produits chimiques allemandes* — quelques « officiers-ingénieurs » de réserve ou d'active allemande, en faisant sauter les aiguilles des gares ci-dessus désignées, entraveraient gravement la mobilisation. Ne souriez pas, messieurs les Juifs et les dreyfusards. On souriait aussi, en 1869, quand quelques patriotes éclairés s'efforçaient de mettre en garde leurs concitoyens. C'est ainsi, pour rester dans ces mêmes régions, que la destruction des écluses, à *Montereau* et à *Moret*, SUPPRIMERAIT TOUTE COMMUNICATION FLUVIALE AVEC LE CENTRE ET ISOLERAIT NOTAMMENT L'ARSENAL DE BOURGES DES ARMÉES DE L'EST, EN COUPANT LES ROUTES D'EAU.

Donc, on ne saurait trop insister sur l'importance de la ligne Montereau-Flamboin, qui met en communication la ligne de Lyon et celle de l'Est et permettrait, en cas de guerre, de diriger vers la frontière, par Troyes, des troupes venant de la région lyonnaise, du Dauphiné, ou de la Bourgogne, par exemple. Sur le plan de mobilisation qui est au ministère de la Guerre, ces itinéraires et ces transports sont, bien entendu, prévus d'avance.

Or, en quittant Montereau, cette ligne stratégique vers Flamboin et Troyes franchit l'Yonne sur un pont connu sous le nom de *Pont de Moscou*. CONTIGUË

AU PONT DE MOSCOU, INDISPENSABLE AU TRANSPORT DES TROUPES DANS LES CONDITIONS QUE JE VIENS D'INDIQUER, SE TROUVE UNE USINE DE PRODUITS CHIMIQUES. CETTE USINE, QUI APPARTENAIT JADIS A L'INDUSTRIE FRANÇAISE, EST TOMBÉE, DEPUIS PLUSIEURS MOIS, AUX MAINS DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE, DES FRÈRES W.-E. MERCK, MARQUE BIEN CONNUE ET DES PLUS IMPORTANTES ¹. Cette usine, qui est encore à la période d'installation et d'infiltration, n'emploie, jusqu'à présent, que quelques contremaîtres allemands. Néanmoins, les frères Merck font déjà venir d'Allemagne les ingénieurs, employés et ouvriers qui leur sont nécessaires pour la réparation de leurs machines allemandes.

J'admets que les frères Merck aiment ardemment la France, qu'ils se fassent même naturaliser Français à quarante ans, comme Lucien Baumann; il n'en demeure pas moins à craindre qu'un de ces agents du patriotisme militaire allemand, comme il y en a des centaines et des centaines, qu'un sous-officier ou officier de l'armée allemande, grimé en ingénieur ou en employé pour la circonstance, *ne s'occupe du pont de Moscou beaucoup plus que de produits chimiques*. Si le pont de Moscou saute, deux heures après la déclaration de guerre, il ne faudra pas trop s'en étonner. Je répète que l'usine allemande est contiguë au pont. Le seul établissement proche est en face, sur l'autre rive de l'Yonne,

1. Le Pont de Moscou n'est séparé de ces dangereux établissements que par un grillage en bois de 1 m. 80 de haut. Il est creusé de cavités destinées à l'écoulement des eaux de pluie, mais capables aussi de recevoir une forte quantité d'explosifs. Rien ne serait plus facile à une personne mal intentionnée que de faire sauter cet ouvrage indispensable. Rappelons ici QU'A L'ALERTE DE 1905, IL EST PASSÉ SUR CE PONT DE MOSCOU PLUS DE CENT TRAINS DE MUNITIONS. Ce chiffre démontre son utilité.

un réduit appelé *la Machine Fixe*, donnant sur le chemin de halage. C'est dire que la surveillance est nulle et que l'usine Merck est en fait maîtresse du Pont de Moscou.

De plus la maison Merck est en relations constantes d'affaires avec une autre usine de produits chimiques allemande que nous connaissons bien : celle de La Motte-Breuil, succursale elle-même de l'usine Elektron de Griesheim Bitterfeld. Ces deux maisons se tiennent comme les deux doigts de la main.

N'est-ce pas une coïncidence saisissante que ces deux fabriques de produits chimiques, relevant de l'industrie allemande toutes deux, se trouvent comme par hasard installées, l'une à côté du parc d'aérostation de La Motte-Breuil, fournissant l'hydrogène à nos dirigeables, l'autre à côté du Pont de Moscou et d'une de nos voies stratégiques les plus importantes?

Il était à prévoir que les forteresses chimiques allemandes s'entr'aidèrent. Mais je n'imaginai tout de même pas que leurs rapports fussent tellement étroits. La coïncidence de leur établissement simultané en de semblables endroits n'en est que plus saisissante.

Par ailleurs, on m'a signalé la présence d'une usine allemande suspecte dans le voisinage du pont d'Épinay.

Des patriotes ont également déniché à Nanterre, — région infestée d'Allemands, — une usine allemande située sur les bords de la Seine, A DEUX CENTS MÈTRES A PEINE DU PONT DE BEZONS, voie principale des chemins de fer venant de Normandie à Paris Saint-Lazare. Cette maison fabrique du papier à musique et imprime des partitions musicales. Elle a un bureau à Paris, un autre à Berlin, un autre à

Leipzig. Le directeur de l'usine de Nanterre serait un Allemand du nom de Ditzel. Le sous-directeur, un autre Allemand du nom de Friederich. Depuis que ces messieurs sont en fonctions, les ouvriers français sont éliminés un par un, sous des prétextes divers, — *suivant la méthode allemande*, — et remplacés par des Allemands. Sur la centaine d'ouvriers que compte l'usine, il n'y aurait plus qu'une quarantaine de Français.

Voici plusieurs mois qu'à Gargan-Villemomble, on était fortement intrigué par une usine allemande, située sur la ligne (*station avenue Magne*) appartenant à la maison allemande HÉLIOS, — *Société anonyme française de produits chimiques et photographiques*, sise 22, rue de Bondy, à Paris. Au moment d'Agadir, tout le haut personnel de cette usine s'éclipsa, paraît-il. Elle avait adjoint une blanchisserie à ses produits photographiques, et cette installation onéreuse surprenait fort les habitants, vu la concurrence forcément victorieuse des blanchisseries voisines de Boulogne et de Billancourt. Celles-ci, en effet, ont à leur avantage la proximité du fleuve et les écoulements nécessaires. L'usine en question ÉTAIT SITUÉE A 2 KILOMÈTRES ENVIRON DE NOISY-LE-SEC, EMBRANCHEMENT DES LIGNES D'AVRICOURT ET DE STRASBOURG. LA LIGNE DE GARGAN, SUR LAQUELLE SE TROUVAIT CE BATIMENT, RELIE LES LIGNES DU NORD ET DE L'EST. ELLE ÉTAIT ENFIN A ENVIRON TROIS KILOMÈTRES DU FORT DE ROSNY-SOUS-BOIS ET A PEU PRÈS A LA MÊME DISTANCE DU FORT DE ROMAINVILLE.

On relevait dans le conseil d'administration de la *Helios*, les noms du baron de Pflugk et de J. Wehrenpfennig, mort depuis. Le baron de Pflugk est une personnalité des plus entreprenantes et des plus

importantes. Sa famille a une haute situation à la cour de Saxe. Ancien officier de l'armée allemande et des plus estimés, il dut quitter le service à la suite de nombreuses blessures reçues au cours de campagnes coloniales. Il n'en faisait pas moins, en raison de ses affaires, de nombreux voyages en Allemagne, et il était bien connu et apprécié dans la région de Gargan, où il conversait volontiers avec l'habitant¹.

J'ajoute que la maison *Hélios* n'eut pas à se plaindre de l'hospitalité française, si j'en crois son prospectus :

« Méthode des formolateurs *Hélios*, expérimentée conformément au décret du 7 mars 1903, par le comité consultatif d'hygiène publique de France, et autorisée officiellement, sur le rapport favorable de ce comité, par décisions ministérielles des 9 février et 24 décembre 1904. »

L'Oise.

L'Allemagne a en quelque sorte monopolisé, depuis vingt ans, l'industrie chimique industrielle et pharmaceutique. Il serait excessif sans doute de prétendre

1. Le 24 octobre 1912, quelques jours après la publication dans *l'Action Française* de ces renseignements, je reçus la visite, — la première de ce genre — du baron de Pflugk, ex-officier de l'armée allemande, que j'avais ainsi mis en cause. Fort courtoisement, le baron de Pflugk m'assura que la *Hélios* était dissoute et que l'établissement n'existait plus. Il me donna aussi des explications satisfaisantes sur ses fréquents voyages en Allemagne pendant son séjour en France. Il voulut bien reconnaître que la situation actuelle était paradoxale et qu'il était fort légitime qu'un patriote français s'inquiétât d'un pareil état de choses. Par ailleurs, il n'eut à démentir aucun des renseignements que j'avais reproduits.

qu'elle avait, dès le début de cette extension, ses visées sur nos travaux d'art et nos voies de mobilisation. Mais il serait stupide de ne pas voir que, là comme ailleurs, l'Allemagne a fait servir son développement industriel à son plan militaire, a greffé sur l'envahissement économique un plan d'invasion par les armes. C'est exactement de la même façon que les entreprises minières en Normandie de Thyssen-Krupp permettent à l'empire allemand de créer chez nous des enclaves aussi périlleuses, aussi scandaleuses que le « Gibraltar allemand », par exemple, que le port de Diélette.

Chose à remarquer, les fabriques de produits chimiques allemandes foisonnent surtout dans la vallée de l'Oise dans les départements du Nord et de l'Aisne. La vallée de l'Oise, est infestée d'usines, de fabriques et d'installations allemandes.

La *Dépêche de l'Oise* va me dire que cela fait la fortune de la région. Je lui demanderai si elle sait que le loyer des maisons ouvrières de l'usine allemande, à Trosly-Breuil, par exemple, est de 192 fr. par an. Ces maisons ne sont pas luxueuses, loin de là. Elles seraient exemptes d'impôts, grâce à de mystérieux protecteurs. Cependant que dans d'autres cités ouvrières du voisinage, certainement plus confortables, le loyer de maisons appartenant, celles-là, à l'industrie française, ne serait que de 99 francs par an. En d'autres termes, les Allemands s'arrangent toujours, comme les Juifs leurs compères, pour faire d'excellentes affaires, même avec la « vilandrobie ».

Je reviens à la vallée de l'Oise. Aux prévisions des meilleurs auteurs allemands, cette vallée sera, dans la prochaine guerre, une des voies de pénétration de leurs armées. Est-ce pour cela que les Allemands ont eu soin

de la jalonner de points d'appui d'apparence inoffensive, tels que fabriques de pâte de paille, de pâte de bois, de couleurs d'aniline..., ou demi-inoffensive, tels que dépôts alimentaires d'un genre particulier, sociétés d'électricité, etc., etc.? Il ne faut pas oublier que Creil, par exemple, est sinon un point stratégique au sens militaire du mot, du moins une des bifurcations les plus importantes de la ligne du Nord. Il y a là, non seulement au point de vue industriel et commercial, mais aussi au point de vue de la Défense Nationale, un foisonnement germanique préalable des plus inquiétants. Dans la région de l'Est, nous le verrons, nos ennemis occupent dès maintenant aux bons endroits, des fermes et établissements agricoles. Dans la vallée de l'Oise, leurs repères — ou, si vous préférez, leurs repaires — sont actuellement industriels. Les Allemands se prémunissent non seulement en complicités patriotiques — par leurs compatriotes installés chez nous — mais encore en matériaux et en personnel de remplacement. Il saccageront l'industrie française, l'approvisionnement français. Ils laisseront intacts l'industrie allemande, l'approvisionnement allemand en France, certains qu'à cette heure-là, leur industrie et leur approvisionnement nationaux ne fonctionneront plus que pour eux, qu'à leur profit exclusif.

La gare de Creil est un véritable nœud du réseau du Nord, où s'opère une quadrifurcation des lignes ferrées.

Quatre voies divergent, en effet, de Creil vers l'Ouest, le Nord et le Nord-Est. Elles atteignent respectivement Persan-Beaumont, Beauvais, Saint-Just et Amiens, Compiègne et Ternier. Ces deux dernières commandent, à elles seules, presque tout le réseau du Nord.

La voie de Saint-Just-Amiens se bifurque à Saint-Just, atteignant, à droite, par Montdidier et Chaulnes, le secteur Cambrai-Denain-Anzin-Valenciennes; à gauche, par Amiens, les secteurs Boulogne-Calais, Arras-Lens-Béthune-Dunkerque, Douai-Lille.

La voie de Compiègne-Tergnier atteint, par Busigny, la région de Maubeuge, où elle se bifurque sur Bruxelles d'une part, sur Liège de l'autre.

Beauvais et Persan-Beaumont ont, par la voie directe du Tréport, un dégagement sur Paris, qui ne dépend pas de la gare de Creil. De même les lignes de Pontoise, à l'Ouest, et de Laon à l'Est sont indépendantes de Creil. Mais à part ces exceptions, peu importantes, tout le transit du réseau du Nord vers Paris se fait par Creil.

Creil commande notamment, outre la route franco-anglaise la plus directe et la plus promptement parcourue, par Boulogne-Folkestone et Calais-Douvres, les communications de Paris : avec Dunkerque, premier port français exposé aux coups de la flotte allemande, et, qui sait? à un débarquement; avec la région de France la plus industrielle et la plus riche en mines (Béthune, Lens, Douai, Lille, Denain, Anzin, Valenciennes, Maubeuge); avec Bruxelles et la Belgique occidentale. Creil commande également une des voies d'invasion d'Allemagne en France par Liège.

Creil est plein d'usines allemandes, d'ingénieurs allemands, de contremaîtres allemands, d'ouvriers allemands¹.

Voici, par exemple, la Compagnie générale d'électricité de Creil².

Cette société est seule concessionnaire des brevets

1. Ces lignes ont paru dans l'*Action Française* quotidienne du 3 octobre 1912 sous la signature de notre collaborateur, J. Graveline.

2. Au moment de mettre sous presse, nous avons publié, dans le numéro de l'*Action Française* du 19 février 1913, les lignes suivantes qui complètent et corroborent nos renseignements sur la Compagnie d'électricité de Creil :

La « Compagnie générale d'électricité » de Creil vient

et procédés allemands Siemens-Schuckert. M. Von Siemens lui-même, et M. Natalis, des établissements Siemens-Schuckert font partie de son conseil d'administration. Elle affirme qu'elle renferme très peu de personnel technique allemand. Son directeur a indiqué à un de nos amis une proportion très faible. N'y aurait-il qu'un Allemand sur cent ouvriers et employés que ce serait encore un de trop dans une telle région. Car les ouvriers de cette usine traversent quatre fois par jour la voie pour aller à Creil et rentrer à l'usine.

Ici encore, comme dans tous les cas semblables, ce fut l'élimination de l'élément français et son remplacement par une collaboration allemande ou juive (Assemblée extraordinaire du 5 mars 1912. Compagnie générale d'électricité de Creil).

Le groupe allemand de ladite société avait, après plusieurs essais, reconnu l'utilité de nommer des administrateurs français. Il possédait d'ailleurs, outre la qualité de créancier, la grande majorité du capital investi depuis l'origine. Ce qui fit que sur une ques-

d'acquérir tout récemment des héritiers A..., pour ses agrandissements, UN TERRAIN LONGEANT LA VOIE FERRÉE ET SITUÉ A L'ENTRÉE DE LA GARE DE CREIL. Ce terrain est délimité d'un côté par les établissements Daydé et l'installation antérieure de la Siemens-Schuckert, de l'autre par la rue de Gournay, au lieu dit « la vallée de Montataire ». Il est d'une contenance de 7.000 mètres environ. L'ancienne voie de raccordement le longe pour une part, et, pour une autre part, le traverse.

Pendant ce temps, l'*Écho de Paris* des frères Simond découvre « l'invasion commerciale allemande en France », sans souffler mot, bien entendu, de l'Avant-Guerre. Quand on ne veut pas parler du port de *Diélette*, on se rabat sur la « guerre aux poupées ». On pousse des cris d'alarme en première page sur l'augmentation des effectifs allemands, mais on évite d'expliquer aux lecteurs à quelle fin tend cette augmentation : A LA COLONISATION DE LA FRANCE PAR L'ALLEMAGNE, ni plus, ni moins.

tion d'accord avec un autre établissement industriel, — dont le détail serait ici fastidieux, — l'intransigeance hautaine des Allemands se donna libre cours et aboutit à la démission des quatre administrateurs français. M. de Marisy, président du conseil d'administration, donna lecture en son nom et en celui de ses collègues français, d'une déclaration des plus instructives, dont je détache et signale les passages suivants :

Quoi qu'il en soit, dès que, grâce à nos efforts, les affaires de la Compagnie de Creil eurent pris une meilleure tournure, l'ingérence allemande dans la direction prit un caractère de plus en plus accusé et dangereux.

Des ingénieurs allemands furent envoyés à l'usine; ils correspondirent directement avec Berlin, et leurs rapports se traduisirent par des observations qui plaçaient les chefs de service responsables dans une situation pénible vis-à-vis des agents étrangers, leurs subordonnés. Des comptables allemands venaient bouleverser notre comptabilité; des inspecteurs modifiaient nos inventaires, enfin, une puissance occulte paralysait constamment notre gestion; les bureaux de Berlin ont été jusqu'à dicter des ordres de service au personnel de l'usine de Creil!

Suit l'exposé du point litigieux, puis la finale qui ne manque pas de pathétique :

Aussi, ce parti pris du groupe allemand, de réduire les administrateurs français à un rôle limité, consistant simplement à enregistrer les décisions prises à Berlin, sans que nous puissions accomplir librement notre mandat, qui est de veiller sur tous les intérêts sociaux, et non pas seulement sur ceux de la majorité, nous a amenés à résigner nos fonctions d'administrateurs.

En outre, et puisque le groupe allemand prétend diriger seul et sans contrôle les affaires sociales, nous estimons qu'il est plus logique de conférer en droit à ce

groupe, ce qu'il revendique en fait. En conséquence, et après que les droits de la minorité des actionnaires, et ceux des porteurs de parts bénéficiaires auront été une fois pour toutes liquidés par une personnalité indépendante, tel un mandataire de justice, nous estimons qu'il y a lieu de mettre ledit groupe définitivement et seul en possession de l'actif social.

N'est-ce pas que cela est saisissant? Partout où l'Allemand s'installe en France, que ce soit dans une mine, dans un Grand Moulin, dans un commerce, dans un routage, dans une fabrique, il n'a plus qu'un but : dominer l'actionnaire français, éliminer le collaborateur français, que celui-ci soit administrateur, employé, chef de bureau ou simple ouvrier, et il le brime et il l'humilie et il le combat jusqu'au moment où celui-ci, lassé, préfère donner sa démission, laissant le champ libre à l'envahisseur. Ainsi le tour est joué. Ainsi l'essai de « francisation » aboutit régulièrement, invariablement à une germanisation totale, à une mainmise définitive. L'Allemand n'admet en principe qu'un seul collaborateur, le juif, parce que celui-ci est, depuis quarante-deux ans, son fourrier en France et parce qu'il sait que le juif ne commencera à le trahir que le jour où la victoire, — j'entends la militaire, la seule qui compte, — aura passé du camp allemand au camp français. Jusque-là, le juif, surveillé par l'Allemand, sera l'auxiliaire fidèle de l'Allemand, que ce soit (tel le Kapitaine Dreyfus), dans les bureaux du ministère de la Guerre français, ou dans les conseils d'administration de sociétés de pénétration judéo-allemandes, au Congo, au Maroc, à Corbeil, à Paris.

Citons encore à Creil l'usine du Tremblay.

Cette usine se trouve située aux bords de l'Oise à

deux kilomètres environ de Creil et sur des terrains qui occupent une superficie de deux hectares. Son directeur est M. Burckan, et son personnel comprend deux cent cinquante ouvriers, *les ingénieurs et les chimistes étant pour la plupart de nationalité allemande.*

Ce dernier fait a été signalé dans un des articles de M. Georges Bruneau, à *la Grande Revue*. M. Bruneau, dans son étude, a été amené à s'occuper de la Compagnie parisienne des couleurs d'aniline, qui n'est qu'une filiale des anciens établissements Meister Lucius et Bruning.

La Maison mère de Hoëchst garde aujourd'hui, comme par le passé, l'entière direction de l'entreprise française. Elle est également propriétaire de l'usine du Tremblay, à Creil.

Dans l'Aisne et dans le Nord.

A trois kilomètres de la gare de Tergnier, sur le réseau du Nord, dont l'importance stratégique est de premier rang et à deux kilomètres de la ville fortifiée de la Fère, existe une importante aciérie, récemment créée par des Français au-dessus de tout soupçon et d'une parfaite honorabilité sous le nom d' « Aciérie et Laminoirs de Beautor. » Elle aurait pourtant comme directeur un allemand M. Christian, venu des usines Krupp et un sous-directeur également allemand : M. Schwartz.

Bien entendu ces messieurs auraient amené avec eux un personnel technique, ingénieurs et contre-maitres, en partie allemand. C'est leur droit. Mais c'est aussi le mien de remarquer que cette usine

ainsi germanisée est malheureusement fort mal située au point de vue de notre intérêt national.

Il est certain qu'en cas de mobilisation, la tentation serait forte, pour un Allemand patriote et décidé, officier ou sous-officier de la landwehr, d'utiliser au sabotage de la voie, des aiguilles, des communications télégraphiques et téléphoniques, les outils que la métallurgie met à sa disposition. Il est à craindre qu'à ce moment-là, MM. Christian et Schwartz, de si bons sentiments industriels et francophiles qu'on les suppose animés, n'apportent un zèle fort modéré à empêcher des accidents aussi préjudiciables à la mobilisation française, aussi favorables à l'invasion allemande.

De tous côtés, depuis que l'attention du public patriote est éveillée sur ce point, on me dénonce de semblables voisinages, des juxtapositions, « travaux d'art français — usine allemande », « gare d'embranchement français — usine allemande », qui provoquent les mêmes légitimes appréhensions. La chimie industrielle est une belle chose, mais quand c'est un adversaire qui l'exerce chez nous, elle devient vite une chose redoutable. Nous sommes, nous Français, GRACE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE BISMARCK-DREYFUS, dans la situation d'un monsieur qui hébergerait chez lui, comme cuisinier ou pharmacien, son pire ennemi, qui l'entendrait, du matin au soir, piler ses drogues meurtrières, arsenic, aconitine, cyanure, etc..., et songerait avec mélancolie : « Pourvu qu'il n'en mette pas dans mon potage ! »

Le Français est si peu méfiant ! La région de Douai est infestée d'espions allemands. La raison en est, outre l'importance stratégique, qu'à Douai se trouve la brigade d'artillerie du premier corps, corps de

couverture, un de ceux qui auraient à subir le premier choc d'un ennemi arrivant par la Belgique. Il y a à Douai une quantité considérable de matériel d'artillerie, des quais d'embarquement et des papiers intéressant la mobilisation de toute cette artillerie.

Or on m'écrit qu'à côté d'un quartier régimentaire — que je juge inutile de spécifier — se trouvent, vers l'extrémité de la ville, un terrain d'exercices et, au bout de ce terrain, loin des sentinelles, une mesure. CETTE MASURE ISOLÉE N'EST GARDÉE QUE PAR UN HOMME QUI COUCHE DANS UNE CHAMBRETTE, AYANT A COTÉ DE LUI UN MOUSQUETON. POURTANT, ELLE RENFERME, MÉLÉS A DU PETIT MATÉRIEL, PLUSIEURS DÉBOUCHOIRS DE GUERRE.

Mon correspondant ajoute : « Rien ne serait plus facile que de pénétrer, la nuit, dans cette bicoque, sans que ni la sentinelle du parc, ni les sentinelles des poudrières, ni le personnel de l'infirmerie s'aperçoivent de quoi que ce soit, de bâillonner ou d'assommer le gardien, avant qu'il ait pu pousser un cri, et d'emporter un de ces débouchoirs que l'Allemagne recherche avec tant d'ardeur... Qu'on se rappelle l'histoire du caporal Deschamps et de ses mitrailleuses. » Il suffira évidemment de signaler ce fait aux autorités compétentes pour qu'il y soit porté remède aussitôt. Je le répète : L'ESPION ALLEMAND ET JUIF-ALLEMAND FOURMILLE DANS LA RÉGION DE DOUAI.

En Seine-et-Marne:

Près de Coulommiers, à Chauffry, s'élève une fabrique de celluloïd qui a des succursales à Villetaneuse (Seine) et à Geilles (Ain). La manufacture

générale est à Oyonnax (Ain). Cette société serait judéo-allemande. Elle aurait pour directeurs effectifs MM. Neumann et Marx. Comme par hasard, à Chauffry, l'usine se trouve proche de la ligne stratégique de Paris à Vitry-le-François par Coulommiers, Ferté-Gaucher et Sézanne. Pas plus que pour Siemens Schuckert, je ne dis que Neumann et Marx ont comme unique pensée la destruction de nos voies ferrées au jour de la mobilisation. Mais j'affirme, avec la dernière vigueur, que des *forteresses électro-chimiques* allemandes ou judéo-allemandes, dans des points vitaux au point de vue de la Défense Nationale, font courir à notre pays un grave péril.

Dans l'Eure.

Tout près de la gare de *Serquigny* se serait installée récemment une fabrique allemande de nitrates de serium.

En Champagne.

Poursuivant, au cours de ces dernières années, leur envahissement méthodique et tenace de la France, les Allemands ont inondé la Champagne. Après avoir d'abord fabriqué chez eux, à l'aide de mixtures innommables, un effroyable jus, élégamment baptisé par eux « champagne allemand », ils ont compris que cette falsification trop sommaire n'aurait pas de succès, même auprès de leurs compatriotes. Et Dieu sait cependant si l'Allemand est ignorant en matière de vins ! C'est même lorsqu'il a la prétention

de s'y connaître et de déguster, qu'il est de beaucoup le plus drôle... Aussi de grandes maisons allemandes se sont-elles, depuis plusieurs années, installées en Champagne même, pour y faire le commerce de ces crus célèbres, jadis richesse de la région.

Il est bien clair que les maisons de champagne allemandes songent surtout aux nécessités de leur commerce et que leur but ne saurait être l'espionnage. Mais il est évident aussi qu'au moment d'une crise internationale et en cas de mobilisation, le gouvernement allemand utiliserait ces prises commerciales et industrielles, qu'il possède en territoire français, comme centres de surveillance et d'espionnage. C'est en ce sens que lesdites installations font partie du système de l'Avant-Guerre.

Les très rares personnes qui m'ont écrit en faveur des forteresses industrielles allemandes campées chez nous, n'ont eu que ces deux pauvres arguments :

1° La preuve que cette maison allemande n'est pas dangereuse, c'est que j'ai mis de l'argent dedans. Or, je suis aussi patriote, aussi bon Français que quiconque;

2° En faisant travailler l'autochtone, cette maison allemande collabore à la richesse, au bien-être du pays.

Le premier argument prouve seulement la légèreté ou la cupidité de celui qui l'emploie. Le second est une mauvaise raison d'esclave qui préfère l'acceptation à la révolte. La rançon de cinq milliards en 71 — on exigerait le quadruple aujourd'hui — a-t-elle collaboré aussi au bien-être du pays de France ?

Ce sont là de misérables défaites.

Donc, la maison allemande HENKELL de *Biebrich Wiesbaden*, vient d'acquérir à *Reims*, pour son commerce de champagne, un terrain dont je dirai qu'il est trop bien placé. Il se trouve, en effet, à quelques mètres du point le plus important de la voie ferrée entre les ponts *Huet* et de la *Hussette*. Des fenêtres de l'entrepôt en voie d'achèvement, LES EMPLOYÉS HABITUELS OU OCCASIONNELS POURRONT SURVEILLER TOUS MOUVEMENTS DE TRAINS MILITAIRES SUR LES TROIS DIRECTIONS DE REIMS A CHALONS, A CHARLEVILLE ET A LAON. C'est le professeur Paul Bonaltz, de Stuttgart, qui a fourni les plans de cette « kolossale » installation.

A quelques pas de là, se trouvent les *Docks Rémois*, où seraient, en cas de mobilisation, concentrées les ressources et denrées de toute la ville. Un peu plus loin et en allant, sur la carte, circulairement de gauche à droite : le parc d'artillerie, les casernes *Drouet d'Erlon* et de *Neufchâtel*, le champ d'aviation militaire, les magasins de fourrages militaires, les lits militaires et enfin les docks de concentration militaire. EN RÉSUMÉ, LES ENTREPOTS HENKELL OCCUPENT LE NŒUD VITAL ET STRATÉGIQUE DE REIMS. Si cette situation unique est l'effet du hasard, on peut dire que le hasard, en cette circonstance, a bien servi les intérêts allemands. Les docks Henkell vont constituer, en effet, le meilleur observatoire militaire de Reims.

Je n'ai pas entendu dire que M. Henkell, de *Biebrich*, soit en instance de naturalisation française; mais, au cas où cela serait, mes observations ne s'en trouveraient pas modifiées d'un iota. J'estime qu'il y a là une situation susceptible d'alarmer tous les patriotes, et je ne vois pas sans frémissement l'illustration réclame de la maison allemande dans *Das Echo*,

organe des Allemands en pays étranger. Cette vignette représente le cours du Rhin : sur une rive, les magasins Henkell, à *Biebrich*. Sur l'autre, les docks Henkell, à *Reims*. Un gigantesque compas, sur lequel est écrit *Henkell Trocken*, rejoint, par ses deux branches chevauchant le fleuve, la maison-mère en terre allemande et la filiale en territoire français. J'ajoute que la fabrication du vin se fait à *Reims* et la mise en bouteilles à *Biebrich*. D'où un va-et-vient perpétuel de matériel et de personnel.

Toujours à *Reims*, près du canal, au sud de la ville, on me signale une autre installation allemande, dont le directeur, M. Max Haenlé, passe pour avoir le grade de lieutenant-colonel de uhlans. Je n'ai eu aucune confirmation directe de ce fait qui n'a pas non plus été démenti, malgré la vente intensive de *l'Action Française* à *Reims*.

Passons maintenant de *Reims* à *Châlons*.

Il y a deux ans, un Allemand du nom de Ullrich, demeurant à *Annweiler (Palatinat)*, a transporté de *Nancy*, 35, faubourg *Stanislas*, à *Châlons*, sa fabrique de mesures linéaires. Il a construit à *Châlons*, *Chaussée du port*, une usine où travaillent des Français, mais aussi des Allemands et que dirige un Allemand, M. Schulté.

Cette usine est à deux kilomètres environ de trois ponts qui se touchent presque, sur la *Marne*, le canal et un autre petit cours d'eau. La ligne de chemin de fer de *Châlons-Batilly-Metz*, par *Verdun*, passe sur ces trois ponts. CETTE USINE EST AUSSI À UN KILOMÈTRE DU QUAI MILITAIRE D'EMBARQUEMENT.

Je ne dis pas que MM. Ullrich et Schulté feront sauter eux-mêmes ces trois ponts ; mais la situation de leur usine allemande n'en serait pas moins une

menace en temps de mobilisation. Car, L'UN DE CES PONTS DÉTRUIT, CE SERAIT L'IMPOSSIBILITÉ ABSOLUE DE DIRIGER DES TROUPES, PAR CHEMIN DE FER, SUR VERDUN ET LA FRONTIÈRE, VERS BRIEY, THIONVILLE ET METZ.

En Franche-Comté

Le long de la voie ferrée qui va de Montbéliard à Besançon, à *Colombier-Fontaine*, se trouvent les *Fonderies de l'Est*, autrement dit l'usine allemande *Schwiedessen et Krebs*. Il y a là, dans un site des plus importants au point de vue de la mobilisation, UN CERTAIN NOMBRE DE CITÉS OUVRIÈRES, CONSTRUITES PAR LES FONDERIES, HABITÉES ET PEUPLÉES, EN PARTIE, PAR DES OUVRIERS ET DES CONTREMAITRES ALLEMANDS.

Les personnes qui s'intéressent à ces études n'ont qu'à se procurer la carte 114 d'état-major (type 1889) pour Montbéliard. Elles y trouveront, en bas, à gauche, la situation de Colombier-Fontaine.

Peu de jours après que j'avais signalé dans l'*Action Française* la redoutable installation allemande de Schwiedessen et Krebs à Colombier-Fontaine, je reçus deux lettres bien naïves et qui prouvent l'aveuglement de très braves gens sur la question de l'espionnage. On m'y assurait que M. Schwiedessen était en instance de naturalisation et qu'il faisait beaucoup de bien dans le pays. Et puis après ? La naturalisation est le truc habituel des Allemands installés en France et des juifs allemands ou polonais, qui ont besoin de ce papier, délivré par le juif Grumbach, pour conduire en paix leurs manigances.

La naturalisation laisse à l'Allemand ses droits

allemands, son cœur allemand, son instinct allemand, et au juif étranger sa juiverie, sa propension ethnique à trahir. Que M. Schwiedessen soit un très bon Allemand, je n'en disconviens pas ; qu'il adore la France, c'est encore possible. Mais en quoi cela empêchera-t-il un contremaître allemand ou un officier allemand habillé en contremaître de l'usine de Colombier-Fontaine d'être tout porté, le jour de la déclaration de guerre, grâce à la fonderie Schwiedessen, pour faire sauter une partie de la voie ferrée et paralyser le transport de nos troupes ?

Le 17 janvier 1913, nous avons reçu de M. J. Maître, conseiller général de Morvillars et « principal intéressé dans l'usine de Colombier-Fontaine », la lettre suivante.

Bien que M. J. Maître ne nous en eût point demandé l'insertion dans l'*Action Française*, en raison de l'importante personnalité de son auteur nous avons tenu à la publier intégralement.

Morvillars, 17 janvier 1913.

Monsieur Léon Daudet,
Action Française.

Je suis informé que vous avez publié il y a quelque temps deux ou trois articles extrêmement violents contre une affaire industrielle de la région, la Société des Fonderies de l'Est, Schwiedessen Krebs et C^{ie}, à Colombier-Fontaine.

Je n'ai pas vu ces articles, mais il paraît que cette affaire est représentée comme une entreprise exclusivement allemande, ayant eu pour but d'installer au voisinage de points stratégiques des Allemands prêts à faire sauter nos ponts et nos voies ferrées.

En qualité de principal intéressé et seul commanditaire de cette affaire, je tiens à vous dire que vous avez

été très mal renseigné et qu'un journal est coupable de *foncer aveuglément, sans savoir ce qu'il avance*, sur des travailleurs qui ont apporté l'activité et l'aisance dans un coin de France.

MM. Schwiedessen et Krebs sont bien réellement sujets allemands, mais libérés de toute obligation militaire et depuis longtemps en instance de naturalisation française, ayant aujourd'hui tous leurs intérêts en France. Ils y ont été amenés par une vieille maison française... pour y exploiter des procédés spéciaux de fabrication de moulage d'acier. C'est cette maison qui a fourni tous les fonds et qui a créé l'usine. Je me suis trouvé amené par la suite à prendre sa place comme commanditaire, avec le concours d'une grande maison de banque française, et il n'y a pas 100/0 d'argent étranger dans l'affaire. La proportion d'ouvriers étrangers est à peine aussi forte, malgré le voisinage de la frontière. Toutes les affaires se font en France, et je me demande vraiment ce que la France a à perdre à voir cette industrie spéciale vivre et prospérer sur son sol au profit de capitaux et d'ouvriers presque exclusivement français, au lieu de se développer à l'étranger comme tant d'autres.

Je me crois aussi bon patriote et d'aussi bonne souche française que qui que ce soit, et je trouve absolument grotesque et déplacé que vous présentiez cette entreprise purement industrielle comme une trahison nationale.

J'ajoute que j'ai été pendant assez longtemps un lecteur de l'*Action Française* : je l'ai quittée à cause de la violence de ses polémiques personnelles inconsidérées. Je constate à regret qu'elle a encore fait des progrès dans la voie du parti pris et des attaques injustes. C'est un étrange moyen de propagande pour ses idées.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

J. MAITRE, conseiller général.

Je répondis à M. Maître, conseiller général de Morvillars :

1° Qu'il eût bien fait de lire préalablement les ar-

ticles au sujet desquels il emploie des épithètes « grotesques et déplacées ». Il faut une singulière légèreté d'esprit pour tenter de réfuter des critiques dont on n'a pas pris connaissance. C'est là « foncer aveuglément, sans savoir ce que l'on avance ».

2° Que l'instance de naturalisation de MM. Schwiedessen et Krebs, motivée si évidemment par l'intérêt de leur entreprise, comme celle de Lucien Baumann, des Grands Moulins de Corbeil, n'était pour moi qu'une raison de plus de me méfier. M. Maître, conseiller général, ne connaît certainement pas la loi allemande, *en particulier l'amendement Delbruck*, qui fait de la naturalisation un simple artifice au bénéfice de l'espion envahisseur, laissant à celui-ci tous les avantages de sa nationalité allemande. Qu'il lise à ce sujet ledit amendement dans le texte, et il sera édifié.

3° Que la faible proportion d'ouvriers étrangers — proportion qui ne fera sans doute que croître et embellir — était encore beaucoup trop forte aujourd'hui, à *Colombier-Fontaine*, eu égard à la défense nationale. M. Maître serait sans doute bien embarrassé pour me citer, en Allemagne, le paradoxe équivalent d'une Société française de ce type, dirigée par des Français, avec une partie du personnel française, et occupant un emplacement important le long d'une voie de mobilisation. Le Grand État-Major allemand aurait tôt fait d'y mettre bon ordre.

4° Que M. Maître, conseiller général, puisqu'il était dans ces sentiments, avait eu joliment raison de se séparer de l'*Action Française*. Il nous est tout à fait agréable de songer que nous n'avons plus parmi les nôtres quelqu'un qui met aussi manifestement son intérêt personnel, dans une affaire allemande, — dont

il serait, d'après ses dires, le principal intéressé et le seul commanditaire, — au-dessus de l'intérêt national. M. Maître était fourvoyé parmi nous. Sa vraie place est chez Schwiedessen et Krebs. Qu'il y reste!

Les commentaires qui accompagnaient la publication dans notre journal de cette première lettre de M. Maître furent médiocrement appréciés par lui et le 24 janvier dernier je recevais cette nouvelle lettre de M. Maître, de Morvillars, « principal intéressé » des Fonderies Schwiedessen et Krebs et défenseur de ces Allemands. Cette lettre fut naturellement insérée dans l'*Action Française*. J'en supprimai seulement, conformément à la loi, le passage final concernant un tiers. La voici :

Morvillars, 24 janvier.

Monsieur Léon Daudet,

Action française.

Vous avez jugé bon de publier sans prendre même la peine de m'en informer, ma lettre de renseignements du 17 janvier : je vous prierai de publier également ma réponse à vos observations bienveillantes. Je vous serais même obligé de m'adresser le numéro correspondant de votre journal.

Si je ne me suis pas préoccupé de me procurer vos premiers articles, c'est simplement la preuve du peu d'importance que j'attachais à vos critiques. J'ai tenu néanmoins à vous renseigner un peu mieux que vous ne semblez l'être dans toute cette campagne. Vous confondez en effet deux choses qui ne se ressemblent guère : d'un côté une maison fabriquant en France la totalité de ses produits, avec une main-d'œuvre presque exclusivement française, et sans le moindre lien avec aucune maison étrangère; de l'autre, les succursales fondées en France par nombre de maisons allemandes pour donner une étiquette française à des produits

fabriqués en Allemagne au profit des ouvriers et des capitaux étrangers.

J'ai la prétention, en acclimatant, en maintenant en France une industrie étrangère, de rendre service à mon pays et à la population ouvrière.

Je sais bien qu'il est de bon ton, dans certains milieux intellectuels et mondains, d'accabler de dédains les gens d'esprit assez vulgaire pour chercher à gagner de l'argent par le travail. Le malheur est que ceux qui méprisent le plus les moyens honorables de gagner cet argent sont généralement ceux qui tiennent le plus à en avoir pour le dépenser sans compter, vivant ainsi de la prospérité générale créée par les travailleurs. Les vertueux anathèmes qui sembleraient à leur place dans la bouche d'un chartreux détonnent légèrement dans celle *d'un habitué du boulevard*.

J'ajoute, enfin, pour ce qui est de l'espionnage, que Colombier-Fontaine n'a pas plus le caractère d'un point stratégique que tout autre endroit situé près d'une voie ferrée dans une zone de 100 kilomètres le long de la frontière. La même maison..., qui y a installé MM. Schwiedessen et Krebs, a fondé à Montreux, à 40 ou 50 mètres de la grande ligne de Mulhouse à Belfort, une petite succursale avec atelier de montage, sans que les Allemands s'y soient aucunement opposés.

C'est que l'état de guerre n'est pas l'état normal et que la première condition qui s'impose à une nation pour être en mesure de se défendre en cas de guerre, c'est de prospérer dans la paix.

Vous m'engagez, en terminant, à rester en compagnie de ceux que vous avez si violemment pris à partie. Je me trouve en très bonne société avec tous ceux que vous avez attaqués et injuriés...

Recevez, je vous prie, Monsieur, mes salutations.

MAITRE.

Je répondis à M. Maître, conseiller général de Morvillars :

1° Que s'il n'attachait aucune importance à mes

critiques, il était bien bon d'essayer de les réfuter :

2° Que la locution « presque exclusivement » ne signifie rien. Une main-d'œuvre est « exclusivement française » ou elle ne l'est pas. De l'aveu même du défenseur des Allemands, la proportion d'ouvriers étrangers dans la boîte Schweidessen et Krebs est d'environ 10 0/0. C'est 10 0/0 de trop ;

3° Que je ne voyais pas du tout en quoi cette colonie allemande, le long d'une voie ferrée importante, était capable de rendre service à la France. En revanche, je distingue très bien en quoi elle est capable de rendre service au « principal intéressé » ;

4° Que l'allusion de l'honorable M. Maître aux « habitués du boulevard » qui méprisent les honnêtes travailleurs, ne saurait s'appliquer au rédacteur en chef de *Action française*, lequel travaille de son métier et n'est pas un habitué du boulevard ;

5° Que M. Maître n'était pas juge du plus ou moins d'importance des voies stratégiques, que j'avais fondé « ma critique » sur des jugements plus autorisés et compétents que le sien, et n'envisageant, eux, que l'intérêt *national* ;

6° Qu'il n'est pas juge davantage de la façon dont je conduisais une polémique, et que je me moquais de ses avis, dont la niaiserie n'a d'égale que la débilité de ses raisonnements.

J'ajoutai :

Et maintenant, quelqu'un qui me paraît bien renseigné sur l'affaire de *Colombier-Fontaine* me prie de poser à mon tour à M. Maître les deux questions que voici, et auxquelles il aura certainement à cœur de répondre :

Première question : QUAND MM. SCHWIEDESSEN ET

KREBS SONT VENUS S'INSTALLER A COLOMBIER-FONTAINE, ÉTAIENT-ILS LIBÉRÉS DU SERVICE MILITAIRE ALLEMAND ?

Deuxième question : MM. SCHWIEDESSEN ET KREBS AYANT FAIT UNE DEMANDE, AFIN D'AVOIR DES FOURNITURES DE L'ARMÉE FRANÇAISE, POUR QUEL MOTIF LEUR DEMANDE N'A-T-ELLE PAS ÉTÉ AGRÉÉE ? N'EST-CE PAS A PARTIR DE CE REFUS, ET DE CELUI-LA SEULEMENT, QU'ILS ONT DEMANDÉ LEUR FAMEUSE NATURALISATION ?

Le bruit court, à *Colombier-Fontaine*, que le terrain, sur lequel est bâtie l'usine, aurait été concédé par la municipalité aux Allemands pour une somme dérisoire. Pourrait-on connaître le chiffre d'achat ?

Enfin, le 31 janvier dernier, je recevais encore de M. Maître, une lettre qui fut reproduite dans l'*Action Française* du 6 février suivant, après que j'en eus supprimé encore, conformément à la loi deux passages concernant un tiers.

Morvillars, 30 Janvier 1913.

Monsieur Léon Daudet,

Action française.

Dans les commentaires dont vous faites suivre la publication de ma dernière lettre, vous protestez contre tout emploi d'étrangers dans une usine si elle veut garder le titre de française.

Si vous habitez le voisinage de la frontière, vous sauriez qu'il est matériellement impossible à une industrie, même aux plus anciennes, d'y vivre et de s'y développer sans avoir recours aux ouvriers étrangers. La proportion de 10 0/0 est très faible ; dans les professions touchant aux industries du bâtiment, la proportion est considérablement plus forte. C'est tout naturel avec notre faible natalité : il faudrait arrêter à moitié toutes les mines de la zone frontière, supprimer toute entreprise de travaux publics et couper court à tout

essor industriel, si les Belges, les Allemands, les Polonais et les Wallons ne venaient pas faire les travaux pour lesquels il ne se présente plus de Français.

Vous ne voyez pas le service rendu à la France par une industrie qui fait vivre 80 ou 100 familles françaises et apporte son contingent aux impôts et au commerce français, par suite aussi aux professions libérales qui en vivent toutes, à commencer par le journalisme. Libre à vous de nier l'évidence ; on ne peut que plaindre les aveugles.

Quant aux considérations sur l'espionnage, il me suffit de constater qu'après m'avoir mis au défi de vous citer une usine française installée le long d'une voie ferrée, vous vous gardez bien de me répondre lorsque je vous cite une succursale française à Montreux, près de la plus importante des voies stratégiques allemandes, et non pas, comme à Colombier, sous la surveillance directe de la gare et du village.

Vous me demandez enfin si MM. Schwiedessen et Krebs étaient déjà libérés du service militaire allemand quand ils sont venus en France. Je n'ai pas eu à m'en inquiéter puisque la question n'avait plus d'intérêt quand je les ai connus...

Je me suis simplement assuré... que mes futurs associés étaient non seulement libres de toute obligation en Allemagne, mais encore désireux d'acquérir au plus tôt la nationalité française.

Recevez, je vous prie, Monsieur, mes salutations.

MAITRE.

P. S. — Malgré le peu d'intérêt de cette correspondance pour vos lecteurs, je suis obligé de réclamer de nouveau l'insertion de ma réponse à vos commentaires désobligeants. — M.

Je répondis derechef à M. Maître :

1° Sur la question de la main-d'œuvre : qu'il y avait lieu de distinguer entre un personnel étranger occasionnel suppléant au manque de bras autochtones

— cas des Belges aidant aux moissons en France, par exemple, — et un personnel étranger installé à demeure, constituant, comme à *Colombier-Fontaine*, une enclave allemande en terre française. Je sais parfaitement que la main-d'œuvre étrangère est moins exigeante quant au salaire. C'est qu'elle a moins de charges aussi ;

2° Que M. Maître ne parlait plus du capital étranger, existant cependant dans l'affaire, si j'en croyait sa première lettre, et fructifiant avec le sien propre, ce qui empêchait, même au point de vue de l'argent engagé, ladite affaire d'être « exclusivement française » ;

3° Que le vieil argument de l'avantage de l'envahisseur étranger au point de vue de la prospérité nationale avait été réfuté mille fois et qu'il avait tout juste la valeur de la fine plaisanterie qui suivait, sur le journalisme tributaire de cet envahissement. L'esprit étant un luxe qu'on ne peut guère s'offrir quand on manque de logique et de perspicacité ;

4° Que le fait exceptionnel allégué par M. Maître d'une succursale française près d'une voie stratégique allemande — fait dont je n'ai pas vérifié les conditions — n'amoinçait en rien la valeur de mes observations touchant le très réel danger des installations allemandes à *Colombier-Fontaine* et ailleurs. Chacun sait, du reste, que la surveillance d'État allemande est mille fois plus rigoureuse que la française. J'en ai fourni d'innombrables exemples ;

5° Que je donnais acte à M. Maître de son assurance que Schwiedessen et Krebs étaient libres de toute obligation militaire en Allemagne, mais que ma deuxième question demeurait entière, à savoir :

MM. SCHWIEDESSEN ET KREBS AYANT FAIT UNE DE-

MANDE, AFIN D'AVOIR DES FOURNITURES DE L'ARMÉE FRANÇAISE, POUR QUEL MOTIF LEUR DEMANDE N'A-T-ELLE PAS ÉTÉ AGRÉÉE? N'EST-CE PAS A PARTIR DE CE REFUS, ET DE CELUI-LA SEULEMENT, QU'ILS ONT DEMANDÉ LEUR FAMEUSE NATURALISATION?

Quant à cette naturalisation elle-même, je ne puis que renouveler mon conseil à M. Maître, de se mettre au courant de la loi allemande (*amendement Delbruck*) qui fait de la naturalisation des Allemands un simple artifice au bénéfice de l'espion envahisseur. L'instance en naturalisation des protégés de M. Maître ne doit être pour nous Français qu'une raison de plus de nous méfier. L'Allemand m'inquiète beaucoup plus quand il est naturalisé que quand il ne l'est pas.

Pour terminer, M. Maître me permettra de lui faire remarquer qu'il a mené cette longue et vaine contestation du point de vue de ses intérêts personnels et que, pas un instant, il n'a semblé envisager l'intérêt national, le seul qui fut en cause dans ces études.

Dans la même région :

Un ligueur me signala l'affluence insolite de wagons-citernes à pétrole allemands, garés à Besançon, sur la voie ferrée allant de Dijon à Belfort, en octobre dernier et jusqu'au milieu de novembre. La structure de ces wagons-citernes était telle qu'il eut été extrêmement aisé de les vider, en quelques minutes, de leur liquide, lequel, enflammé à sa sortie, eut communiqué inmanquablement le feu à la voie et aux wagons ou ouvrages voisins. La gare de Viotte, où ceci se passait, est zone militaire, et c'est pourquoi la Compagnie du P. L. M. n'y a construit que des baraquements provisoires entièrement en

bois. Si l'on rapproche ce fait de ce que nous allons raconter, il y a là matière, ce me semble, à sérieuses réflexions et aussi à sérieuses précautions.

En effet, transportons-nous à Delle, ville française frontière sur la ligne Belfort-Bâle, par Delémont. Il est inutile que j'insiste sur l'importance militaire de la gare de Delle. Elle est connue de tout le monde. Cette gare est construite au pied d'une colline. Sur les flancs de celle-ci s'est établie la société *Oesterreichische Petroleum Aktien-Gesellschaft*. Elle vend énormément dans l'Est où elle fait une concurrence acharnée au Syndicat des pétroliers. *Chose étrange, elle livre son pétrole trois, quatre et même six centimes meilleur marché au litre que les maisons de ce syndicat, de sorte que l'on se demande comment elle parvient à faire ses frais et même à réaliser des bénéfices.* Mais le plus paradoxal demeure l'installation de ses cuves.

Un de mes correspondants m'a envoyé un schéma de cette entreprise que je regrette de ne pouvoir reproduire ici. Les trois immenses cuves de pétrole, reliées par des canalisations souterraines, aboutissent à une pompe aspirante et foulante, auprès de laquelle est le remplissage des fûts. DE CE POINT PART UNE NOUVELLE CANALISATION SOUTERRAINE QUI ABOUTIT AU QUAI DES VOIES DE GARAGE DE LA GARE DE DELLE. La destruction de cette gare, au jour de la mobilisation, par une coulée de pétrole en flammes suivant la pente de la colline, serait donc terriblement facile. Il n'y faudrait qu'une allumette. En supposant même le conseil d'administration de l'*Oesterreichische Petroleum* animé de sentiments très français, il suffirait d'un ouvrier ou d'un faux ouvrier de circonstance

pour paralyser complètement le transit de la gare de Delle.

La région de Nancy.

La région de Nancy¹ doit plus particulièrement attirer notre attention.

1. Voici un exemple saisissant et sinistre de la pénétration allemande dans nos provinces de l'Est : c'est une affiche bilingue (*français et allemand*), CONCERNANT LA VENTE D'UN TERRAIN SIS EN MEURTHE-ET-MOSELLE. Ladite affiche a été apposée en octobre 1912 sur les murs de Nancy, *exactement comme si la grande ville lorraine était déjà annexée à l'Allemagne* :

Etudes de M^e Marc, notaire à Nancy, rue Saint-Dizier, n^o 20, et de M^e Barthélemy, avoué près le Tribunal civil de Nancy, y demeurant, rue de la Monnaie, n^o 5.

Registraturen des Herrn Marc, Notar in Nancy, 20, Saint-Dizier-Str., und des Herrn Barthelemy, Rechtsanwalt am Civilgerichte von Nancy, 5, Munz-Strasse.

VENTE PAR LICITATION

Le jeudi 24 octobre 1912, à 3 heures de l'après-midi, en la salle de la Maison Commune de Moncel-sur-Seille, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, à l'extinction des feux de :

UNE PRAIRIE

dite « *Les Allieux* »

Sise ban de Moncel-s.-Seille (Meurthe-et-Moselle), d'une contenance de 21 h. 27 a. 21 c. environ.

Mise à prix : 25.000 francs.

Les enchères s'ouvriront sur

LICITATIONS-VERKAUF

Am Donnerstag den 24 Oktober 1912, um 3 Uhr Nachmittags, im Saale des Gemeindehauses von Moncel-sur-Seille wird durch öffentliche Versteigerung verkauft :

EINE WIESE

« *Les Allieux* » genannt

welche sich auf dem Gebiete von Moncel-sur-Seille (M.-et-M.) befindet und 21 Hektar, 27 Ar und 21 Centiar gross ist.

Netto-Preis : 25.000 fr.

Die Versteigerung wird von

Si dramatique qu'elle soit, en raison des circonstances que nous traversons et des détails qu'elle donne, je veux vous citer ici les principaux passages de la lettre d'un « Toulinois » bien renseigné et que sa profession met à même d'exposer nettement l'Avant-Guerre :

« Nancy, ville ouverte, ne peut offrir de résistance à l'armée allemande. La « division de fer » se fera héroïquement hacher pour couvrir la mobilisation ; le fort de *Frouard* retardera quelque temps peut-être le flot ennemi, venu de Metz et de Château-Salins ; puis, tout de suite, les Allemands se heurteront aux forts de Toul. Le Saint-Michel domine la ville, puis,

la mise à prix ci-dessus fixée par le Tribunal, aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^e Marc, notaire, et déposé en son étude où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

Les frais faits pour parvenir à la vente sont payables par l'acquéreur en déduction de son prix principal d'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser : à M^e Marc, notaire à Nancy, rue Saint-Dizier, 20 ; à M^e Barthélemy, avoué à Nancy, rue de la Monnaie, 5, ou à M^e Jacops, avoué à Nancy, 7, rue Dom-Calmet.

L'avoué poursuivant,

H. BARTHELEMY.

diesem Preise abgehen, welcher, vom Gerichte festgesetzt wurde und den Bedingungen des Submissions-Heftes entspricht. Letzteres ist in der Registratur des Herrn Notars Marc ohne Kosten sichtbar.

Die verursachten Kosten bis zum Verkaufstage werden vom Ankaeufser bezahlt, und, vom Versteigerungspreise abgezogen.

Auskunft geben Herr Marc, Notar, 20, Saint-Dizier-Strasse, Herr Barthelemy, Rechtsanwalt in Nancy, 5 Munz-Strasse, oder Herr Jacops, Rechtsanwalt, in Nancy, 7, Dom-Calmet-Strasse.

Der verfolgende

Rechtsanwalt.

H. BARTHELEMY.

Je tiens ce document écrasant à la disposition des incrédules, de ceux qui ne veulent pas croire que la République est le gouvernement de l'Étranger.

tout à côté, la côte Barine. Ensuite, vers le sud, vers, Neufchâteau, ce sont les forts de *Domgermain*, d'*Ecrouves*, de *Blénod*, et, plus loin, *Pagny-la-Blanche-Côte*, *Bourlémont*, etc. Sur les flancs des collines croissent des vignes qui donnent un petit vin au bouquet discret et délicat.

« Hélas ! là-bas aussi, la terre se meurt. On déserte les vignes. Des usines établies depuis peu à Foug drainent les paysans jusqu'à Barisey et plus loin : ils abandonnent leurs terres, et déjà telle côte de vignes, jadis fameuse, celle du Saint-Michel par exemple, se transforme en friches. Mais cette terre qui meurt, comme une pauvre vieille mère qu'on abandonne, attire la convoitise des Juifs et des Allemands. Ils la possèdent ; ils la violent, et demain ils la livreront, si j'ose dire, pieds et poings liés, aux armées teutones.

« Parlons d'abord des Juifs. Les plus puissants de la contrée sont les Bernheim. Il y a cinquante ans, ils étaient sordides et misérables. Leur mère allait dans les villages du Tulois porter quelques livres de viande sur sa hotte, et les fils y allaient chercher les peaux de lapin. La guerre de 1870, qui ruina tant de Français, fut le point de départ de leur fortune. Aujourd'hui, ils sont les rois du pays. L'un d'eux possède un ou même plusieurs hôtels au faubourg Saint-Germain ! D'autres habitent à Toul, sur l'ancienne place Dauphine, — aujourd'hui place de la République, — un véritable petit palais. Pendant trente ans, on peut dire que pas une vente d'immeubles ne s'est faite sans eux. Ils tiennent des villages entiers par les dettes. Grands électeurs à Toul, ils ont fait nommer dans ce pays patriote le F. . Chapuis, aujourd'hui sénateur, qui se prévalait de sa conduite en 1870,

où il fit le coup de feu (comme tout le monde, d'ailleurs), pour pouvoir sans trop de risques soutenir le « régime abject » des André et des Pelletan, et se faire l'apologiste de l'ignoble système des fiches. Ce F. s'est fait remplacer à la députation par un certain Denis, anticlérical borné, maire de la ville, dont un fait vous montrera la mentalité. Aux inventaires, cet ex-enfant de chœur, cet ex-habitué des sacristies, se conduisit en goujat, entrant dans les églises chapeau sur la tête et cigarette à la bouche, malgré les protestations des catholiques indignés.

« Placée ainsi sous le joug des Juifs et des Francs-maçons, comment voulez-vous que cette malheureuse région puisse se défendre contre l'ennemi de l'extérieur ? Aussi, continuellement, des affaires d'espionnage couvent dans le pays. L'an dernier, deux surtout firent du bruit : l'une se passa du côté de Trondes, l'autre à Toul même, dans un hôtel.

« L'audace des espions est extraordinaire. En voici un exemple. A *Blénod-lès-Toul*, il y a un fort très important, faisant partie du secteur sud de Toul : c'est la *batterie de l'Éperon*. L'accès, l'approche même du fort sont sévèrement interdits aux Français, aux gens du pays, mais la consigne n'existe pas pour les Prussiens. *Je puis vous certifier que pendant plusieurs mois, cette année, un jeune homme, réserviste allemand, peut-être même gradé, pénétra dans le fort tous les jours sous prétexte d'y porter le pain.* Ce scandale se poursuivit, encore une fois, une partie de cette année, jusqu'en juillet ou août, malgré les protestations des habitants. Le village est traversé par la route nationale qui va de Nancy à Orléans. Le long de la route s'échelonnent plusieurs moulins ou fermes. Parmi celles-ci, l'une, près des *Quatre-Vaux*, a

été achetée il y a quelque temps par des Prussiens. Ils viennent de la quitter pour s'installer plus près de *Pagny-la-Blanche-Côte*, à *Gibeauveix*. Une autre famille vient d'occuper non loin de là une laiterie à *Rigny-la-Salle*. Une famille d'anabaptistes habite la ferme de *Saint-Fiacre*, à proximité des forts de *Blénod* et de *Domgermain*. Les environs de la redoute d'*Uruffe*, du fort de *Pagny*, de *Vaucouleurs* sont aussi occupés par les Allemands, qui ont acheté les grosses fermes de *Gombervaux*, de *Septfonds* et de la *Biscotte*.

« Une route conduit du fort de Blénod à la redoute d'*Uruffe*. Elle traverse des forêts, dont l'une, la *forêt de Dumast* ou *bois Dumast*, a été achetée il y a quelques années par des Prussiens qui l'exploitèrent à blanc étoc. Ces barbares, dont presque aucun ne parlait notre langue, trouvèrent là le moyen de satisfaites leurs instincts anticatholiques et antifrançais. Au fond d'une vallée boisée, dans une clairière fort pittoresque, s'élevait une antique chapelle dédiée à sainte Menne, sœur de Charlemagne. De temps immémorial, les villages voisins : Blénod, Vannes-le-Châtel, Uruffe, Bulligny, Allamps, etc., y venaient en pèlerinage. Les lendemain de première communion, les lundis de Pâques, de Pentecôte, on y chantait les vêpres, puis sous les yeux de leurs parents, les jeunes gens du pays dansaient sur le gazon. La Séparation et les Prussiens ont passé par là : la chapelle fut désaffectée, puis les Prussiens en firent un *abri pour leurs bûcherons*. Et, après avoir tout le jour abattu les beaux arbres de la forêt de Menne, les vandales, le soir venu pouvaient chanter leurs lieds et pousser leur « hoch » dans la chapelle, entre ces murs où des générations de paysans français étaient

venues prier la Vierge au jour de leur première communion. Il y avait des bas-reliefs fort curieux qui représentaient la Nativité. Les Prussiens s'en emparèrent pour les vendre à vil prix. Le curé de Blénod, un artiste, put soustraire à leur fureur et à leur rapacité une Vierge de Pitié extrêmement ancienne et quelques ornements. Le reste, que la Révolution elle-même avait épargné, que l'invasion de 1870 avait respecté, a disparu dans l'invasion actuelle...

« On dit que nous sommes envahis; on dirait plus justement que nous sommes déjà conquis. Ici, en Lorraine, nous avons l'impression d'être enfermés dans un immense réseau d'espionnage. »

Quel plus terrible réquisitoire contre le régime criminel qui nous vaut, en pleine paix, les horreurs de l'invasion ?

A Saint-Mihiel.

Dans la région de Saint-Mihiel, la question des fours à chaux de Dompcevrin et de Billefont préoccupe un grand nombre de nos compatriotes, car la région fourmille d'espions juifs et allemands.

Cela s'explique si l'on envisage son importance militaire. En effet, la garnison de *Saint-Mihiel* compte environ de 12 à 15.000 hommes. A *Sampigny* se trouve le 10^e chasseurs à cheval, venu récemment de Moulins; à *Lérouville* se trouve le 154^e d'infanterie. Lérouville est tête de ligne, vers Sedan, sur la ligne Paris-Avrécourt. Toute la région est sillonnée par la Meuse, canalisée ou non, par la ligne de Verdun-Sedan. Elle est hérissée de forts (*Les Paroches* — *Camp des Romains*) et, plus à l'est, *Liouville*,

avec la batterie de *Saint-Agnant*, *Gironville*. Ces forts rejoignent le système de *Toul*.

Donc, les fours à chaux de *Dompcevrin* sont situés au nord de ce village, à trois kilomètres environ du *Fort des Paroches*, c'est-à-dire aux portes de *Saint-Mihiel*. Les troupes manœuvrent constamment dans ces parages, puisque *Chauvencourt* est le quartier général de l'infanterie (150^e et 161^e de ligne; 25^e et 29^e bataillons de chasseurs à pieds). Ces fours à chaux, qui ont peut-être déjà huit ou dix ans d'existence, se sont agrandis dernièrement. Ils appartiennent actuellement à la *Société Aumetz Fried ou Lapaix*, montée par actions (valeurs en banque). Les terrains, où l'on a pratiqué des carrières, ont été vendus à vil prix. Un nouveau four a été bâti, il y a quelque temps. LES INGÉNIEURS ÉTAIENT DE MAYENCE ET LES MONTEURS DE FRANCFORT. LES MACHINES ET LES DYNAMOS SORTAIENT DE MANNHEIM (marque *Heinrich Lanz*). Les petites locomotives à essence vulgairement appelées « coucous » viennent également de Mannheim. Tout le matériel de traction, rails, wagonnets, épars dans les carrières et aux abords, sur un parcours de 3 à 4 kilomètres, est originaire d'Allemagne. TOUTES LES POUDRES COMPRIMÉES, DESTINÉES A FAIRE EXPLOSER LES BLOCS DE PIERRE, VIENNENT D'ALLEMAGNE. Toute la houille (briquettes comprimées) vient de *Sarrebrück* ou d'*Essen* (*Ruhr-Kohlen-Gebiet*). Enfin, quand il y a des réparations à faire aux fours à chaux, ON N'EMPLOIE JAMAIS DE MAÇONS FRANÇAIS, mais des maçons, plus ou moins alsaciens-lorrains, de *Moyeuvre*. Des convois de wagons allemands se succèdent devant les fours à chaux.

Le pont de *Bislée* fut saboté en août 1911, au moment de l'affaire d'Agadir. L'importance straté-

gique de ce pont sur la Meuse est considérable, et ce n'est certes pas M. le président de la République Raymond Poincaré, possesseur d'une propriété située tout près de là, vers Sampigny, qui me démentira. Le pont met en communication *Koeur-la-Grande* et *Bislée*. Il est sur piles et culées en pierres. Parapets métalliques. Plancher en madriers. Dans son milieu, se dresse une pile en maçonnerie. A chaque extrémité de la pile se trouve une chambre de mine, où l'on peut descendre par une trappe fermée à cadenas. UN DES CADENAS AVAIT ÉTÉ ENLEVÉ, au moment d'Agadir, si bien que les enfants jouaient à la cachette dans la cavité qui communique avec la chambre de mine. Bien mieux : les chambres de mines situées à hauteur du parapet avaient été détruites, comme les chambres de mine situées au-dessous du même parapet. Le génie, averti depuis quatre jours par le gardien du canal, fit enfin réparer le malheureux pont.

Par ailleurs, une Compagnie belge-allemande aurait mis la main sur les fours à chaux de *Billemont*, situés entre *Dugny* et *Verdun*, toujours dans la région des forts et près de la voie *Lérouville-Sedan*. Lesdits fours à chaux seraient prochainement transformés en hauts fourneaux pour l'exploitation du minerai (?).

Le fort de *Dugny* aurait à ses pieds une usine allemande — à façade belge — traversée par la conduite d'eau qui alimente le fort. Si bien qu'en temps de guerre, il serait on ne peut plus aisé de crever cette conduite et de mettre ainsi la garnison à la merci de l'ennemi. Tout se passe comme si cette usine de fours à chaux de *Billemont* n'avait comme destination que de gêner le fort. De l'aveu même du directeur,

l'entreprise ne rapporterait que du 2 0/0 à ses actionnaires. En effet, IL FAUT FAIRE MONTER LA CHAUX DANS LES FOURS, alors qu'il est reconnu qu'un four à chaux doit toujours être installé dans le bas du gisement exploité.

On raconte qu'avant la guerre de 1870-71, les Allemands avaient ainsi envahi l'Alsace sous des prétextes industriels ou même de plaisance. C'est ainsi qu'un Badois avait fait construire un magnifique château près de Strasbourg. La guerre déclarée, un quartier général allemand vint s'installer dans ce château, où tout avait été prévu pour lui, *jusqu'à la guérite de la sentinelle*. Les Allemands n'ont pas, à beaucoup près, les qualités guerrières des Français, mais ils ont au plus haut point le sens de l'Avant-Guerre. Depuis l'affaire du traître Dreyfus, grâce à la suppression du Bureau des Renseignements, ils ont tiré parti de toutes les ressources que leur offrait, quant à l'espionnage, le gouvernement de la République.

Dans les Ardennes.

La ligne de chemin de fer de *Charleville à Reims* doit servir, en temps de guerre, à transporter de *Reims, Épernay, Châlons-sur-Marne, Camp de Châlons*, des troupes sur la frontière, depuis *Maubeuge* jusqu'à *Longwy*. Il était donc important pour les Allemands de s'en rendre maîtres.

Aussi existe-t-il à *Rethel* une usine allemande « LA TEXTILOSE », dont les usines ne sont séparées de la voie ferrée que par un chemin départemental que bor-

dent, de chaque côté, le chemin de fer et l'usine. Le chemin de fer passe, en cet endroit, à quinze mètres environ de l'usine. La gare de Rethel est à 200 ou 300 mètres. Enfin, dans un rayon de moins de 500 mètres, se trouvent plusieurs ponts.

Le directeur de l'usine est un juif venu d'Allemagne. De nombreux contremaîtres et ouvriers sont allemands. Du fait de cette installation, les querelles et bagarres sont devenues quotidiennes à Rethel, comme dans tous les endroits envahis. Je n'insiste pas sur cette conséquence forcée de l'Avant-Guerre, conséquence qui ne peut que s'aggraver de jour en jour.

La ligne de chemin de fer de *Charleville* sur le Nord, par *Hirson*, doit servir à transporter vers la frontière du nord une grande partie des troupes des 6^e et 20^e corps, ou, inversement vers la frontière de l'est, les troupes venant du nord (1^{er} corps, une partie du deuxième) et les vivres et munitions qui pourraient nous venir par mer (port de *Dunkerque*).

Or, il y avait autrefois à *Charleville* une usine d'agglomérés. Les bâtiments surplombent la ligne de chemin de fer *Charleville-Hirson*. Cette société fit de mauvaises affaires. L'usine fut rachetée par le Badois Himmelsbach, sous le prétexte d'installation d'une usine de créosotage.

Au cours de notre campagne contre l'espion-envahisseur des renseignements fort intéressants ont été recueillis sur ce juif-allemand, marchand de bois, qui avait obtenu l'autorisation de déposer ses bois, comme par hasard, sur les quais militaires d'Andelot et de Riaucourt (Haute-Marne) et qui, en temps de

guerre, aurait entravé ainsi, toujours comme par hasard, les opérations de la mobilisation.

Les Himmelsbach sont de Fribourg-en-Brisgau. Le père, grand négociant en bois, a six ou sept fils, dont l'un surveille à Andelot l'exploitation à blanc des vastes forêts de M. X... Ces forêts (deux mille hectares) ont été vendues, en premières mains, aux fameux dépeceurs de bois Nathan et Bernheim, juifs soi-disant français, dont il a été fortement question à la tribune de la Chambre au moment des inondations. Nathan et Bernheim ont passé l'exploitation à un marchand de bois d'Épinal, qui aurait fait de mauvaises affaires, et ensuite, au Badois Himmelsbach¹. L'exploitation dure depuis trois ans, avec une équipe de 300 bûcherons allemands et italiens, sous la conduite d'un contremaître français nommé C... Aux dernières nouvelles, cette équipe allait se transporter dans un autre canton de la Haute-Marne, M. X... ne s'étant pas entendu avec Nathan pour la vente du dernier millier d'hectares qui lui restent.

Parmi ces bûcherons, il y avait des topographes qui, sous prétexte d'estimer et d'arpenter les forêts à vendre, ont parcouru tout le pays, levant des plans

1. Un de nos confrères a donné ces renseignements sur ce très bizarre Himmelsbach :

« Ce M. Himmelsbach, qui paraît avoir le droit perpétuel d'encombrer les quais stratégiques de France, est un industriel singulier qui, il y a deux ans, fit brusquement son apparition dans la Haute-Marne, et se mit à couper à tour de bras bois et forêts. Il n'emploie que de la main-d'œuvre étrangère : l'an dernier, c'étaient des Allemands ; cette année, ce furent des Italiens. Cent dix ouvriers siciliens, qui ne savaient pas cent dix mots de français, arrivèrent cette année dans le pays. Ils débarquèrent le jour même de la fête d'Andelot ; c'était, sans doute, la participation qu'apportait aux réjouissances locales la maison Himmelsbach. »

sans se gêner. Il ferait beau voir qu'une telle organisation, composée de topographes et d'arpenteurs français, fonctionnât en Allemagne, sur les lignes de mobilisation qui font, comme on le sait, la préoccupation constante de nos voisins.

Les Himmelsbach avaient, aux environs d'Andelot, une grande usine pour injecter au sulfate et à la créosote les traverses façonnées par eux. *Le gouvernement avait accepté ces étrangers comme fournisseurs exclusifs de l'Ouest-État et mis à leur disposition, par traité, les quais militaires d'Andelot et de Rimaucourt et les gares de Manois et de Saint-Blin!...* Il serait intéressant de connaître les termes de ce traité et les noms des personnages qui avaient appuyé les Himmelsbach auprès du gouvernement. Depuis le tapage fait autour de cette effarante et scandaleuse concession et de l'encombrement des quais militaires, Himmelsbach a loué des champs à côté des gares, mais les quais étaient, il y a encore quelques mois, couverts de traverses et de bois en grume. Il faut donc que les protecteurs de Himmelsbach soient bien influents pour que ce Badois n'ait pas immédiatement débarrassé nos quais militaires. Ajoutons que les juifs pullulent dans la Haute-Marne et sont en train d'accaparer littéralement le département.

Ces renseignements avaient été publiés dans l'*Action Française* quotidienne du 14 octobre 1911, et quelque temps après on pouvait lire, dans le journal *Le Bois*, sous le titre « Avis au commerce », la note suivante :

On annonce que la maison allemande *Himmelsbach frères* va vendre son usine de créosotage et d'imprégnation des bois sise à Gudmont (Haute-Marne), à son représentant à Paris, M. Paradis, lequel forme à cet

effet une société en commandite par actions sous la raison sociale « Société d'exploitation forestière et d'imprégnation des bois Paradis et C^{ie} ».

Les Badois Himmelsbach, sentant la situation intenable, passaient donc la main. Néanmoins, avant de se réjouir de cette victoire du nationalisme français sur l'espionnage juif-allemand, il importe de se méfier. S'agit-il d'une fin de système, d'un renoncement, ou d'une transformation pure et simple de Himmelsbach en Paradis ?

Quant à l'ancienne usine d'agglomérés de Charleville, qui, nous l'avons vu, surplombe la ligne Charleville-Hirson et que Himmelsbach devait transformer en usine de créosotage, elle n'a jamais fonctionné.

Lorsque le Badois Himmelsbach eut A CRÉOSOTER DES TRAVERSES POUR LES CHEMINS DE FER DE L'EST — ce qui d'ailleurs est un comble ! — il le fit non pas à son usine de Charleville, mais bien à celle de *Nouzon*, QUI COMMANDE LA LIGNE *Charleville-Givet*. Cette usine de *Nouzon* est aujourd'hui transportée à *Dijon*.

Nul ne refusera au Badois Himmelsbach le choix judicieux de ses emplacements.

Himmelsbach continue d'ailleurs à s'offrir le luxe d'une usine inutilisée à Charleville. Il paie toujours ses contributions. On affirme même — mais ceci reste à vérifier — qu'il paye une redevance annuelle à l'octroi. Or, il ne peut pas prétendre que cette usine inutile en France lui serve à acquérir le droit de fournir une administration, puisqu'il possède déjà celle de *Dijon* (autrefois à *Nouzon*). Enfin, et j'appelle sur ce point l'attention des autorités compétentes, je veux dire des autorités militaires, L'USINE

HIMMELSBACH COMMANDANT LA LIGNE *Charleville-Hirson*, COMPORTE CINQ OU SIX IMMENSES RÉSERVOIRS, NAGUÈRE REMPLIS DE MATIÈRES INFLAMMABLES ET EXPLOSIBLES ET QUI POURRAIENT BIEN L'ÊTRE ENCORE. Cette situation étrange rappelle ainsi celle de la gare de *Delle*, soumise à la fantaisie pétrolifère d'une compagnie autrichienne. Il y a quelques années, une pétition des habitants de ce quartier de *Charleville*, signalant le danger, fut déposée à la Préfecture. Inutile d'ajouter que la Préfecture la mit aussitôt au panier.

La ligne de chemin de fer de *Charleville-Longwy* vers *Nancy* doit servir, en temps de mobilisation, dans un sens ou dans l'autre, à un transport intense de troupes, selon les nécessités et circonstances de la première attaque.

Il y avait jadis à *Douzy* une sucrerie construite en 1867, par un Belge, M. L..., excellent homme, très travailleur, qui, plus tard, se fit naturaliser. Par suite du manque de main-d'œuvre, l'agriculture de la région se transforma; les pâturages et céréales succédèrent à la betterave. La sucrerie dut liquider en 1903. Le fils du fondateur racheta les terrains propres à la culture, TANDIS QUE LES BATIMENTS NUS DE L'USINE, AINSI QUE LE RACCORD A LA VOIE FERRÉE, FURENT VENDUS A MM. FICHEL ET SACHS, KUGELLAGERPRÆCISIONS FABRIK, A SCHWEINFURT (BAVIÈRE). Ceci se passait au printemps de 1907.

Notons immédiatement que les bâtiments de l'ex-sucrerie ne sont séparés de la voie ferrée que par la largeur de la route nationale (*Paris-Metz*), qu'ils sont à cent mètres de la gare et à proximité de nombreux petits ouvrages d'art (trois ponts à moins de 200 mètres).

En 1908, plusieurs caisses lourdes et demeurées mystérieuses arrivèrent à l'usine. Des charpentiers requis furent même obligés de construire des chariots *ad hoc* pour les amener dans les bâtiments. Un peintre fut chargé de les tapisser de papier, afin d'empêcher la poussière d'y pénétrer.

En 1910, un ingénieur allemand vint, muni des plans d'une nouvelle usine, fit ostensiblement effectuer des sondages, sous prétexte de prospecter la nature du sol, encore qu'on la lui eût indiquée. Il avait annoncé son retour comme imminent. Cependant, aucune suite ne fut donnée à ces travaux.

Entre temps, l'école d'aviation de Sommer fonctionnait à *Douzy*; on y faisait l'essai de nouveaux aéroplanes militaires. L'ingénieur allemand utilisait ses nombreux loisirs à suivre ces essais et à excursionner solitairement dans les environs. On le vit prendre des notes et de multiples photographies. Vers la même époque, une baronne (?) allemande, accompagnée d'une automobile, faisait aux officiers aviateurs maintes avances, accueillies fraîchement.

M. Fichtel, commanditaire de la société, est mort aujourd'hui, mais la raison sociale continue. Il n'est jamais répondu aux lettres adressées à Schweinfurt. Vu la belle situation industrielle de *Douzy*, des ingénieurs français ont fait aux Allemands des propositions de rachat très avantageuses. Les Allemands n'ont même pas daigné entrer en pourparlers. Ils ne consentent à louer leur usine à aucun prix. Les parties habitables sont concédées gratuitement ou à un prix dérisoire, à *titre précaire avec clause d'évacuation immédiate sur la demande du propriétaire*. Ils paient sans discuter et même avec gratification

les rares ouvriers qu'ils emploient pour le transport de leurs lourdes caisses mystérieuses. Ils ont conservé un abonnement téléphonique dont on ne voit pas bien l'utilité. Ils acquittent rubis sur l'ongle leurs contributions. On en conclut qu'ils ont une raison de première importance pour conserver ces bâtiments et y immobiliser des capitaux improductifs.

En dehors de son importance stratégique quant à la voie ferrée, l'usine en question commande deux routes vers Bouillon et la Belgique.

Nous avons ainsi rapidement énuméré quelques-unes des principales forteresses industrielles allemandes installées sur notre sol et dont la position, au point de vue stratégique, présente incontestablement de très graves inconvénients pour la Défense Nationale.

Il ne viendrait à l'esprit de personne qu'une situation semblable pût exister chez nos susceptibles voisins; ils auraient vite fait de faire déménager l'industriel français assez hardi pour aller s'installer près d'une gare importante, d'un pont, etc

Toutefois, si nous nous bornions à l'énumération précédente, on n'aurait qu'un aperçu fort incomplet de la situation qui nous est faite par les opérations allemandes d'Avant-Guerre.

Aussi devons-nous maintenant relever certaines fermes allemandes qui nous ont été signalées dans cette région comme resserrant les mailles de l'immense filet jeté par l'ennemi sur notre frontière de l'Est. L'énumération de ces fermes n'a donné lieu à aucune protestation de la part des intéressés, lors de sa publication réitérée dans l'*Action Française*. Nous accueillerions néanmoins volontiers toute réclamation même tardive à ce sujet, à condition qu'elle fût accom-

pagnée de témoignages positifs. Car il est trop facile de se dire « annexé » alors qu'on est en réalité d'origine et de sentiment allemands. Beaucoup des fermiers en question jouent volontiers de cette équivoque.

CHAPITRE III

LES FERMES ALLEMANDES DANS L'EST

Ces fermes seraient pour l'ennemi des centres de ravitaillement tout indiqués. Les Allemands — plus ou moins grimés en annexés — qui les occupent feraient dès la première alerte et à n'importe quel prix la razzia des bestiaux, fourrages, denrées, approvisionnements de la contrée. De plus, les valets de ferme, à défaut des fermiers eux-mêmes, deviendraient d'admirables guides pour les éclaireurs prussiens. Ils connaissent tous les petits chemins, les abris, les creux, les bois, les taillis, les haies, cachettes et obstacles précieux à repérer.

Il n'y a pas que la nationalité de ces fermiers qui doive attirer l'attention des Français vigilants et nous avons des renseignements bien curieux sur certains d'entre eux qui occupent des fermes de l'Est, fermes bien situées, quoique d'ailleurs d'un pauvre rapport, les payant au quadruple de leur valeur et recevant à certaines dates, en cas de mauvaises affaires, d'importants, de mystérieux subsides¹.

1. On m'a cité une ferme près de la frontière, arrivée à fin

Les fermes allemandes se multiplient surtout, ce qui est très caractéristique, dans la région importante appelée la Woëvre, entre la Meuse et la Moselle, jalonnant une route d'invasion qui va de Metz à Saint-Mihiel et Lérouville.

Avant de dénombrer, d'une façon forcément incomplète, ces fermes de la Woëvre, nous en citerons quelques-unes dans le Châlonnais, région également des plus exposées au point de vue militaire.

1° Dans le Châlonnais.

A *Coolus*, à 4 kilomètres de Châlons, siège du corps d'armée, en bordure de la ligne du chemin de fer Paris-Nancy-Avrécourt, par Toul, située sur une hauteur qui domine la ligne, se trouve la ferme *Beuzard*, occupée par des Allemands. Ladite ferme est en outre à 100 mètres d'un petit pont (tablier métallique) sur le ruisseau *la Coole*, que franchit la voie ferrée. Si ce pont saute, la mobilisation est entravée.

Dans la région de Sainte-Menehould, le long de la ligne Châlons-Batilly-Metz par Verdun, plusieurs

de bail, louée jusqu'alors *trois mille francs*, qui a été louée aussitôt par un Allemand, au prix de *cinq mille francs*. Le cas n'est pas isolé. Nos voisins attachent, en ce moment, une importance capitale à ces domaines, généralement bien placés, qui deviendront, au jour de la mobilisation, autant de fortins allemands en terre française, où s'instruisent, en attendant cette heure critique, des guides et des éclaireurs de premier choix. Certains de nos forts — très importants — ne sont occupés que par *cinq* ou *six* hommes ! Or l'envahissement allemand de fermes voisines permettrait en outre à l'ennemi d'occuper ces forts avant que la mobilisation ait pu renforcer leurs postes.

fermes sont occupées par des Allemands. A *Cernon*, à 15 kilomètres de Châlons, le château et la ferme, précédemment propriété de la famille de P..., sont aujourd'hui au pouvoir des Allemands.

A propos du Châlonnais et de la région de Sainte-Menehould, on nous a écrit :

« Ils sont légion maintenant, dans cette contrée, les villages où, lentement, systématiquement, patiemment, s'installent de véritables colonies allemandes ; j'entends des familles d'Allemands qui savent à peine baragouiner trois ou quatre mots de notre langue, qui rachètent les fermes disponibles, qui vivent absolument à part, forment un monde fermé, où aucun de nos paysans n'a le droit de pénétrer. Je ne parle pas de leur morgue et de leur insolence. Je suis persuadé que ces envahissements partiels ne sont que la réalisation d'un vaste plan d'ensemble et, au surplus, que plusieurs de ces gens-là sont *subventionnés*. Ils arrivent toujours à point, au moment précis, admirablement renseignés sur les avantages et les inconvénients des combinaisons qu'ils se font proposer. »

Quant aux valets de ferme suspects :

« Ils arrivent, parlant très durement, mais assez correctement le français. Ils paraissent même trop distingués. D'ailleurs, ce sont des modèles d'honnêteté. Laborieux, toujours empressés, ils vivent à part, eux aussi, taciturnes, ne communiquant leurs observations à personne, paraissant étudier, examiner quelque chose. Les dimanches et jours fériés, ils vont seuls par monts et par vaux. On les surprend à recueillir des notes, faire de la photographie, aux alentours des ouvrages militaires, des travaux d'art. Quelquefois, quand l'attention est éveillée, l'homme

disparaît par une nuit sombre, sans même avoir touché sa paye¹.»

2° Fermes de la Woëvre.

Nous avons dit que la Woëvre est une vaste plaine s'étendant entre la Meuse et la Moselle. C'est surtout un immense champ clos, bien connu de tous les militaires, promis aux premiers grands combats de la guerre de demain.

Cette région, admirablement pittoresque, accidentée, vallonnée, forestière, parcourue par des « rupts » ou ruisseaux d'un aspect riant, est désignée comme un des établissements principaux de notre couverture. Depuis quelques années une lente infiltration allemande s'y produit. Les fermes tombent une à une aux mains de l'ennemi. Celui-ci ne les choisit pas au hasard. Il les lui faut spacieuses et bien situées.

Nous ne pouvons mieux faire que reproduire les lignes suivantes, extraites encore d'un article du général Maitrot, publié par l'*Écho de Paris* sous ce titre « Questions de frontière ».

Cet article a trait à l'occupation des fermes de la Woëvre par les Allemands :

Les Allemands trouveront dans la Woëvre tous les guides dont ils auront besoin ; ce sont leurs nationaux qui s'y sont fixés, avec le consentement des autorités locales.

1. On me signale au dernier moment comme allemandes, dans la région de *Sainte-Menehould*, les fermes de *Remicourt*, de *La Basse*, de *Vannoult-les-Dames* et de *Saint-Jean-devant-Possesse*.

J'ai déjà signalé le fait à maintes reprises. Oui, la Woëvre est pleine d'espions, installés à demeure, et qui « attendent l'armée allemande ». Je pourrais citer plusieurs grandes fermes du pays occupées par des familles allemandes qui n'ont de cultivateur que le nom. Par un hasard singulier, toutes ces fermes sont situées sur des points admirablement choisis ; plateaux élevés dominant la région, embranchements de routes, grande clairière dans une forêt.

Certain jour de l'année 1910, je chassais dans les bois de... Le soir venu, je regagnais le rendez-vous avec mon porte-carnier, paysan des environs, et je lui parlais de la ferme de X..., située à l'extrême frontière et à proximité de laquelle j'étais passé plusieurs fois dans le courant de la journée. Et comme je lui demandais quel en était le tenancier, il me répondit : « Un officier allemand ! » Je fis un haut-le-corps et il ajouta : « Oui, mon général, un officier allemand, pas de l'active, sans doute, mais un homme qui a servi, on le voit bien à sa tournure. D'ailleurs, regardez les champs, tous en friche ; ça, un fermier, un cultivateur ? Allons donc ! Il est plus souvent à Metz qu'ici. »

Je fis cette réflexion : « Pourquoi a-t-on laissé cet homme s'installer dans cette ferme ? La mairie, la préfecture ne savent donc rien ? » Alors une réponse conçue en termes énergiques que je me dispense de rapporter.

Cette situation n'est pas particulière à la Woëvre : toute la région avoisinant nos frontières de l'Est et du Nord est infestée d'espions, et toujours on les trouve gîtés aux bons endroits près des places fortes, à proximité des ponts, des tunnels, des ouvrages d'art importants, qu'ils ont certainement pour mission de saboter quand ils en recevront l'ordre, de façon à ralentir notre concentration en arrêtant la marche de nos trains.

Le ministère de la Guerre français a été cent fois prévenu de ce qui se tramait sur un des points les plus importants du territoire. N'ai-je pas eu l'occasion de lire récemment un ouvrage fort intéressant, une

de ces vues d'avenir comparables aux éclairs qui sillonnent la nue avant l'orage, intitulé *La Bataille de la Woëvre*. Mais le ministère de la Guerre français sous André, sous feu Berteaux, sous Messimy, s'occupait beaucoup moins des dangers qui menacent la Woëvre que des opinions politiques et des convictions religieuses du corps des officiers. Au lieu de dresser la liste des fermes allemandes de la frontière, ces messieurs mettaient à jour *Corinthe et Carthage*, LES GRANDS LIVRES DE LA DÉLATION, AUSSITÔT TRANSMIS D'AILLEURS AU GRAND ÉTAT-MAJOR ALLEMAND, PAR LES SOINS DE L'AGENCE SCHIMMELPFENG, 2, BOULEVARD MONTMARTRE, A PARIS.

L'enquête que nous avons entreprise sur l'acquisition des fermes dans la région de l'Est, au voisinage de la frontière, par notre ennemi, est difficile, car les Allemands — répétons-le — se donnent en général comme des annexés plus ou moins naturalisés.

Un des nombreux patriotes qui m'a renseigné sur cette région m'écrivait :

« Je suis ici à deux pas de la ligne de la Meuse, sous le canon du camp des Romains, PRÈS DU PONT DE BISLÉE, QUI FUT SABOTÉ, L'AN DERNIER, PAR DES MAINS MANIFESTEMENT ALLEMANDES, AU MOMENT DE L'AFFAIRE D'AGADIR. On peut voir encore aujourd'hui, à deux cents mètres de ce pont, un drapeau allemand dessiné sur une borne kilométrique du chemin de halage... Nous sommes infestés de mèteques, contrebandiers, marchands de peaux de biques, romanichels de toute couleur et de toute farine qui paraissent beaucoup plus soucieux d'examiner le terrain et de supputer nos ressources que de débiter leurs marchandises. Saint-Mihiel est enjuivé depuis longtemps... On m'assure que les fours à chaux de *Dompcevrin*, près

Saint-Mihiel, sont aux mains d'actionnaires allemands, dont le principal demeurerait à Knüttange-Hütten. »

Pour en revenir à ces fermes, quand l'officier ou le sous-officier qui les a acquises, quelquefois au triple de leur valeur, se sent signalé et brûlé, il les revend avec perte et transporte ailleurs son réduit.

C'est ainsi que la ferme de *Montplaisir*, au-dessus de Thiaucourt (25 hectares), dont la masse sombre se voit à dix lieues à la ronde, appartenait, jusqu'à ces derniers temps, à un prétendu Luxembourgeois des plus suspects. Comme le scandale était un peu fort, il passa la main à un Français. Ce cas est malheureusement isolé.

Au sud de Gorze, sur le long plateau boisé qui longe la frontière, entre Arnaville et Chambley, on nous a signalé deux grosses fermes, des plus importantes, entourées de maigres champs. Elles sont toutes deux aux mains d'Allemands qui ne vont à la poste qu'à Gorze en territoire annexé.

Sur le plateau de la rive droite du rupt de Mad, entre Pagny-sur-Moselle et Thiaucourt, se trouvent les trois fermes bien connues de *La Grange-en-Haye*, de *Bouleuvre* et de *Sainte-Marie*. Elles sont tenues par des fermiers soit allemands, soit annexés, qui y emploient en tout cas la main-d'œuvre allemande. En temps de guerre, les troupes allemandes trouveraient, dans ces manœuvres, des guides tout indiqués et sûrs pour les conduire la nuit, les yeux fermés, à travers ces longs rideaux de bois, impénétrables et fangeux, qui barrent la mi-Woëvre du nord au sud.

Sur la route de Chambley¹, une belle ferme com-

1. A Chambley, un sujet berlinois du nom de Kratz a

mande une partie de la position du défilé de Saint-Benoit. Allez causer avec le propriétaire. Vous serez vite édifiés sur la nationalité des fermiers.

Si vous continuez jusqu'à Vigneulles, où débouche la trouée de Spada, au pied des côtes, à un endroit où l'on peut atteindre à couvert les hauts de la Meuse, se trouve, à la lisière nord des bois de Creue, la ferme de *Val-en-Bois*. C'est encore une famille parlant allemand qu'elle abrite.

Plus au sud, à la lisière ouest des bois de la Belle-Ozière, une famille allemande possède la ferme très importante de *Buxières-au-Bais*. Cette ferme commande, outre un grand nombre de passages qu'il me semble inutile de spécifier, la route de Buxières à Heudicourt et la route d'Heudicourt à Nousard. Je donne ces détails précis pour les officiers en particulier qui voudront bien les vérifier, comme je l'ai fait moi-même, sur les quatre cartes d'état-major de la région de Commercy. Une de celles-ci manquait, il y a quelques mois, mais je pense qu'elle est aujourd'hui remplacée.

Depuis plusieurs mois, la ferme *du Criot*, sur la route stratégique entre Chaillou et Heudicourt, est occupée par une famille que l'on dit allemande. Le pire, c'est que le réseau se resserre, et qu'on pourra bientôt dresser une *carte des fermes allemandes de la Woèvre* qui montrera aux plus aveugles le plan d'investissement de l'ennemi.

loué la pêche des étangs de Saint-Benoit, de la Chaussée, de la Parroi, de Doncourt, et en général de tous les étangs de la région. Cela lui donnera toutes les facilités pour se documenter minutieusement sur les points intéressants de la topographie régionale. Kratz a fait construire à Chambley de vastes réservoirs où le poisson attend son départ en wagons spéciaux pour l'Allemagne.

La ferme de Méraucourt.

En plein camp des forts de Verdun, exactement au nord des forts de Douaumont et de Vaux, se trouve la ferme de *Méraucourt* que la rumeur publique prétendit longtemps appartenir à l'empereur d'Allemagne sous le couvert d'une personne interposée. Depuis le fait a été formellement contesté et l'on conçoit combien il est difficile en pareille matière de se reconnaître au milieu des affirmations contradictoires qui parviennent à l'enquêteur de tous côtés.

Ce qui est notoire c'est qu'à la suite d'une enquête tenue fort secrète, — mais pas si secrète que les conclusions ne nous en soient parvenues — le fermier de *Méraucourt* fut l'objet d'un arrêté d'expulsion. La Sûreté générale avait eu la main forcée par l'autorité militaire française.

Or, sur une simple démarche auprès du ministre de l'Intérieur, cet arrêté d'expulsion fut rapporté.

Certains journaux de l'Est, et notamment le *Petit Montmédien*, ayant reproduit cette information, le *Courrier de la Meuse* ajoutait, sous la signature de son rédacteur en chef :

Méraucourt est un écart de la commune de Bezonvaux du canton de Charny. Cette ferme est située à proximité des forts de Tavannes, de Douaumont et des principaux ouvrages de la défense de Fleury et de Souville.

M. Bidon, qui l'habite avec son père, est, en effet, un Allemand très distingué et qui semble de pure race. Le service de la Sûreté me disait récemment que jamais ce monsieur n'écrit en Allemagne, ce sont ses sœurs qui font constamment le voyage entre Metz et Eixbaucourt et lui servent sans doute de facteurs.

Au dernier banquet de la Société d'Agriculture à Verdun, je me trouvais à côté de ces deux messieurs Bidon qui échangèrent ensemble leurs impressions sur les convives, à plusieurs reprises en allemand, si bien que je jugeai utile moi-même d'ajouter au dessert quelques réflexions en la même langue à leur adresse, ce qui n'eût point l'air de leur plaire.

Je me demande, sans pouvoir comprendre, pour quelles raisons secrètes la *Société d'Agriculture* jugea bon de donner, à ces MM. Bidon, son premier prix d'améliorations culturales, le 13 octobre dernier. Ces sujets de Guillaume sont depuis très peu de temps sur cette ferme. En tout cas, la mesure a été très commentée par tous les bons Français qui m'entouraient ce jour-là à Verdun.

A quoi le mystérieux fermier de Méraucourt répondit par la lettre suivante, qu'il importe de lire avec soin, elle en vaut la peine :

Méraucourt, le 5 novembre 1912.

Monsieur Malou,

directeur du *Courrier de la Meuse*,
16, place Chevert, Verdun.

Monsieur,

Dans le numéro de votre journal du 2 novembre 1912, première page, 4^e et 5^e colonnes, vous reproduisez un article de l'*Action Française* et du *Petit Montmédién*, dans lequel vous prétendez que :

1^o La ferme de Méraucourt appartient à l'empereur Guillaume II ;

2^o Que cette ferme est gérée par un officier allemand en activité de service ;

3^o Que mes sœurs font constamment le voyage entre Eix-Abaucourt et Metz, et me servent de facteurs dans un service d'espionnage ;

4^o Que j'ai été l'objet d'un arrêté d'expulsion rapporté sur les instances de l'ambassade d'Allemagne ;

5° Que mon père et moi sommes des Allemands distingués et de pure race.

Je pourrais m'adresser à la justice française pour obtenir contre vous une condamnation à des dommages-intérêts pour votre article diffamatoire. Mais cet article est rempli de telles erreurs et inexactitudes que sa portée en tombe d'elle-même.

Que M. Léon Daudet, un polémiste ardent et passionné, écrive de telles bêtises à mon sujet, cela m'importe peu ! Mais qu'un journaliste local, qui devrait connaître les gens et les choses de son pays, reproduise ces bêtises, sans les contrôler, cela dépasse les bornes de l'information sérieuse.

Permettez-moi de vous dire que :

1° La ferme de Méraucourt n'appartient point à l'empereur d'Allemagne, mais à un citoyen français honorablement connu à Verdun : M. Jules Sponville, propriétaire à Vaux-devant-Damloup, dont je ne suis que le fermier ;

2° Je ne suis point officier prussien et n'ai jamais servi dans l'armée allemande, même en qualité de simple soldat. Je vous mets au défi de prouver le contraire ;

3° Mon père et toute ma famille habitent Metz, et si mes sœurs viennent à tour de rôle à Méraucourt, c'est parce que je suis célibataire et qu'elles viennent faire mon ménage et m'aider dans la gestion d'une ferme de 200 hectares comme celle de Méraucourt ;

4° *Si j'ai été l'objet d'un arrêté d'expulsion, c'est à la suite de renseignements erronés donnés sur mon compte à la Sûreté générale. Il m'a suffi d'une simple démarche personnelle, sans le secours de l'ambassade d'Allemagne, au ministère de l'Intérieur français, pour faire rapporter purement et simplement cet arrêté d'expulsion.*

A l'examen des renseignements et du dossier que je lui ai transmis, le ministère de l'Intérieur a reconnu qu'il avait été trompé par des renseignements erronés et tendancieux sur mon compte provenant de concurrents intéressés ;

5° *Si je ne suis point Français de nationalité, je le suis de cœur. Mon père est né à Sierck (Alsace-Lor-*

raine) en 1850, et si, au lendemain de la guerre, il est resté en Lorraine annexée, c'est que des intérêts matériels et pécuniaires considérables ne lui ont point permis une émigration en France qu'il désirait vivement.

Aujourd'hui, tous les Français intelligents, et avec eux Maurice Barrès, reconnaissent que les Alsaciens-Lorrains commirent une grosse faute, au lendemain de 70, en émigrant en France, et qu'il aurait mieux valu maintenir les traditions françaises et s'opposer à la germanisation à outrance dont la France est victime en Alsace-Lorraine.

Alsacien-Lorrain ! voilà ce que je suis, avec toute ma famille, Monsieur ! et il est profondément regrettable de voir un journaliste français traiter des Alsaciens-Lorrains d'Allemands distingués et de pure race. J'ai perdu la nationalité française à la suite de la guerre de 1870 et les Français devraient être les seuls à ne point le reprocher à leurs frères d'Alsace-Lorraine et à ne point leur adresser gratuitement de telles injures.

Je suis venu à Méraucourt pour y gagner ma vie et non pour y faire de l'espionnage.

Si, au lieu de ramasser dans votre journal des potins et des ragots, vous aviez pris la peine de faire sur mon compte une enquête sérieuse, *vous sauriez que je m'occupe en ce moment de rassembler les papiers qui me sont nécessaires pour demander aux autorités compétentes ma réintégration dans la nationalité française.*

Mais il ne me plaît point, pour le moment, de me défendre plus avant contre des accusations aussi grossières et aussi injustifiées et je vous somme d'insérer, conformément à la loi, ma réponse dans le plus prochain numéro de votre journal au lieu et place de l'article dans lequel vous m'avez si légèrement accusé.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Alphonse BIDON.

Je ferai d'abord remarquer à M. Bidon qu'il est bien mal venu à invoquer la thèse de Barrès puisqu'il fait précisément tout le contraire, puisqu'il

occupe une ferme en France au lieu de demeurer en Lorraine annexée.

Mais, en outre, il est clair que, si l'empereur allemand avait acquis une ferme en France, c'eût été sous un prête-nom et qu'il ne serait pas venu en personne à Verdun signer chez le notaire.

Enfin, il reste acquis, de l'aveu même de M. Bidon :

- 1° QU'IL N'EST PAS FRANÇAIS;
- 2° QU'IL A ÉTÉ L'OBJET D'UN ARRÊTÉ D'EXPULSION;
- 3° QUE LEDIT ARRÊTÉ A ÉTÉ RAPPORTÉ.

Les explications de M. Bidon au sujet de cet arrêté d'expulsion sont embarrassées, confuses et obscures. S'il s'était contenté de labourer son champ, la Sûreté générale n'aurait pas eu à s'occuper de lui. D'autre part, il fera difficilement croire qu'une mesure aussi grave qu'un arrêté d'expulsion ait été rapportée sur une simple démarche de sa part au ministère. Il s'est sûrement fait appuyer. Pourquoi ne donne-t-il pas les noms de ses protecteurs?

Enfin, il est au moins singulier que M. Bidon éprouve tout à coup, après un si long temps écoulé, le besoin de demander aux autorités compétentes sa réintégration dans la nationalité française et que cette demande coïncide avec nos révélations concernant la ferme de Méraucourt.

La lumière devra être faite sur tous ces points.

Cette question de la ferme de Méraucourt a eu son écho à la Société d'Agriculture de Verdun, ainsi qu'en fait foi l'entrefilet suivant paru dans *le Courrier de la Meuse* :

Discussion très vive à la Société d'agriculture ce matin mardi à dix heures à propos d'une lettre de

M. Letrique, de Watronville, demandant à la Société d'exclure de son sein les étrangers. *Cette motion vise évidemment le cas Bidon et passionne de suite les membres présents.*

M. Lieutaud expose les avantages et les services rendus à l'agriculture par les cultivateurs *belges* dans notre région et, avec le jury mis en cause pour le prix des améliorations culturelles attribué à M. Bidon, défend les étrangers.

M. Malou riposte aussitôt qu'il ne s'agit pas du tout d'exclure *nos amis* les Belges, *mais les Allemands* et que l'on peut très bien faire des catégories parmi les étrangers. M. Delandre, maire de Gincrey et M. Hennequin, l'aimable fermier de Renonvaux, près d'Etain, appuient énergiquement le dire de M. Malou.

M. Lecourtier intervient avec plusieurs autres membres en faveur de M. Bidon et dit qu'il faut s'en prendre aux parrains de ce membre.

M. Lieutaud dit que l'on ne peut créer des règlements nouveaux sans modifier les statuts.

Enfin tout le monde se met d'accord pour décider qu'au mois de mai, on proposera la modification du règlement, afin que les étrangers ne soient pas admis dans la Société avant un an de présence dans l'arrondissement, *afin qu'on les connaisse*. On invite ensuite les parrains à être très circonspects dans le patronage qu'ils accordent quelquefois bien à la légère et on prie les membres de réclamer le scrutin secret quand ils le veulent, pour l'élection d'un candidat.

De ce compte rendu on peut facilement conclure combien les déclarations de M. Bidon ont paru peu convaincantes à ses collègues de la Société d'Agriculture.

Au dire d'un journal républicain local, à la date du 1^{er} décembre dernier, la police tolérait, à Verdun, 165 sujets allemands des deux sexes établis en ville ! Sans préjudice des juifs, naturalisés et nomades qui fourmillent dans la région.

L'on m'écrit à ce sujet :

« ... Quantité d'étrangers s'installent ainsi comme fermiers le long de la frontière, et tous se disent natifs du Luxembourg. Ces individus sont tous en relations; jamais ils ne s'écrivent, et c'est en voiture qu'ils se rendent visite. Comme exploitants, ils ne sont nullement des lumières et, bien qu'ils fassent tous de maigres récoltes, ils paient bien et vivent encore mieux... Il n'y a aucun doute, la plupart de ces fermiers sont des espions, et il est urgent que les secteurs des camps retranchés soient occupés en temps de paix par les troupes de forteresse, afin d'éviter le sabotage des points stratégiques importants (lignes télégraphiques aériennes et souterraines), à la première heure de la mobilisation. »

Mes correspondants s'accordent à me dénoncer des conciliabules fréquents, entre ces fermiers d'Avant-Guerre. Même depuis quelque temps, ils présideraient la nuit à des échanges de signaux optiques.

Il faut bien reconnaître, du reste, que cette occupation du sol français dans cette région de la Woëvre est singulièrement facilitée par l'exode des autochtones. Les habitants abandonnent peu à peu ces terres occupées jadis par leurs ancêtres. C'est un des pires effets de la centralisation républicaine. Elle fait le vide dans les campagnes et l'étranger en profite pour venir s'installer chez nous.

Un de nos amis qui a fait l'automne dernier un stage militaire dans cette région m'écrivait :

« Durant l'été de cette année, nous n'avons guère manœuvré qu'en Woëvre : nombreuses manœuvres de un jour, manœuvre de trois jours, en avant du mont See, manœuvre de trois jours, contre Toul, vers Minorville et Tremblecourt; enfin manœuvres

d'automne, à la frontière même, vers Briey, Batilly, Mars-la-Tour, Chambley. Dans toute cette région, la terre est à qui veut la prendre. A Limey, où nous avions cantonné un jour, la vieille femme chez laquelle j'étais logé me disait :

« Un tiers du village est complètement abandonné; un autre tiers n'est habité que par des gens de mon âge, sans enfants. L'autre tiers tient encore debout. Depuis deux ans, il n'y a pas eu de naissance dans ce village. Dès que les jeunes gens atteignent dix-huit ans, ils s'en vont aux mines. »

« Notez que le fait est général dans toute la Woëvre, sauf peut-être sous les côtes, où les villages vivent encore à peu près de la vigne. ALORS, ON VEND, ET VOUS SAVEZ QUI EST ACHETEUR.

« A Monaville, à quinze kilomètres à l'est d'Etain, je causai avec le propriétaire qui me logeait. *J'ai quarante hectares, me disait-il, je m'en occupe seul avec ma femme, mais je ne sais si je pourrai aller longtemps comme cela, et il faudra que je vende.* La plus vieille maison du village, que l'on appelle encore « le château », est occupée par des Allemands et leurs domestiques, allemands, bien entendu. Une ferme très importante, qui se trouve sur la route de Chambley à Gorze, m'a été signalée comme occupée par des Allemands. Je n'ai pu toutefois vérifier le fait... »

La ville de Saint-Mihiel est entre les mains des juifs. Le maire est un nommé Phassmann. Tous les bouchers, ou presque, sont juifs. Le commerce est réparti entre deux tribus juives, qui louent aussi des meubles à l'année, au mois, à la semaine. Un certain M... a fait le trust des logements. Pour louer, tout of-

ficier de la garnison doit avoir affaire à lui, directement ou indirectement.

Mais continuons notre énumération.

La ferme allemande de *Saint-Barthélemy* était située aux environs du fort de la Chaume et du fort du Regret. Non loin de là, les fours à chaux d'*Haudainville* appartiendraient à une compagnie allemande. Leurs produits, en tout cas, sont expédiés en Allemagne, généralement par la gare d'Amanvilliers.

On sait que, dans la nuit du 26 novembre dernier, eut lieu, à *Arraucourt*, une alerte bizarre et encore mal expliquée de mobilisation. Or, cette alerte coïncida avec un certain nombre d'épisodes, incendies de fermes, disparitions de fermiers très caractéristiques.

C'est ainsi que la ferme de *Saint-Barthélemy*, que nous venons de signaler, fut détruite par le feu. Le 25 novembre, à huit heures du soir, l'alarme était donnée à Verdun. Comme il n'y avait pas d'eau, tout fut brûlé. La quantité anormale des foyers d'incendie fait qu'on a arrêté le patron de la ferme, nommé Vendick et son domestique du nom de Daïhiès. Vendick est d'origine luxembourgeoise (?), il était à la ferme depuis peu de temps.

Faute de preuves, Vendick ainsi que son domestique furent relâchés.

Dans cette même nuit du 26 novembre, un des plus gros fermiers de Villers-la-Montagne, village de huit cents habitants, situé à dix kilomètres de Longwy-Haut, sur la route nationale de *Longwy* à *Metz* et à six kilomètres de la frontière, FERMIER ALLEMAND exploitant une ferme modèle appartenant à un Français de la localité, A PASSÉ LA FRONTIÈRE AVEC TOUS SES BIENS, SES TROUPEAUX ET SES DIX-HUIT CHEVAUX.

Ajoutons que cet Allemand est sous-officier de la landwehr. Les autorités, afin de pallier le fait, ont raconté qu'il avait pris la fuite pour éviter une saisie imminente.

Mais son départ aurait-il eu lieu sans l'alerte du mois de novembre? N'avait-il pas été renseigné? Le certain, c'est que cette coïncidence a vivement ému les autorités de la région. On n'avait pas encore de nouvelle de ce fugitif le 5 décembre dernier. Le plus ennuyé dans cette affaire serait le propriétaire de la ferme, un fort brave homme, proche parent de l'ex-ministre Lebrun, auquel son fermier devait, dit-on, une grosse somme.

Le fermier allemand de *Montmeuse* aurait également disparu et serait recherché par la maréchassée.

Cette ferme est située entre *Bislée* et *Saint-Mihiel*, à cinq cents mètres du quartier du 12^e chasseurs à cheval. Ses fermiers ne travaillaient guère et venaient chaque jour à Saint-Mihiel chercher des journaux de toute sorte.

Une lettre datée du 10 décembre dernier, et venant de la frontière, m'a rapporté qu'*Allondrelle*, village situé au nord de *Longuyon*, près de la frontière belge, faillit avoir son alerte comme *Arraucourt* et dans la même nuit. L'erreur venait d'un receveur des postes, lequel téléphona à l'officier des douanes d'*Allondrelle* que la guerre était déclarée. Ce dernier heureusement tint conseil avec le maire, et l'on décida d'avertir simplement les hommes mobilisables d'avoir à se tenir prêts à partir, en attendant confirmation officielle de la mobilisation. Cet incident prouve l'insuffisance de préparation des fonctionnaires de l'administration des P. T. T. à l'éventualité

d'une guerre, ou du moins aux mesures de précaution qui peuvent la précéder.

Mon éminent ami de Boisfleury a signalé, dans l'*Action Française*, le contre-coup immédiat provoqué chez les Allemands, par notre mobilisation partielle. Voici sur ce point un nouveau détail : à *Amanvilliers*, frontière allemande, sur la ligne de *Conflans* à *Metz*, nos adversaires éventuels avaient dirigé, avec une remarquable célérité, outre une cinquantaine de gendarmes, un assez fort contingent de troupes et de l'artillerie. De plus, sur toutes les routes, la gendarmerie allemande questionnait avidement les gens venant de France.

Il y eut là un ensemble de faits qui décidèrent le ministère de la Guerre, par l'intermédiaire de l'État-Major du 6^e corps, à ordonner à la gendarmerie locale — je citerai notamment les trois cantons de *Longwy*, de *Longuyon* et de *Audun-le-Roman* — DE S'INFORMER DES ALLEMANDS SUSPECTS EXERÇANT LES PROFESSIONS DE FERMIERS, INDUSTRIELS, INGÉNIEURS, ENTREPRENEURS, CONTREMAITRES, ETC. Il en fut signalé un grand nombre. En voici un de plus, qui prouvera à l'autorité militaire que nous sommes exactement renseignés et qu'il est grandement temps pour elle d'ouvrir, comme on dit, l'œil et le bon.

Il s'agit d'un entrepreneur de camionnage, — j'ai entre les mains son dossier complet, — protégé du maire juif d'une ville importante de garnison dans l'Est. Cet individu s'est fait naturaliser à trente-six ans, après avoir accompli, en Allemagne, toutes ses périodes d'instruction militaire. C'est exactement, on s'en souvient, le cas de Lucien Baumann, *des Grands Moulins de Corbeil*. Ce camionneur est le fils d'un financier allemand qui fit de mauvaises affaires.

Lui-même ne vit que d'expédients. IL DEMEURE TOUT PRÈS D'UN PONT, DONT L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE EST CONSIDÉRABLE, DANS LA MÊME MAISON QUE DEUX OFFICIERS FRANÇAIS, qui feront bien aussi de se méfier, si ces lignes leur tombent sous les yeux. Il est l'intime ami du propriétaire d'un château des environs, sur lequel on me communique par ailleurs des renseignements fort impressionnants. Il a plusieurs frères officiers dans l'armée allemande. AVANT D'HABITER LA VILLE DE GARNISON EN QUESTION, NOTRE HOMME OCCUPAIT UNE FERME DE LA WOËVRE. Munie de ce signalement, l'autorité militaire n'aura pas beaucoup de mal à découvrir de qui je veux parler et à faire son devoir.

Autres fermes allemandes.

La ferme de l'Amérique, située entre Chonville et Lérouville, à deux kilomètres du 154^e d'infanterie, serait occupée par des étrangers.

Seraient allemandes aussi les fermes de Bricourt et de Brichannaud, situées à 4 kilomètres du fort de Liouville et à 3 kilomètres de la batterie d'Apremont. On y garderait toujours deux récoltes de grains. Seraient-elles destinées au ravitaillement de l'envahisseur?

L'année dernière un officier français, allant en reconnaissance de trois jours aux environs de Mars-la-Tour, coucha dans deux fermes, sous le portrait de Frédéric-Guillaume et de Guillaume II! Comme il demandait au fils d'un de ces fermiers ce que sa famille et lui feraient en cas de mobilisation : « Nous

rentrerions en Allemagne », répondit sans hésiter ce petit soldat d'Avant-Guerre.

Un de mes correspondants attire mon attention sur la situation toute particulière du château-ferme de *Martincourt*, situé, celui-ci, en pays annexé, mais à une portée de fusil de la frontière et de *la forêt de Parroy* (consulter la carte d'état-major). *Martincourt* appartient à un propriétaire prussien qui y entretient, comme cultivateurs (?) DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE ALLEMANDE PARMI LESQUELS DES SOUS-OFFICIERS, AU NOMBRE D'UNE TRENTAINE. Ces vétérans circulent fréquemment et librement dans le pays français et notamment en *forêt de Parroy*. Ils seront, en cas de guerre, d'excellents guides à travers ces bois très marécageux, *impraticables sans leur concours à une armée d'invasion*.

Or, la *forêt de Parroy* permet d'arriver jusqu'à *Lunéville*, en deux heures, à cheval, et de surprendre cette importante garnison (2^e division indépendante de cavalerie, 2^e bataillon de chasseurs). La connaissance de cette forêt permet en outre d'amener des troupes, au besoin de l'artillerie de siège, à deux kilomètres nord-est du fort de *Manonviller*, lequel couvre notre voie ferrée d'*Avricourt-Nancy* et constitue le seul ouvrage avancé à l'est de Toul.

Quelqu'un, dont l'intelligence et l'activité égalent le patriotisme, m'écrivait au sujet de tous ces suspects :

Qu'en fera-t-on au moment de la mobilisation ?

J'estime qu'il sera à peu près impossible à nos gendarmes de les arrêter à temps ou de les expulser. A ce moment, en effet, les gendarmes auront à s'occuper de quantité de choses. Il leur faudra d'abord porter dans toutes les communes les affiches de la mobilisation et en coller un certain nombre eux-mêmes. Et l'invasion des troupes allemandes se fera peut-être si rapidement,

sur certains points, qu'ils en auront à peine le temps. Alors, que deviendront les suspects? C'est un premier problème à résoudre.

Et il y en a un second: que fera-t-on de la masse des étrangers non suspects, dont un grand nombre demeurera certainement sur place? Je crois que la présence d'une quantité d'étrangers sans travail et bientôt sans pain pourra devenir fort dangereuse pour les populations indigènes.

C'est bien mon avis, et je transmets la question à M. le Ministre de la Guerre, afin qu'il en fasse son profit. Ces études sur l'espionnage juif-allemand ont un but suprême qui est le renversement d'un régime de trahison: mais elles ont aussi une portée immédiate, qui est la sauvegarde, en cas de guerre, de certains points vitaux, essentiels. Mes correspondants le comprennent à merveille. Eux et moi, leur modeste porte-parole, faisons de notre mieux notre devoir. Au Ministre de la Guerre de faire le sien.

CONCLUSION

Me voici arrivé au terme, non de l'exposé de toute l'Avant-Guerre allemande en France, certes, mais de la première partie de cet exposé. Jusqu'à ce jour les écrivains patriotes, civils ou militaires, qui avaient traité ce grave sujet, étaient demeurés dans des généralités intéressantes, peu capables cependant de soulever l'opinion. C'est pourquoi j'ai cru nécessaire de citer les noms et les faits, d'être aussi concret que possible. Il est très possible que, malgré ma vigilance, quelques erreurs de détail se soient glissées dans cet amas de documents que j'accumule depuis le mois de septembre 1911 et qui ont été publiés successivement dans l'*Action Française* quotidienne. Il est également possible que ces révélations aient amené ici et là des transformations de l'entreprise allemande, soit que certaines des sociétés citées aient renforcé leurs masques par prudence, soit que sur quelques points l'envahisseur ait reculé et cédé la place à l'autochtone. Non seulement j'accepte par avance, mais encore je sollicite toutes les rectifications dûment

motivées et dont il sera tenu compte dans les éditions ultérieures. Je prévient toutefois les protestataires que je contrôlerai rigoureusement leurs dires et références, car il est sous la République plus d'une façon de se prétendre français alors qu'on est bel et bien juif et mèteque. Enfin je ferai remarquer qu'au cours d'une campagne de dix-huit mois je n'ai pas recueilli plus de deux ou trois démentis catégoriques, s'il m'est parvenu, directement ou indirectement, une demi-douzaine de protestations d'ailleurs confuses et embarrassées, scrupuleusement reproduites dans ce volume.

Après une longue période de silence, la presse parisienne — asservie par tant de contraintes — a dû faire écho à nos révélations, alors que la presse provinciale, beaucoup plus libre, les accueillait et les commentait dès le début. Quelques journaux tentaient, sur le terrain purement commercial et industriel, une diversion qui devait bientôt échouer de la façon la plus piteuse. Cette « guerre aux poupées » — ainsi baptisée à cause de la part démesurée faite à l'importation des jouets germaniques — ne doit pas nous détourner de l'Avant-Guerre, pas plus qu'il n'est permis aux enfants tapageurs d'interrompre la conversation des grandes personnes. Il s'agit ici non d'un thème de polémique, mais d'une question vitale.

Je ne reviens pas sur l'installation de la République en France, à la suite de nos désastres de 1870-1871 par la volonté du prince de Bismarck, ni sur le parallélisme de la politique anti-cléricale, poursuivie chez nous par Gambetta, et du Kulturkampf. Les travaux de nos amis Jacques Bainville et Marie de Roux ont fait la lumière sur cette question. Il suffit de s'y reporter. Je n'insiste pas davantage sur

la période de tâtonnements, de sursauts nationalistes, de dérivation coloniale et de petits abandons qui va de 1871 à 1896, à la veille de l'affaire Dreyfus.

A partir de l'affaire Dreyfus, de l'assaut de trahison du peuple juif ET DE LA SUPPRESSION DU BUREAU DES RENSEIGNEMENTS, — but avoué de la campagne dreyfusarde, — les Allemands ont estimé qu'ils n'avaient plus à se gêner. ILS AVAIENT, AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, UN HOMME A EUX, JACQUES GRUMBACH, CE QUI EXPLIQUE, D'APRÈS LES PLUS RÉCENTES STATISTIQUES, QUE LE NOMBRE DES NATURALISÉS AIT PASSÉ DE 38.000, EN 1896, A 120.000, EN 1911. Les Allemands avaient à la Chambre et au Sénat un groupe de politiciens français tout dévoués à leurs entreprises, ce que j'ai appelé *le clan des Ya*. Ils tenaient, ils tiennent encore pour des raisons demeurées mystérieuses, un certain nombre d'organes de presse. Bref, uniquement bridés dans la République de Bismarck-Gambetta (1871-1897) par l'élément militaire français, ils avaient réussi, grâce à la complicité juive, à basculer complètement cet élément militaire dans la République Bismarck-Dreyfus (1897-1912). Les voies étaient libres, les ministères ouverts, les pots-de-vin aussi. Il n'y avait qu'à acheter et à marcher.

L'immense essor commercial, industriel, économique de l'empire allemand était là. Il était facile de l'utiliser. Un des plus grands et des plus clairvoyants journalistes français, le plus clairvoyant de tous, quant à la politique extérieure, notre ami Jacques Bainville, a maintes fois signalé la misère de l'argument fondé sur la prétendue infériorité financière de l'Allemagne. En dépit de notre bas de laine, absurdement évoqué et invoqué par les libéraux et les conservateurs, c'est la finance allemande qui, par des voies obliques et

même en utilisant le marché français [— la collaboration Thyssen-Le Châtelier en est le plus récent exemple —], a soutenu de toutes ses forces les entreprises allemandes dans notre pays. Elle a fait tous les sacrifices nécessaires. Elle a acheté et corrompu ceux qu'il fallait acheter et corrompre, dans ce monde taré des politiciens républicains où tout est à l'encan. Là où le pot-de-vin ne marchait pas, c'est le jeton de présence, ce pot-de-vin déguisé, qui a fonctionné. Notre sous-sol, notre sol, nos nœuds vitaux ont été conquis ainsi en quatorze ans, à la muette et par échelons. Le courtier de publicité allemand est un des plus habiles du globe ; et la diplomatie allemande le soutenait, comme c'était son devoir, de ses froncements de sourcils, quand le défroncement de la bourse ne suffisait pas.

L'Allemagne s'est installée ainsi, sans coup férir, principalement :

— En Normandie, où elle tient partiellement Cherbourg, où, demain, elle aura le port de Diélette et le port de Caen, où ses enclaves sont déjà nombreuses.

— Dans la vallée de l'Oise, où ses établissements, usines, hangars, dépôts, ne se comptent plus.

— Dans la région du Nord, à Douai et environs, notamment.

— Dans la région de l'Est, Lorraine et Champagne.

— Dans les environs immédiats, dans la grande banlieue et la banlieue de Paris.

— Sur les bords de la Méditerranée, parages de Toulon, d'Hyères et de Nice.

Je rappelle, à ce sujet, que les deux centres d'espionnage effectif allemand sont Bruxelles et la principauté de Monaco. Le prince de Monaco est un

agent allemand (*intervention dans l'Affaire Dreyfus et la loi de Séparation*).

De ses forteresses et enclaves industrielles et commerciales en France, installées autant que possible aux nœuds vitaux, aux points stratégiques, l'Allemagne a essaimé dans nos ports (*compagnies allemandes de navigation*), dans nos forts (*charbon allemand, wagonnets allemands*), dans nos campagnes (*compagnies d'automobiles judéo-allemandes*), dans notre réseau électrique et de télégraphie sans fil (*Allgemeine Electricitäts Gesellschaft*), dans notre minoterie (*trust des Moulins de Corbeil et d'ailleurs, par Lucien Baumann*), dans nos parcs d'aérostation militaires (*l'Elektron, à La Motte-Breuil*), dans tous les budgets locaux, départements, arrondissements, communes (*agence d'espionnage Schimmelpfeng et ses similaires*).

Une fois installée, munie, équipée de la sorte, l'Allemagne s'est dit :

« Si la paix continue, je fortifie et j'augmente mes
 « prises. J'exproprie peu à peu, en France même, le
 « Français de ce qui a fait autrefois sa richesse et sa
 « grandeur. Je lui impose mon état-major d'ingé-
 « nieurs et de techniciens, campés aux bons endroits,
 « qui me renseignent et sont prêts à agir.

« Si la guerre éclate, c'est la perturbation automa-
 « tique, par abstention ou par sabotage, d'un grand
 « nombre de services publics chez mon adversaire.
 « Lucien Baumann affame Paris. Orenstein et
 « Koppel, Hansen et Neuerburg, les mines de la
 « Houve éteignent les forts de l'Est. Une légion d'of-
 « ficiers chimistes, d'officiers électriciens, d'officiers
 « aviateurs allemands détraquent les voies de com-
 « munication, font sauter les viaducs et les aqueducs,

« crèvent les dirigeables. Le décret de mobilisation
 « allemande mobilisera du même coup tous les bons
 « serviteurs de l'Allemagne qui travaillent en
 « France, aux postes dangereux, à la gloire alle-
 « mande. Il y aura sans doute du déchet, car les
 « choses humaines ne marchent pas toujours comme
 « un grand état-major et un empereur prévoyant les
 « ont conçues. Cette première guerre, sur les travaux
 « d'art et les ressources économiques, n'en sera pas
 « moins un fameux atout. »

En cas de défaite de la France, tout ce peuple d'Allemands, vivant en France et vivant sur la France, se trouverait ensuite tout porté pour germaniser à fond un pays dont il connaît et emploie les ressources, où cohabiteraient désormais deux races : la vaincue, c'est-à-dire nous ; la victorieuse c'est-à-dire l'allemande, avec le juif comme compère et garde-chiourme : le juif qui, depuis 1870-71, qu'il s'appelle Alfred Dreyfus, Rothschild, Ullmo, Emile Weyl, Joseph Reinach, Jacques Grumbach, Berthold Frischauer, Grünebau-Ballin, Cahen, Kohn, Kahn, Pereire, Camondo, Bamberger, Merzbach, etc..., etc..., n'a jamais cessé de servir l'intérêt allemand.

C'est afin de contribuer, dans la mesure de mes forces, à éviter un pareil désastre que j'ai écrit le présent ouvrage. Il aura une suite, s'il plaît à Dieu.

Quelques-uns, voulant donner à leur silence une raison décente, m'ont accusé de jeter l'alarme, de semer le doute dans les cœurs, à la veille d'une conflagration qui apparaît de jour en jour moins évitable. Est-il besoin de me défendre contre un reproche aussi absurde? Reprocherait-on de jeter l'alarme à l'éclairer qui explore la région où tout à l'heure on se battra, signale les embuscades et les pièges et permet

ainsi de les déjouer? La vérité est que tout républicain a senti la force et la portée d'un réquisitoire fondé sur des faits visibles et tangibles. Le républicain de bonne foi s'est tu, cherchant à sortir sans trop de dégâts de l'alternative inéluctable : *Patrie ou République*. Le républicain de mauvaise foi s'est jeté dans la première impasse venue.

D'autres ont murmuré : « Exagération . . . chauvinisme étroit . . . nécessités financières et industrielles. » Un avenir prochain montrera aux plus récalcitrants si j'ai exagéré le mal, dont chacun peut contrôler dans sa sphère les effrayants progrès . . . Je ne connais pas de nécessité industrielle ou financière, qui doive nous obliger à contribuer de notre fer et de notre or à l'armement intensif de nos mauvais voisins de l'Est. Il est insupportable de songer que, par le jeu combiné de la coulisse juive, de la Bourse de Paris, et de quelques sociétés d'exploitation minière, les deux métaux de notre futur asservissement sont livrés en proportions énormes à notre ennemi éventuel. Il est criminel que le fer français serve à fondre les canons, les obus, les mitrailleuses, les coques de cuirassés de l'armée et de la marine allemandes !

Aux Français avertis, de juger, maintenant, s'ils veulent conserver un régime qui a instauré cette trahison et qui entend la continuer. Car la plus effarante réponse à mes accusations a été faite par M. Joseph Caillaux, livreur du Congo à l'Allemagne en pleine paix, par M. Caillaux ex-président du Conseil, déclarant sans sourciller qu'il entendait, pour la première fois, parler de l'installation de Diélette ! Ces chefs de l'État républicain seraient ainsi capables de livrer, sans s'en apercevoir, une nouvelle province au roi de Prusse.

Quant aux quelques rares Français qui, ayant partie liée avec l'industrie allemande, ont essayé d'infirmier ma campagne au nom de leurs intérêts personnels, ils sont assez punis par l'aveu public qu'ils ont dû faire de leur attitude. Je les abandonne à leur inconscience ou à leurs remords. Leur excuse, c'est que jusqu'au coup de tonnerre de 1905 — alerte de Tanger — ils avaient pu croire bénévolement à un rapprochement entre les deux pays, rapprochement que rendent difficile la spoliation, l'expropriation de 70-71, un naturel antagonisme de race, la concurrence économique et que rendent impossible la faiblesse et la discontinuité inhérentes à notre constitution. Ces esprits faibles n'ont pas compris que nous ne pouvions vivre en paix durable avec l'Allemagne sous la République, qu'en scellant notre abaissement historique, qu'en acceptant une situation de vassalité.

L'étranger de l'intérieur, le juif s'est tu. Il n'avait pas autre chose à faire en attendant son châtement. Fourrier de l'Allemagne il est demeuré dans son rôle ethnique, qui consiste à trahir le vaincu au bénéfice du victorieux. Issue du clairvoyant génie de notre maître à tous, Charles Maurras, mon étude très imparfaite sur l'Avant-Guerre continue à sa façon *la France Juive* du grand Drumont et en constitue en quelque sorte le corollaire. Le lecteur se rendra compte que la trahison d'Alfred Dreyfus, mise en œuvre par Joseph Reinach, allait encore plus loin qu'on ne l'imaginait, qu'elle fut le signe de la livraison de notre pays à l'Allemand par une horde orientale et le point de départ d'un des envahissements les plus audacieux, les plus méthodiques, qu'aient connus les temps dits civilisés. L'Avant-Guerre, s'il en était besoin, justifierait l'antisémitisme comme une néces-

sité de la Défense Nationale. Rappelez-vous le mot de Bismarck : « Pourquoi donc aurait été créé le juif, si ce n'est pour servir d'espion ? »

Je remercie de tout cœur les nombreux collaborateurs anonymes, ou connus de moi, qui ont bien voulu me seconder dans ma tâche. Sans eux, sans leur zèle incessant et minutieux, je n'aurais pu mener à bien mon dessein d'avertir mes compatriotes et de les mettre en garde. Militaires de tout grade, prêtres, employés et voyageurs de commerce, chefs d'industrie, marins, mineurs, fermiers, forestiers, électriciens, que tous trouvent ici l'expression de ma reconnaissance émue. Ils m'ont prouvé, par leur ardeur, la survivance de cette énergie française qui, demain, sous l'égide indispensable du Roi, étonnera le monde. Grâce à eux, j'ai senti la flamme et vu danser la victoire dans son reflet. Je dois une mention spéciale à mes nobles amis les camelots du Roi, toujours au premier rang pour le service de la Patrie. Mais ils m'en voudraient d'insister.

En terminant, je m'excuse encore d'avoir été forcément incomplet.

C'est ainsi que je n'ai pas même fait allusion dans ce premier volume à un espionnage d'approvisionnement qui demeure, en prévision de l'envahissement des campagnes françaises, une des grosses préoccupations et des plus secrètes de notre ennemi. Si les événements nous en laissent le temps, j'espère prochainement compléter cette lacune. Je ne désespère pas de pouvoir dresser, d'ici quelques mois, un plan de l'Avant-Guerre en France qui ne devra pas être fort différent de celui que recèlent les arcanes du Grand État-Major allemand à Berlin.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	vii
-------------------	-----

PREMIÈRE PARTIE

LES AUXILIAIRES DE L'AVANT-GUERRE

<i>Chapitre I.</i> — LE JUIF JACQUES GRUMBACH, <i>Fonctionnaire du gouvernement allemand au ministère de l'Intérieur français</i>	3
<i>Chapitre II.</i> — L'AGENCE SCHIMMELPFENG.....	8
<i>Chapitre III.</i> — LUCIEN BAUMANN.....	33
Les Grands Moulins de Corbeil dits « Petite Prusse » et le juif-allemand Lucien Baumann.	

DEUXIÈME PARTIE

LA DÉFENSE NATIONALE TRIBUTAIRE DE L'INDUSTRIE ALLEMANDE

<i>Chapitre I.</i> — DANS NOS FORTS DE L'EST, LE CHARBON ET L'OUTILLAGE SONT FOURNIS PAR DES ALLEMANDS.....	61
<i>Chapitre II.</i> — NOTRE AÉRONAUTIQUE EST TRIBUTAIRE DE L'ALLEMAGNE POUR LA FOURNITURE DE L'HYDROGÈNE DE NOS DIRIGEABLES ET CELLE DES	

APPAREILS DE TÉLÉGRAPHIE SANS FIL DE NOS AÉRO- PLANES.....	82
<i>Chapitre III.</i> — NOS COTONS-POUDRES ET L'ALLEMA- GNE.....	107
<i>Chapitre IV.</i> — LES MESSAGERIES DÉPARTEMEN- TALES PAR AUTOMOBILES.....	114

TROISIÈME PARTIE

LA NORMANDIE ENVAHIE

<i>Chapitre I.</i> — GÉNÉRALITÉS.....	127
<i>Chapitre II.</i> — EXPLOITATION DES MINES DE FER DE NORMANDIE PAR L'INDUSTRIE ALLEMANDE.....	136
<i>Chapitre III.</i> — LE PORT DE DIÉLETTE.....	155
<i>Chapitre IV.</i> — LES HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE CAEN (ASSOCIATION THYSSEN-LE CHATELIER) ...	174
<i>Chapitre V.</i> — L'ENVAHISSEMENT COMMENCE EN BRETAGNE, DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE ET SUR CER- TAINS POINTS DE LA CÔTE (<i>Manche et Méditerra- née</i>).....	194

QUATRIÈME PARTIE

LES POINTS STRATÉGIQUES

LEUR OCCUPATION PAR LES SUJETS DE GUILLAUME II.

<i>Chapitre I.</i> — GÉNÉRALITÉS.....	215
<i>Chapitre II.</i> — LES ALLEMANDS OCCUPENT DE VÉRI- TABLES FORTERESSES INDUSTRIELLES, DANS LE CEN- TRE, LE NORD, L'EST ET LE NORD-EST DE LA FRANCE.....	225
<i>Chapitre III.</i> — LES FERMES ALLEMANDES DANS L'EST.....	279
CONCLUSION.....	301

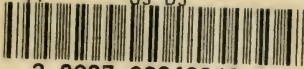




DC

41

G3 D3



3 9097 00348212 3

Daudet, Leon,
L'abant-guerre;

1913.

DATE DUE

OCT 03 1988			

689288

EXTRAIT DU CATALOGUE

- JACQUES BAINVILLE. — **Bismarck et les Mémoires du prince de Hohenzollern**. — *Idees napoléoniennes et l'unité allemande. — Les difficultés de l'alliance de 1870. — La jeunesse et les premières années de Bismarck. — Le centenaire d'Éléonore de Prusse.* Un vol. in-18 jésus. de xvi-312 pages (2^e mille).....
- EUGÈNE CAVAINAC. — **Esquisse d'une nouvelle France.** — Nouvelle édition revue. Un vol. in-8^o carré de viii-616 pages.....
- D. RICHARD COSSE. — **La France et la Guerre.**
- TOME I : *La politique de Sadowa. — La politique de Sedan.* Deux volumes de 286-290 pages, chaque.....
- HENRI DUTRAIT-CROZON. — **Précis de l'histoire de France.** Un vol. in-16 de xvi-812 pages, imprimé sur papier Bible, avec un répertoire analytique et un index (3^e mille).....
- CHARLES MAURRAS. — **Kiel et Tanger (1900-1909).** — *République française devant l'Europe.* Un vol. in-18 de xvi-349 pages (3^e mille).....
- CHARLES MAURRAS. — **Enquête sur l'Alsace-Lorraine (1900-1909).** L. I. : *Conversations avec Buffet et de Lur-Saluces. — Lettre de remerciements à l'auteur de l'Enquête.* — L. II. : *L'Alsace-Lorraine. — Bourget, Maurice Barrès, Henri Vanier, Moreau, Ch. Le Goffic, Henry Bordeaux, Bainville, Louis Dimier, Léon de Launay, Copin-Albancelli, Arnavielle, Amouretti.* — L. III. : *Jules Lemaitre et son ami. — Documents divers. — Lettre de ralliement de Tauxier. — Dictateur et roi, etc.* Un vol. in-18 de lvi-559 pages avec un dessin de Fernand Légal (3^e mille).....
- LE MÊME. Édition in-18 jésus. Un vol. in-18 de lvi-559 pages (2^e mille).....